

Imprimé par Olivier-Fulgence et Comp., à Poissy.



Imp Lemercier à Paris

VUE GÉNÉRALE DE RUEIL,

prise de la Station du chemin de fer

RUEIL

LE CHATEAU DE RICHELIEU

LA MALMAISON

AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

MM. JUL. JACQUIN ET JOS. DUESBERG

Deuxième Édition

REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

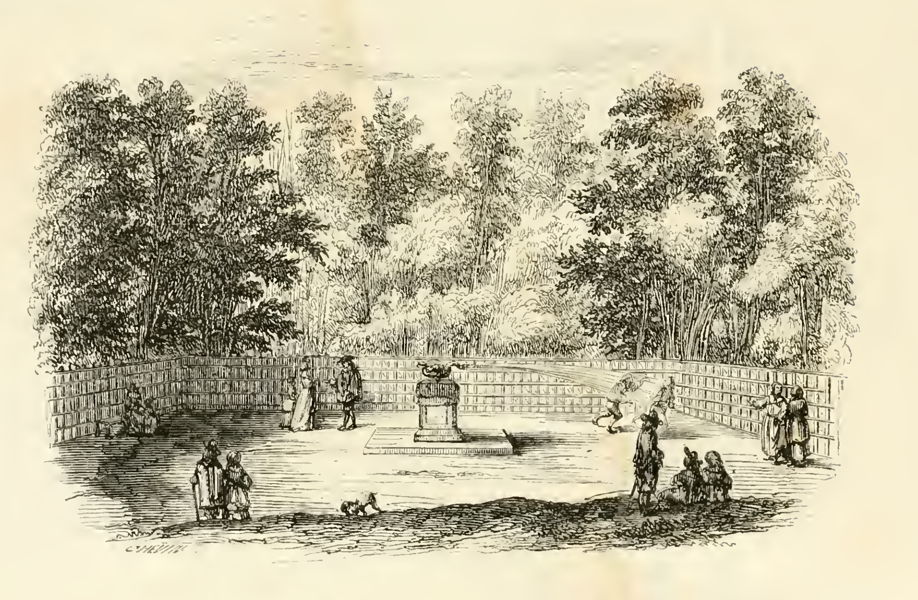
QUAI MALAQUAIS, 15

ET CHEZ LES AUTEURS, RUE D'AMSTERDAM, 56

1846

IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, 36, RUE DE VAUGIRARD.





Jardin de Richelieu. — Bassin du Dragon.

ERRATA.

Page 81. — Dans la note : ligne 2. Au lieu de 90 *femmes*, lisez 900 femmes.

Page 218. — Ligne 4. Au lieu de *ces beaux arbres que*, lisez, ces beaux arbres dont.

Page 256. — Ligne 14. Lisez, Paul Potter.

Page 281. — Ligne 28. Après *beaucoup de peine*, ôtez, coup.

Page 315. — Ligne 12. Au lieu de *pr. ietate*, lisez, pietate.

AVANT-PROPOS.

Depuis l'établissement des chemins de fer, les environs de Paris commencent à être mieux connus, ou plutôt on comprend la nécessité de les connaître : il y a là comme un monde nouveau à explorer.

Jusqu'ici, à part quelques localités privilégiées où le public vient se divertir le dimanche, à part les villages dont les fêtes patronales ont la vogue, le reste n'existait pas pour le plus grand nombre des Parisiens. Et pourtant, les innombrables bourgades disséminées autour de

la capitale offrent tous les genres d'intérêt; elles réveillent de curieux souvenirs; elles renferment des monuments dont quelques-uns sont d'une haute importance; on y trouve parfois des mœurs et des coutumes qui remontent aux plus anciens temps : faire une excursion aux environs de Paris, c'est voyager, pour ainsi dire, dans notre histoire.

Aujourd'hui que, par suite des communications plus promptes, l'éveil est donné à la curiosité, nous croyons le moment favorable pour publier une topographie des environs de Paris. L'idée n'est pas nouvelle, sans doute; il existe un grand nombre d'ouvrages de ce genre; nous croyons les connaître tous, depuis Piganiol jusqu'au savant abbé Lebeuf et à Dulaure, etc. Mais d'abord ces ouvrages embrassent une foule de matériaux, dans un petit nombre de volumes. Et puis, ce ne sont, pour la plupart, que des compilations confuses, des amas de faits exposés sans art, des extraits écrits d'un style aride

et qui ne fleurit jamais, et où, à partir des premiers auteurs, on peut suivre facilement toute la filière des plagiats.

Avec les matériaux fournis par nos prédécesseurs, étendus et rectifiés par de nouvelles recherches, fécondés par la méditation, nous nous proposons de refaire Piganiol et l'abbé Lebeuf, en ayant soin, pour donner à notre travail un intérêt d'actualité, d'y joindre les documents relatifs aux temps modernes.

Nous commençons la série de nos publications par Ruëil. C'est, parmi les bourgs qui avoisinent la capitale, l'un de ceux qui méritent le plus d'être connus et que l'on connaît le moins. Nous ne pouvons donner ici de plus amples détails sur son importance, sans répéter ce que nous avons dit dans notre ouvrage, auquel nous renvoyons les lecteurs.

L'histoire de Poissy et du canton dont il est le chef-lieu, suivra immédiatement. Et nous espérons pouvoir mettre bientôt sous presse un

ouvrage pareil sur SAINT-DENIS et sa fameuse abbaye.

Toutes ces publications seront illustrées par des artistes connus et d'un grand talent. On pourra en juger par les illustrations de l'HISTOIRE DE RUEIL, qui sont de *MM. Dandiran* et *Chevin*.

RUEIL SOUS LES ROIS DE LA PREMIÈRE RACE.

Saint-Germain, s'élève la Malmaison, simple, élégante et gracieuse comme l'impératrice Joséphine, qui en faisait ses délices; aujourd'hui c'est la propriété de Marie-Christine, ex-régente d'Espagne.

Singulière destinée que celle de ce petit endroit, dont le nom se rattache aux plus grands événements de l'histoire moderne!

Avec ses trois ou quatre mille habitants, ses belles promenades et ses parcs, ses vastes casernes, qui ont l'air de palais, et ses trois châteaux, on s'obstine à ne voir dans Rueil qu'un village; on plaint l'impératrice des Français de n'avoir pour dernier asile qu'une église de paysans! Mais, que faut-il donc de plus pour faire une ville? Mettons toute illustration historique de côté; ne parlons ni de la grande ombre de Richelieu, ni des magnificences de la cour impériale; y a-t-il beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement qui vaillent ce village?

Si vous voulez à toute force que Rueil ne soit point une ville, laissez-lui au moins le titre de bourg, qu'il portait au siècle dernier: « Le bourg est muré et pavé, » dit l'abbé Lebeuf. (*Histoire du Diocèse de Paris.*)

Rueil doit son origine aux rois francs. Sous l'influence des nouveaux maîtres, la langue s'agitait et fermentait comme tout le reste; à l'ancien gaulois et au latin se mêlait le *tudesque*, ou vieux allemand. Dans cette lutte où les divers éléments l'emportaient tour à tour, tout était vague et incertain. Il n'est pas étonnant que le nom d'une localité, qui remonte à cette époque de travail et de transition, ne soit pas tout d'une venue, qu'il ne

nous soit pas arrivé intact, et qu'il ait subi tant de variations en passant par tant de siècles.

Dès le temps de Grégoire de Tours, on l'écrit de deux manières différentes. Dans un passage cité par l'abbé Lebeuf, il est dit qu'un citoyen de Poitiers vint *apud villam Rigoïalensem*.

Un autre passage de l'Hérodote des Gaules, qui est également cité par l'abbé Lebeuf, porte que Gontran, roi des Bourguignons, se rendit *apud Rotoïalensem villam*[1].

Cette différence entre les deux orthographes de Grégoire de Tours peut très-bien s'expliquer par la négligence des copistes.

Dulaure[2] cite également Grégoire de Tours, auquel il fait écrire *Rotolajum* et *Rotolagensis villa ;* comme il n'in-

[1] Voici les deux passages de Grégoire de Tours :

« En ce jour-là, comme nous nous rendions au devant du roi, nous rencontrâmes sur notre chemin, c'est-à-dire dans la ville de Rheims, *Viliulf*, citoyen de Poitiers, plein de fièvre. Il allait à Paris avec le fils de sa femme : il continua sa route dans une grande faiblesse, et mourut au village de Rueil, après avoir fait son testament. Liv. IX, pag. 19.

— « Le roi Gontran, au moment où il avait projeté de partir, fut arrêté par une douleur au pied ; mais ensuite il guérit et vint à Paris, d'où se rendant à sa maison de Rueil, il y fit venir l'enfant (Clotaire, son neveu, fils de Frédégonde), et ordonna qu'on préparât son baptême dans le bourg de Nanterre. » Grégoire de Tours ; liv. X, pag. 134. Trad. par M. Guizot.

[2] Nous nous hâtons tout d'abord de faire nos réserves avec M. Dulaure, que nous sommes obligés de citer dans le cours de notre ouvrage. Son érudition est parfois un peu suspecte, ses principes le sont toujours beaucoup ; il y a chez lui un fanatisme de jacobin contre lequel on ne saurait trop se mettre en garde.

ique pas l'édition qu'il a consultée, nous ne pouvons vérifier sur le texte.

Rien n'autorise à admettre que *Crioïlum*, dont parle saint Éloi dans la vie du roi Dagobert, soit *Rueil*, comme le prétendent quelques auteurs. M. Guizot traduit *Crioïlum* par *Clichy*[1].

Dans le neuvième siècle, le village s'appelle *Riolium* ou bien *Ruoilum :* la forme française apparaît de plus en plus. *Ruolium* se trouvait dans une épitaphe inscrite sur le tombeau de Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Saint-Denis :

« Sequanii fluvii *Ruoliique* dator. »

L'abbé Suger écrit *Ruoilum*.

Au douzième siècle nous arrivons enfin à *Ruellium :* c'est sous cette forme qu'après avoir traversé tant de nouveautés, ce nom se produit dans la charte de Louis-le-Gros, par laquelle il remet à l'abbaye de Saint-Denis le muid de vin qui lui était annuellement dû sur le clos du village : il est évident que c'est de là que provient la dénomination moderne de *Ruel* ou *Rueil*.

On aurait pu s'en tenir à *Ruellium ;* il y avait bien assez de noms comme cela. *Ruolium* paraît d'ailleurs avoir passé dès lors dans la vie usuelle ; mais voilà précisément pourquoi l'érudition dédaigneuse et arrogante du temps n'en voulut pas ; elle s'isolait dans son langage du mouvement du siècle, et repoussait tout ce qui se rapprochait du vul-

[1] Judicaël, roi des Bretons, se rendit promptement à Clichy auprès du roi Dagobert, auquel il demanda grâce. (Chronique de Frédégaire, traduct. de M. Guizot.)

gaire. Aussi voyons-nous *Ruolium* reparaître et dominer désormais dans les titres latins : les puristes écrivaient *Rodolium*.

L'orthographe française présente tout autant d'incertitude, tout autant d'hésitation et de caprices : tantôt c'est *Ruol*, tantôt c'est *Rueil* : ici c'est *Ruel*, ailleurs c'est *Rueul* ; il y en a qui disent *Reuil*.

De tout cela il n'est resté que *Ruel* et *Rueil* : laquelle de ces deux formes faut-il adopter ?

Le cardinal de Richelieu écrit *Ruel ;* dans les actes administratifs c'est *Rueil* qui a prévalu depuis 1768, et c'est à cette dernière orthographe qu'il faut s'en tenir définitivement [1].

Voilà une discussion bien longue, bien pesante et bien chargée de latin et un peu ennuyeuse, nous le craignons ; nous avons tâché d'être clairs et d'alléger le poids de notre érudition autant que possible.

Il nous reste à débrouiller l'étymologie, la signification du nom de Rueil, qui n'est ni moins obscure ni moins embarrassante ; au lieu de latin, nous avons du tudesque.

L'abbé Lebeuf, d'après Ducange, fait dériver Rueil de *Roden*, défricher : en effet, les premiers fondateurs firent couper une partie des bois qui couvraient les hauteurs : le terrain fut défriché par leur ordre ou sous leur impulsion.

Que si cette étymologie ne vous satisfait pas, vous avez

[1] Deux actes qui existent à la Mairie, l'un de 1656, l'autre de 1697 portent *Rueil*.

mort son chambellan pour avoir tué un buffle dans les forêts royales, et que l'on appelait le *bon roi* [1]. Gontran vint à Rueil, à la prière de Frédégonde, qui voulait s'assurer une sorte de protection de sa part en lui faisant tenir son fils sur les fonts du baptême.

Le petit prince fut baptisé dans l'église de Nanterre : on lui donna le nom de Clotaire, qu'il avait déjà porté par avance. Gontran dit, en le recevant entre ses mains : « Plaise à Dieu de conserver la vie à cet enfant, de lui faire la grâce de bien soutenir le nom qu'il porte, et de le rendre aussi puissant que celui qui l'a porté le dernier. » Il l'invita ensuite à sa table, lui fit des présents, et après en avoir reçu de sa part, il s'en retourna dans ses états [2].

[1] La quinzième année du roi Childebert, qui était la vingt-neuvième du roi Gontran, le roi Gontran chassant dans la forêt des Vosges, y trouva les restes d'un buffle qu'on avait tué. Le garde de la forêt sévèrement interrogé pour savoir qui avait osé tuer un buffle dans la forêt royale, nomma Chaudon, chambellan du roi ; alors le roi ordonna qu'il fût saisi et conduit à Châlons, chargé de liens. Tous les deux ayant été confrontés en présence du roi, et Chaudon soutenant qu'il ne s'était nullement permis l'action dont on l'accusait, le roi ordonne le combat : le chambellan présente son neveu pour combattre à sa place. Tous deux se rendirent sur le champ, et le jeune homme ayant poussé sa lance contre le garde des forêts, lui perça le pied ; celui-ci tombe aussitôt en arrière, et comme le jeune homme tirant le couteau qui pendait à sa ceinture, tâchait de lui couper la gorge, l'autre lui perça le ventre de son couteau ; tous deux tombèrent morts. Ce que voyant, Chaudon prit la fuite pour se rendre à la basilique de Saint-Marcel : mais le roi s'écriant qu'on le prît avant qu'il n'atteignît l'édifice sacré, il fut pris, attaché à un poteau et lapidé. Le roi eut ensuite un grand repentir de s'être laissé aller si fort à la colère. Grégoire de Tours. Tom. II. liv. X. p. 95. (Traduct. de M. Guizot).

[2] Daniel, Histoire de France, vol. 1.

Childebert se plaignit auprès de son oncle de cette condescendance pour une femme qui avait envoyé à plusieurs reprises des assassins contre eux ; le bon roi répondit qu'il ne pouvait refuser à son neveu ce que l'on ne refusait pas aux enfants de ses domestiques [1].

On nous a communiqué un manuscrit provenant des anciennes archives de Rueil. Ce document attribue la fondation du château à Dagobert Ier. Voici ce que dit l'auteur anonyme :

« Il faut observer que la garenne [2] destinée aux plaisirs de la chasse des rois de France était placée dans l'étendue de quatre lieues en friche et inhabitées, dont la plaine était arrosée par le cours de plus de dix lieues de la rivière de Seine, bordées de petites montagnes, qui règnent depuis la montagne de *Montmartre* jusqu'à la montagne de *Saint-Cloud*, et continuent au *Mont-Valérien*, à la montagne de *Marly*, à la montagne de *Saint-Germain-en Laye*, et à la vallée de *Montmorency*, jusqu'à la ville de *Saint-Denis*, et depuis ladite ville de Saint-Denis, à la montagne de *Bondy* et à la montagne de *Belleville sur Sablon*, et à celle de *Ménilmontant*.

» Au milieu de cette vaste garenne, il y avait deux forêts très-considérables ; l'une nommée la forêt de *Madrid* ou de Boulogne, l'autre la forêt de Rouvray, qui est le lieu où est présentement située la forêt de Saint-Cloud.

[1] Burette, Histoire de France, vol. I.

[2] *Garenne*, bois ou bruyère, où il y a beaucoup de lapins. Le mot vient de l'allemand *warende*, lieu gardé ou fermé de clôture, pour y enfermer des animaux ; de *wahren* ou *wehren*, protéger, défendre.

» Dagobert, roi de France, avait une très-grande passion pour la chasse. Il fit bâtir un palais sur le bord de la rivière de Seine, au milieu de cette vaste garenne. Ce château fut achevé en l'an 633, et fut, par le même, nommé *Clichy-la-Garenne*, qui était le nom d'un de ses écuyers, son favori, qui portait ordinairement ses armes et son bouclier.

» Le même Dagobert s'étant dégoûté de son palais de Clichy, parce que les fontaines et les cascades ne pouvaient réussir, à cause de la situation des lieux qui est très-éloignée des montagnes qui produisaient leurs eaux, forma le dessein d'en bâtir un autre au bas du Mont-Valérien. »

Dagobert n'a pas pu construire le palais de Clichy ; il avait quinze ans, lorsqu'il se rendit à Metz, pour aller trôner en Austrasie ; et, quelques années après, nous le voyons revenir à ce même Clichy[1] pour y épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde. Quant à la maison de Rueil, il ne l'a pas bâtie davantage : elle existait dès le temps de Childebert ; il n'y a pas le moindre doute à cet égard.

Voilà des fautes capitales, des erreurs qui détruisent toute confiance : que croire à un homme qui débite de pareilles choses avec une bonne foi des plus naïves et des plus robustes ? Et pourtant il y a, dans les détails qu'il

[1] La quarante-deuxième année du règne de Clotaire, et d'après l'ordre de son père, Dagobert suivi de ses ducs, vint avec une pompe royale à Clichy près Paris. Là il reçut en mariage une sœur de la reine Sichilde. (*Vie de Dagobert.*)

donne sur l'origine du village, tant de vraisemblance, que nous avons cru devoir les recueillir ; ils ne se trouvent d'ailleurs en opposition avec aucun fait historique, et ce sont les seuls renseignements que nous ayons pu nous procurer.

Nous transcrivons le passage de l'auteur anonyme sans autre observation :

« Comme le roi Dagobert prenait souvent les plaisirs de la chasse au château de Rueil, où il logeait ordinairement avec toute sa cour et une suite très-nombreuse d'officiers de vénerie et de fauconnerie, plusieurs habitants du village de Clichy demandèrent la permission d'y bâtir des maisons, dans le dessein de faire profit par le séjour et la subsistance des officiers de la maison royale. Ladite permission fut accordée, à la charge de loger les officiers du roi. Cette condition se nommait le droit de gîte; comme aussi de payer au roi, pour le cens du fond de terre occupé par les maisons et les bâtiments, une quantité proportionnée d'avoine, et ce droit royal s'appelait la centaine d'avoinage. [1] »

Ajoutons que dans la vie de Dagobert on ne parle pas de Rueil. Il existe une tradition au pays, qui dit que le bon roi y venait souvent, et y fit faire de grands embellissements. Aux habitants des environs qui s'y établirent, il céda des terrains qui, joints aux terres du domaine royal, furent érigés en paroisse. Jusque-là Rueil avait fait partie de la paroisse de Nanterre.

[1] Dans une pièce d'un procès qui eut lieu à l'occasion d'un écrit où il est dit que Dagobert fit construire un château au village de Rueil, qui s'appelait alors Saint-Sulpice.

CHAPITRE III.

Donations, Immunités, Affranchissement de la commune de Rueil.

Charles-Martel fut le premier roi de France qui renonça en faveur du clergé, à une partie des droits seigneuriaux sur la *Chastellenie* de Rueil. Dans la partie de la Seine qui en baigne le territoire, il fit construire une pêcherie dont l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés eut la jouissance : les religieux de Saint-Denis pouvaient y pêcher une seule nuit[1].

[1] Suivant une autre version, qui est plus probable, le droit de pêche, pour Saint-Germain, était restreint au jour. Saint-Denis et Saint-Pierre de Paris, pouvaient y pêcher la nuit. Les trois monastères contribuaient, chacun pour sa part, aux réparations de la vanne.

Les *Gors effondrés* [1] près de l'ile de *Croissy*, en face de Rueil correspondent à la position de cette *vanne* dont le nom s'est conservé dans celui de *Chalevanne*, ou *Charlevanne* (*Caroli Venna*).

Charlevanne [2] a disparu des cartes et des ouvrages de

[1] *Gors* de *gurges*. La pêcherie commençait à la léproserie de Charlevanne et s'étendait jusqu'au ruisseau de Chambourci.

[2] Il est question de Charlevanne dans le passage suivant, que nous trouvons dans la vie du roi Robert.

« Nous étions pressés par la longueur du chemin, pour nous rendre aux ordres exprès du roi, qui nous devait rendre raison sur les motifs de notre voyage, lorsque nous fûmes arrêtés au port de la Seine, dit *Caroli Venna*, c'est-à-dire la pêcherie. Nous trouvâmes la rivière très-difficile à passer; nous entrâmes par le saint ordre du roi, seuls dans une petite barque : tandis qu'il regardait ce qui adviendrait de nous et desirait fort de nous voir arriver sains et saufs. Dieu qui est loué, adoré et béni en tous lieux, fut favorable en cette occasion à nous pécheurs, par l'intercession de ce pieux roi.

« Nous naviguions et tenions nos chevaux attachés au bâtiment, lorsqu'un coursier indompté et qui n'avait jamais été dans une telle position, posa ses deux pieds de derrière dans le bateau qui était au milieu des flots, et nous courûmes les plus grands dangers par sa fureur qui entraînait la barque dans les ondes.

« Le dévot prince aussitôt implore à grands cris avec les siens le secours de Dieu et des puissances célestes, il prie avec larmes pour nos périls, crie à haute voix, de détacher les rênes de nos chevaux et de les repousser loin du navire. On obéit à cet ordre aimable : les rênes furent déliées; on retira du bateau les jambes du cheval et nous commençâmes à aborder au rivage. Là, Robert invoquait à notre secours saint Denis, saint Benoît et tous les saints du Seigneur ; il versait des larmes et offrait des prières, qui furent entendues du Dieu béni, qui règne dans tous les siècles. Il arriva ainsi qu'il l'avait voulu ; et par la grâce divine il nous reçut sans dommage sur la rive, et avec lui nous louâmes le Dieu admirable. »

Vie du roi Robert, par le moine Helgaud, traduct. de M. Guizot.

géographie moderne. Selon M. de Sainte-Palaye[1], le lieu se trouve placé sur la rive gauche de la Seine, entre la Malmaison et la Chaussée, à égale distance de Louvecienne et de Bougival, dans deux cartes anciennes de l'Ile de France, l'une de 1598, par François de la *Guillotière*, l'autre sans date, mais à peu-près du même temps, par *Damien Templeux*.

Voilà qui est positif; si le fait est exact, et nous n'avons nulle raison d'en douter, on doit en conclure que l'abbé Lebeuf se trompe, quand il avance que la position de Charlevanne se retrouve dans celle du hameau de la Chaussée. Et pourtant, Lebœuf cite également les causes anciennes; mais sans en indiquer aucune; et de plus, il invoque le témoignage des titres royaux qui se rapportent à Charlevanne. Entre ces deux grandes autorités dans la matière, nous n'osons prononcer; la question ne nous paraît pas d'ailleurs assez importante pour pousser la discussion plus loin, surtout dans un ouvrage qui n'est pas un traité d'antiquités.

Quoi qu'il en soit, c'est à Charlevanne que les Normands débarquèrent en 846; à l'arrivée de Charles-le-Chauve, ils passèrent la Seine et se retirèrent sur Chatou[2].

Tout le bas de la côte de la rive gauche était censé faire partie de la terre royale de Rueil, à partir de ce

[1] Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tom. X, pag. 555, note 6.

D'après Bonamy, les Normands vinrent à Paris une année plutôt « Leur arrivée en 845 y répandit une telle épouvante, que cette ville si peuplée demeura déserte. » (Mémoire de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres, tom. XV, pag. 656-694.)

bourg jusqu'au ruisseau qui vient du midi. Les côteaux voisins de Charlevanne produisaient beaucoup de vins sur lesquels le roi Robert accorda la dîme à l'église de Saint-Germain-en-Laye. Le transport de ces vins, qui étaient conduits au cellier de Poissy, coûtait encore l'an 1302, la somme de cent sols.

Le monastère de Saint-Denis obtint, en 1273, de Philippe-le-Hardi, la haute et basse justice sur Charlevanne; « dans les chemins, dans les maisons et dans tout le territoire, sauf celle que Pierre de Poissy, écuyer, tenait de lui. » Or, il arriva que l'an 1308, les religieux y firent la saisie d'un cheval chargé; mais le parlement d'après l'Épiphanie déclara qu'ils n'étaient pas en *saisine suffisante*. Ce que ces moines avaient saisi pour leur compte fut adjugé au roi [1].

Il y avait entre ce hameau et Saint-Germain-en-Laye, en 1352, un endroit appelé *Albus murus*, où les marchands de Rouen faisaient conduire les vins du port de Paris en bateaux [2].

Sous Charles-le-Chauve, la pêcherie de Chalevanne passa tout entière en la possession de l'abbaye de Saint-Denis avec toute la *chastellenie* de Rueil et ses dépendances, les terres labourées et labourables et les friches, les champs, les prés et les bois, et les pacages, et les maisons, et les ménages des habitants, depuis le *rut* de Sèvres jusqu'au *rut* de Chambourcy.

Le titre de la donation se trouve à la fin du vo-

[1] L'abbé Lebeuf.

[2] *Le même.*

lume, parmi des autres documents et pièces justificatives

En retour de ce riche et royal présent, le pieux monarque demandait fort peu : sept cierges, rien de plus pour éclairer sa tombe aux pieds de l'autel de la Trinité ; il y en avait un à l'intention de ses ministres ; puis des prières générales et particulières. Aux grandes fêtes, les religieux étaient tenus de fournir quinze luminaires ; par contre, ils avaient, tous les mois, des réfections générales de *toutes sortes de viandes* fournies par des revenus de *Rueil*.

En 998, le roi Robert donne *à Dieu et au grand Saint-Denis*, les amendes et confiscations provenant des crimes, meurtres et homicides, tant *dedans* que *dehors* la ville de Saint-Denis ; comme pareillement les amendes et les confiscations des biens des individus convaincus de s'être battus en duel. (Voyez à la fin du volume, le titre de donation, par lequel le droit d'avoinage dans Rueil, qui appartenait aux rois, fut également transféré à l'abbaye de Saint-Denis.) Les trésors qui affluaient dans ce splendide palais de la mort avaient corrompu le cœur des religieux ; le monastère était tellement négligé, d'après cette pièce curieuse, que l'ordre de la vie monastique avait dégénéré en vanité et pompe séculière ; en sorte que les biens de ladite abbaye se trouvaient aliénés ou usurpés de toutes parts. C'est un touchant spectacle que de voir le roi Robert prendre *l'avis de sa femme et de ses enfants*, avant de faire cette donation. Ce trait est digne de l'homme de piété et de miséricorde, qui disait au voleur *Rapaton*, lequel lui avait pris, *pendant qu'il épanchait ses prières devant le Seigneur*, la moitié de la frange de son

manteau : « Retire-toi ; ce que tu as pris te suffira, et le reste peut être nécessaire à quelque autre [1]. »

Par une charte datée de 1113, Louis-le-Gros exempta l'abbaye de Saint-Denis du chef cens de douze *deniers parisis*, et du muid de vin sur le clos de Rueil.

Enfin, saint Louis déchargea Rueil, en faveur de ladite abbaye, du droit de gîte qui lui restait encore sur le bourg.

D'après l'abbé Lebeuf, les habitants de Rueil auraient été affranchis au treizième siècle : les abbés de Saint-Denis auraient accordé cette manumission pour faire leur cour à saint Louis et à la reine Blanche. L'affranchissement des communes est, au reste, un des événements les plus obscurs de l'histoire de France : on en fait honneur à Louis-le-Gros et à l'abbé Suger ; mais à tort [2]. Cet

[1] Nous ne pouvons résister au plaisir de rapporter ici un autre trait qui honore la mémoire de ce pieux et infortuné monarque : « Dans un certain temps il se trouva au palais de Compiègne; il se disposait à célébrer la sainte Pâque en ce lieu, le jour de la Cène de notre Seigneur, lorsqu'une inique conspiration fut tramée par douze personnes, qui jurèrent sa mort, et voulaient lui ôter la vie et la couronne. Le roi ordonna de les prendre et de les lui amener. Il les interrogea, commanda de les garder dans la demeure de Charles-le-Chauve, de les nourrir magnifiquement des viandes royales, et au jour de la sainte Résurrection, de les fortifier par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ ; ensuite leur cause fut exposée. Ils furent jugés, condamnés, et il y eut contre eux autant de sentences de mort qu'ils étaient d'hommes. Ce prince de Dieu les entendit, et leur pardonna pour l'amour du Dieu Jésus, disant qu'il ne pouvait faire exécuter ceux qui avaient été repus de la viande et du breuvage célestes. » (Vie de Robert, pag. 368, dans la collect. des Mém. p. l'Hist. de France par M. Guizot.

[2] V. Histoire de Louis-le-Gros, dans la collect. des Mémoires p. s. à l'Histoire de France, par M. Guizot.

affranchissement provenait de causes indépendantes de leur pouvoir, s'accomplissait sans leur concours, et ils l'ont aussi souvent contrarié que secondé.

Durant le cours des longues et cruelles guerres entre la France et l'Angleterre, Rueil fut incendié par le prince Noir, en 1346, ainsi qu'il a été dit plus haut à l'article Charlevanne.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Le cardinal de Richelieu à Rueil.

Ici le sujet s'élève, l'horizon s'étend ; il n'est plus question de muids de vin, ni de douze *sols parisis*, ni du droit de gîte, ni même du pied-à-terre de chasse. La scène s'aggrandit et devient tout à la fois plus éclatante et plus sombre. Monsieur le cardinal paraît : avec cet homme terrible arrivent les divertissements et les fêtes : puis les intrigues, les fourberies et les luttes des courtisans, les représentations, les complots et les jugements, le pouvoir avec toutes ses splendeurs et toutes ses an-

goisses. Les muses viennent se jouer avec les naïades du parc, et s'enfuient parfois épouvantées à l'aspect du bourreau qui passe sous ces mystérieux ombrages. Entre deux négociations qui vont remuer l'Europe, on devise sur la valeur d'une rime ; on dresse des plans de bataille et des plans de comédie ; on intrigue contre la maison d'Autriche et contre le grand Corneille.

Quant aux passe-temps saugrenus et excentriques dont Tallemant des Réaux accuse le cardinal, nous ne voulons pas souiller nos pages de pareilles ordures.

Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on rencontre le piètre nom de *Colletet* au milieu de toutes ces pompes et de ces terreurs.

Colletet était allé porter à Rueil une certaine pièce comique que monsieur le cardinal *lui avait ordonnée*, selon l'expression d'Aubery, à qui nous empruntons l'anecdote. Monsieur le cardinal s'arrêta sur deux vers entre autres qu'il se fit relire exprès, lui dit que ces deux vers seuls valaient cinquante pistoles [1] : ce qu'ayant pris d'abord pour un compliment, il reconnut dans la suite qu'il y avait quelque chose de plus, et en reçut effectivement, avant que de partir, un rouleau de cinquante pistoles, qu'il lui donna de sa main.

Voilà comment les grands encourageaient les lettres dans ce temps-là ; et c'étaient les plus généreux, les plus

[1] D'après l'Histoire de l'Académie, c'est soixante pistoles que le cardinal aurait données à Colletet pour six vers, que le poète confirme par cette épigramme si connue :

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je, à ce prix, te vendre tous mes livres !

magnifiques, les plus avides de renom littéraire ! On faisait sa commande au poète, et on acquittait la facture. Richelieu payait deux vers de Colletet cinquante pistoles, et il donnait cinq cents écus par an à l'auteur des Horaces !

Il n'est pas question ici du Colletet crotté de Boileau ; celui-là c'est *François*, fils de *Guillaume*. Boileau eût mieux fait de lui donner à dîner, au lieu de rire de sa misère. Guillaume, le *Colletet* aux cinquante pistoles, fort bon littérateur, est complétement inconnu aujourd'hui. Le mérite du père est allé se perdre dans le ridicule du fils, auquel on doit, du reste, un abrégé des *Annales et Antiquités de Paris*, et qui, de plus, fut le fondateur des Petites-Affiches qu'il publia sous le titre de *Journal des Avis et Affaires de Paris*.

Revenons à Monsieur le Cardinal. Si vous gravissez la montagne au sud de Rueil, vous voyez des champs, des vignes et des bouquets d'arbres disséminés dans les potagers, puis des côteaux qui montent en pente douce vers le bois : c'est là qu'il avait établi sa demeure, qui tenait à la fois de la villa et du château-fort. C'était la résidence d'un ministre de la guerre qui disait la messe, et d'un homme tout-puissant qui avait tout à craindre.

Richelieu menait un grand train de maison ; et ce devait être un merveilleux spectacle que de le voir revenir ici, à la suite d'une expédition victorieuse contre quelque rebelle. En voyage, il avait d'abord sa litière et puis son carrosse *du corps ;* deux carrosses pour ses secrétaires, ses médecins, son confesseur et *les autres qui approchaient de sa personne*. Dix-huit mulets avec six charrettes, à quatre

chevaux chacune, menaient son bagage; il y avait un fourgon et six chevaux de somme pour les ustensiles de cuisine et de l'office.

Le nombre de ses pages était d'ordinaire de vingt-quatre; quelquefois il y en eut jusqu'à trente-six. Les fils des premières familles tenaient à honneur de servir son Éminence : ils pouvaient prétendre aux plus hautes charges de l'État.

Le cardinal avait une musique composée *des plus rares personnes de cette profession qui fussent en France* [1], tant pour les instruments que pour les voix, au nombre de douze, auxquels on fournissait les chevaux pour les voyages.

Et cette musique, le cardinal l'emmenait partout avec lui : il avait le sentiment des arts avec une logique trop rigide, une puissance trop impérieuse de raisonnement pour laisser à l'imagination l'élan et la spontanéité qu'exige la production poétique. Le son des instruments calmait les accès de noires terreurs qui venaient saisir sa grande âme, quand, épuisée par des luttes formidables, elle s'affaissait sur elle-même et fléchissait sous le poids de la victoire.

Alors aussi il avait besoin, pour se rassurer, de cet appareil guerrier qui rendait surtout *son train plus majestueux et plus auguste* [2].

Après la conspiration de Chalais, le roi lui permit d'abord cent gardes à cheval, commandés par un capi-

[1] Aubery, *Vie du cardinal de Richelieu.*

[2] *Ibid.*

taine, un lieutenant, un enseigne, deux maréchaux-de-logis et quatre brigadiers. En 1632, l'escorte de son Eminence fut augmentée de deux cents mousquetaires à pied, avec un capitaine, un lieutenant, un enseigne et quatre sergents ; d'une compagnie de gendarmes et d'une compagnie de chevau-légers ; ces officiers étaient les plus qualifiés et les plus braves du royaume ; lesquels gardes à cheval et à pied étaient payés tous les mois par son argentier.

Son Eminence avait quatre tables dans sa maison : celle des valets de pied et des officiers de cuisine ; celle du maître-d'hôtel où dînaient les pages et les officiers de la maison ; une table de trente couverts pour les gentilshommes de condition à son service ; enfin, la sienne, qui avait ordinairement quatorze couverts ; on y voyait le plus souvent les cardinaux La Valette, Mazarin, le maréchal de Brezé etc. ; mais monsieur le cardinal n'y dînait pas toujours, il manquait même souvent. Il avait quatre tables dans son palais, et il n'y mangeait pas [1] ; c'était sans doute, lorsqu'il voyait briller quelque part un poignard qui rôdait autour de lui, ou, lorsqu'il avait par mégarde jeté les yeux sur le Saint-Sébastien que le duc de Montmorency lui avait légué au moment d'aller à l'échafaud.

[1] La première table était la sienne, quoiqu'il n'y mangeât pas toujours ; car, outre qu'il ne soupait pas, ses incommodités l'empêchaient souvent de dîner en compagnie. (*Aubery.*)



Muller del et lith

Imp Lemercier, à Paris

CHATEAU DE RICHELIEU

CHAPITRE II.

Le château du cardinal de Richelieu.

Dans l'origine, ce château de Richelieu, à Rueil, n'était qu'une maison de plaisance, bâtie par Moiset ou Mois-set, qui ne se doutait guère qu'en la lui vendant, il rattachait son nom à la gloire du cardinal, et qu'il passerait avec lui à la postérité.

La modeste villa d'un simple propriétaire ne pouvait suffire à l'homme qui gouvernait alors la France; il en fit, à partir de 1621, une demeure d'une magnificence inouïe pour le temps, et qui éclipsait les châteaux du

roi. Nulle part on ne voyait autant de curiosités de tout genre, des jardins aussi vastes, une orangerie aussi riche et d'une aussi belle venue ; les grottes, jets d'eau et cascades surpassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors [1].

Le château s'élevait au milieu de fossés larges et profonds ; le cardinal se retranchait là comme dans une forteresse : à chaque issue se dressait la hallebarde menaçante ; le bruit des armes se mêlait aux tintements des cloches de la chapelle. Sous la fenêtre de la façade se déroulait un immense parterre ; tout à l'entour plus de cent jets d'eau s'élançaient dans les airs et se brisaient en retombant sur une cascade à trois chutes. Et au bout du canal on avait creusé une vaste pièce carrée, d'où montaient trois épaisses colonnes d'eau d'une hauteur à fatiguer les regards. Puis venait le parc avec quantité d'eaux jaillissantes, puis encore une cascade en amphithéâtre [2].

Le savant père Rapin a chanté les jardins de Richelieu[3] : « Voyez le parc de Rueil, ce monument de la magnificence du grand ministre ; il s'occupait à l'embellir, pendant que, chargé du poids des affaires, il tenait dans ses mains les rênes de l'empire. Ici vous verrez les figures et les mouvements des eaux qui s'écoulent et remontent vers leur source ; là une écluse d'une grandeur démesu-

[1] On y remarque de fort belles eaux ; le jardin est d'un goût des plus magnifiques ; on y remarque l'orangerie, la grande cascade et les grottes. (V. Dictionnaires des Gaules, de la France.)

[2] Dictionnaire de Trévoux, mémoire dressé sur les lieux.

[3] Cuncta Ruellæo poterit quæ visere ruri. Poème des Jardins, Chant III pag. 167.



Imp. Lemercier, Paris



Fk d'Andiran del et lith

Imp. Lemercier, à Paris

LE GRAND PARTERRE

ree vomit avec fracas un déluge d'eau, les flots qui sortent de sa bouche se précipitent comme un torrent et blanchissent d'écume toute la surface du bassin, qui les reçoit. Tandis que le monstre s'agite dans tous les sens, une foule de villageois qui l'environnent, s'éloignent épouvantés, dans la crainte d'être inondés. Plus loin, on voit un chasseur d'airain, qui semble présenter la mort au bout d'un tube menaçant ; mais au lieu d'un plomb mortel, ce sont des eaux qu'il lance avec rapidité [1].»

Et dans un autre passage :

« Les naïades ont eu soin de représenter l'image de ces grandes cascades dans ces superbes jardins de Rueil. Les eaux tombent en abondance d'un rocher escarpé dont la cîme s'élève dans les cieux. Les flots écument et se brisent dans leur chute rapide ; on entend un bruit semblable à celui d'un torrent qui se précipite d'une haute montagne. La terre gémit sous d'horribles secousses : les cailloux et les rochers sont inondés et battus par les flots, toute la forêt, les lieux les plus éloignés retentissent au loin de cet horrible fracas. [2] »

Suivant une tradition du pays, que nous ne garantissons pas, il y aurait eu, au milieu de la grande pièce d'eau, un pavillon où souvent le cardinal présidait son

[1] Voyez aux pièces justificatives.

[2] Hosque Ruellæis imitata naiades hortis, chant III, page 178—179. Et dès le commencement du poème : « Tels sont aussi les bords charmants arrosés par la Seine, les collines de Meudon, les prairies de Saint-Cloud, les champs de Rueil, séjour de Richelieu ; la vallée de Montmorency et les côteaux de Saint-Germain où les dieux de la France tiennent leur cour. » Chant I. page 43.

conseil, pendant que les hallebardiers se promenaient sur le bord, pour écarter l'audacieux qui aurait tenté de franchir le seuil du redoutable sanctuaire.

Ce faste importunait Louis XIV, il était jaloux des merveilles de Rueil. Le grand roi se sentait humilié de voir, dans les domaines d'un particulier, un luxe qui éclipsait ce qu'il y avait de plus riche et de plus *royal* dans ses possessions; il voulait acheter Rueil, et fit écrire par Colbert à la duchesse d'Aiguillon, nièce et héritière du cardinal, qui lui avait légué [1] le château par son testament du 23 mai 1642. Le roi lui en fit la demande par son ministre, en 1666. La duchesse d'Aiguillon lui répondit avec une fierté digne de la nièce de Richelieu:

« Je ne puis jamais témoigner mon obéissance dans une occasion qui marque mieux mon respect infini pour les volontés de Sa Majesté, qu'au sujet dont il s'agit, n'ayant jamais pensé à vendre Rueil, ni jamais pensé aussi qu'il fût jamais vendu.

« J'avoue qu'il m'est cher par bien des considérations; les dépenses excessives que j'y ai faites font connaître l'affection et l'attachement que j'y ai toujours eus; mais le sacrifice que je ferai en sera plus grand; j'espère qu'étant présenté par vos mains, vous en ferez valoir le mérite.

« *Le roi est le maître; et celui qui m'a donné Rueil, a si bien appris à toute la France, l'obéissance qu'elle lui doit, que Sa Majesté ne doit pas douter de la mienne.*

[1] Voir aux pièces justificatives. La lettre ainsi que le mémoire se trouvent dans Delort, Voy. dans les environs de Paris.

« Voici le mémoire que vous avez ordonné. Permettez-moi de vous dire encore, qu'excepté le roi et la reine, Rueil n'aurait pas de prix à mon égard.

« Faites-moi l'honneur de me croire votre très-humble servante autant que je la suis, etc. »

Dans le mémoire qui est joint à la lettre, et qu'on trouvera à la fin du volume, il n'y a ni l'ordre, ni la clarté qu'on pourrait désirer dans un document de cette nature ; il est difficile de se faire une idée bien nette et bien précise du château d'après une description où il est d'abord question de l'aile droite, comme ayant été *bâtie entièrement à neuf*, et où trois à quatre alinéas plus loin on apprend que l'aile gauche et le principal corps de logis ont été de même *bâtis à neuf*. On vous dit que le principal corps de logis a été agrandi de quinze pieds en long ; mais les dimensions de l'ancien château n'y sont pas indiquées. Au total, il résulte de ce mémoire que le cardinal avait fait les choses avec une magnificence dépensière, inquiète de ne pas faire assez, qui aspire à un idéal qu'elle ne peut atteindre ; il y a là une grandeur démesurée, une verve de faste ambitieux qui veut dominer par l'éclat extérieur autant que par la réalité de la puissance, et humilier la majesté royale, qui tremblait devant lui, et devant laquelle cette tête superbe était obligée de se baisser. On y trouve de plus des traces de ce goût aventureux et peu sûr qu'il montra comme bel esprit, et qui lui fit employer près de cinquante mille francs pour construire la *Grotte de la Baleine*.

La première acquisition de Rueil lui avait coûté cent quarante-sept mille livres, les embellissements et agran-

dissements coûtèrent en tout un million cent soixante-dix-neuf mille livres, sur lesquelles deux cent cinquante mille livres furent dépensées après sa mort par la duchesse d'Aiguillon.

Le cardinal laissa, comme on sait par son testament, un million et demi à Louis XIII : « Comme les grands fleuves rendent à l'Océan les eaux qu'ils en reçoivent, dit-il dans son testament, de même nous rendons au service du Roi une partie de ses biens.» L'homme qui pouvait, en 1642, faire de tels présents au roi, son maître, et enrichir encore de nombreux héritiers, écrivait en 1609 à madame de Bourges,—il était alors simple évêque de Luçon:—« Nous sommes tous *gueux* dans ce pays, *moi tout le premier*; mais il faut y porter remède, si l'on peut; je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de la fumée. Mon évêché est le plus crotté de France. » Quand l'évêque de Luçon venait à Paris, il logeait en garni : « *C'est grand' pitié que de pauvre noblesse*, écrivait-il à la même dame; je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie; par là vous connaissez la misère d'un pauvre moine qui est réduit à la vente de ses meubles. » Puis peu à peu la bourse du pauvre moine s'arrondit. Il fait faire deux douzaines de plats d'argent à cinq cents écus; puis il achète une belle haquenée; mais *tout à fait belle*; puis deux petites pièces d'orfèvrerie pour joindre à deux montres, et puis enfin il a le petit Luxembourg, il a le Palais-Cardinal, il a la maison de Rueil,—pour lui ce n'était qu'une maison,—avec quantité de belles allées, de vergers, parterres, statues, peintures, fontaines, grottes et une orangerie

figurée en arc de triomphe. Il avait admirablement opéré pour porter remède *à la gueuserie*!

La magnificence de l'intérieur devait répondre à ces splendides apparences. Le cardinal menait une vie austère, enveloppée de luxe. Pour frapper les esprits, il voulait frapper les regards; le faste n'était pour lui qu'un moyen de plus de dominer. Nous ne savons absolument rien sur la disposition et l'ameublement des appartements; sur les objets d'art et de curiosité qui les décoraient. Déjà l'abbé Lebeuf se plaint de ne trouver aucun détail sur ce sujet dans la continuation de Dubreuil, qui écrivait en 1639, c'est-à-dire trois ans avant la mort du cardinal. Nous avons feuilleté le Dictionnaire pittoresque et historique des établissements et monuments de Paris, Versailles, Marly et autres maisons royales; le Voyage pittoresque aux environs de Paris par Dézallier; le Mémorial de l'abbé Antonini; la Description de Paris, Versailles, etc., par Piganiol de la Force; puis Hurtaut et Magny, puis enfin l'abbé Lebeuf, dans lequel nous avons trouvé que les peintures du château étaient de *Vouët, excellent peintre de Paris.*

Selon le savant abbé, la villa du cardinal aurait été située dans le bourg même ; il se trompe, à moins toutefois que le bourg n'ait occupé à cette époque une partie du versant de la montagne, au pied de laquelle il s'étend aujourd'hui; il ajoute que le cardinal avait fait abattre une partie des murs du bourg pour étendre ses jardins dans la campagne.

Louis XIV n'acheta pas Rueil, qu'il ne trouvait pas assez grand pour lui; il fit mieux; il bâtit Versailles, et le

château du premier ministre fut éclipsé. Un héritier du nom de Richelieu le vendit à un homme d'affaires, et sous la main des hommes d'affaires tout ce qui est beau, grand et magnifique est bientôt brisé, haché et déchiré en morceaux, et va s'abîmer dans le gouffre hideux de la spéculation : ainsi il advint au château de Rueil. En 1793, la nation s'empara de ses derniers débris, et aujourd'hui il ne reste plus aucun vestige de la résidence du grand cardinal.

CHAPITRE III.

Procès du maréchal de Marillac.

On ne s'attend pas sans doute à trouver ici la biographie de Richelieu ; beaucoup l'ont tentée; mais ne la fait pas qui veut ; il ne faudrait pour cela rien moins qu'un homme d'état de sa taille, et qui eût fait marcher les affaires à travers mille résistances furieuses ; et il lui faudrait cette haute intelligence à la fois calme et violente, et ces formes de style simples et nues, mais vigoureuses et chargées de pensées, et cette énergie de conviction intrépide, et cette fermeté inflexible et cruelle, que l'on

peut haïr, mais sans laquelle le grand ministre succombait dans une lutte dont on n'apprécie peut-être pas assez les dangers.

Et d'ailleurs l'espace nous manque; tout notre petit volume ne suffirait pas pour vous montrer le géant à l'œuvre *mangeant le royaume de France*, selon l'expression de Louis XIII, et tout prêt à entamer l'Europe. Nous passerons rapidement devant cette haute et sinistre figure, épouvantail placé près du trône, colosse qui a l'air de l'écraser tout en le soutenant, et qui inspire peut-être autant de pitié que d'effroi. M. le cardinal est presque aussi à plaindre que ses victimes. Voyez sa pâleur sous la barette rouge! Quelle agitation sous cette tranquillité impérieuse! et avec cette fierté d'attitude, ce geste de maître, comme il souffre au sein des grandeurs, et comme il s'use à cette rude tâche qu'il a entreprise, de ranger *l'insolence des grands féodaux aux pieds de la raison!* C'est comme un orage qui se consume en éclairs et en coups de tonnerre.

Au prieuré des Rochers, le pauvre évêque de Luçon riait si bien de sa misère, et maintenant dans des coupes d'or il boit l'ennui et la tristesse! Quand le poète écrivait ces deux vers :

> On lit au front de ceux qui portent la couronne
> Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

sans doute il se rappelait ce front puissant ravagé par les veilles; cette face maladive et hautaine et ce regard dominateur plein d'angoisses et de mortelles inquiétudes!

Rueil nous rappelle un des sanglants épisodes du ministère de Richelieu, c'est dans une salle de son château que fut jugé un procès fameux ; on y condamna, après une instruction qui avait duré près de deux années, cet infortuné Marillac, assez pauvre personnage, qui ne comprenait pas qu'on pût couper la tète à un homme de sa qualité ; intrigant maladroit qui payait pour les sottises des gens plus coupables que lui ; mais que leur position protégeait contre les vengeances du ministre.

Marillac était un petit gentilhomme, ancien soldat de Henri IV ; il ne parut à la cour que pendant la régence de la Reine-Mère, qui lui fit épouser une de ses parentes, Catherine de Médicis, issue d'une branche séparée de la famille du Grand-Duc, avant que ses ancètres ne fussent arrivés à la souveraineté. Les courses de bagues auxquelles il se montrait souvent, dit le père Lemoine, lui méritaient plutôt le nom de *Gendarme* que sa valeur dans les combats. Catherine de Médicis ne lui avait apporté d'autre dot que la protection de la Reine-mère, qui ne lui fit pas défaut. On lui donna la charge des vivres dans l'armée du duc d'Angoulême en Champagne ; c'était lui abandonner la fortune publique ; c'était lui enjoindre de voler; il comprit parfaitement, et se livra à des malversations impudentes. Le roi voulait le chasser ; ce fut Richelieu qui intercéda pour lui. Encouragé par l'impunité, M. de Marillac se remit *au travail* avec une ardeur et une insolence sans mesure. A cette époque, on faisait construire la citadelle de Verdun : on lui donne la direction des travaux ; il vole sur la chaux, sur les pierres, sur le bois, sur le fer, sur le salaire des ouvriers ; il vole sur

tout ; et quand il y eut garnison, il vola la garnison. Comme de plus il avait la lieutenance du pays, il vole encore le paysan ; les villages lui fournissent de quoi entretenir un train de prince souverain ; et tout cela se fait en plein jour, au vu et au su de tout le monde, comme si le brigandage lui était imposé par sa charge.

En 1627, nous trouvons Marillac au siége de la Rochelle ; il s'y fit une si mauvaise réputation, que le commandant de Valençai, *qui appelait toute chose par son nom*[1], parlant un jour au roi d'un homme sans courage, lui dit publiquement : « Qu'il n'y avait rien *de plus poltron* que Marillac. » C'est de cette époque que datent ses intrigues contre le cardinal. Maudit par toute une province ; chargé de l'exécration publique ; ayant la colère du roi suspendue sur sa tête, comme une épée toujours prête à le frapper, l'insensé ose s'attaquer au seul homme qui le soutenait !

Pendant que Louis XIII était en Italie, Marillac avait le commandement de l'armée en Champagne ; là, ses malversations recommencèrent ; il prenait quelque fois *le tiers* sur le pain des gens de guerre. On lui reproche encore d'avoir retardé le passage de ses troupes en Italie, parce que, dit-on, il ne voulait pas partager le commandement avec un autre.

« La postérité aura de la peine à croire que l'on ait souffert si longtemps de tels désordres ; mais le cardinal, pour ne pas déplaire à la Reine-Mère, les

[1] Le P. Lemoine.

couvrait toujours aux yeux du roi de quelques prétextes spécieux.

«Après tout, néanmoins, les séditieuses intrigues qu'il fit avec Gaston d'Orléans et ses partisants à la cour pour perdre M. le cardinal et pour porter la Reine-Mère à faire le grand éclat qu'elle fit, heurtèrent de telle sorte l'esprit du roi, soit à cause de l'extrême ingratitude dont il se rendait coupable envers le ministre, par l'entremise duquel Sa Majesté savait mieux que personne qu'il avait reçu tous les honneurs et toutes les grâces; — soit aussi parce qu'ils voulaient violenter Sa Majesté et la forcer de perdre M. le cardinal, elle se sentit forcée de l'abandonner à la justice, et de faire châtier selon les lois du royaume les violences tyranniques qu'il avait exercées sur son peuple.»

Cette énorme période n'est pas de nous: nous l'avons prise textuellement dans le père Lemoine; ce n'est pas un modèle de style à citer; mais tous les faits qu'il invoque sont vrais, et nous expliquent parfaitement les causes qui amenèrent la fin tragique de Marillac. Deux motifs y concoururent: ses malversations et la nécessité d'intimider; par un grand exemple, les partisans de la Reine-Mère.

Richelieu, dans son testament politique, dit au roi: Vous fîtes trancher la tête au maréchal de Marillac avec d'autant plus de raison, qu'ayant été condamné avec justice, la constitution présente de l'Etat requérait un grand exemple.

Cela est parfaitement raisonné; ce qui n'empêche pas que cet homme souillé de péculat, ce pillard, que depuis longtemps la voix publique désignait au châtiment, n'ait reçu le

bâton de maréchal trois ans avant sa mort (en 1629, au siège de Privas); et que sans doute on lui aurait encore donné deux ou trois provinces à dévorer, s'il avait voulu servir les intérêts de M. le cardinal; et que si Louis XIII fût mort avant sa condamnation, le criminel aurait peut-être fait pendre ses juges, et Marillac aurait envoyé Richelieu sur l'échafaud.

CHAPITRE IV.

Procès du maréchal de Marillac.

(Suite.)

Marillac avait été arrêté au camp de Folisso, en Piémont, à la tête de l'armée qu'il devait commander. On le conduisit à Sainte-Ménehould, puis à Verdun. On sait que cette ville avait été le principal théâtre de ses méfaits; il y fut confronté avec plus de cent témoins; c'était en 1631. L'année suivante on le transporta à Pontoise. La Reine-Mère tenta de corrompre Puységur, le commandant du château; elle lui offrit cent mille écus pour la liberté de son prisonnier, Puységur tint bon. Un sieur de Moricq

vint pour examiner l'endroit où les commissaires pourraient s'assembler ; il ne jugea pas convenable qu'ils tinssent leurs séances dans un château où l'on avait mis une garnison comme dans une place de guerre. Le cardinal fit transférer Marillac à Rueil; il était gardé par Desruaux, lieutenant d'une compagnie des gardes du corps, sous la charge du comte de Tresmes, capitaine des gardes, avec un exempt et six archers.

Les commissaires se réunirent au château de Rueil : ils étaient au nombre de vingt-quatre. Nous y remarquons des noms qui sont encore connus aujourd'hui, tels que : Voyer-d'Argenson, Duchâtelet, de Barillon et de Berbis ; un sieur de Xaintonge remplissait les fonctions de procureur-général ; le greffier se nommait Fillotte.

Le garde-des-sceaux Châteauneuf, étant sous-diacre, ne pouvait donner des ordres pour l'exécution des coupables sans encourir l'irrégularité ; on fit venir un bref de Rome, qui lui permit de prendre part aux débats du procès.

Garnier, avocat au parlement, était le conseil de Marillac, avec lequel il ne pouvait communiquer qu'en présence de l'officier des gardes Desruaux, d'un exempt et de sept ou huit archers ; l'accusé et le défenseur ne pouvaient se parler qu'à haute voix.

Ces dispositions prises, la procédure commença. Marillac chercha d'abord à gagner du temps par des récusations contre le garde-des-sceaux et contre plusieurs commissaires ; il en voulait particulièrement à Duchâtelet ; il avait sur le cœur un écrit satyrique de ce dernier, dans lequel son frère était traité d'hypocrite, et lui, le

maréchal, de voleur ; le mot était un peu cru, mais parfaitement appliqué. Le pamphlet de Duchâtelet était une prose latine et rimée, semblable à celles qui se chantent à l'église, aux grandes fêtes de l'année. Toutes ces requêtes restèrent sans résultat; elles furent évoquées au conseil du roi ; un arrêt du 22 mars 1631 les déclara impertinentes et inadmissibles. On débouta également le maréchal de son appel comme d'abus contre le bref du Pape, accordé au garde-des-sceaux, et les commissaires eurent ordre de procéder sans délai à l'examen et au jugement du procès.

La récusation contre Duchâtelet forme un épisode assez plaisant dans cette tragique histoire. Le maréchal avait échoué ; mais ses parents revinrent à la charge ; ils établirent par des preuves irrécusables que Duchâtelet avait dit, un jour, que si jamais le maréchal passait par ses mains, il n'en sortirait qu'avec un arrêt de mort ; enfin, ils coururent si souvent à Saint-Germain; ils firent tant de bruit et ameutèrent si bien l'opinion, que, sans prononcer sur la requête, on fit arrêter Duchâtelet, et on le conduisit au château de Noisy, où il resta pendant toute la durée du procès; il s'était reconnu l'auteur de l'écrit satyrique en question. Pour rentrer en grâce au cardinal, il écrivit une brochure intitulée : *Observations sur la mort et sur la condamnation du maréchal de Marillac*, et bientôt il fut rappelé à la cour. La première fois qu'il y parut depuis sa disgrâce, il s'aperçut que les regards de Louis XIII l'évitaient, qu'il paraissait gêné, contraint devant lui. Duchâtelet s'aperçut de cet embarras empreint de bienveillance ; il s'approcha de Saint-Simon, et

CHAPITRE V.

Procès du maréchal de Marillac.

(Fin.)

L'instruction du procès avait duré deux mois. Le 28 avril, à six heures du matin, Desruaux vint prendre le maréchal avec l'exempt et ses archers, pour être *interrogé sur la sellette*. Le dénoûment approchait : Marillac faiblit ; n'attendant plus rien de la protection des hommes, il voulut invoquer celle de Dieu : il entendit la messe et communia. A huit heures, il entra dans la salle d'audience : il avait repris quelque énergie. Tout d'abord il se pose en grand personnage ; gentilhomme du ressort de Paris

et maréchal de France, il refuse de reconnaître les commissaires pour ses juges, et vomit des imprécations contre Duchâtelet, qu'il ne voyait, disait-il, qu'avec horreur assis sur les fleurs de lys, avec un pouvoir si redoutable sur sa vie et sur son honneur. Enfin, il présenta sa requête de récusation générale, qui ne laissait pas que d'être fondée ; les lettres d'établissement de la chambre de Rueil n'ayant pas été vérifiées dans une chambre souveraine. En sortant, il dit à ceux qui étaient près de lui : « Voilà bien des gens contre un seul.» — Oui, monsieur, ils sont vingt-quatre, dit un soldat des gardes. — « J'espère, répliqua le maréchal, que Dieu sera le vingt-cinquième. » Un arrêté du conseil, daté du 29, le débouta également de sa requête générale.

Le lendemain commença enfin l'interrogatoire : il dura trois jours. Quand il fut terminé, le garde-des-sceaux lui ayant demandé s'il n'avait rien à ajouter pour sa justification, le maréchal répondit que non. Le 4 avril, nouvelle requête : il y baisse le ton quelque peu ; il ne proteste plus de son innocence absolue ; il en vient aux excuses ; il invoque sa position de général d'armée ; il cite l'exemple d'un commandant, qui, voyant le roi admirer la magnificence de son habit, lui dit : « Sire, c'est du ménage que j'ai fait sur le pain de munition »; et le roi se contenta de dire : « Il faut bien qu'il s'aide, car il est pauvre. »

Avant que de procéder au jugement, les commissaires se rendirent à Saint-Germain. Selon le père Lemoine, Louis XIII les y aurait mandés : il leur dit, pour leur donner plus de liberté, qu'il ne voulait d'autre justice

d'eux que celle qu'ils rendaient au moindre de ses sujets. C'était, ajoute notre historien, tout ce qui se pouvait apporter de douceur et de grâce pour favoriser un criminel qu'on eût voulu sauver. Il ne faut pas oublier que le père Lemoine était aux gages de madame d'Aiguillon, qui lui avait communiqué tous les papiers du cardinal, son oncle. Aussi trouve-t-on, dans son Histoire de Richelieu, quantité de faits et de particularités curieuses, que les autres écrivains de son temps ont ignorés.

Par l'absence de Duchâtelet, les juges se trouvaient réduits à vingt-trois. Le 7 mai, les délibérations commencèrent dès cinq heures et demie du matin ; le lendemain, les commissaires se réunirent à cinq heures ; *les opinions*, comme dit l'historien auquel nous empruntons ces détails, durèrent jusqu'à cinq heures du soir. Le maréchal était reconnu coupable de péculat et de concussion : à cet égard, il y avait unanimité ; les avis n'étaient partagés que sur l'application de la peine. Le procureur-général avait requis la peine de mort : treize se rangèrent à ses conclusions ; les autres opinèrent à un bannissement ou à une prison perpétuelle. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, des deux côtés, on invoquait l'ordonnance de François Ier, qui frappe de la peine de *confiscation de corps et de biens* toute personne convaincue de péculat. Ceux qui votèrent pour sa mort, prétendaient que *confisquer le corps* c'était tuer : ce fut donc par une espèce d'escamotage de mots qu'on tua le maréchal. Le père Lemoine cite la même ordonnance ; puis il continue : « Par quelle considération l'eût-on exempté de la peine portée par l'ordonnance de Blois, qui veut que tous les

chefs qui se trouvent avoir exigé de l'argent pour ne pas loger dans les maisons et villages, soient punis de mort, sans espérance de pardon; avec cette clause, que si, par importunité ou autrement, la grâce en était accordée par le roi, il est fait défense au garde-des-sceaux de la sceller, et aux juges d'y avoir égard. » Le père Lemoine ajoute : « De plus, Marillac était un des principaux agents de la faction qui allait faire entrer Monsieur dans le royaume les armes à la main. » C'est là, nous le répétons, le vrai motif de sa condamnation.

On signa l'arrêt en laissant en blanc le lieu de l'exécution, puis on envoya l'exempt du grand prévôt à Saint-Germain, pour en donner la nouvelle au roi, et savoir auquel lieu Sa Majesté desirait qu'on fît l'exécution. Le roi fit dire au garde-des-sceaux qu'il voulait qu'elle se fît en la place de Grève, et lui manda de se rendre à Paris pour y donner les ordres nécessaires. C'était le samedi 8 mai. Le lendemain, dimanche, des lettres de cachet, expédiées par le roi, enjoignirent au lieutenant civil, au lieutenant criminel, ainsi qu'au procureur du roi au Châtelet, d'assister à l'exécution de l'arrêt. En même temps, il fut donné ordre au chevalier du guet Testu, de se trouver le 10, au matin, à l'Hôtel de Ville, avec ses archers, pour recevoir le maréchal, qui lui serait remis par le sieur Desruaux. Un ordre enjoignit au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris de livrer au chevalier du guet les clés des portes et chambres dont il aurait besoin, afin qu'il demeurât maître absolu dans cet hôtel jusqu'à ce que l'arrêt fût exécuté.

Cependant le maréchal ignorait ce qui se passait; dans

sa dernière requête, il n'avait parlé que d'amendes qu'on ne pourrait lui infliger ; quant au dernier supplice, il ne paraissait pas y songer alors. On l'avait mis au secret le plus absolu : il était en proie à d'horribles inquiétudes. Ses parents ayant appris son malheur, coururent à Saint-Germain. Le maréchal de Schomberg, qu'ils rencontrèrent, et qu'ils supplièrent de les aider de son crédit, leur répondit qu'il se tenait hors d'état de leur rendre service. Le cardinal se promenait dans les jardins du château : ils allèrent le trouver. Le baron de Vaudey s'approcha de son Eminence, et la supplia de les assister de son intercession auprès du roi, en faveur du maréchal. Le cardinal fit semblant d'être surpris en apprenant l'arrêt de la chambre de Rueil : « Messieurs, leur dit-il, vous m'apprenez une chose que je ne savais pas. Je suis bien fâché que le maréchal se soit mis en tel état par sa faute. Voyez le roi ; il est bon. » Ils allèrent se jeter aux pieds de Sa Majesté, qui leur dit : « Je verrai ce que j'aurai à faire ; cependant, retirez-vous ». Le lendemain, nouvelles insistances auprès du cardinal, qui finit par s'emporter et renvoyer les solliciteurs de manière à les convaincre que le maréchal était perdu sans retour.

Et ce qui le perdit, ce fut précisément ce que l'on avait tenté pour le sauver. Le 2 mars 1632, la Reine-Mère osa écrire aux commissaires que s'ils condamnaient le maréchal à quelque peine que ce pût être, ils en répondraient dans leurs biens et dans leurs personnes, et qu'elle les prendrait à partie de leurs propres et privés noms, comme complices du cardinal. Et voilà la femme qui disputait le pouvoir à Richelieu ! Et Monsieur écrit dans

le même sens aux juges de Marillac : « Ils lui répondraient dans leurs biens et dans leurs vies du sang d'un innocent qu'ils auraient fait répandre injustement. » Mais cet homme était donc bien coupable, et un bien important personnage, et l'on fondait sur lui de bien criminelles espérances, puisqu'on prenait un intérêt si vif à sa conservation?

On trouvera au chapitre *Variétés*, les détails de l'exécution du maréchal : d'autres suivirent bientôt. Ces drames sanglants qui n'étaient pas alors compris de tout le monde, soulevèrent une réaction furibonde ; les imprécations qui s'élevèrent contre le cardinal ont retenti jusqu'en notre temps : l'histoire a partagé la haine des contemporains. Après tout, Richelieu, c'est le symbole de l'ordre : gardien de la paix, il a toujours le glaive à la main ; ennemi implacable, ses vengeances affermissent le trône ; et juge sans miséricorde , il est juste, même dans ses cruautés. Voyez-le à son point de départ ; voyez ce qu'est la France à cette époque ; voyez le cadavre du maréchal d'Ancre que les factieux viennent de tuer ; voyez les adversaires que le cardinal a devant lui, les gouverneurs, les ducs, les princes, puissants, insolents, insatiables. Pour les grands féodaux, la royauté n'existe au sommet de l'Etat, que pour déverser sur eux l'argent et les faveurs : ce sont des espèces de chefs de *condottieri*, qui viennent demander les grâces du souverain la dague au poing ; ce que l'un d'eux obtient est regardé par tous les autres comme un passe-droit et un outrage : la royauté ne peut donner le commandement d'un château, sans avoir à craindre une guerre civile.

Au reste, ceci nous conduirait trop loin. Pour nous résumer en peu de mots, nous dirons : Richelieu a rétabli le calme par la tempête ; il a versé le sang de quelques rebelles illustres, pour y étouffer la guerre civile, et s'il a tout fait pour le roi, et rien pour la nation, c'est que la nation n'existait pas alors.

CHAPITRE VI.

Le père Joseph.

A côté de Richelieu, nous trouvons, à Rueil, le père Joseph, capucin ; esprit moins altier, moins fougueux, plus contenu, plus fin et plus égal que le premier ministre : le moine vaut à peu près le cardinal. Il s'effaçait, se tenait à l'écart, agissant dans l'ombre et cachant sa puissance. Cette réserve mystérieuse prêtait à la calomnie et donnait beau jeu à ses ennemis : on en a fait un fourbe, un intrigant de bas étage, à petites ruses lâches et hypocrites ; on l'a dépeint comme un aide-bourreau, comme

une espèce d'Olivier-le-Daim, allant flairer les conspirations et fournissant des victimes au charnier de son maître. Tout cela est faux : toutes ces accusations ne reposent que sur des conjectures haineuses, sur des mensonges rancuniers, sur des assertions vagues et perfides. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ; et nous allons raconter simplement sa vie, qui fut si simple, si modeste et si grande.

Le père Joseph est issu d'assez haute lignée ; il était fils de B. Leclerc du Tremblay, président aux requêtes et ambassadeur à Venise. L'enfant fut tenu sur les fonts de baptême par le duc d'Alençon et la duchesse d'Angoulême. Au retour de l'église, le duc dit au père : Vous avez voulu, monsieur, que je donnasse à votre fils le nom de François ; avez-vous dessein qu'il soit pauvre comme ce grand patriarche? « L'un et l'autre, dit le biographe du père Joseph, ne prévoyaient pas qu'il dût un jour embrasser l'ordre de ce saint. »

Dans sa jeunesse, le père Joseph était un brillant seigneur : il s'appelait le baron Mafflée : les meilleurs maîtres de l'Université l'avaient formé. Après avoir vu la cour d'Élisabeth ; après avoir visité l'Allemagne et l'Italie, il fit la guerre sous le duc de Montmorency, s'éprit de belle passion pour une belle demoiselle, et entra aux capucins à l'âge de dix-neuf ans. Ces amours lui avaient tenu fortement au cœur : la lutte fut longue et douloureuse, pleine de péripéties, de triomphes passagers, de rechutes et de larmes. Enfin, sa vocation l'emporte : les chaînes du monde sont brisées ; le sacrifice de toutes ses joies est accompli, et bientôt le baron Mafflée n'est plus

qu'un pauvre capucin, enseignant la philosophie, dirigeant les novices, parcourant la France, prêchant les carêmes dans les villes, exhortant, convertissant, soldat de Jésus-Christ, marchant sous l'étendard de la croix, et livrant bataille à l'hérésie.

Cette partie de la vie du père Joseph, la plus obscure aux yeux des hommes, est la plus brillante aux yeux de Dieu : on ne peut, sans admiration, voir un esprit de cette trempe s'en aller chercher de côté et d'autre *qui convertir*.

Ce fut au sujet de la réforme de la maison de Fontevrault, qu'il vit Richelieu pour la première fois. Richelieu n'était encore que l'évêque de Luçon, le plus gueux des prélats dans le plus crotté des évêchés. Ces deux hommes se comprirent et s'unirent pour le reste de leur vie. Le père capucin se conduisit avec tant de sagesse et d'habileté dans cette affaire, et sut si bien s'effacer, qu'il en laissa retomber tout l'honneur sur le prélat, qui lui en sut bon gré. Le biographe que nous avons déjà cité prétend que c'est à cette connaissance que l'évêque de Luçon dut son élévation : « Le père Joseph, dit l'abbé Richard, le proposa peu de temps après à la reine-mère, comme un homme sublime et extraordinaire, et capable des plus grandes affaires. »

Pendant son séjour à Orléans, où en sa qualité de provincial il avait assemblé un chapitre de son ordre, en 1624, le père Joseph reçut la lettre suivante du cardinal de Richelieu : « Au père Joseph, capucin. Comme vous êtes le principal agent dont Dieu s'est servi pour me conduire dans tous les honneurs où je me vois élevé, je

me sens obligé de vous en mander les premières nouvelles, et de vous apprendre qu'il a plu au roi me donner la charge de son premier ministre à la prière de la reine. Mais en même temps, je vous prie d'avancer votre voyage et de venir au plus vite partager avec moi le maniement des affaires ; il y en a de pressées que je ne veux confier à personne ni résoudre sans votre avis. Venez donc promptement recevoir le témoignage de toute l'estime que vous porte le cardinal de Richelieu. Compiègne, 29 août 1624 ».

L'année suivante, le père Joseph partit pour Rome, où il présenta à Urbain VIII son poème intitulé : *La Turciade*, qu'il avait composé dans le but d'amener les chrétiens à faire la guerre aux Turcs. Le pape accueillit l'offrande avec une bienveillance extrême ; il nomma le poème l'Enéide chrétienne, et daigna même écrire des vers à la louange de l'auteur.

Il nous serait impossible de suivre le père Joseph dans sa carrière politique, souvent interrompue par ses courses apostoliques à travers la France. Quand le cardinal avait besoin de son assistance, ses lettres venaient le surprendre au milieu de quelque exhortation qu'il adressait à de pauvres religieuses. Alors le père capucin reprenait le bâton de voyage, et on pouvait le voir allant à pied par les chemins, lui qui portait souvent dans sa tête les destinées de la France. Il avait moins d'élan, des aperçus moins vastes que le cardinal ; mais il avait l'esprit plus délié et tout à la fois plus de fermeté dans le caractère. Quand le cardinal sentit son énergie faiblir, qu'il recula épouvanté devant les cabales de ses adversaires, ce fut le

père Joseph qui raffermit son courage, en lui faisant remarquer très-justement que céder à l'orage, c'était précisément s'exposer aux persécutions auxquelles il voulait échapper.

Richelieu voulut l'avoir auprès de lui au siége de la Rochelle, où il se rendit à pied et où il fit merveille. Ce fut le père Joseph qui découvrit la conspiration de Chalais ; il donna l'avis d'arrêter le maréchal d'Ornano. L'illustre capucin fut envoyé à la diète de Ratisbonne avec le sieur Brulart de Léon. Wallenstein vint au devant d'eux avec dix-huit carrosses ; il les fit monter tous les deux dans sa voiture (30 juillet 1630). Le père Joseph y travailla si bien que l'Empereur dit en parlant de lui : « *Un pauvre capucin m'a désarmé avec son chapelet ; et tout étroit qu'était son coqueluchon, il avait su y faire entrer six bonnets électoraux.* »

A son retour, le cardinal lui fit donner un appartement à Rueil ; il en avait un également au château de Saint-Germain, à Compiègne. Partout ils étaient si près l'un de l'autre, que le capucin pouvait entrer à toute heure dans le cabinet du cardinal, et le cardinal chez le capucin, sans être vus de personne. Il avait une pension du roi et un carrosse qui lui fut entretenu depuis le 1er janvier 1631 jusqu'à sa mort. Le père Joseph, nous le répétons, n'était point un agent subalterne traitant avec des personnages de rang inférieur ; il était vraiment ministre ; il avait le département des affaires étrangères ; quatre capuçins travaillaient sous sa direction. Ses dépêches n'ont point, il faut en convenir, cet air de grandeur, cette élévation qui s'exagère quelquefois et se boursoufle, que l'on reconnaît dans celles du cardinal ; mais

elles sont écrites d'un style précis, convenable, sobre et correct, qui peut servir de modèle. Parmi ces dépêches, il y en a plusieurs qui sont datées de Rueil : ce sont celles du 14 août, du 12 octobre et du 22 octobre de l'année 1635, du 6 janvier, 22 juin et 3 septembre 1637; elles sont adressées au cardinal de La Valette, et se rapportent à un des faits les plus curieux que présente l'histoire : on y voit un capucin donner des ordres à un cardinal qui commandait une armée, laquelle se battait pour les huguenots contre les catholiques.

Le père Joseph était, comme son ami le cardinal, d'une taille haute et grêle; rien dans sa physionomie ne portait les traces de la ruse, de l'habileté sournoise; il avait les traits allongés, le nez saillant; une sérénité parfaite respirait sur sa bouche très-bien dessinée; une singulière expression de douceur voilait l'éclat de ses regards, et la méditation se déployait à l'aise dans son vaste cerveau. Le père Joseph, au témoignage de tous ses contemporains, était souvent l'âme, le ressort, le premier mobile de ce qui a répandu par toute la terre le nom de Richelieu. Toujours le cardinal publiait lui-même qu'il ne pouvait se passer du secours de ce religieux. Après sa mort, le premier ministre se saisit, à Rueil et aux capucins de la rue Saint-Honoré, de tous les papiers qu'il laissait après lui, brûla les moins nécessaires et emporta lui-même les autres; aussi, tout n'est pas connu de la vie du célèbre capucin; l'humilité du religieux nous a d'ailleurs privés des éclaircissements nécessaires sur tant de négociations, dont nous ne connaissons qu'à demi le mystère.

Dans le chapitre qui suit on lira le récit de sa mort, arrivée à Rueil le 18 décembre 1638. Nous l'avons copié textuellement dans l'abbé Richard ; tout ce morceau respire une tristesse si pieuse, une telle quiétude de douleur pleine de foi et d'espérance, que nous aurions craint d'en affaiblir l'effet en y introduisant le moindre changement. C'est bien là une *de ces morts qui assurent ceux qui la voient du salut de ceux qui la souffrent.*

CHAPITRE VII.

Mort du père Joseph.

Lundi, 11 mai[1], le père Joseph ayant pris un bouillon aux herbes, il tomba dans une attaque d'apoplexie qui lui fit perdre l'usage de la parole et de tous les sens pendant trois heures. Le roi y envoya ses médecins, et il fut si bien soigné qu'il revint en santé.

Le père Joseph, qui regarda cet accident comme un avant-coureur de la mort, pensa tout de bon à s'y pré–

[1] A Compiègne où se trouvait alors la cour.

parer. Il quitta la cour, se retira chez les capucins de Senlis, y fit une confession générale, et se rendit ensuite à Paris, la veille de la Pentecôte, chez les religieuses du Calvaire du Marais. Après y avoir demeuré deux jours, il se retira au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, dans la résolution de ne plus se mêler d'aucunes autres affaires que de celles où il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Il ne sortait que pour aller aux filles du Calvaire : il y faisait, le 5 septembre, une exhortation à toutes les religieuses, lorsque le cardinal lui envoya un courrier pour lui apprendre l'agréable nouvelle de la naissance d'un Dauphin, notre glorieux monarque; dans le transport de la joie qu'il en ressentait, il fut le premier dans le royaume qui eut le plaisir d'entonner le *Te Deum*.

Au commencement du mois de décembre, le père Joseph sentant encore assez de force pour aller voir les filles du Calvaire, il voulut y faire ses derniers adieux : il y demeura trois jours, et se trouva si mal dans le troisième, qu'il envoya chercher son confesseur extraordinaire aux Capucins, à qui il se confessa avec une piété et un zèle tout à fait édifiants.

Le cardinal apprenant que sa santé ne se rétablissait pas, et qu'il se fatignait à faire des exhortations aux religieuses du Calvaire, lui écrivit pour l'engager à le venir trouver à Rueil.

Voici la lettre du cardinal, que nous avons trouvée dans les mémoires d'Aubery :

Cher père Joseph, ayant envoyé quatre ou cinq fois à Paris pour apprendre des nouvelles de votre santé, sans

que j'en aie pu avoir de certaines, la peine en laquelle je suis de votre mal, et le desir que j'ai de savoir précisément l'état auquel vous êtes, fait que je vous envoie de nouveau à cette fin. Si vous croyez mon conseil, vous quitterez les couvents où vous vous retirez, comme étant peu propres à y recouvrer votre santé, et viendrez en ce lieu, où l'air, étant meilleur, contribuera beaucoup à vous la rendre en peu de temps. Si vous suivez en cela mon avis, je vous enverrai ma litière pour vous amener plus doucement; et en attendant le bien de vous voir, ou au moins des nouvelles de votre part, telles que je les desire, je vous assurerai qu'il n'y a personne qui soit plus que moi, votre, etc.

Le père Ange tâcha de le dissuader d'aller à Rueil; mais parce que le père Joseph savait que le cardinal Ricci s'y devait trouver pour affaires importantes, dont il avait la clé, il se servit de la litière du cardinal, et alla à Rueil le 14. Le cardinal qui l'y attendait, lui donna de grandes marques d'amitié, et le pria de ménager une santé qui lui était aussi chère qu'elle était précieuse à l'Etat. Le lendemain, pendant que Son Eminence alla au conseil à Saint-Germain, le père Joseph dicta plusieurs instructions pour les missionnaires d'Orient, et alla dire la messe à midi. L'après-midi, il eut une longue conférence avec les cardinaux de Richelieu et de Ricci; ensuite il se retira dans sa chambre, où, après avoir récité son office et fait une méditation d'une heure, il dicta à son compagnon (le père Ange) une lettre circulaire pour toutes les maisons de la congrégation du Calvaire. De là, il se mit à table pour collationner, et pendant qu'il était

attentif aux beaux exploits de Godefroy de Bouillon, dans la conquête de la Terre-Sainte, dont on lui faisait la lecture, il tomba une seconde fois dans une apoplexie qui lui laissa, en moins d'une heure, la moitié du corps sans mouvement. Il fit plusieurs efforts pour parler, sans qu'on pût entendre un seul mot de ce qu'il voulait dire. Le père Ange, à qui il avait demandé par grâce de commencer par lui donner l'Extrême-Onction si pareil accident lui arrivait, se fit apporter les Saintes-Huiles de la paroisse, et lui administra ce sacrement, qu'il reçut avec les marques d'une véritable piété : elle parut par des signes très-sensibles, au défaut de la parole qu'il avait perdue.

Le jeudi, 16, dès le matin, le confesseur des filles du Calvaire arrive; le père général des Capucins, le père provincial arrivent une heure après : le père général lui demande en italien (il ne parlait pas français) s'il le connaissait ; il serra la main pour réponse. Le général ajouta que pour recevoir l'absolution et les indulgences plénières, il fallait donner des signes de pénitence. Le père Joseph se frappa la poitrine plusieurs fois, fit le signe de la croix et répandit des larmes, et reçut en cet état l'absolution et l'indulgence plénière, selon les priviléges de l'ordre.

Il fut très-sensible à l'honneur que Monsieur, frère unique du roi, lui fit de le venir voir : il n'y eut mouvement qu'il ne se donnât pour en témoigner sa reconnaissance. Tous les seigneurs de la cour le virent aussi, et personne ne sortait sans verser des larmes.

Il arriva une chose tout à fait surprenante, qui donna quelque espérance de vie aux médecins : le confesseur

extraordinaire lui disant qu'il fallait oublier toutes les créatures pour ne plus penser qu'à Dieu, à qui il allait rendre compte de ses actions, le père Joseph ; en pleurant, frappa sa poitrine, et répéta plusieurs fois : *Rendre compte*, *rendre compte !*

Ce fut le samedi, 18 décembre 1638, à onze heures du matin, que ce religieux, âgé de soixante-un ans, après en avoir passé quarante dans l'ordre de Saint-François, mourut ; mais de la mort qui assure ceux qui la voient du salut de ceux qui la souffrent.

Sitôt que le père Joseph fut mort, le cardinal de Richelieu, qui voulait qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à un cardinal, fit porter son corps avec beaucoup de pompe dans son carrosse à six chevaux, accompagné de toute sa maison et suivi de tout son train jusques au couvent de la rue Saint-Honoré, où il arriva le soir aux flambeaux ; il y fut reçu par le père général accompagné par plus de soixante religieux, chacun un cierge blanc à la main, et porté dans l'infirmerie où on l'ouvrit pour en tirer le cœur. Le lendemain il demeura exposé à la vue de tout le peuple, au milieu de l'église, jusqu'à ce qu'il fût mis en terre par le père général, à côté du père Ange de Joyeuse le provincial ; on eut toutes les peines du monde à achever les obsèques, tant la foule était grande.

Au service qui fut célébré le 22, toute cette grande assemblée s'aperçut que le cardinal de Richelieu versait des larmes sur son tombeau, et ne put s'empêcher de témoigner ses regrets par ces paroles : « Je perds ma consolation et mon secours, mon confident et mon ami. »

Peu de jours après cette Messe, le cardinal de Richelieu fit prononcer son oraison funèbre dans la même église par le père Bon, carme réformé. Le Parlement s'y trouva en corps avec toutes les personnes les plus distinguées de la Cour et de la ville.

Le père général accorda le cœur du père Joseph aux instantes prières des religieuses du Calvaire. Le Père Ange le porta dans un carrosse du cardinal au couvent du Marais; il le donna à la Supérieure en lui adressant ces admirables paroles, les larmes aux yeux : Recevez ce cœur qui a tant eu de charité pour vous, ce cœur dans lequel vous étiez toutes; ce cœur enfin qui, pour la peine qu'il a prise pour votre institution, ne vous demande que la fidélité à la règle qu'il vous a laissée.

CHAPITRE VIII

Rueil pendant la Fronde.

La France respira à l'aise quand le colosse qui avait pesé sur elle se fût écroulé. Après la mort de Richelieu, il y eut un moment de calme et de bonheur, tout le monde avait souffert ou avait tremblé, mais ce moment fut court; la réaction contre sa hautaine politique fut presque instantanée, elle éclata avec fureur; Mazarin à peine au pouvoir se trouva aux prises avec les grands, dont son prédécesseur n'avait pas seulement abattu les têtes superbes, mais qu'il avait dégradés. « Quand Riche-

lieu fut mort et que la royauté vint aux mains d'un autre prêtre moins audacieux mais plus subtil, moins entreprenant mais non moins tenace; toutes ces vanités se levèrent d'un seul bond [1]. »

Ce n'est plus le bourreau qui garde le trône ; on n'a plus le courage d'en appeler à lui. La lutte change de caractère; elle est moins sanguinaire, mais tout aussi cruelle : de grands noms y sont engagés, mais elle est sans grandeur ; et c'est chez les femmes qu'on trouve l'énergie et l'audace.

Richelieu traînait ses ennemis à l'échafaud, Mazarin vient en personne ouvrir aux siens la porte de leur prison: il combat en fuyant, il désarme les vainqueurs par l'adresse, il se relève par l'intrigue, et à force de lâcheté il finit par vaincre.

Dans cette guerre il y eut des pourparlers, des transactions, des arrangements et des promesses sans fin, que chaque parti tenait tant qu'il y trouvait son compte. Un traité de paix fut conclu à Rueil en 1648. Voici le résultat des négociations du parlement et des grands. Il fut arrêté :

1° Que le quart des tailles serait supprimé.

2° Que la liberté serait rendue aux prisonniers et aux exilés.

3° Que le roi retournerait à Paris.

4° Qu'il ne serait permis d'emprisonner aucun citoyen qu'il ne fût au pouvoir de ses juges de l'interroger dans les 24 heures.

[1] Laurentie.

5° Qu'il ne serait jamais établi d'impôt sans être enregistré au parlement.

Cette déclaration fameuse, l'ouvrage des princes et des magistrats, qui, selon le témoignage de Talon, renfermait les priviléges de la nation, reconnue et confirmée par une longue suite de rois, qui devait faire évanouir jusqu'au moindre nuage de la tempête, fut enfreinte par Mazarin et devint inutile.

RUEIL MODERNE.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Topographie. Statistique.

La commune de Rueil appartient au canton de Marly-le-Roi et à l'arrondissement de Versailles. Son territoire, qui renferme 1013 hectares 35 ares 49 centiares, est borné par celui des communes de Nanterre, Puteaux, Suresnes, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, La Celle-Saint-Cloud, Bougival et Croissy.

Le sol est, en général, formé d'atterrissements composés d'un sable fin, jaune, argileux sans coquilles, et, en certains endroits, de sable et d'argile plastique re-

couvrant de la craie. Quelques parties du territoire sont formées de couches de pierres à bâtir de la même nature que la pierre de Nanterre. Quelques carrières ont été exploitées, mais elles sont abandonnées maintenant.

Le bourg de Rueil est situé à douze kilomètres ouest de Paris, onze kilomètres de Versailles, et onze de Saint-Germain.

Il est bâti en partie sur le versant nord d'une petite colline formant assise au Mont-Valérien, et partie dans la plaine, sur la route royale de Paris en Normandie. Les maisons sont en général bien construites, les rues assez larges; de beaux boulevarts établis sur d'anciens chemins de ronde, et plantés d'ormes, de platanes et d'acacias, entourent la moitié du bourg et lui donnent des promenades qui lui manquaient.

La population de Rueil, d'après le recensement de 1841, est de trois mille sept cent soixante-un habitants; mais on peut hardiment, en y comprenant la garnison et la population flottante, la porter effectivement à près de cinq mille âmes.

La culture des terres a toujours été la principale industrie des habitants de Rueil, ainsi que l'attestent les diverses chartes mentionnées. Anciennement, la commune était riche en prairies; elle possède encore beaucoup de terres labourables et de bois; la vigne y était en plein rapport dès 1113, et depuis n'a cessé d'être une source de richesses pour les habitants. Les cultivateurs de Rueil font, avec Paris, un assez grand commerce de légumes, surtout d'asperges, de petits pois et de haricots.

Une nouvelle industrie a pris une grande importance

à Rueil, depuis trente ans, c'est celle du blanchissage du linge, qui offre à la classe ouvrière des ressources et du travail qui ne chôme en aucun temps de l'année. On compte à Rueil quatre-vingts maîtres blanchisseurs, qui occupent plus de quatre cents femmes. Chez plusieurs d'entre eux, qui ont eu le bon esprit de ne pas suivre la routine, les lavoirs, séchoirs, fourneaux de repassage, machines à calandrer et à presser, sont au niveau des connaissances mécaniques les plus avancées, et fatiguent moins les ouvriers que les anciens procédés. Nulle part on ne rencontrerait de plus beaux ateliers de blanchissage, et on comprend facilement que cette industrie soit à Rueil dans un état aussi prospère, en raison de l'abondance des eaux que, depuis dix ans, l'administration communale a sagement et fructueusement répartie.

Trois fabriques établies à Rueil contribuent encore au bien-être de la classe ouvrière. La fabrique d'étoffes de laines appartenant à M. Trottry-Latouche, et située près du pont de Chatou [1]; la féculerie de M. Barbier, et la fabrique de glucose de MM. Labiche et Tugot, donnent de l'importance à son commerce intérieur.

On trouve à Rueil les ouvriers nécessaires à tous les besoins de la vie, et en général aussi habiles que ceux de Paris. Plusieurs d'entre eux ont même poussé très-loin leurs connaissances en mécanique, et les ouvrages sortis

[1] Cette intéressante et curieuse fabrique, emploie 50 ouvriers dans son intérieur, et 90 femmes à Chartres; 25 machines différentes et de nouvelle invention fonctionnent dans ses ateliers. On y fabrique particulièrement les bonnets grecs, les étoffes de santé. etc. etc.

des ateliers de Ducellier ne seraient pas désavoués par d'habiles serruriers en renom dans Paris.

L'habitant de Rueil est actif, laborieux, économe, intelligent, surtout en ce qui regarde ses intérêts. Il est naturellement doux, bienveillant, bon époux et bon père. Il est à regretter qu'il ait si peu de confiance en quelques hommes qui ne cherchent que ses intérêts, et que de funestes préventions l'empêchent souvent de reconnaître ce qui est d'utilité publique. A Rueil, comme dans toutes les campagnes des environs de Paris, l'intérêt matériel l'emporte trop sur les intérêts de l'âme et de l'intelligence. Nous verrons au paragraphe des écoles, que le plus grave reproche que l'on est en droit de faire à beaucoup d'habitants de Rueil, est le peu de soin qu'ils apportent à l'éducation religieuse et à l'instruction de leurs enfants.

Il y a, depuis quelques années, une amélioration notable dans la construction des maisons. Quelques habitants ont fini par comprendre que des maisons bien closes, suffisamment élevées au dessus du sol, tenues avec propreté, offrent une économie réelle, en ce qu'elles exigent en hiver moins de combustibles ; qu'elles préviennent le développement d'une foule de maladies, diminuent la mortalité, surtout chez les enfants, et rendent les convalescences plus faciles et plus courtes ; tandis que des portes et des fenêtres mal closes, une chambre humide, située de manière qu'il faut descendre pour y entrer, et qui se trouve au dessous du sol d'une cour remplie d'un fumier infect, dont les infiltrations et les émanations sont mortelles, ne peuvent que ruiner ceux qui

les laissent en cet état, en les privant de la force et de la santé, les premiers des biens pour le travailleur.

Il serait à desirer que les portes des chambres s'ouvrissent sur une allée, et non sur une cour sale et humide ; que les fumiers fussent disposés comme en Angleterre et en Allemagne, dans des espèces de bassins bien cimentés, et placés le plus loin possible de l'habitation.

Nous nous attendons bien ici à toutes les réclamations des petits propriétaires d'une maison exiguë, d'une cour un peu petite. Il est facile dira-t-on, de donner des conseils; mais que faire dans un espace qui n'a souvent que vingt à trente pieds carrés?

Que faire? Apporter la plus grande propreté, renouveler l'air aussi souvent que le permet la température, blanchir à la chaux tous les deux ou trois ans, et cela, on peut le faire soi-même ; en un mot, comprendre que les neuf dixièmes des maladies ne viennent que des circonstances habituelles au milieu desquelles vivent les hommes, et non de la vieillesse, du travail ou des privations.

Nous dirons peu de chose du vêtement et de la nourriture ; nous ne dirons rien de ce qui existe, mais de ce qui pourrait être. On ne peut que déplorer cette perturbation funeste qui s'introduit chaque jour dans les habitudes d'une classe si intéressante d'ailleurs ; on ne peut raisonner avec la passion! Que dire à l'homme qui, à un genre de vie sobre et réglé, préfère le vice et toutes les conséquences qu'il amène avec lui : la paresse, la misère, l'abandon de sa famille? Tel individu se nourrira pendant trois mois d'aliments insalubres, parce qu'ils

sont à bon marché ; qui, dans un repas de noce ou de frérie, consommera ce qui aurait suffi, pendant plusieurs mois, à lui donner une nourriture saine et fortifiante.

Que dire à la coquette de village, qui préfère se vêtir des chiffons légers de la ville, et gagne ainsi des fluxions de poitrine, plutôt que de se procurer des vêtements chauds et solides.

Quelques habitants de Rueil parlent avec plus de correction qu'il y a trente ans ; on doit attribuer ce progrès aux relations fréquentes avec Paris. Cependant, il y a beaucoup encore à desirer pour l'accent, le choix et la propriété des termes.

Administration communale civile.

L'administration civile de Rueil se compose du maire, de deux adjoints, de 23 conseillers municipaux et d'un secrétaire de la mairie. Plusieurs personnes s'étonnent de l'absence d'un commissaire de police dans une population si forte. Il est vrai de dire que bien rarement on aurait besoin de son ministère : les rixes et les querelles sont assez rares ; et, jusqu'ici, l'intervention du second adjoint, qui remplit les fonctions de commissaire de police, celle des gendarmes, qui ont un poste à Rueil, ont toujours suffi pour l'ordre public.

Administration religieuse.

La cure de Rueil est de première classe. Un vicariat y fut établi en 1836. (Voyez le paragraphe *Eglise*, pour plus de détails.)

Garde nationale.

La garde nationale se compose de cinq compagnies formant un total de quatre cent vingt-un gardes nationaux, commandés par un chef de bataillon, six capitaines, etc.

La musique est composée de trente concertants, qui, tous, y mettent la meilleure volonté.

Un corps de soixante pompiers est chargé de la manœuvre et de la conservation de deux pompes. Les incendies sont rares à Rueil.

Un garde champêtre et un tambour afficheur complètent l'administration.

On retrouve encore à Rueil l'institution des messiers, c'est-à-dire qu'on élit tous les ans des cultivateurs chargés de la garde des récoltes, et pouvant dresser procès-verbal. Ils sont armés d'une pique, et paraissent en corps dans les processions et autres solennités.

Rueil est la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un avocat consultant et de deux hommes d'affaires.

Muller del. et lith.

Imp. Lemercier à Paris.

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE RUEIL,

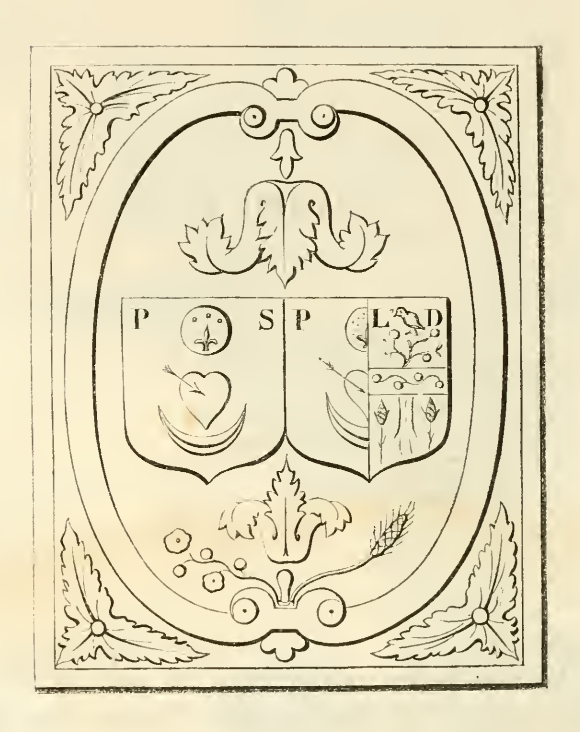
du temps où le Cimetière l'entourait encore

CHAPITRE II.

Église de Rueil.

La première pierre de cet édifice fut posée en 1584, par Antoine Ier, dix-huitième roi de Portugal, et par ses fils, don Emmanuel et don Christophe, alors tous trois exilés de leur pays. Avant 93, on lisait encore sur le deuxième pilier de la nef, à gauche en entrant par le grand portail, une inscription portant les noms des fondateurs. Cette inscription fut détruite, mais leurs armes,

que nous donnons ici, avaient été conservées, grâce à la couche épaisse de badigeon dont elles avaient été recouvertes, et qui ne fut lavée qu'en 1836, par un des



ecclésiastiques de la paroisse. L'église est de cette architecture que l'on commença à mettre en usage sous François Ier et sous Henri II. Les arceaux en plein cintre, le mé-

lange des ordres dorique et ionique, les guirlandes de fleurs mêlées d'animaux, tout s'y retrouve comme dans les châteaux construits sous les règnes dont nous venons de parler. Ce monument fut élevé sur l'emplacement de l'ancienne église, dont le fondateur est inconnu. Il est évident que l'on conserva quelques parties de l'ancien édifice : le clocher, de forme octogone, appuyé sur les quatre principaux piliers ; le chevet et le portail, placés maintenant dans les aîles. La construction des croisées de ces deux parties indique évidemment une époque bien antérieure à celle de la nef et du chœur.

On suppose que le clocher est l'ouvrage des Anglais, et qu'il a été bâti pendant le temps de leur séjour dans l'Ile-de-France, c'est-à-dire de 1420 à 1436. L'église actuelle est orientée comme l'ont été, depuis le règne de Charlemagne, presque toutes les églises de France. Le portail est en face de l'Occident, le chevet à l'Orient ; de sorte que le prêtre, disant la messe, se tourne, comme tous les fidèles, vers l'Orient.

L'abbé Lebeuf commet une grave erreur dans l'orientation de cette église ; il dit tout le contraire de ce qui a eu lieu : « *On a placé vers le nord*, dit-il, *le chœur et le sanctuaire, qui, auparavant, étaient du côté de l'orient, et l'on a élevé la nouvelle nef du côté du midi ; de sorte que le portail fait face au soleil vers le point de midi ou d'une heure.*

L'église de Rueil a quarante mètres de longueur, du chevet au portail, et dix-neuf mètres soixante centimètres dans sa plus grande largeur.

La nef principale a trente-un mètres soixante-dix centimètres de longueur, depuis le tambour du portail jus-

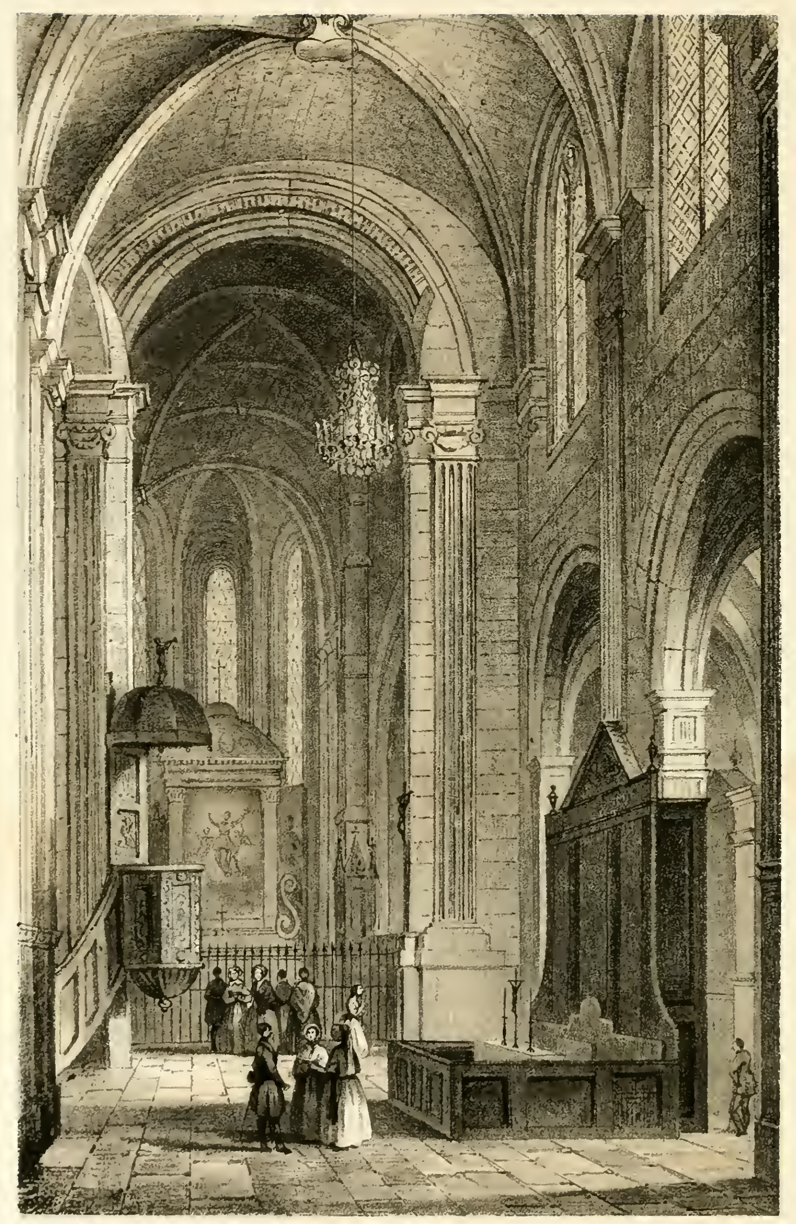
qu'à la grille du chœur, et sept mètres trente centimètres de largeur. La voûte principale a treize mètres de haut.

Le chœur, auquel on peut faire le reproche d'être beaucoup trop étroit pour sa longueur, a dix mètres dix centimètres, depuis la grille jusqu'aux degrés du sanctuaire, et quatre mètres quatre-vingt-neuf centimètres d'un côté des basses stalles à l'autre. Il est garni de vingt-huit belles stalles en chêne, simples et sans sculptures, mais larges et commodes,

Les bas côtés ont trente-trois mètres quatre-vingt-dix centimètres de longueur, trois mètres quatre-vingt-cinq centimètres de large, et sept mètres trente centimètres de hauteur.

L'édifice est percé de trente-quatre croisées régulièrement placées ; il a quatorze piliers. Les ornements du chapiteau du deuxième pilier à droite, en entrant par le portail, ne sont pas terminés : on y voit deux pierres saillantes, placées dans l'intention évidente d'y sculpter deux têtes comme aux autres chapiteaux.

L'église a trois entrées. Le portail principal, bâti par Richelieu, a été élevé par l'architecte Lemercier, le même qui a fait celui de la Sorbonne ; on y trouve les deux ordres dorique et ionique. Avant la révolution de 93, on y voyait les armes de Richelieu, dont la place est encore très-visible, et quatre statues sculptées par Sarrazin. Deux de ces statues, représentant saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église, étaient placées dans les niches du bas, à chaque côté du portail. Les autres représentaient deux anges et occupaient les niches supérieures : l'ange



Muller del. et lith. — Imp. Lemercier, à Paris

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

de Rueil

de gauche existe encore ; celui de droite est mutilé : le torse et la tête manquent.



Le deuxième portail est du côté du nord, et porte la date de 1603, c'est-à-dire sept ans avant la mort

d'Henri IV. Il est fâcheux que la main du vandalisme s'y soit appesantie.

Le troisième portail est au midi, et n'est remarquable par aucun ornement.

L'église de Rueil avait, avant 93, de magnifiques vitraux de couleur. Presque tous furent brisés, et ce qui reste fait regretter vivement ce qui est perdu.

Une grille en fer, simple, mais en rapport avec le style du reste de l'édifice, ferme l'entrée du chœur et deux chapelles collatérales. Une autre grille enveloppe le chœur derrière les stalles.

Deux degrés conduisent du chœur au sanctuaire, fermé par une grille formant table de communion, en fer doré et bronzé.

Le maître-autel, en marbre blanc, élevé de quatre degrés, est long de deux mètres quatre-vingt-douze centimètres. La table est d'une seule dalle de marbre blanc de trois mètres de longueur, sur soixante-cinq centimètres de largeur. Il a été placé en 1837, et entièrement consacré par monseigneur Blanquart de Bailleul.

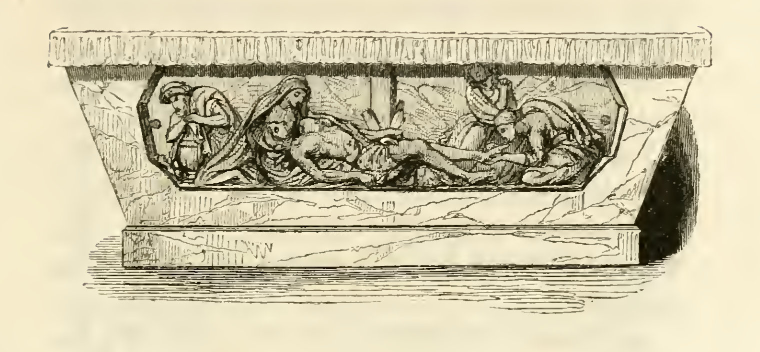
Cet autel, en forme de tombeau, présente, sur sa face antérieure, un magnifique bas-relief en bronze doré, de l'époque de la renaissance [1].

Cet objet d'art, admirablement ciselé, fut redoré en

[1] Pour l'explication de ce mot *entièrement*, il faut dire ici que la plupart des autels n'ont qu'une pierre consacrée, de 30 centimètres carrés environ, et placée au centre de l'autel. Cette pierre renferme des reliques, ce qui rend raison de ces paroles prononcées par le prêtre lorsqu'il monte à l'autel, et le baise : *quorum reliquiæ hic sunt*.

1737, comme l'indique une inscription placée par le doreur.

Il représente le corps du Sauveur près d'être embaumé et déposé dans le tombeau. Il est entouré des saintes femmes et de Joseph d'Arimathie. On y remarque surtout la ciselure du vase renfermant les parfums.



Ce bas-relief fut acheté, en 1805, par Napoléon, pour l'autel de sa chapelle à la Malmaison; il le paya 15,000 fr., comme l'atteste l'état de ses dépenses particulières. En 1837, le propriétaire de la Malmaison, M. Haguerman, en fit don à l'église de Rueil.

Le tableau du maître-autel, quoique pastiche d'un peintre peu connu, *frère Jean-André*, de l'ordre des Franciscains, n'en offre pas moins de grandes beautés. Il re-

présente l'Assomption de la sainte Vierge, et il est peint dans la manière de Le Sueur.

Ce tableau est un don de Napoléon, en 1806.

D'autres tableaux de l'église offrent des parties remarquables.

La tribune de l'orgue est assez vaste

Le cardinal de Richelieu avait fait don à l'église de Rueil d'un jeu d'orgues du prix de 45,000 livres tournois. Il fut vendu avec toutes les chaises de l'église pendant les troubles révolutionnaires, pour la somme minime de 600 fr.

En 1837, la fabrique de l'église acheta un orgue de dix jeux, assez fort pour la capacité du vaisseau.

Vers 1770, on construisit dans l'église même et adossé à une des plus belles croisées qu'il masque en partie, un ignoble escalier de clocher en charpente et en pisé. On ne peut retrouver la trace de l'ancien escalier ni le lieu où il existait.

Un défaut de construction très-grave existe près de deux des quatre gros piliers qui supportent le clocher. Une disproportion évidente se remarque dans l'écartement de la nef, et l'on ne peut en trouver la raison : il eût été facile de l'éviter.

Il y eut quelques consécrations d'évêques dans l'église de Rueil. Le dimanche 17 avril 1649, Hardouin de Péréfixe, qui avait été précepteur de Louis XIV, et qui a écrit une vie de Henri IV, y fut sacré évêque de Rodez par les évêques d'Ain, de Dol et d'Avranches. C'est le même qui fut depuis archevêque de Paris.

La collation de cette cure avait toujours appartenu

pleno jure à l'évêque diocésain sans qu'on trouve qu'il se soit jamais dessaisi de la nomination. En 1308, le *prêtre de Rueul* avait une vigne *au terrouer du Mont-Valérian*, pour me servir d'un titre qu'on trouve dans le cartulaire de Saint-Magloire, où cette vigne est dite tenir d'une part à celle dont l'abbaye de ce nom fit un bail à un homme de *Rueul en Parisis;* et en 1273 l'église de Rueil avait quatre deniers de rente sur une vigne située à Charlevenne.

Il nous a été impossible de retrouver les noms des curés divers qui se sont succédé dans l'administration de cette paroisse.

En 1804, l'église de Rueil, quoique rendue au culte, était encore dans un tel état de dégradation que M. le comte Robert Tascher de la Pagerie, dont le tombeau se trouve près de celui de l'Impératrice, alla trouver Napoléon et lui fit quelques observations sur l'état déplorable de la paroisse de son château. Les fenêtres n'étaient encore fermées qu'avec des bottes de paille. La sacristie manquait des choses les plus nécessaires au culte. *Je ne puis tout savoir*, répondit Napoléon; *je ne puis être instruit que de ce qu'on me fait connaître;* et il fit donner à la fabrique la somme de 12,000 francs.

Au côté droit du chœur on pouvait lire, il y a peu d'années, les deux épitaphes suivantes, avant qu'un ignoble badigeon ne vînt les recouvrir :

« *Théodore Choart, chevalier et seigneur de Buzenval, enseigne de la compagnie d'ordonnance de M. le prince de*

Condé ; après avoir rendu preuve de sa vertu, valeur et générosité en plusieurs grandes occasions pour le service du Roi, tant dedans que dehors le royaume, ayant été surpris de maladie en la ville de la Rochelle, où il avait été envoyé pour la pacification de cet Etat et repos du peuple, y décéda en l'âge de 39 *ans, le* 22 *avril* 1626. *Son corps a été porté en ce lieu au tombeau de ses ancêtres, où il attend la résurrection.*

Eustache Choart, écuyer, seigneur de Buzenval, ayant vécu plein d'honneur et de vertu en la crainte de Dieu au fidèle service des rois, rendit heureusement son âme à Dieu le 18 *mars M.DC.IX, âgé de soixante-six ans : et gist ici devant, près damoiselle Louise Le Sueur, sa femme, avec laquelle il a vécu en si parfaite concorde trente ans et plus, qu'il ne lui put longtemps survivre. Elle fut le refuge des pauvres et des affligés durant sa vie, et mourut le* 27 *février M. DC. VIII, âgée de soixante-six ans.*

Théodore Choart, écuyer, leur fils unique, pour témoignage du regret et piété qu'il doit à leur mémoire, a fait cette épitaphe.

On voit, par cette dernière épitaphe, que Théodore Choart, dont parle la première, était fils d'Eustache, et qu'il éleva ce tombeau à son père à l'âge de 17 ans. — Voir à l'article Buzenval. — Chap : *Châteaux et terres*.



TOMBEAU DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE
dans l'église de Rueil.

En 1824, la reine Hortense et le prince Eugène achetèrent une des chapelles de cette église et y firent élever le tombeau de leur mère l'Impératrice Joséphine (pl. 3). Ce monument de marbre blanc veiné, exécuté par Gilet et Dubuc, d'après les dessins de l'architecte Berthaud, consiste en une voûte à plein cintre, ornée de rosaces et supportée par quatre colonnes d'ordre ionique, élevées sur un piédestal de deux mètres de hauteur, quatre mètres de largeur et un mètre quatre-vingt-dix centimètres de profondeur. Les colonnes sont hautes de quatre mètres, et l'archivolte de trois mètres. Le corps de l'Impératrice est déposé dans le massif du socle. Il est renfermé dans trois cercueils, l'un de plomb, le second d'acajou, et le troisième de chêne.

Le socle porte l'inscription suivante, gravée en creux et dorée :

A JOSÉPHINE,

EUGÈNE ET HORTENSE.

1825.

Une statue en marbre de Carrare, ouvrage de Cartellier, représente Joséphine en costume de Cour. Elle est agenouillée sur un carreau près d'un prie-dieu beaucoup trop petit. Cette statue, d'après le témoignage de

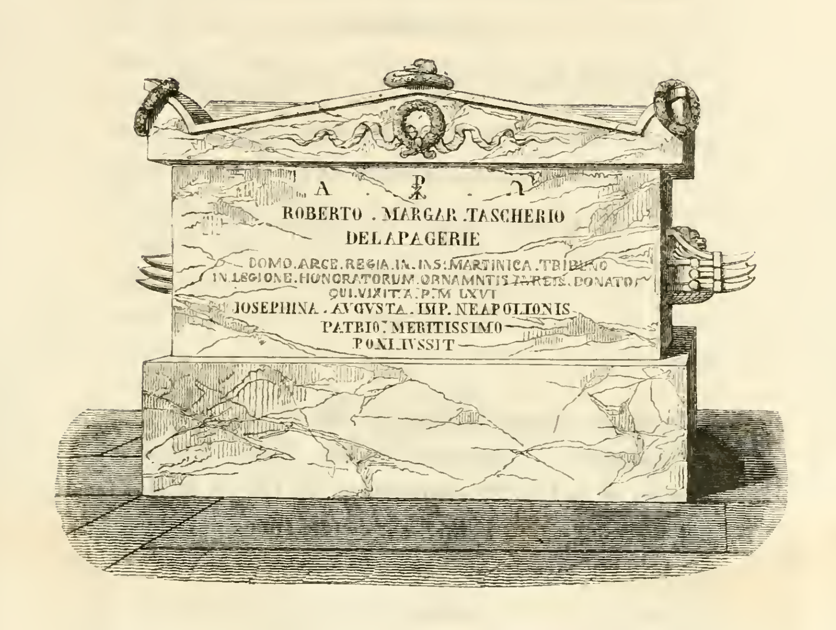
ceux qui ont connu l'Impératrice est d'une ressemblance parfaite.

Le gouvernement de la Restauration avait défendu de représenter Joséphine avec aucun des attributs du pouvoir souverain. Pour éluder cette défense, le sculpteur a su disposer habilement le peigne de la coiffure de manière à simuler le diadême.

L'artiste et le chrétien trouveront également à redire dans ce monument : le socle, d'une hauteur démesurée; n'est pas en proportion avec l'ensemble ; la statue, d'un travail fin et délicat, est écrasée par la masse des colonnes et du ceintre. Rien de chrétien dans ce monument, la pensée en est toute païenne. L'Impératrice y est représentée dans toute la splendeur de la puissance souveraine. C'est une apothéose et non pas un tombeau. Nulle part un signe qui rappelle la religion dont l'époux de Joséphine rétablit les autels en France. Les grands sculpteurs, auxquels nous devons les mausolées de Saint-Denis, ont bien autrement compris leur mission. Là aussi les souverains et leur famille apparaissent en habits royaux et avec les insignes de leur puissance et de leur rang ; mais un peu plus bas, par un contraste sublime, vous les voyez étendus sur le lit funéraire, nuds, tels que la mort les a faits, et rendant un éclatant témoignage du néant des grandeurs humaines.

Toutefois, quelques parties de ce tombeau ne sont point sans mérite. La tête gracieuse de Joséphine est rendue avec bonheur. Les détails des draperies et des dentelles sont finement touchés, et somme toute, cette statue est l'œuvre d'un ciseau habile et exercé.

Dans la chapelle contiguë à celle où se trouve le tombeau de Joséphine on voit le monument de son oncle,



le marquis Tascher de la Pagerie, gouverneur de la Martinique. Il est en marbre blanc, orné de deux rostres, et fut élevé par l'ordre de Joséphine.

On lit sur sa face antérieure l'inscription suivante :

A. P. Ω.

ROBERTO. MARGAR. TASCHERIO

DE LA PAGERIE.

Domo. Arce. Regia. In Ins. Martinica. Tribuno. In Legione.

Honoratorum. Ornamentis. Aureis. Donato.

Qui vixit. A. P. M. LXVI.

Josephina. Augusta. Imp. Neapolionis [1].

Patruo. Meritissimo.

Poni. Jussit.

Joséphine, épouse de Napoléon, Empereur, a fait élever ce monument à son oncle illustre, Robert-Marguerite Tascher de la Pagerie, gouverneur de l'île de la Martinique, grand officier de la Légion-d'Honneur, mort à l'âge de 66 ans.

[1] Les mots *Augusta. Neapolionis*, avaient été recouverts sous la restauration d'un mastic très-dur de poussière de marbre. Ils furent découverts en 1837. — C'est ce qui explique l'omission faite par Delort dans son ouvrage, *Promenade aux environs de Paris*; à moins pourtant qu'il n'ait omis ces mots par opinion politique, ce qui est plus probable; car il n'aura pas été sans chercher ce que signifient les mots recouverts de mastic.

Dans l'ancienne chapelle des Seigneurs de Buzenval, et dans un caveau construit sous cette chapelle pour servir de sépulture à la famille Napoléon, reposent les restes de la reine de Hollande, Hortense de Beauharnais, morte le 5 octobre 1837, à son château d'Arenenberg, sur les bords du lac de Constance, et amenée à Rueil par M. le comte Tascher de la Pagerie, son cousin, (*voir les pièces justificatives*), le 19 novembre de la même année.

Une des dernières volontés de la reine Hortense avait été de reposer près de sa mère, dans l'église de Rueil: et, par une interprétation trop littérale, on voulut, à l'arrivée du corps à Rueil, le déposer dans le socle du monument. Déjà le 22 novembre, des ouvriers marbriers s'étaient mis à l'œuvre sans la permission de l'autorité compétente, et avaient enlevé deux des dalles du socle, lorsque M. le curé de la paroisse vint s'opposer à cette profanation et fit replacer les dalles.

Après divers pourparlers entre le prince Louis Napoléon, représenté par M. le comte Tascher de la Pagerie, et la fabrique de Rueil, il fut arrêté qu'on déposerait provisoirement le corps de la reine Hortense dans une chapelle ardente élevée près du monument de sa mère; que, pendant ce temps, on construirait sous la chapelle de Buzenval, achetée à cet effet, un caveau assez spacieux pour contenir dix cercueils, et que le 8 janvier 1838 aurait lieu l'inhumation du corps de la reine.

Ce jour, par un froid de quatorze degrés, le service funèbre fut célébré à onze heures du matin. On rendit à Hortense les honneurs dus à la femme que l'Empereur avait appelée sa fille, et dont le front avait porté la cou-

ronne. Depuis la mort de Joséphine, jamais la modeste église de Rueil n'avait été aussi parée, aussi resplendissante et aussi remplie de deuil et de tristesse. La nef et le chœur étaient tendus de noir; sous un riche catafalque, aux clartés des cierges et des lampes funéraires, reposaient les restes d'une reine qui n'avait pas laissé sa royauté à ses héritiers, et dont les armoiries n'étaient plus que le glorieux témoignage d'une grandeur évanouie. Ce royal appareil, faisant contraste avec les dimensions de l'édifice; les chants de mort, qui se mêlaient aux sons des instruments ; l'intensité même du froid, ce deuil de la nature, qui semblait s'associer au deuil des hommes ; la présence de tant d'illustres personnages, derniers débris de l'empire qui s'était écroulé plus vite encore qu'il ne s'était élevé, tout cela formait une scène d'une tristesse imposante et majestueuse. La sœur de Napoléon put seule de sa famille, apporter à Hortense le tribut de ses larmes. Du haut de son mausolée, Joséphine semblait unir ses prières à celles des assistants, et là, bien au dessus de toutes ces grandeurs déchues, la Religion étrangère aux passions humaines, tendant la main à toutes les infortunes, n'ayant d'autre étendard que la croix, d'autre couleurs que celles du suaire, la Religion, qui bénissait sur la terre les restes de celle, que tant d'infortunes supportées avec résignation, avaient dû conduire au ciel. Il n'y manquait qu'un Bossuet pour faire de cette solennité funéraire une des plus sublimes qui aient jamais été célébrées.

Le lendemain 19, le corps fut porté au caveau et descendu dans sa dernière demeure, après lecture du procès-

verbal, et après avoir constaté que les cachets et le ruban noir qui fermaient la bière étaient intacts. Le corps reposait dans un cercueil de plomb renfermé dans un autre d'acajou que recouvrait une caisse en chêne ; sur celle-ci se trouvait un écusson d'argent où était gravée l'inscription suivante :

Ici repose

HORTENSE-EUGÉNIE DE BEAUHARNAIS,

reine de Hollande, duchesse de Saint-Leu,

Née à Paris, le 10 avril 1783,

fille du premier lit de MARIE-ROSE-JOSÉPHINE TASCHER

DE LA PAGERIE,

Impératrice des Français,

et du vicomte ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS,

Belle-fille et belle-sœur de Napoléon Ier, Empereur des Français ;

Mariée à Paris le 2 Janvier 1802 à Louis Napoléon, roi de Hollande,

Proclamée reine le 24 Mai 1806 ;

décédée en son château d'Arenenberg le 5 octobre 1837, à 5 heures du matin.

Le soir même du jour de l'inhumation, le caveau fut muré, et l'escalier qui y conduit recouvert d'une dalle.

La chapelle de Buzenval fut entièrement dallée en granit noir, et les parois du pourtour furent couverts de

marbre noir. Au milieu de cette chapelle devait être placé le monument de la reine, exécuté d'après le dessin que nous présentons ici.

La statue avait d'abord été confiée au talent du célèbre David, d'Angers; nous ignorons pour quelle raison on en chargea ensuite le sculpteur Bartholini, de Florence. (*Voir aux Variétés*).

Nous donnons aux pièces justificatives les copies des procès-verbaux de déposition et d'inhumation dressés le 19 novembre 1837, jour de l'arrivée du corps d'Hortense à Rueil, et le 9 janvier 1838, jour de l'inhumation.

Les choses de détail dignes de remarque dans l'église de Rueil, sont les chapiteaux de quelques colonnes, des clefs de voûtes, et entre autres deux écussons, dont nous donnons le dessin.

Le premier écusson ne donne pas les armes de Richelieu, comme on l'a prétendu; ce serait tout au plus son anagramme avec des ornements. Les armes de Richelieu étaient d'argent, à la croix de gueules, à l'écusson d'argent, chargé de trois chevrons de gueules, brochant au centre de la croix.

Ce n'est que depuis la révolution de 93 qu'on ne voit plus dans l'église le tombeau de Zaga-Christ, qui vint en France sous le ministère de Richelieu. Il était, disent les uns, roi d'Éthiopie; d'autres prétendent, un imposteur. Il est plus probable que ce n'était qu'un des chefs de ces bandes de bohémiens répandues alors en France et dans les autres contrées de l'Europe, et qui se serait converti à la religion chrétienne.

On grava sur sa tombe la singulière épitaphe, dont voici deux versions :

Ci-gist le roi d'Ethiopie
Soit original ou copie ;
La mort a fini les débats
S'il l'était ou ne l'était pas.

Ci-gist du roi d'Ethiopie
L'original ou la copie ;
La mort a vuidé les débats
S'il fut bien roi, ou s'il ne le fut pas.

L'autel de la sainte Vierge, établi en 1837, fut privilégié[1] en vertu d'un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 14 août de la même année.

Cet autel est composé d'une dalle de marbre blanc, portant d'un côté sur le massif de maçonnerie, et de l'autre appuyée par les angles sur deux piliers aussi de marbre blanc. Elle forme ainsi une table qui rappelle la disposition primitive des autels. Au dessous se trouve un tableau représentant l'Annonciation.

La sacristie est fort belle, lambrissée de vieux chêne et parquetée. On y trouve un fort beau chapier.

Avant 93, l'église de Rueil avait quatre cloches. Les

[1] Le privilége d'un autel consiste en ce que toutes les messes qui y sont célébrées aux jours où il n'est point permis d'en dire de *Requiem*, peuvent s'appliquer avec les mêmes indulgences que si l'on avait célébré la Messe des morts.

trois dernières furent fondues, et il ne resta que la grosse qui fut refondue en 1820.

On lit sur son pourtour l'inscription suivante :

J'ai été fondue à Rueil en juillet 1820, *nommée* Victoire *par S. A. S. le prince* Auguste, duc de Leuchtenberg, *et par madame* Thècle Victoire Masséna, *épouse de M. le comte* Reille, *pair de France; bénite par* M. Ch. Martner, curé; MM. Dherbes *étant maire*, Rotanger et Allely, *adjoints*, et MM. Gilbert, Rotanger, Fallenpin, Maugest, Hubert, *marguilliers; et pèse* 4,037 *livres.*

Fondue par Limuay et Mahuet, fondeurs à Champigneulle (Haute-Marne.)

La petite cloche, qu'on ne sonne qu'aux baptêmes et aux convois d'enfants, vient d'un ancien couvent, et fut achetée par la fabrique en 1835.

Un démagogue, *S. P. Lion*, sans doute pour perpétuer sa mémoire, y grava son nom, et, à côté, un bonnet phrygien avec la légende ordinaire : *Liberté*, *Égalité.*

Le presbytère actuel fut construit au commencement du dix-septième siècle, entre l'église et la chapelle de Saint-Sulpice, qui existait encore en 1798, et qui a donné son nom à la petite rue au bout de laquelle elle se trouvait. C'est dans cette chapelle que se réunissaient, au milieu des troubles révolutionnaires, les membres éloquents du club villageois de la municipalité de Rueil.

Avant 93, elle était desservie par deux chapelains. Il est parlé de cette chapelle dans un acte de 1566. Jacques Brice, curé de Rueil, faisant sa déclaration au doyen du *Château-Fort*, lui dit qu'il y avait, sur sa pa-



Muller del et lith

Imp Lemercier, a Paris

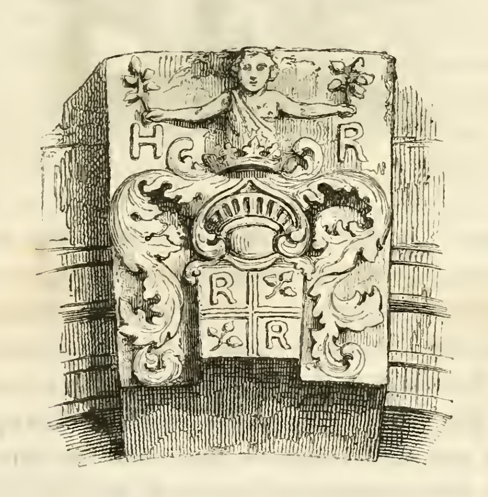
CÔTÉ DE L'ÉGLISE DE RUEIL

entourée du Cimetière

roisse, une chapelle de Saint-Sulpice, dont les marguilliers s'étaient emparés, et qui était sans chapelain, quoiqu'elle eût un arpent de pré. (*Registres de l'archevêché de Paris.*)

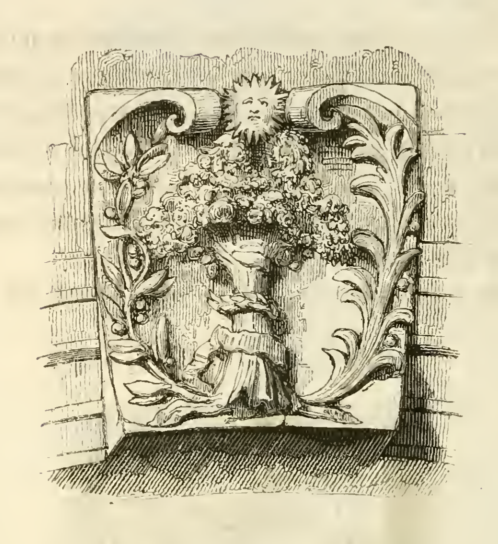
Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver de traces de l'escalier qui devait conduire au clocher. Il est évident que l'ignoble cage en charpente qui renferme l'escalier actuel n'est point de l'époque de la construction de la nouvelle église. Cette cage, masque le tiers d'une croisée, dont elle détruit l'ensemble, et produit le plus mauvais effet.

Nous donnons ici deux clefs de voûte placées aux bas-



côtés, l'une près de la chapelle de Saint-Pierre-aux-Liens,

et l'autre près du banc des marguilliers de la confrérie de Saint-Vincent.



Il serait à desirer, comme nous le disons dans un ouvrage qui va paraître sur l'ornementation des églises, que les fabriques des paroisses ne fissent aucun changement notable sans consulter des gens de l'art... Souvent, avec d'excellentes intentions, on finit par enlaidir un monument. Que penser, par exemple, de ces mâdriers placés depuis peu dans l'église de Rueil entre les piliers du chœur, pour suspendre les tentures de deuil. Ils coupent les lignes d'architecture, et ont l'air d'étansons destinés à soutenir une voûte en ruine. On les a placés, m'a-t-on dit, pour monter les tentures avec plus de facilité, et sans

exposer les ouvriers à tomber. — Pourquoi ne pas employer alors un système de poulies à demeure qui auraient rempli le même but et n'auraient pas coûté davantage?

A l'extrémité du territoire de Rueil, près de l'étang dit *de Saint-Cucuphat*, existait une chapelle dédiée à ce saint, connu aussi sous le nom de *Cougat*, *Quicuenfat*, en latin *Cucuphas*.

Suivant les légendes, il fut un des bienheureux qui souffrirent le martyr, l'an 304, sous l'empereur Dioclétien. La mémoire de saint Cucuphat a été célébrée par le poète Prudence. Le martyrologe d'Esternach le nomme *Locufas* et *Cucubas*; celui de Saint-Vandrille, *Loquunfas* et *Guoquofas;* celui de Corbie, *Cuentas*. Au martyrologe, imprimé par Plantin, en 1564, il est nommé *Cuxupas*, dans l'éloge de sainte Eulalie. Son nom n'a pas moins de diversité en français, selon la diversité des lieux où on l'honore : *Clogat*, *Couquefat*, *Couquenfat*, *Quiquenfat*, *Quignefat*, *Guignefat*, *Guiguefat*, *Gu'guefot*, *Guignefot*, *Guignefort*, *Gunefort*, *Gunifort*, *Gounifort*, et même, tout court, *Fort*. (*Chastelain*). MM. Dulaure et consorts plaisantent fort agréablement sur la singularité du nom

[1] On lit dans le Martyrologe romain, au 25 juillet :

Barcinone in Hispaniâ natalis beati Cucuphatis martyris, qui in persecutione Diocletiani sub Daciano præside plurimis tormentis superatis percussus gladio, victor migravit in cœlum. — A Barcelonne, en Espagne, la naissance du bienheureux Cucuphat, martyr, qui lors de la persécution de Dioclétien sous les ordres du président Dacien, après avoir enduré de nombreux tourments, monta triomphant dans les cieux

donné à ce saint par les habitants de Rueil, et sur les pèlerinages, et autres dévotions, par lesquels ils l'honoraient; qu'auraient-ils dit s'ils eussent connu tous ces noms ?

Il ne reste aucun vestige de cette chapelle, qui avait été dédiée à saint Cougat, sur les bords de l'étang qui porte son nom, et qu'une notice moderne nomme à tort l'étang du Butard. Ce dernier lieu, où se trouve un pavillon, rendez-vous de chasse, est à une lieue de Saint-Cucuphat, dans la forêt, sur la route de Versailles. On va chercher en Suisse et en Italie des paysages qui sont loin d'offrir les beautés de ce petit coin de terre, placé aux portes de Paris. Un joli châlet, élevé sur les bords de l'étang par l'Impératrice Joséphine, de beaux arbres exotiques mêlés aux ombrages indigènes, tout fait de cet endroit le lieu le plus propice à la construction d'un ermitage. Aussi, dans des temps plus religieux, la prière et l'étude s'en étaient emparés; et quelques bénédictins, détachés de la maison de Saint-Denis l'habitèrent pendant plusieurs siècles. Là s'était établi un célèbre pèlerinage qui ne cessa qu'à la fin du siècle dernier. Joséphine aimait beaucoup ce lieu, qui souvent était le but de sa promenade. Elle avait fait planter, dans le bois qui environne l'étang, de nombreux arbres d'agrément, que l'on retrouve encore au milieu des plantes spontanées du terrain.

Cet étang, entouré de bois, offre un site champêtre et solitaire; les masses irrégulières des arbres, leurs reflets dans l'eau, le soleil couchant, donnent à ce lieu un caractère qui le ferait croire à une grande distance de Paris.

Sur les bords de l'étang, on arrive à quelques bâtiments qui servaient à une vacherie, qui renfermait différentes espèces de bestiaux de Suisse, d'Allemagne et de Normandie, qu'entretenait avec beaucoup de soin une famille suisse, portant le costume de Berne, et qui occupait l'un des bâtiments.

Non loin de là se trouve une bergerie qui tombe en ruines, et qui, pendant longtemps, abrita le superbe troupeau de mérinos envoyé d'Espagne à Joséphine par le roi Joseph. La vente s'en faisait publiquement tous les ans, et les prix s'élevaient à peu près à ceux de Rambouillet.

CHAPITRE III.

Établissement des Filles de la Croix à Rueil.

Dans le XVIIe siècle, la duchesse d'Aiguillon fonda, à Rueil, la maison des Filles de la Croix. On voit dans les registres du parlement de Paris, le 7 septembre 1656, une confirmation de l'établissement des sœurs de la Société de la Croix, fait à Rueil; et, le 27 août 1675, l'enregistrement des lettres patentes en faveur des sœurs de la Congrégation de la Croix, portant confirmation de leur établissement à Paris et au bourg de Rueil. Cette maison existe encore en partie; le reste fut détruit en 93.

Rueil fut, quelque temps après, le berceau d'une communauté devenue célèbre, de la maison de Saint-Cyr, fondée par madame de Maintenon. Deux religieuses Ursulines, mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, que la ruine de leur couvent avait obligées de se retirer dans leur famille, fondèrent d'abord, à Montmorency, un pensionnat de jeunes demoiselles. Madame de Brinon, qui connaissait particulièrement madame de Maintenon, alla la voir à Saint-Germain, où la cour était, vers 1682, et lui fit part de leur situation. Cette visite lui procura plusieurs petites filles que madame de Maintenon faisait élever par charité; mais lorsqu'elle eût vu par elle-même, à Montmorency, la manière dont ces pensionnaires étaient élevées, elle proposa aux deux religieuses de se rapprocher d'elle, et de venir à Rueil; ce qu'elles firent vers la fin de l'année 1682. Madame de Maintenon y loua une maison spacieuse et commode, la meubla, y fit établir une chapelle et un chapelain. Elle mit dans cette maison plusieurs pensionnaires qui étaient nourries et entretenues à ses dépens; il y en avait plus de soixante. Il fallut augmenter le nombre des maîtresses; nouvelle dépense à laquelle madame de Maintenon se prêta tout entière. Lorsqu'elle pouvait se dérober à la cour, elle venait à Rueil, et suivait les pensionnaires dans leurs exercices. Mais, ne trouvant pas cette maison encore assez à sa portée, elle songea à la rapprocher d'elle, c'est-à-dire de Versailles. De sorte que le lendemain de la Purification de l'an 1684, le 3 février, on commença à déménager de Rueil pour aller à Noisy, près le parc de Versailles, d'où cette communauté, devenue de plus en plus considéra-

ble, fut transférée à Saint-Cyr; et la mense abbatiale de Saint-Denis fut destinée à sa dot, ce qui rendit les dames de Saint-Cyr seigneurs de Rueil, où elles n'avaient demeuré qu'en passant, et de toutes les autres terres attachées à cette mense.

La maison *spacieuse* et *commode* que loua madame de Maintenon, pour y établir la communauté, était la seigneurie dont quelques parties existent encore, et qui appartint plus tard en propre à la communauté de saint Louis de Saint-Cyr, en vertu de la donation dont nous venons de parler.

Singulière destinée de cette maison de Saint-Cyr, qui commence à Rueil pensionnat de demoiselles, au séjour du plus grand politique du XVIe siècle, et finit par devenir une école militaire, au moment même où le lieu de son origine servait de retraite à Masséna, l'un des plus grands généraux de l'Empire.

CHAPITRE IV.

Écoles et salles d'asile.

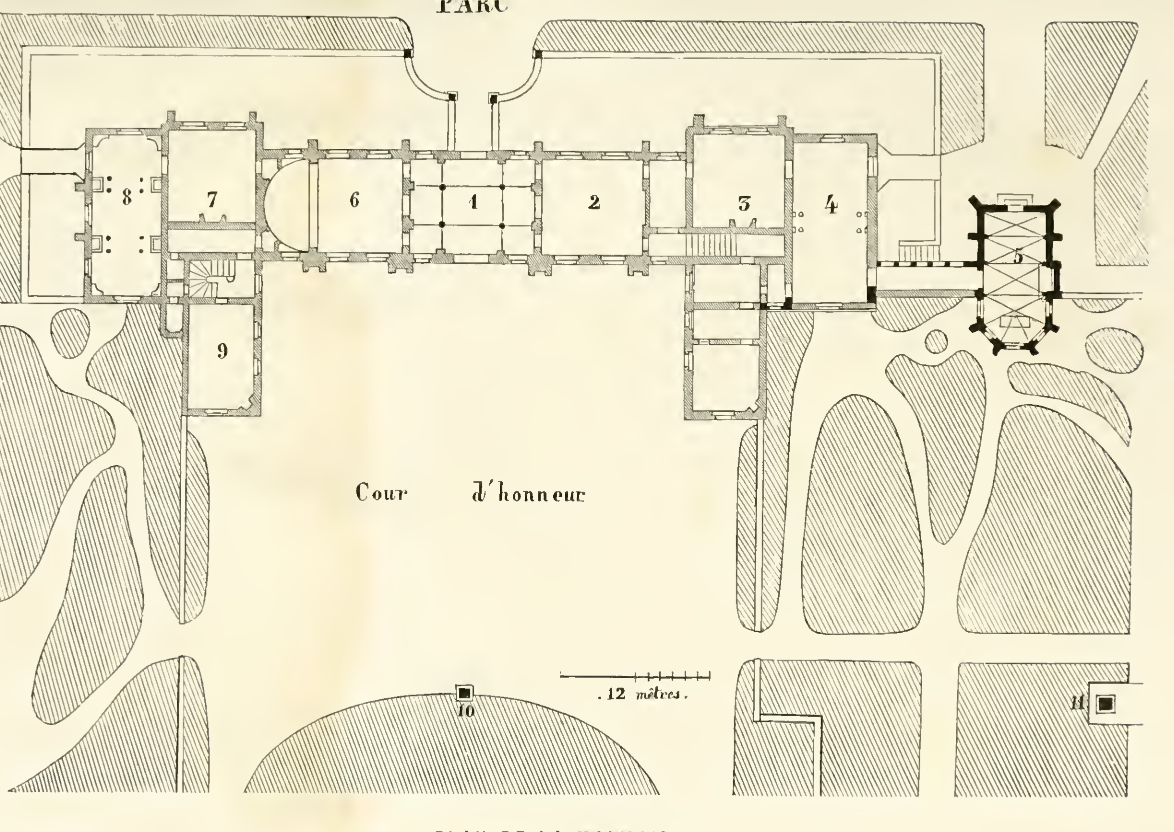
Peu de communes offrent autant de ressources que Rueil pour l'instruction des enfants ; et, faut-il le dire ? Il en est peu où l'on en profite moins. L'insouciance d'une part ; de l'autre un esprit d'intérêt mal entendu qui applique trop jeunes les enfants au travail, sans parler pour quelques-uns de la parcimonie qui leur fait regretter la mesquine rétribution mensuelle qu'il faudrait payer pour envoyer leurs enfants à l'école, tout concourt à perpétuer une ignorance que l'on ne trouve ni dans des provinces

éloignées de deux cents lieus de Paris, ni dans des contrées que d'aveugles préjugés nous empêchent de bien connaître. Nous avons vu plus d'un village au fond de la Calabre et des Abruzzes, où l'on aurait trouvé moins de jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire qu'on n'en trouve à Rueil. Et ici ce n'est point la faute de l'administration : une école communale, des instituteurs particuliers, plusieurs écoles de filles, tout est *ouvert à des prix très-modiques*. 230 garçons et 185 filles fréquentent les écoles de Rueil ; mais il est fâcheux qu'on ne puisse trouver le moyen d'engager les parents à envoyer exactement leurs enfants à l'école pendant toute l'année et aux heures fixées pour l'entrée en classe [1]. Un grand nombre de ces enfants ne vont à l'école que pendant l'hiver, et se trouvent avoir oublié à leur retour, après une absence de six à huit mois, tout ce qu'ils avaient appris auparavant.

Salle d'asile.

Une salle d'asile se construit en ce moment pour la première enfance ; l'administration apporte un grand zèle

[1] L'anecdote suivante donne une idée des motifs de la négligence apportée par quelques parents à l'instruction de leurs enfants. Nous demandions un jour à l'un des plus riches cultivateurs de Rueil. Pourquoi donc n'envoyez-vous pas vos enfants à l'école ? — C'est trop cher, me répondit-il (3 fr. par mois) ! Après quelques pourparlers inutiles, je lui dis, tout ému de son avarice sordide : Tenez, père *** , vous êtes tellement intéressé que si l'on vous offrait cent sous pour chaque morceau de peau que l'on vous couperait, je crois que vous accepteriez ! — Tiens, pourquoi donc pas ? la peau repousse ! (*O Shylock, que n'étais-tu là !*)

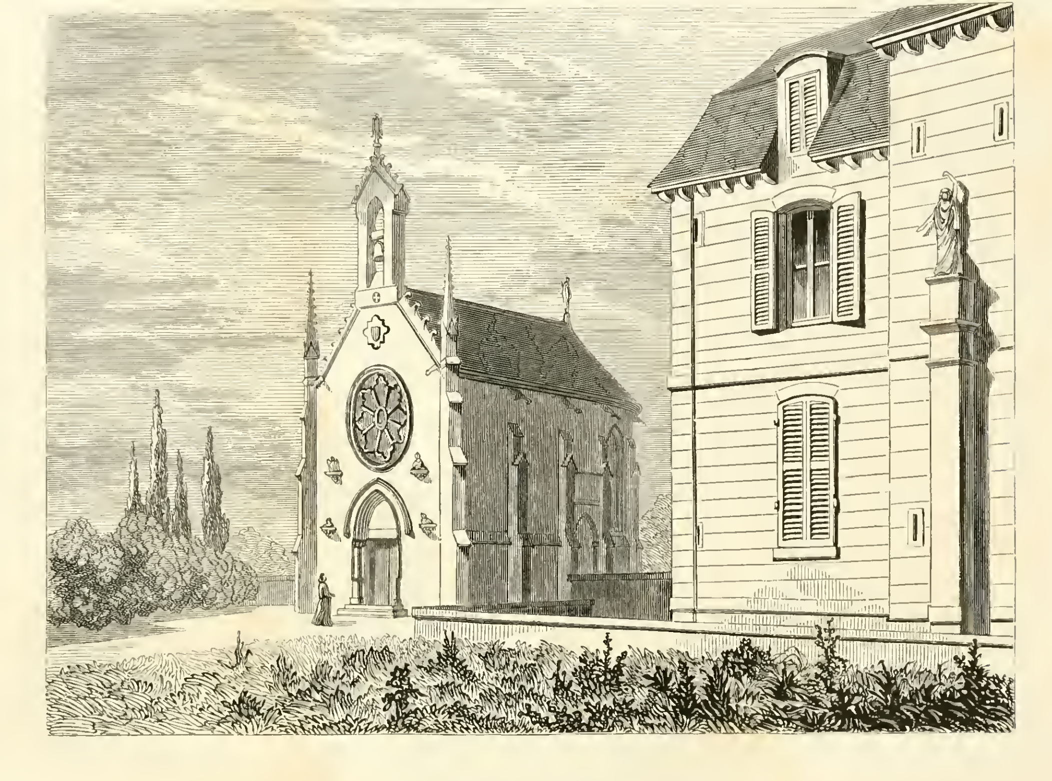


PLAN DE LA MALMAISON.

Nº 1. Vestibule d'entrée.
2. Salon vert (ancienne antichambre des officiers).

Nº 4. Salon de musique.
5. Chapelle.
6. Salle à manger.

Nº 8. Bibliothèque.
9. Salle à manger des valets de chambre.
10. Statue de Napoléon.



CHAPELLE DE LA MALMAISON.

à cet établissement ; et tout annonce néanmoins que d'absurdes préventions empêcheront un certain nombre de parents, au moins pendant quelque temps, d'y envoyer les enfants. La proposition d'établir cette salle d'asile fut faite en 1838. Le prince Louis Napoléon souscrivit à cette œuvre pour 3,000 francs; M. Rhoné et sa famille donnèrent 1,100 francs. La commune fit la cession d'une partie du jardin de la mairie, et l'œuvre fut arrêtée par le mauvais vouloir de quelques beaux parleurs qui prétendaient que le tout n'était qu'une spéculation. En 1843, l'administration fit de nouvelles tentatives, et réussit enfin à réunir la somme nécessaire pour élever le bâtiment qui est près d'être achevé, et qui pourra porter à juste titre le nom de salle modèle, surtout si la direction en est confiée à des mains habiles, et si le choix des directrices n'est pas le résultat de quelques coteries de la localité.

Établissements de bienfaisance.

Le comité de bienfaisance et le bureau de charité de Rueil sont administrés de manière à servir de modèles à tous les établissements de ce genre. Déjà, depuis six ans, dès 1838, les membres du comité avaient réussi à éteindre la mendicité à Rueil, en donnant des secours à domicile. Des dames de Charité, remplies de zèle et de bienveillance, visitent les pauvres et leur distribuent

toutes les nécessités de la vie. Il serait seulement à desirer que la maison qui porte le nom de *Maison des Pauvres* fût établie sur d'autres bases. Il y aurait économie et meilleur choix dans les sujets qui y sont admis.

Pensionnats.

Rueil a maintenant deux pensionnats de jeunes gens, un pensionnat de demoiselles et un externat, donnant un total de 230 garçons et 185 filles. Le bon esprit et le zèle qui animent les directeurs et directrices de ces diverses maisons est pour les parents une sûre garantie de la bonne éducation donnée à leurs enfants.

(Voir, à l'article *Variétés*, les notes qui nous ont été communiquées sur ces divers établissements.)

CHAPITRE V.

La Malmaison

Le nom de ce château, situé à l'extrémité ouest de Rueil, est pour jamais attaché à l'une des plus brillantes époques de notre histoire nationale. Séjour de repos et de loisir pour l'homme du siècle à son retour des guerres d'Italie, à la plus belle époque de sa vie; c'est de là qu'il partit en 1815, pour aller se confier à la foi punique de l'Anglais, et monter sur le Bellérophon qui le conduisit en exil.

Il est difficile de déterminer l'étymologie du nom de

Malmaison, commun à plusieurs villages et hameaux de France, et dérivé vraisemblablement de *mala mansio*, *mauvaise demeure*, *mauvais gîte*. Les uns prétendent, sans rien apporter qui le prouve, que ce lieu était dans l'origine un repaire de brigands, de francs routiers. D'autres veulent que ce nom lui ait été donné par suite des fréquentes excursions des Normands, qui le brûlèrent plusieurs fois.

En 1244, ce n'était encore qu'une simple grange dépendante de la paroisse de Rueil. Au XIVe siècle, l'abbé de Saint-Denis reçut hommage de ce fief. En 1622, Christophe Perrot, conseiller au Parlement, en était le seigneur.

Quelque temps avant la révolution, la Malmaison était devenue l'un des plus agréables séjours des environs de Paris; Delille, dans son poëme des jardins, le place parmi ceux qui méritent le plus de fixer l'attention. C'est là qu'il traduisit une partie des Géorgiques [1].

En 1792. — La Malmaison, vendue comme propriété nationale, fut achetée par M. Lecouteux de Canteleux, qui fut depuis sénateur (probablement, me disait l'un de ses vieux amis, pour avoir vendu sa maison à Joséphine). Toute la propriété ne consistait alors que dans une étroite enceinte dont le mur de clôture se découvrait

[1] Nous trouvons à cette occasion, dans les voyages de Delort, aux environs de Paris, édition de 1821, une gravure assez originale. Elle représente Delille assis dans une des allées du parc de la Malmaison, dans une pose d'inspiré, sa lyre à ses pieds, et derrière lui, la poésie personnifiée, dans le costume d'une danseuse d'opéra, avec le tricot classique, et marchant sur les pointes.

sur la colline à gauche et traversait la plaine à droite, très-près de la maison. Le ruisseau d'où venaient les eaux, prenait sa source au delà du parc, sur le chemin de l'étang de Saint-Cucuphat.

En 1798. — Joséphine acheta la Malmaison, et l'embellit avec goût et magnificence. Elle réunit au parc toute la plaine qui le séparait de Rueil, la Côte-d'Or, colline très-étendue qui le bornait au couchant, et le bois de Saint-Cucuphat au sud-ouest.

Cet ensemble composait deux vallées dont on avait tiré tout le parti possible sans dépenses considérables. Les sinuosités du terrain étaient si belles qu'il n'avait fallu que les unir par des pentes douces et les couronner de plantations, donner aux eaux tout le développement dont elles étaient susceptibles, et orner les différents sites de quelques fabriques élégantes.

On distinguait deux parties différentes dans ce parc, ayant chacune un caractère particulier; mais se fondant l'une dans l'autre par des gradations douces et motivées.

La première présentait, à la vue du château, la plaine arrosée par des eaux de sources qui sortaient de dessous un petit temple, du milieu de la futaie. Ces eaux, dont le volume était assez considérable et la pente assez rapide pour former plusieurs chutes, serpentaient dans la prairie, et allaient se jeter au bout du jardin, dans un lac qui était augmenté par un autre volume d'eau venant du côté opposé. Les bords de cette rivière étaient ornés de plusieurs fabriques. Les aspects qu'elles présentaient étaient partout encadrés par un lointain singulièrement

beau. L'aqueduc de Marly, qui domine la montagne, forme une de ces belles lignes droites des paysages d'Italie, et rappelle les aqueducs de la campagne de Rome.

A droite on découvre le pont de Chatou et les côteaux qui bordent la Seine. Ce lointain s'aperçoit tantôt dans tout son développement, tantôt à travers quelques masses d'arbres qui lui servent de bordure et de repoussoir.

La colline qui domine la plaine au sud-ouest était plantée d'une haute futaie d'une grande beauté ; les eaux y coulaient au milieu de grands arbres qui croisaient leurs branches au dessus ; elle s'étendait jusqu'à l'autre partie du jardin qui, plus éloignée du château, prenait peu à peu un aspect plus agreste et plus solitaire ; une longue allée de marronniers suivait la futaie et ombrageait un ruisseau qui coulait au milieu en ligne droite ; et partait d'un réservoir régulier entouré de platanes et de peupliers.

Ce lieu semblait être une des nymphées des anciens. On avait conservé avec soin la régularité de ces beaux arbres, et leur ligne droite n'était pas désagréable, étant coupée par l'élévation progressive du terrain. Le chemin conduisait à l'étang et au bois de Saint-Cucuphat, entre deux collines plantées d'arbres verts. On découvrait à droite la bergerie qui subsiste encore, et au milieu du bois, sur le bord de l'étang, les bâtiments de la vacherie, qui formaient l'aspect pittoresque d'un hameau suisse.

Le parc de la Malmaison était orné d'une grande quantité de plantes exotiques. Rien n'avait été négligé pour y rassembler tout ce qui peut servir à l'étude de la botanique.

Le parc fut encore embelli par une quantité d'animaux étrangers des plus belles races : au lieu d'être rassemblés dans une ménagerie ou dans une enceinte étroite, ils parcouraient les différents sites qui leur convenaient le mieux. On voyait dans les vallées des vaches suisses. Les collines étaient couvertes de troupeaux espagnols, et les bords de la rivière nourrissaient des cygnes de plusieurs espèces, parmi lesquels on en distinguait deux noirs apportés de la Nouvelle-Hollande, et dont Buffon ne connaissait pas l'espèce. Il est singulier de voir qu'un poète ancien en savait peut-être plus que lui à cet égard. Juvénal dit que la femme sage est

Rara avis in terris nigroque simillima cycno.

Juv. sat. VI.

Ou Juvénal connaissait l'existence du cygne noir, ou il ne croyait pas à la vertu des femmes, ce qui nous semble un peu morose et sévère.

C'est ici le lieu de rectifier une erreur assez répandue parmi les amateurs d'horticulture. Plusieurs prétendent que les premiers hortensias qui parurent en France furent cultivés à la Malmaison, et que le nom de *Hortensia* fut donné à cette jolie plante en l'honneur de la reine Hortense. Il n'en est rien. L'hortensia, originaire du Japon, fut d'abord cultivé par les Hollandais et les Anglais, qui l'avaient placé parmi les hydrangées, et l'avaient nommé hydrangée des jardins, à raison de sa beauté. *Hydrangea hortensis*. Commerson en a fait le genre

Lepautia, dédié à son ami Lépaute ; et il a changé hortensis en hortensia, *Hortense*, nom de la femme de ce célèbre horloger.

L'entrée du parc de la Malmaison (Pl. V.) était ornée de deux pavillons d'ordre dorique, qui étaient les corps-de-garde des troupes de service.

Un peu avant cette grille, du côté de Rueil, à l'angle du parc, se trouvait le corps-de-garde des guides, à l'endroit où on voit maintenant la maison de M. Chardin, Ordinairement Napoléon entrait à la Malmaison par la grille qui se trouve encore près de cette maison, et suivait l'avenue de tilleuls qui se dirige sur la grille principale.

Une longue allée de platanes, qui existe encore, conduisait au château de la Malmaison, qui n'a rien de remarquable.

On y entrait par un porche en forme de tente (Pl. V.) et servant de premier vestibule. Le second vestibule, soutenu par quatre colonnes en stuc, divise le rez-de-chaussée en deux parties : la première contient le salon, le billard et la galerie. La seconde, la salle à manger, la salle du conseil et le cabinet de Napoléon, disposé et meublé comme une tente.

Le premier étage renfermait les appartements de Joséphine.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les jardins de la Malmaison étaient surtout remarquables par l'abondance et la beauté des plantes exotiques les plus recherchées. Les soins continuels qu'on avait apportés à augmenter cette belle collection avait fait de la Malmaison le véritable Jardin des plantes de cette époque. Le terrain

s'était trouvé favorable au développement rapide des plantations.

La serre chaude (Pl. VI) construite sur un plan très-vaste renfermait les espèces les plus rares, et était entretenue dans les mêmes principes que les serres de Schœnbrunn et de Kiew, mais la forme en était plus élégante.

Un salon décoré de peintures avait été construit derrière l'amphithéâtre des plantes ; on y jouissait de leur aspect et de leur odeur. Il était à regretter que ce bâtiment ne fût point attenant au château dont il eût été pendant l'hiver le plus bel ornement. Il est bon de remarquer en passant que la coutume de placer les serres chaudes dans les parcs, au lieu de les adapter, comme jardins d'hiver, à l'habitation principale, diminue beaucoup les agréments qu'elles procurent.

Les plantes rares de la Malmaison ont été peintes par Redouté et décrites par Bonpland.

Nous citons ici un passage du Dictionnaire historique des environs de Paris.

« Le jardin botanique (de la Malmaison) contenait, soit en plein air, soit dans les serres chaudes, toutes les plantes les plus rares que l'art et la patience de l'homme ont pu faire végéter dans notre climat. La ménagerie, l'une des plus complètes de l'Europe, renfermait tous les animaux terrestres, aquatiques et volatiles qui peuvent vivre dans notre atmosphère. Enfin, l'école d'agriculture, établie dans le genre de celle de Rambouillet, était consacrée à des expériences utiles, qui toutes avaient pour but de perfectionner le premier des arts, et de contribuer, autant qu'il était en elle, au bonheur du peuple français, en pré-

parant pour lui de nouvelles sources de richesses et de prospérité. Dans ces divers établissements, l'utile était toujours à côté de l'agréable; et Joséphine, au milieu de ses jardins, entourée de ses superbes mérinos et des autres animaux consacrés aux besoins de l'homme, semblait à tous les Français une divinité bienfaisante, uniquement occupée du desir et du soin de les rendre heureux....... Elle a sacrifié des sommes immenses à organiser ces divers établissements, et elle n'a pas songé une seule fois à prodiguer l'or à l'effet de se construire un palais digne de celle qui était alors la femme du plus puissant monarque de l'Europe. La modeste habitation de la Malmaison, composée d'un simple rez-de-chaussée et d'un premier étage, parut toujours suffisante à son ambition. Mais si l'aspect de ce réduit champêtre n'annonçait point à l'étranger l'Impératrice des Français, le récit de ses vertus, de sa douce bienfaisance, les pleurs d'amour que répandaient, en parlant d'elle, tous les habitants des villages voisins, la faisaient bien vite reconnaître ; et le voyageur s'en retournait pénétré d'admiration pour une femme qui semblait ne vouloir *régner* que pour se faire chérir. »

Que reste-t-il de tant de splendeurs? Quelques souvenirs historiques, et ce que Joséphine avait acheté de M. Lecouteux ; c'est-à-dire, l'ancien parc de la Malmaison. Car il est faux que toute la propriété ait été détruite et ses terrains vendus par lots, comme l'ont écrit plusieurs journaux. Le prince Eugène fit seulement revendre les terres que Joséphine avait ajoutées à l'ancien parc : les arbustes, les plantes rares, la galerie de tableaux furent vendus ou transportés à Munich ; et, en 1826, la

Malmaison et ses bois furent achetés par M. Haguerman, banquier suédois à Paris. Après sa mort, en 1842, le château seul et son parc devinrent la propriété de la reine Marie-Christine d'Espagne, qui ne l'a habité qu'en 1843 et 1844.

Que de souvenirs dans ce petit coin de terre! Que de décrets en sont partis pour aller changer la face des empires! De quelles discussions intéressantes cette salle du conseil ne fut-elle pas le témoin! Que de fêtes brillantes dans ce palais et ces jardins! que de scènes d'intérieur, de reproches de prodigalité faits à cette bonne Joséphine qui ne savait qu'aimer, sentir et non calculer! Là, l'homme des batailles venait se délasser par la promenade, des soucis de la grandeur. On y montre encore l'avenue qu'il arpentait, des heures entières, en causant avec ses généraux. « Nulle part, dit Bourrienne, si ce n'est sur le champ de bataille, je n'ai vu Bonaparte plus satisfait que dans ses jardins de la Malmaison. Dans les premiers jours du Consulat, nous y allions tous les samedis soir, et nous y passions la journée du dimanche et quelquefois celle du lundi. Bonaparte y négligeait *un peu* le travail pour la promenade, et pour surveiller lui-même les embellissements qu'il faisait exécuter. Dans les commencements, il visitait quelquefois les environs; mais les rapports de la police l'arrachèrent à sa sécurité naturelle, en lui faisant craindre des partisans royalistes embusqués pour l'enlever.

« Pendant les quatre ou cinq premiers jours que Bonaparte passa à la Malmaison, il s'amusait, après son déjeûner, à calculer le revenu de cette terre. Il n'oubliait

ni le soin du parc ni les légumes du potager. Il trouvait dans ses comptes 8,000 francs de revenu. Cela n'est pas mal, me disait-il ; mais pour l'habiter, il faudrait avoir 30,000 livres de rente. Je riais beaucoup de le voir sérieusement appliqué à ce travail. Ces goûts modestes ne durèrent pas longtemps. »

Bourrienne dit ailleurs : « La terre de la Malmaison avait coûté 160,000 francs, et Joséphine en avait fait l'acquisition pendant que Napoléon était en Égypte. Des témoins oculaires m'ont parlé de l'état de gêne où la prodigalité de Joséphine l'avait réduite pendant l'absence de son époux. Chaque jour quelques objets étaient vendus pour subvenir aux besoins de la maison. Ce ne fut qu'au retour de Napoléon que revinrent avec lui l'abondance et les fêtes.

Un des premiers soins de Napoléon en allant habiter Saint-Cloud, fut de faire réparer le chemin de traverse qui mène de Saint-Cloud à la Malmaison. Il en faisait à cheval le trajet en un quart-d'heure. Cette proximité de la campagne qu'il affectionnait lui rendit encore le séjour de Saint-Cloud plus agréable.

En 1814, les souverains alliés, particulièrement l'empereur de Russie, attirés par la grâce et l'aménité de Joséphine, vinrent lui rendre visite à la Malmaison. Le 26 mai, Alexandre, après avoir accepté le dîner que lui avait offert Joséphine, desira se promener dans les jardins ; elle voulut l'accompagner pour lui montrer les beautés de son habitation, et aussi pour obtenir de lui que son fils qu'elle ne voyait pas revenir, et qu'elle craignait de ne plus revoir, fût autorisé à ce retour.

Ils firent malgré le froid une petite promenade en bateau sur l'étang de Saint-Cucuphat. Joséphine était déjà un peu malade ; le soir elle se trouva plus mal, une esquinancie gangreneuse se déclara, et trois jours après elle n'existait plus.

Ce fut à la Malmaison que se retira Napoléon après la terrible défaite de Waterloo ; et de là il demanda à prendre le commandement de 80,000 hommes rassemblés dans Paris pour anéantir les Anglais et les Prussiens qui s'avançaient vers la capitale avec une imprudence qui les aurait infailliblement conduits à leur perte ; mais il n'obtint pour toute réponse qu'un refus, et même une menace de le faire embarquer pour les États-Unis. Il se décida alors à quitter la Malmaison, et se rendit à Rochefort.

Le 12 juillet 1815, la Malmaison fut ravagée et pillée par les troupes anglaises et prussiennes. Voici ce qu'on lit dans un journal du temps : « Cette belle propriété, où depuis quinze ans les produits les plus brillants des arts, les recherches les plus curieuses du goût, les chefs-d'œuvre de nos plus habiles artistes se trouvaient réunis, offre aujourd'hui l'aspect le plus triste. Les statues de Canova, de Cartellier, de Lemat, etc., les tableaux charmants de Vernet, de Taunay, de Richard, ont été détruits par le sabre et les baïonnettes des Anglais et des Prussiens. Quand la victoire faisait tomber l'Italie en notre puissance, les tableaux de Raphaël et les statues antiques venaient décorer nos musées. Nos ennemis ont appris de nous l'art de vaincre ; ils devraient bien avoir appris en même temps à ne pas déshonorer leur victoire.

(*Voir aux Variétés.*)

Buzenval.

Le château de Buzenval se nommait Besenval sous le règne de Louis VIII, et auparavant Bosonval du nom de Boson, d'un des favoris de Charles-le-Chauve, auquel ce roi l'avait donné en 87, en même temps qu'il accorda Rueil aux abbés de Saint-Denis. Ce château est situé au sud-ouest de Rueil, sur la montagne qui le sépare de Vaucresson.

On lit dans le cartulaire de Saint-Denis, qu'en 1224, Pierre Tusquin, affranchi pour les services qu'il avait rendus aux religieux de Saint-Denis, leur devait, pour sa maison de Buzenval, cinq sols pour cinq arpents de pourpris[1] qu'il avait près cette maison, et cinq sols pour six arpents de vigne situés aussi à Busenval.

En 1375, Buzenval était un manoir appartenant à Jean le Voirier, secrétaire du Roi et de la duchesse de Bretagne. Dans ses dépendances était un bois de vingt arpents nommé le bois Jean Ogier. Le possesseur fit exposer par la duchesse de Bretagne à Charles V, que sans

[1] Vieux mot qui signifiait enclos, enceinte, clôture de quelque lieu seigneurial, château, maison noble ou église. On a dit poétiquement, le céleste *pourpris*, pour signifier l'enceinte des cieux.

(*Dict. de Trévoux*).

sa permission, il n'osait chasser les bêtes qui s'y retiraient. Ce prince, considérant que ce bien était à deux grandes lieues de la forêt de Laye, qui est la plus prochaine, et même que de l'autre côté du chemin, qui va de Saint-Cloud à Vaucresson, et qui touchait aux terres de ce manoir, toutes personnes pouvaient chasser, lui accorda tout privilége, franchise et noblesse perpétuelle de garenne, en son bois tant de conis (*lapins*,) comme de cerfs, biches, sangliers, pouvoir de chasser avec chiens, tendre cordages et filets en son bois, et ès-terres et bruyères voisines, et poursuivre les bêtes hors de la forêt de Laye. Les lettres sont datées du 25 juillet 1735, au bois de Vincennes. (Trésor des Chartes. Reg. 107).

En 1525, cette terre avait pour seigneur Charles Choart; cette maison fut célèbre dans la suite. Celui de cette famille qui possédait en 1567, Buzenval, qui était alors un château fort, résidait à Paris. A cette époque, la guerre des Huguenots partageait la France en deux partis acharnés l'un contre l'autre. Buzenval tomba au pouvoir des Huguenots au mois d'octobre de la même année. Nous copions ici la Popelinière : « Buzenval, dit-il, liv. XII. page 25, est un château de garde et de plaisir, distant de trois lieues de Paris, plus de demi-lieue de Saint-Cloud, assis en plaine un peu penchante vers Ruel en Parisis ; composé de quatre corps d'hôtel formés en pavillons carrés, flanqués néanmoins d'une tourelle à chaque encognure, bien percée pour la défense des courtines, fournie au reste de grands fossés à fond de cuve, remplis d'eau, et au surplus remarqué d'un bois de haute futaie que le taillis suit : le tout clos de murs en

forme de parc. » Le fermier du seigneur, qui gardait seul ce château, apprenant qu'Argenteuil venait d'être pris, se transporta à Saint-Denis pour avoir une sauvegarde à la défense de Buzenval. Mais le prince de Condé ayant été averti de la force et de la commodité de cette place, et que les vivandiers et pourvoyeurs de Paris, ne pouvant plus passer au bac de Neuilly, que ses gens avaient descendu à Saint-Ouen, venaient à Paris par Buzenval et Saint-Cloud, offrit une sauvegarde à ce fermier et lui promit de l'aider de six gentilshommes, qui défendraient le château contre tous. Deux heures après, six des confédérés y entrèrent et se saisirent des clés, portes et avenues. Le prince y envoya le lieutenant Amanzay ; puis quarante hommes pistoliers ou arquebusiers, qui arrêtèrent quelquefois par jour plus de deux cents charges de provisions destinées pour Paris, d'où vint que les Parisiens manquèrent de vivres et crièrent contre les voleurs de Buzenval.

Le château retourna à la famille Choart, qui a donné, dans Paul Choart de Buzenval, un ambassadeur en Angleterre et ensuite en Hollande, sous Henri IV, qui faisait beaucoup de cas de cette maison. Il mourut à La Haye en 1607. Il était grand oncle de Nicolas Choart de Buzenval, né le 25 juillet 1611, qui fut conseiller au parlement de Bretagne, puis du grand conseil, maître des requêtes, conseiller d'état, ambassadeur en Suisse, et enfin évêque de Beauvais. Nicolas mourut le 21 juillet 1679. Sa vie a été imprimée à Paris en 1717. Quoiqu'il soit peu connu, elle le représente cependant comme un homme fort remarquable.

De cette famille était Jacques Choart, avocat au parlement de Paris, chef du conseil souverain de Dombes, et aïeul maternel des avocats-généraux Talon.

C'était un homme d'un grand savoir et d'une rare probité. Il mourut en 1614, âgé de quatre-vingt-quatre ans, après avoir passé soixante ans dans le barreau, et s'y être acquis beaucoup de réputation.

Dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. II, p. 307, nous trouvons Théodore Choart, envoyé à La Rochelle pour pacifier les troubles. Il mourut en 1616, et fut inhumé à Rueil. Il avait épousé Madeleine Potier, fille de Potier, président au parlement.

André Choart, lieutenant-général des armées du roi, jouit ensuite de la terre de Buzenval, et la céda à ses deux fils. Il mourut le 19 juillet 1717, et fut inhumé dans l'église de Rueil.

Les armes des Choart de Buzenval sont d'or au chevron d'azur, accompagnés de deux merlettes de sable au chef, et d'une couleuvre en pointe. (*Dictionnaire de la Noblesse*, p. 394.)

Le château de Buzenval était encore, il y a vingt ans, entouré de fossés et flanqué de tourelles, tel que la Popelinière le décrivait en 1567. Depuis, les fossés furent comblés à l'ouest et au nord, ceux de l'est et du sud existent encore en partie.

La terre de Buzenval est maintenant la propriété de la famille Rhoné, à laquelle on est redevable d'une grande partie de la somme recueillie pour construire la salle d'asile de Rueil.

M. Rhoné père a fait dans le parc de grands et utiles embellissements.

Fouilleuse.

Le nom de cette terre serait plutôt Feuilleuse, puisque d'anciens titres latins du XIIIe siècle l'appellent Foliosa. Elle fut vendue à l'abbaye de Saint-Denis, en 1254, par Rodulph de Puteaux, Chevalier, et sa femme Eustache.

A peine y avait-il quatre ans que les religieux en jouissaient, que la reine Marguerite, épouse de Saint-Louis, les pria de la céder ou donner à bail à Geoffroi de Saint-Benoît, son clerc ; ce qu'ils firent. Le cartulaire de Saint-Denis en fait encore mention à l'an 1271, en nommant deux cantons de ce lieu : l'un dit Litone, l'autre désigné par cette périphrase : *in brito cultura de Fouillense versus Ruolium.* L'historien de la chancellerie de France a eu occasion de parler du même lieu. Il rapporte qu'en 1666, les mousquetaires ayant eu leur département à Rueil, les marguilliers de la paroisse donnèrent des billets pour faire loger une partie de ces mousquetaires dans le lieu de Fouilleuse. Le sieur des Ruelles, secrétaire du roi, à qui cette maison appartenait, s'étant plaint que cela était contre les priviléges de sa charge, sa majesté fit expédier aux mousquetaires ordre de déloger, et aux marguilliers ordre de les loger ailleurs. Avant le sieur Adrien des Ruelles, Fouilleuse avait appartenu à Gilles-le-Mesnier, conseiller au parlement

en 1602; et, depuis la mort du même des Ruelles, M. de Nueil, trésorier du parlement, a possédé ce château.

Maintenant ce n'est plus qu'une ferme entourée de fossés à moitié comblés, et de quelques murs présentant encore des traces d'anciennes fortifications. Bientôt ce ne sera plus rien, car la vente de cette terre est annoncée; elle doit être morcelée et vendue par lots.

Château et parc de Masséna.

Vers la fin du siècle dernier, l'ancien château du cardinal fut vendu à un homme d'affaires, qui le fit démolir en partie, et n'en conserva qu'une aile. Il ne resta rien alors des magnifiques jardins du cardinal qu'une grotte, quelques pièces d'eau et des allées de maronniers d'une hauteur et d'une majesté imposantes; et, après avoir passé successivement entre les mains de plusieurs acquéreurs, l'aile qui restait du château devint la propriété du maréchal Masséna, qui la fit réparer et embellir. Il venait y passer, dans le calme et la solitude, les courts instants que ses nombreuses campagnes lui laissaient libres. Ses héritiers n'ont point conservé cette maison, qui a été démolie il y a environ huit ans. Le parc fut vendu,

les beaux arbres abattus, les murs d'enceinte démolis, et l'on vit même vendre à l'encan les caisses de lauriers qui avaient été offerts en don à l'enfant chéri de la victoire, par plusieurs villes du nord.

Ainsi, de cette immense propriété de Richelieu, il ne reste que deux petites maisons de campagne, bâties il y a trois ou quatre ans, et entourées de quelques arpents de jardins.

Le bois Préau.

Il est probable que cette propriété n'est autre que le bois Béranger, dont il est parlé en 1230 dans le cartulaire de Saint-Denis. Il parle d'un étang dont il existe des restes.

Cette maison n'a rien de remarquable que d'avoir appartenu à une vieille demoiselle qui résista pendant tout le temps de l'Empire aux instances de Napoléon qui voulait acheter sa propriété, pour l'englober dans le parc de la Malmaison dont elle était limitrophe. Avec toute sa puissance, Napoléon ne voulut point contraindre l'entêtée propriétaire ; il avait lu sans doute l'anecdote du Meunier de Sans-Souci. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la vieille demoiselle se noya par accident dans

son étang, en allant visiter ses blanchisseuses, le jour même de la bataille de Waterloo.

Nous copions ici textuellement une lettre de Napoléon où il parle de cette propriété de Bois Préau appartenant à mademoiselle Julien, la vieille demoiselle dont nous avons parlé.

A l'Impératrice, à Malmaison.

le 23 septembre 1809.

J'ai reçu ta lettre du 16, je vois que tu te portes bien. La maison *de la vieille fille* ne vaut que 120,000 francs. ils n'en trouveront jamais plus. Cependant je te laisse maîtresse de faire ce que tu voudras; puisque cela t'amuse; mais une fois achetée, ne fais pas démolir pour y faire quelques rochers.

Adieu, mon amie,

NAPOLÉON.

CHAPITRE VI

Maisons de campagne diverses.

Lors du séjour de Joséphine à la Malmaison, Rueil était remarquable par le nombre et la beauté de ses maisons de campagne. Plusieurs grands-officiers de l'Empire, quelques dames, attachées au service de l'Impératrice, y avaient établi leurs familles. Plusieurs de ces maisons sont maintenant démolies, et sur le terrain qu'elles occupaient se sont ouvertes de nouvelles rues. Les seules propriétés remarquables à Rueil, après celles que nous avons citées, sont la maison de M. Cramail en-

tourée d'un jardin de 25 hectares; la maison de M. Martignon construite à l'emplacement de l'ancien château de Maurepas, dont nous ne savons quelque chose que par la tradition. A l'endroit même où se trouve le bureau du chemin de fer, à l'embranchement de la route de Chatou, se trouvait une croix entourée de vieux arbres et nommée la croix de Maurepas.

La maison de M. Lelièvre, bâtie sur un des démembrements de la Malmaison, et entourée d'un jardin de plusieurs hectares. La petite maison où madame Casenave, Émilie Levert, de la Comédie Française, est venue passer les dernières années de sa vie. Par habitude des décors, elle avait fait orner la façade de sa maisonnette d'après les dessins de Ciceri. Le jardin en est très-joli; c'est encore un démembrement de la Malmaison.

La maison de la pension de M. Mathias est fort remarquable. Nous en donnons le plan aux Variétés.

On trouve encore à Rueil douze à quinze maisons de campagne de moyenne grandeur, et plus de cent petites maisonnettes occupées par une seule famille, et disposées avec goût et comfort.

Toutes ces habitations ont des eaux vives en abondance et l'on ne peut attribuer qu'à l'absence de promenades dans le bourg même, l'abandon de Rueil par la bourgeoisie. L'air y est pur et sain; on y trouve facilement tout ce qui est nécessaire à la vie; les communications avec Paris sont promptes, faciles et peu dispendieuses.

Il y a cependant aux environs de Paris, peu de communes qui présentent de plus belles promenades dans un diamètre d'une demi-lieue. Les bois de la Malmaison ,

Fk d'Andiran del et lith

Imp Lemercier à Paris

de la Celle, de Louveciennes, l'étang de Saint-Cucuphat, l'île de Croissy, les bords de la Seine offrent des sites et des ombrages admirables. Du haut de la colline au dessus de Rueil, l'œil embrasse un paysage qu'aurait peint Le Poussin, s'il l'eût connu. Dans le premier plan, la plaine, les détours de la rivière, Chatou et ses deux ponts; à gauche, La Jonchère, Bougival, Louveciennes, l'aqueduc de Marly; sur l'arrière plan, Saint-Germain, la forêt du Vesinet, et au dessus encore, les montagnes d'Andrésy, de Pontoise. Certes, pour celui qui sait voir, il y a là de quoi se bien pénétrer que le beau n'est pas rare dans ces environs, et qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des paysages qui souvent ne valent pas ceux que l'on trouve autour de soi.

CHAPITRE VII.

Histoire naturelle.

Rueil offre, dans les champs qui l'entourent, dans ses bois et ses vignes, des minéraux, des animaux et des plantes que beaucoup de naturalistes vont aussi chercher bien loin, sans se douter qu'ils les ont sous la main. Quoique cet ouvrage ne soit pas spécialement consacré à l'étude de l'histoire naturelle, nous nous étions proposé de donner aux amateurs une liste des échantillons, des oiseaux, des insectes et des plantes que nous avions trouvés et recueillis sur le territoire de Rueil. Mais cette énumé-

ration même, si restreinte qu'elle fût, aurait trop grossi ce volume déjà trop étendu, et n'eût été utile qu'à un petit nombre d'amateurs. Nous recommandons seulement aux botanistes et à ceux qui s'occupent d'entomologie, l'étang de Saint-Cucuphat, les fossés extérieurs de la Malmaison, les bois, les revers nord-est de la Côte-d'Or. Ils y trouveront, en assez grande quantité, des spécimens assez rares ailleurs.

CHAPITRE VIII.

Caserne et garnison.

La caserne de Rueil, à l'entrée du bourg, en venant de Paris, fut bâtie à la même époque et sur le même plan que les casernes de Saint-Denis et de Courbevoie : elle peut loger à l'aise deux mille hommes. Elle est précédée par une grande cour, qui sert aux exercices de la garnison, et fermée d'une grille accompagnée d'un corps-de-garde à droite et du logement du concierge à gauche.

Cette caserne fut, en 1814, comme celle de Courbevoie, convertie en hôpital militaire pour les Russes blessés

sous les murs de Paris. En 1815, elles furent occupées par les troupes prussiennes ; et, sous la restauration, elles étaient affectées aux Suisses.

Depuis 1830, la caserne de Rueil sert à l'infanterie de ligne ; mais il est rare que le régiment s'y trouve en entier. Elle n'est ordinairement occupée que par un ou deux bataillons détachés de la garnison de Paris ou de Courbevoie.

Les régiments qui y ont été en garnison, depuis 1830, sont :

En 1830,	(formé des débris de la garde roy.)	65e de ligne.
		1er id.
		16e id.
		46e id.
1834.	une compagnie du	26e de ligne.
		54e id.
1836,	2 bataillons du	58e de ligne.
		44e id.
		22e id.
1837,	(en même temps),	16e et 9e léger.
		67e de ligne.
		18e léger.
1840,	(en même temps),	39e et 65e de ligne.
1842,		11e de ligne.

Moyens de transport de Paris à Rueil.

Ces moyens sont prompts, répétés et peu dispendieux. Un service de voitures pour Paris a été établi à Rueil, il y a trois ans. Elles partent régulièrement, et arrivent à

Paris en une heure un quart. Elles conviennent aux personnes qui craignent les accidents, et au transport des marchandises, dont le port est moins élevé par ce service que par celui du chemin de fer.

Les bureaux sont : place de l'Église, à Rueil, et rue de Rivoli, n. 1, à Paris.

Un omnibus, partant toutes les heures de Rueil, conduit gratis les voyageurs à la station établie sur la route de Rueil à Chatou. Le retour de la station à Rueil coûte quinze centimes.

Il est fâcheux que le service des voitures n'ait pas été encouragé par les habitants de Rueil. Il est vrai que le trajet par le chemin de fer est beaucoup moins long que par les voitures pour venir de Paris à Rueil. Pendant l'été on est moins incommodé par la poussière; mais il faudrait au moins être conséquent dans son choix, et ne pas donner à une administration l'embarras des marchandises et des ballots, en réservant le bénéfice pour l'autre.

Nous voyons souvent des marchands, des blanchisseurs porter leurs paquets à la voiture de Paris à Rueil, et revenir ensuite eux-mêmes par le chemin de fer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Titre de donation de Rueil en Parisis par Charles III dit le Chauve, roi de France, l'an 871.

Au nom de la Sainte Trinité, Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France. Si nous donnons quelques présents aux lieux sacrés et aux maisons religieuses où l'on est occupé incessamment au service de Dieu, nous sommes assurés en reconnaissance que Dieu nous sera favorable dans ce monde et dans l'autre à l'avenir. C'est pourquoi faisons savoir à tous fidèles chrétiens présents et à venir que, pour l'amour de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, et, en notre particulier protecteur, le grand saint Denis,

que nous avons en très-grande vénération : nous lui donnons la ville de Rueil, dépendante de notre domaine royal, avec toutes les dépendances sans en rien réserver, non pas même les maisons et ménages d'habitants, avec les terres labourables, tant celles qui sont en friche, les vignes, les champs, les bois, les prés et les pacages, les eaux et leur cours, les moulins et les forteresses des Excises, comme aussi pareillement la seigneurie, propriété et toute justice.

Sur la rivière de Seine, depuis le rû de Sèvres jusqu'à celui de Chambry avec ses rivages, desquelles choses nous avons toujours joui jusqu'à présent; comme aussi nous lui donnons les produits royaux que l'on peut recevoir sur ladite rivière ou sur les rivages d'icelle, à quelques seigneurs que puissent être soumis les dits rivages et terres joignantes, ainsi qu'en ont toujours joui les rois, nos prédécesseurs, et que nous-même en avons toujours joui très-paisiblement comme de notre patrimoine et notre domaine royal ; laquelle ville de Rueil, située dans le territoire de Paris, nous donnons à perpétuité aux vénérables religieux de Saint-Denis. Nous confirmons ladite donation par les ratifications inviolables des rois de France, mes prédécesseurs, à la charge, après notre décès desirant être inhumé dans l'église Saint-Denis, que sept luminaires seront mis devant l'autel de la sainte Trinité, lesquels brûleront sans discontinuation jour et nuit, qui seront fournis par lesdits religieux. Le premier, en l'intention de Louis-Auguste, notre père, de pieuse mémoire; le deuxième, en l'intention de la reine Judith, notre mère. Le troisième, pour nous; le quatrième, pour la reine

Hermintrude, jadis notre première épouse, le cinquième, pour la reine Richilde, de présent notre épouse ; le sixième, pour tous nos enfants tant vivants que ceux qui sont décédés ; le septième, en l'intention de nos ministres Boson et Gui, Widon, et nos autres serviteurs. Nous ordonnons pareillement, qu'attendu qu'en tous les temps à cause de la longue durée du service de l'église, les fêtes solennelles, les religieux ne peuvent faire tous leurs offices pendant le jour, qu'il soit fourni par eux quinze autres luminaires dans le réfectoire en temps où ils seront nécessaires, dans trois endroits différents distribués également ; nous ordonnons en outre que lesdits religieux, pendant chaque mois de l'année, aient des réfections générales de toutes sortes de viandes qui seront fournies des revenus de ladite ville de Rueil : en sorte néanmoins que lesdites réfections générales ne se fassent pas les jours de fêtes solennelles, lesquels jours lesdits religieux doivent faire des réfections qui sont fondées sur d'autres revenus; pendant lesquelles réfections nous desirons que l'on fasse de générales prières en notre intention, et que les prières générales n'empêchent pas qu'on en fasse de particulières, que nous avons fondées sur d'autres revenus que nous avons donnés.

Nous voulons que ces prières générales soient faites les jours des anniversaires de notre décès et de celui de la reine Richilde, notre épouse, comme aussi pareillement lesdits jours que lesdits religieux fassent des réfections générales sans que les réfections ordonnées soient converties en celles de notre décès, lesquelles nous voulons être faites comme à l'ordinaire, sur les revenus qui sont des-

tinés par nos fondations : toutes lesquelles chartes à exécuter, et même les revenus de ladite ville de Rueil, nous avons confiées à la discrétion du prieur desdits religieux qui prendra soin que toutes choses soient exécutées ainsi que nous l'avons ordonné ; desquels s'il est innové ou diminué quelque chose, il n'en rendra compte qu'à Dieu seul.

Nous supplions en outre nos successeurs rois de France qu'ils fassent exécuter toutes lesdites choses sur les revenus de ladite ville de Rueil et ses dépendances dont ont joui nos prédécesseurs. Laquelle à cet effet nous avons donnée auxdits religieux de Saint-Denis en toute la réserve du droit de souveraineté; lesquelles choses nous les supplions de ne vouloir les diminuer, changer ni innover, ni y permettre qu'il ne soit rien changé, ni diminué par les abbés à l'avenir ; en sorte que le tout soit exécuté de point en point ainsi que nous l'avons voué et consacré à Dieu et à saint Denis ; que, si quelqu'un à l'avenir contrevient à cette présente notre fondation et donation que nous avons faite de notre pure et libre volonté, nous desirons qu'il sache que nous le rendons comptable envers Dieu des changements ou des diminutions. Et afin que ce soit chose ferme et stable et à toujours, nous, par la miséricorde de Dieu, constitué Roi de France et abbé du monastère du grand saint Denis, par l'élection des religieux et par le consentement du roi Louis-Auguste, notre père, de pieuse mémoire, à l'effet d'en prendre une plus grande et plus particulière protection ; nous avons apposé notre signature à ces présentes, et nous avons fait apposer notre scel.

Donné au monastère de Saint-Denis, le septième jour du mois d'octobre, l'an de grâce huit cent soixante et onze, et, de notre règne, le trentième.

(*Archives du Royaume.*)

Titre de Robert, roi de France, des droits d'avoinage de Rueil, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, l'an 998.

Au nom de la Sainte Trinité, Robert, par la grâce de Dieu, Roi de France, toujours Auguste. Dans le temps que Dieu tout-puissant, disposant de notre royaume de France, l'a délivré des obscurités de l'hérésie, il a daigné nous destiner le grand saint Denis, prédicateur, éclairé de sa divine lumière pour faire connaître à tout le monde la vérité de son Evangile par des prédications, duquel la France a reçu tant de bienfaits par la miséricorde de Dieu; lequel grand saint Denis, avec tous ceux qui ont profité de son secours, et imploré la miséricorde de Dieu, en faveur de notre royaume et de la prospérité des rois de France, nos prédécesseurs, qui, en reconnaissance, ont toujours pris de très-grands soins pour en marquer leur reconnaissance, et d'en relever l'éclat et la mémoire par leurs bienfaits, ainsi qu'il est justifié par toute leur histoire; à l'effet d'obtenir en leur faveur la grâce et les lumières suffisantes pour bien gouverner leurs peuples

selon l'ordre et la justice de Dieu, en quoi le grand saint Denis les a toujours favorisés de son intercession contre les embûches des ennemis du royaume; et, après le décès, d'obtenir la vie éternelle de ceux qui ont recours à ses prières et à son intercession avec la dévotion requise, et lesquels en ont obtenu tout honneur et succès en faveur de leur puissance royale, ainsi qu'il est justifié très-clairement et très-sensiblement par les histoires des temps passés; et que ceux des rois qui ont négligé d'y avoir dévotion ont perdu la vie avec leur royaume. Se trouvant malheureusement que depuis le règne de Charles III, empereur et roi de France, le monastère de Saint-Denis a été tellement négligé que l'ordre de la religion monastique a dégénéré en vanité et pompes des séculiers, en sorte que les biens de ladite abbaye, se trouvant aliénés ou usurpés de toutes parts, depuis ce temps, elle se trouve privée des libertés, prérogatives de prééminence qu'elle avait acquise sur les autres monastères de ce royaume; lesquels désordres le roi Hugues, notre père, la reine Adélaïde, notre mère, et nous, ayant supportés impatiemment, et mis toute notre application et tous nos soins pour non-seulement les réparer, mais même pour rétablir tous les biens de ladite abbaye par l'assistance de Dieu et de l'avis de notre conseil, et du vénérable Vivien, abbé du monastère, qui, comme une personne d'une grande prudence et industrie, et très-exacte économie de ladite abbaye tant au dedans qu'au dehors d'icelle. Outre les biens qui ont été donnés à ladite abbaye par notre très-glorieux père et par notre très-honorée mère, nous donnons à Dieu et au grand saint Denis, du consentement de

la reine, notre épouse, et de nos enfants, les amendes et les confiscations qui proviendront des crimes, meurtres et homicides tant dedans que dehors la ville de Saint-Denis; comme pareillement les amendes et les confiscations des biens de ceux qui seront jugés coupables du crime de duel. Desquelles amendes et confiscations, les rois nos prédécesseurs leur ont fait donation, et au préjudice desquels nos fermiers n'ont pas laissé d'en jouir comme étant des dépendances de notre domaine royal. En outre nous donnons le village de Bassonville avec ses dépendances et les prés qui sont situés depuis ledit village jusqu'à Mours; comme aussi la forêt de Saint-Cloud avec la justice et gréverie d'icelle. Comme aussi les coutumes d'avoinages qui nous appartiennent dans Vilpinte, Rueil, Colombe; desquels nous et nos prédécesseurs ont toujours joui paisiblement. Et, à cet effet, nous avons ordonné les présentes lettres être expédiées, priant et conjurant par le saint nom de notre Seigneur J.-C., les rois nos successeurs futurs, ou autres princes, de ne jamais permettre d'y contrevenir. Et si aucun d'iceux a la témérité de s'y opposer, ce que nous ne voulons pas croire, nous, conjointement avec nos évêques de France, abbés en synode général, par nos ordres déclarons anathème, et afin que ce soit chose ferme et stable et à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, conjointement avec les évêques du saint synode; donné dans notre palais de Chelles, le seizième des calendes de juin, l'an 998.

(*Archives du Royaume*.)

Titre de l'abbaye de Saint-Denis qui justifie le cens de douze deniers sis en la ville de Rueil.

Au nom de la Très-sainte Trinité. Amen.

Pendant que nous sommes dans cette vie terrestre persécuté par une infinité de vices, la raison et même la nécessité exige que nous fassions du bien à tout le monde, mais plus particulièrement à ceux qui mènent une sainte vie.

C'est pourquoi nous, Louis par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir, qu'en intention de mériter la vie éternelle et d'apporter du soulagement aux âmes de nos prédécesseurs rois, pour leur imputer la miséricorde de Dieu par les prières d'Adom, abbé de Saint-Denis et dom Girard religieux, qui nous ont très-humblement supplié de vouloir leur donner le chef cens de douze deniers parisis, que nous et les rois nos prédécesseurs avons droit de prendre sur l'arpent de vigne du château de Rueil, appartenant à Saint-Denis; comme aussi le muids de vin sur cens par chaque année que les receveurs de notre domaine ont coutume d'y recevoir à titre de cens et redevance seigneuriale, de laquelle nous avons exempté et déchargé, exemptons et déchargeons à l'avenir ladite abbaye de Saint-Denis qui excelle sur toutes les autres églises de notre royaume et qui par conséquent doit être honorée par les rois de France par préférence à toutes et afin que dorénavant l'on n'ose inquiéter ni troubler ladite abbaye pour raison

dudit chef cens de douze deniers parisis et dudit surcens d'un muids de vin dont la décharge est mentionnée dans ces présentes, nous les avons de notre propre main et avons fait apposer notre sceau donné publiquement à Paris, l'an **1113**, et de notre règne le sixième.

(*Archives du royaume.*)

Titre de l'abbaye de Saint-Denis portant exemption de logement et gîte pour la ville de Rueil par saint Louis.

Au nom de la sainte Trinité,

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à tout présent et à venir salut, faisons savoir qu'ayant un droit de logement de nos gens de guerre dans la ville de Rueil et dont la seigneurie appartient à Saint-Denis, au préjudice de quoi l'abbé dudit Saint-Denis, nous justifie par des lettres patentes des rois Charles et Robert nos prédécesseurs que ladite ville de Rueil en devrait être exemptée et déchargée. Après nous être fait représenter les lettres et les avoir examinées très-exactement et après avoir pris sur icelles l'avis de notre conseil, nous avons quitté et déchargé à perpétuité ladite ville de Rueil dudit droit de logement de gens de guerre que nous y prétendions et avons fait rayer en notre présence l'article dudit gîte qui était compris dans notre registre royal, ne prétendant pas

que dorénavant à l'avenir, aucun de nos successeurs exige le droit de gîte dans ladite ville de Rueil.

Donné à Melun.

L'an de grâce 1258 au mois d'octobre.

(*Archives du royaume.*)

Article du Testament du Cardinal de Richelieu, concernant Rueil.

Je donne et lègue à la duchesse d'Aiguillon, ma nièce, ma maison et terre de Rueil, et tout le bien en fonds de terre et droits sur le roi, que j'ai et aurai audit lieu lors de mon décès, tant de celui que j'avais il y a quelques années, que de tout ce que j'ai acquis par échange de M. l'abbé et des religieux de Saint-Denis en France.

A la charge qu'après son décès, madite maison de Rueil avec ses appartenances et lesdits droits sur le roi, reviendront à celui des enfants mâles de mon neveu du Pont de Courlay, qui sera mon héritier et qui portera le nom et les armes de Richelieu, à la charge des institutions et substitutions qui seront ci-après apposés.

(*Vie de Richelieu.*)

Mémoire que l'on a ordonné à la Duchesse d'Aiguillon de faire des augm ta tions, acquisitions bastiments et autres despenses qui ont été faictes à Rueil, par Monsieur le Cardinal outre le prix de l'achapt.

Monsieur le cardinal a aggrandi le parc de Rueil de beaucoup plus de la moitié, par l'acquisition qu'il a faite de plusieurs terres, dont il y a des arpens qui ont cousté jusqu'à mil escus, d'autres mil livres, d'autres huit cents et ceux du plus bas prix à quatre et à cinq cents livres. De sorte que ces acquisitions lui ont cousté au moins. 80,000

Et comme c'étaient de bonnes terres labourables, des prés et des vignes et que c'est un terroir haut et bas, il a fallu les aplanir avec bien des travaux pour les réduire en état d'y planter de grandes allées, ce qui a cousté avec le plan des allées plus de 40,000

Le jeune bois de charme qui est au bas du parc, et le bois vert tiré des prés et des allées, ont été entièrement faits, l'achat des plans, le grand rond et le remuement des terres ont cousté plus de 30,000

La recherche des eaux de dehors le parc, les conduits des eaux de plus de demie lieue, les dédommagements des terres par où on les a fait passer, les regards, le grand réservoir au dessus de la cascade haute, ont cousté plus de 60,000

La cascade haute et balustrée des deux côtés de pierre de taille, a cousté plus de 36,000

La perspective, le pavillon d'auprès et deux autres autour des murs du parc et la glacière, ont cousté plus de 30,000

Le grand parterre qui a été relevé de trois pieds, avec le plan, a cousté plus de 10,000

Le grand escalier et la grotte de la baleine qui est au bout de l'allée, ont cousté plus de 50,000

Bâtiments. L'aile droite dans la cour du château a été bâtie entièrement ; il n'y avait qu'un appentis en forme de petite galerie, qui allait prendre le pavillon du côté du portail de la cour du château, la chapelle haute où l'on entre de la principale chambre du château, un cabinet, une petite garde-robe, une galerie au bout de laquelle est un pont : la terrasse balustrée de fer, fort haute qui borde la galerie tout du long, a cousté plus de 42,000

Le grand jeu de paume a cousté avec le corps de logis qui regarde sur le parc et l'autre corps de logis qui regarde sur la rue, plus de 58,000

La grande écurie avec un corps de logis et de grands logements, une cour de bâtiment de l'oisellerie, le carré d'eau qui est au milieu et l'aggrandissement de la basse-cour de Mendesse, ont cousté plus de 80,000

Le grand corps de logis du château a été bâti tout de neuf et plus long de quinze pieds qu'il n'avait été ; l'aile gauche bâtie tout entière et

la chapelle dans la cour couverte de dôme où il n'y avait jamais eu de bâtiments, les fossés qui étaient tout ruinés, entièrement rétablis. 130,000

Il y a plus de cent mil francs de fer et de plomb à ce que monsieur le cardinal a fait faire 100,000

Toutes ces choses ont été faites depuis la première acquisition. La première acquisition était de 147,000

(*Lettres manuscrites de Colbert.*)

Mémoire des depenses que la Duchesse d'Aiguillon a faictes a Rueil.

Depuis que Rueil est à la duchesse d'Aiguillon, elle a fait refaire entièrement la cascade haute en l'état où elle est présentement, la grande nappe d'eau qui est ensuite de la cascade, le grand bassin du grand parterre, la fontaine de l'Étoile, la fontaine de la Paix, le grand jet d'eau du rond qui est dans le bois, celui du petit étang, seize jets d'eau devant les fenêtres du côté du parterre, la cascade basse tout entière, le parterre d'eau tout entier et la grotte; enfin cent cinquante jets et cent nappes d'eau par des conduites nouvelles de plus de demie lieue. La conduite et la recherche des eaux qu'elle a trouvées.

Elle a fait faire la terrasse, les siegrettes et balcons balustrés de fer tout autour du château du côté du parc, de l'arcade et des fenêtres, toutes les peintures et toutes les dorures à l'exception de la petite chapelle, car le nouveau bâtiment que l'on avait fait faire pendant l'absence de monsieur le cardinal, n'était pas achevé à son retour.

Tous les espaliers, tous les fruitiers, les pépinières et les potagers, de sorte que toutes ces dépenses reviennent à plus de 250,000

Récapitulation	80,000
	40,000
	30,000
	60,000
	36,000
	30,000
	10,000
	36,000
	50,000
	42,000
	58,000
	80,000
	130,000
	100,000
	147,000
	250,000
Total.	1,179,000

(*Lettres manuscrites de Colbert.*)

État des biens, terres et revenues de la royale maison de Saint-Cyr sur l'étendue du territoire et municipalité de Rueil.

1° Une maison et autres bâtiments et cours, contenant environ un arpent ; laquelle maison sert pour le logement du fermier, l'administration de la justice et les prisons.

2° Du jardin et verger, contenant environ trois arpents, avec un bâtiment ou hangard sous lequel il y a un pressoir ;

3° Environ vingt-cinq arpents de terres labourables et vingt arpents de prés en plusieurs pièces.

4° Environ quatre-vingt-dix arpents, mesure de vingt-deux pieds par perche, de bois taillis en plusieurs pièces.

5° Le greffe et tabellionné de Rueil, affermé au sieur Chesnard, moyennant 348 liv. par an, suivant le bail passé devant MM[es] Fourcaut et Pavant, le 30 décembre 1786.

6° Les cens et rentes seigneuriales de la paroisse et territoire de Rueil se portent annuellement à 650 liv. et dix setiers d'avoine.

7° Les grosses, menues et vertes dîmes de la paroisse et territoire de Rueil, qui se perçoivent à raison de huit gerbes pour cent de tous les fruits.

8° La dîme du vin qui se perçoit dans les caves et cel-

liers de Rueil, à raison de cinq pintes et chopine par muid.

9° Les droits de lots et ventes des rotures, à raison du douzième du prix des ventes.

Les droits de quint des fiefs mouvants de la châtellenie de Rueil.

Évaluation du produit, année commune, des susdits biens et droits.

1° La maison et autres bâtiments, le jardin, le pressoir, les terres labourables, les prés, les grosses, menues et vertes dîmes, et la dîme du vin qui composent les articles 1, 2, 3, 7, 8 ci-dessus, ont été affermés, conjointement avec la dîme de Vaucresson, au sieur Carpentier, moyennant les prix et somme de 5,750 liv. et trente-six chapons, suivant le bail à lui passé devant Mes Fourcault et Pavant, notaires à Paris, le 17 mai 1786, sur quoi il faut déduire le prix et la dîme de Vaucresson, qu'on peut évaluer à environ 1,200 liv., restera de revenu net pour la paroisse et territoire de Rueil, la somme de 4,550 liv. et 36 chapons; lesquels, évalués 30 sous pièces, donnent, en total ... 4,604 livres.

2° Quatre-vingt-dix arpents de bois taillis, grande mesure de vingt-deux pieds par perche, réglés en coupes de vingt-cinq ans, pouvant donner une coupe de trois arpents soixante per-

	1,604 livres.
ches annuellement, ce qui, à raison de 300 livres l'arpent, produit la somme de 1,080 livres, ci	1,080
3° Le greffe de la justice et le tabellionné, affermés par bail au sieur Chesnard,	348
4° Les cens et rentes seigneuriales en argent produisent annuellement	650
5° Les cens et avenages produisant annuellement dix setiers d'avoine, qui, à raison de douze livres le setier, année commune, donnent la somme de	120
6° Les droits de lots et ventes des rotures, les droits de quint, relief et rachat des pièces et autres droits casuels de la seigneurie et municipalité de Rueil, peuvent produire, année commune, environ la somme de	4,000
Total des biens et droits de la seigneurie et municipalité de Rueil, ci	10,802 livres.

Sur laquelle somme il faut déduire les réparations des bâtiments de la ferme de l'audience et des prisons, qui se portent annuellement à plus de 300 livres; les réparations du chœur et du cancel de l'église paroissiale qui se portent, année commune, à plus de 200 livres, et les

	10,802 livres.
gages d'un garde-terre et bois, son habit et bandouillère, qui se portent à plus de 400 livres.	
Total des déductions à faire,	900
Reste de revenu net, ci :	9,902 livres.

État de la contenance des terrains et bâtiments de la seigneurie de Rueil.

Premièrement, le clos attenant les murs de la ville, 3 arpents, 11 perches, 9 pieds, ci :	311 p.	9 p.
Jardins derrière la maison,	180	4
Maison et bâtiment à côté,	14	9
Grange à côté de la maison,	18	6
Cour au devant la maison,	65	»
Lavoir, pressoir et petit bâtiment y attenant,	24	9
Total :	615 p.	1 p.

Les dames de Saint-Cyr possédaient 273 liv. 15 sols de rentes pour seize arpents, trois quartiers de terres et clos cédés à divers particuliers. (*Manuscrit.*)

Recherches sur les fortifications de Rueil.

En 1712. Un procès eut lieu entre les dames de Saint-Cyr, seigneurs de Rueil et les habitants de cette commune. — Les dames prétendaient que les terrains et les arbres des chemins de ronde leur appartenaient à titre de seigneurs ; les habitants répondirent dans ce procès par la consultation suivante :

Les fortifications des Bourgs et forts villages du royaume ont été faites par ordre du Roi Henry IV qui a commencé à régner en 1589 et est mort en 1610, ainsi c'est dans cet espace d'années qu'il a rendu son édit, ou déclaration ou arrêt de son conseil pour faire faire ces fortifications ; cet ordre du roi subsiste, puisqu'il n'y en a point de contraire : en conséquence de cet ordre du roi, les habitants des paroisses ont été obligés de faire les fortifications et à leurs dépens comme il paraît ci-après.

Avant que les murs de Rueil fussent faits, il y avait des chemins au pourtour du village pour l'utilité des habitants; les héritages des habitants aboutissaient sur lesdits chemins, il a donc fallu rogner les héritages des habitants pour former la ronde qui a six pieds de large en dedans des murs pour la nécessité des habitants défenseurs de leur village, l'épaisseur des murs de 37 pouces, les fossés au dehors de 20 pieds sur lesquels sont posées les tourelles, ce qui compose 28 pieds et plus de largeur au pourtour du village, perte évidente pour les habitants ; ajoutez les

dépenses considérables qui ont été faites par les habitants pour la construction de ses fortifications. Comme les terres du royaame tenues par tous les sujets émanent du roi, il a donc pu faire faire ce qui lui a plu, reste à savoir s'il s'est réservé la propriété du fond de terre sur lesquels sont édifiées les fortifications : en ce cas nous ne pourrons être troublés de notre possession que par le roi, non par le seigneur; si le fond de terre est resté aux habitants à cause des dépenses de faire et d'entretenir ces fortifications, pourquoi nous trouble-t-on?

Si nous sommes dans une possession réelle, point d'alternative entre le seigneur et les habitants; il faut donc que nous jouissions à moins que le roi ne détruise ce qu'il a ordonné de faire.

Les raisons que l'on nous allègue, que tout terrain ou place vague appartient au seigneur, en ce cas cette partie de terrain ne lui appartient point, puisqu'il est planté de saules, et planté sur le milieu du fossé du rempart, non, sur le chemin. On nous dira : Ces fossés ne sont point entretenus et sont en partie remplis; que nous importe, tant que la déclaration du roi subsistera, nous aurons la liberté de le réformer ou remettre dans leur premier état, ainsi que les tourelles dont il y en doit avoir deux à l'endroit des saules en question. Les saules ont été plantés sur milieu du fossé de rempart par les habitants d'après un ancien mémoire du temps; il paraît par un bail passé au gref de Rueil du 3 avril 1684, comme lesdits saules ont été loués pour neuf années par les marguilliers à Nicolas Touchard le jeune, depuis la tourelle de la porte de Maurepas jusqu'au clos à Ferret.

Preuve pour faire connaître que les fortifications de Rueil ont été faites par les habitants qui ont emprunté à monsieur Perot, seigneur de la Malmaison, la somme de 1500 l. pour être employée aux fortifications, réfections qui restent à faire et rachever de ladite fortification comme il paraît par le contrat de rente passé au gref de Rueil le 6 mai 1617, autre contrat passé audit gref pour la même somme de 1500 fr. aussi empruntée audit sieur Perot, employée pour la même cause le 20 juin 1617. Les deux sommes sont remboursées ; nous avons les quittances de rachat.

Depuis ce temps jusqu'à présent nous faisons encore rente au principal de 2400 fr. pour la même cause.

(*Pièce manuscrite du procès.*)

Généalogie de Napoléon.

Nous empruntons à la *Revue historique de la Noblesse*, par M. Borel d'Hauterive, et du consentement de ce savant archiviste, les détails suivants sur la famille Bonaparte. Nous y joindrons la généalogie de la famille de Tascher et celle des Beauharnais et des Leuchtenberg.

BONAPARTE

Maison élevée, le 18 mai 1804, à la dignité impériale.

Après la conquête et la pacification de la Corse, Louis XV entreprit de reconstituer la noblesse de ce pays, et ordonna, par édit du mois d'avril 1770, à tous les gentilshommes de produire leurs titres devant le conseil supérieur de l'île, et de justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans s'ils voulaient être maintenus.

Charles-Marie Bonaparte, alors unique rejeton de la famille, fournit, entre autres documents, un certificat des notables d'Ajaccio, qui attestait que, depuis deux siècles, ses ancêtres étaient membres de la noblesse du pays ; il y joignit un acte du 28 juin 1759, par lequel la maison Bonaparte de Florence, d'une ancienne et noble extraction, reconnaissait avoir une origine commune avec celle de Corse. Ces preuves furent complétées et produites plus régulièrement en 1779, lorsque Charles Bonaparte voulut faire entrer son second fils, Napoléon, à l'école de Brienne. La généalogie, présentée en cette circonstance, remontait à François Bonaparte, dont le fils Gabriel jouissait, en 1567, du titre de messire et de la qualité de noble, comme il appert des actes authentiques, dont l'inventaire est encore aujourd'hui conservé aux archives du royaume. Il mourut à Montpellier, en 1785, laissant, de son mariage avec Lætitia, issue de la famille noble de Ramolino, huit enfants, dont le second fut Napoléon, né le 15 août 1769, Empereur des Fran-

çais le 18 mars 1804, mort le 5 mai 1821. Il épousa : 1°, le 8 mars 1796, Marie-Rose-Joséphine, Tascher de la Pagerie, née à la Martinique le 24 juin 1763, veuve, en premières noces d'Alexandre, vicomte de Beauharnais; morte à la Malmaison le 19 mai 1814; divorcée depuis 1810; 2°, le 2 avril 1810, Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Parme.

Il laissait, de cette seconde union, un fils unique, Napoléon-François-Charles-Joseph, roi de Rome, né à Paris, le 20 mars 1811, mort, à Vienne, le 22 juillet 1832.

Frères et sœurs de Napoléon.

Joseph Bonaparte, frère aîné de l'Empereur, né à Corté, 7 janvier 1768, roi d'Espagne du 6 juin 1808 à 1814, connu aujourd'hui sous le nom de comte de Survilliers; marié, le 1er août 1794, à

Marie-Julie-Clary, née en 1777, sœur aînée de la reine de Suède.

De ce mariage :

Zénaïde-Charlotte-Julie Bonaparte, née le 8 juillet 1801; mariée à son cousin Charles, prince de Musignano, fils de Lucien Bonaparte.

Charlotte, née en 1802; mariée à son cousin Louis-Napoléon-Charles, fils de Louis Bonaparte; veuve le 17 mars 1831; morte en 1839.

Lucien-Bonaparte, prince de Canino, né à Ajaccio en 1775, reconnu prince français par l'Empereur son frère, en 1815; marié 1°, en 1795, à mademoiselle Boyer; 2°, en 1802, à

Alexandrine-Laurence de Bleschamp, princesse douairière de Canino, née à Calais, en 1778; veuve le 25 juin 1840.

Du premier lit :

Charlotte, née en 1796; mariée au prince romain Gabrielli, dont elle a un fils et trois filles.

Christine, née en 1800; mariée à lord Dudley; morte en 1840, ne laissant qu'un fils.

Du deuxième lit :

Charles-Lucien-Jules-Laurent Bonaparte, prince de Canino et de Musignano, né à Paris le 24 mai 1803; succède à son père, le prince Lucien, comme prince de Canino, le 30 juin 1840; marié à Bruxelles, le 28 juin 1822, à sa cousine,

Zénaïde-Charlotte-Julie, fille du prince Joseph-Napoléon Bonaparte, née à Paris, le 8 juillet 1804.

De ce mariage :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon Bonaparte, né à Philadelphie, le 13 février 1824,

Lucien-Louis-Joseph-Napoléon Bonaparte, né à Rome, le 15 novembre 1828,

Napoléon-Grégoire-Jacques-Philippe Bonaparte, né à Rome, le 5 février 1839,

Julie-Charlotte-Pauline-Lætitia-Désirée Bonaparte, née à Rome, le 6 juin 1830,

Charlotte-Honorine-Joséphine Bonaparte, née à Rome, le 4 mars 1832,

Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène Bonaparte, née à Rome, le 12 mars 1835.

Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline Bonaparte, née à Rome, le 9 novembre 1836.

Bathilde-Aloïse-Léonie Bonaparte, née à Rome, le 26 novembre 1840.

Albertine-Marie-Thérèse Bonaparte, née à Florence, le 12 mars 1842.

Paul Bonaparte, né en 1806, mort en Grèce en 1826,

Louis Bonaparte, né en 1809,

Pierre-Napoléon Bonaparte, né en 1811,

Antoine Bonaparte, né en 1812,

Lætitia Bonaparte, née en 1807, mariée à M. Wyse,

Alexandrine Bonaparte, née en 1817,

Constance Bonaparte, née en 1819,

Louis Bonaparte, né à Ajaccio, le 2 septembre 1778, roi de Hollande du 5 juin 1806 à 1814, marié le 3 janvier 1802, à

Hortense-Eugénie de Beauharnais, née le 10 avril 1783, fille, du premier lit, de l'Impératrice Joséphine et d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, connue, depuis 1814, sous le nom de duchesse de Saint-Leu, morte le 3 octobre 1837.

De ce mariage ;

Napoléon-Louis-Charles Bonaparte, né en

1803, prince royal de Hollande, mort à La Haye, le 5 mars 1807

Louis Napoléon, grand-duc de Berg et de Clèves, né en 1804, mort le 17 mars 1831; sans enfants de son mariage avec sa cousine Charlotte, fille de Joseph Bonaparte.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né le 20 avril 1808, connu sous le nom de prince Louis, aujourd'hui au fort de Ham.

Jérôme Bonaparte, né à Ajaccio, le 15 décembre 1784, roi de Westphalie le 1er décembre 1807, connu aujourd'hui sous le nom de prince de Montfort, marié :

1° En 1801, à miss Petterson,

2° Le 12 août 1807, à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, sœur du roi actuel de Wurtemberg, née en 1783, veuf depuis 1835.

Du premier lit :

Jérôme Bonaparte, né en 1803, marié aux Etats-Unis avec une Américaine.

Du deuxième lit :

Jérôme-Frédéric-Napoléon-Louis-Charles-Félix Bonaparte, prince de Montfort, né à Trieste, le 24 août 1814, major au service de son oncle, le roi de Wurtemberg,

Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, né à Trieste, le 9 septembre 1822, lieutenant au service de son oncle le roi de Wurtemberg,

Mathilde - Lætitia – Frédérique - Louise - Elisa

Bonaparte, princesse de Montfort, née à Trieste, le 27 mai 1820, mariée en 1841, au comte Anatole Demidoff.

Marie-Anne-Elisa, née à Ajaccio, le 3 janvier 1777, grande duchesse de Toscane, le 3 mars 1809, mariée, le 5 mars 1797, au prince Bacciochi, morte au mois d'août 1820, laissant de cette union :

1° Félix Bacciochi, né en 1814, mort en 1834,

2° Napoléone-Elisa, princesse de Piombino, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata, dont elle a un fils.

Marie-Pauline, née en 1780, mariée :

1° Au général Leclerc, mort à Saint-Domingue,

2° Le 6 novembre 1803, au prince Camille Borghèse, morte sans postérité.

Marie-Annonciade-Caroline, née à Ajaccio, le 25 mars 1782, mariée, le 20 janvier 1800, à Joachim Murat, roi de Naples le 15 juillet 1808, morte à Florence, le 18 mai 1839, sous le nom de comtesse de Lipona.

Les enfants de Caroline Bonaparte et de Joachim Murat, sont :

1° Napoléon-Achille Murat, né en 1801, marié à une Américaine, dont il n'a pas eu d'enfants. Il s'était retiré aux États-Unis, mais il réside actuellement en France.

2° Napoléon-Lucien-Charles Murat, né le 6 mars 1803, marié à une Américaine, dont il a plusieurs enfants;

3° Lætitia-Josèphe, née le 16 avril 1802, mariée au comte romain Pepoli;

4° Louise-Julie-Caroline, née le 22 mars 1805, mariée au comte Rasponi.

Le roi Joachim Murat avait un frère, qui fut père de M. Gaëtan Murat, membre de la chambre des députés, dont le fils Joachim Murat est légataire universel de la comtesse de Lipana.

Une autre nièce du roi Joachim, Antoinette Murat, a épousé le prince régnant de Hohenzollern-Sigmaringen.

Comme on le voit par le tableau qui précède, Joseph Bonaparte, l'aîné des quatre frères de l'empereur n'a pas de postérité mâle; Lucien, le second, s'étant marié contre le gré de Napoléon, sa race fut exclue de la succession au trône impérial en 1804; Louis, le troisième, de son mariage avec la reine Hortense, n'a plus qu'un fils, le prince Louis.

(*Revue historique de la noblesse.*)

Naissance de Bonaparte.

Un voile mystérieux semble avoir été jeté sur le berceau de Napoléon, pour dérober au monde l'instant où naîtrait ce grand homme appelé à remuer l'univers. Malgré la proximité des temps et l'apparente facilité de se procurer des documents authentiques et des preuves irrécusables, la date précise de la naissance de Bonaparte est un des points les plus obscurs des annales contemporaines. Les actes de l'état civil offrent eux-mêmes des incer-

titudes, des contradictions, et il reste après la lecture assez de doutes pour que la question paraisse encore litigieuse.

L'extrait baptistaire que Napoléon produisit pour entrer à l'école de Brienne porte qu'il était né le 15 août 1769 ; cette époque s'accorde avec les traditions et tous les papiers domestiques des Bonaparte [1], et c'est aussi le jour de l'Assomption que l'Empereur reconnut officiellement pour l'anniversaire de sa naissance. Cependant quelques personnes prétendent que cette date est fausse et qu'il se rajeunit d'un ou deux ans pour paraître né français ; parce que la réunion de la Corse à la France ne fut prononcée qu'en juin 1769. Un fait semble d'abord permettre cette assertion ; car selon l'usage presque général du pays, Napoléon fut seulement ondoyé à sa naissance et reçut le baptême deux ans après, au mois de juillet 1771. Il eut donc été possible de dissimuler son âge à cette der-

[1] On raconte que madame Letizia, ayant partagé les fatigues et les périls de son mari durant les guerres de l'indépendance corse, se réfugia avec lui sur le sommet *del monte Rotondo*, après la déroute de *Ponte novo*, du 9 mai 1769. Elle touchait au terme de sa grossesse, et n'obtint qu'à force d'instances des passe-ports pour se rendre à Ajaccio. Le jour de l'Assomption elle se crut malgré ses souffrances, en état d'assister aux offices divins, mais à peine fut-elle arrivée à l'église, qu'elle éprouva des douleurs et se hâta de regagner sa maison, où elle accoucha de Napoléon quelques minutes après, sur un lit recouvert d'un vieux tapis dont le dessin représentait un combat. Cette maison, située rue Saint-Charles, est dévolue par héritage à M. Napoléon Levie, qui sous prétexte de la restaurer n'a pas même respecté les appartements et le mobilier. Le prince de Joinville, pendant son séjour récent à Ajaccio, visita la demeure des Bonaparte il en a rapporté plusieurs fauteuils et autres meubles qu'on avait relégués dans les combles.

nière époque. Mais madame Letizia épousa Charles Buonaparte en 1767, et il est incontestable que Joseph leur fils aîné, naquit au commencement de l'année suivante 1768. En supposant qu'il y ait mensonge dans la déclaration faite au moment du baptême de Napoléon, l'on ne pourrait faire remonter de plus de six à huit mois l'époque de sa naissance. Il est vrai que cet espace était suffisant pour motiver la supercherie, mais quel avantage réel pouvait-on en retirer? La réunion de la Corse à la France ne conférait-elle pas à tous les habitants de l'île la qualité de Français et les priviléges qui s'y rattachent? Pourquoi supposer alors des précautions et des mensonges que rien ne rendait utiles?

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'une circonstance bizarre est venu donner à ces assertions une apparence d'authenticité. Lorsque Napoléon épousa Joséphine Tascher, il produisit un acte de baptême du 5 février 1768, et cette pièce, qui devait rester annexée aux registres de l'état civil, en fut enlevée par ordre de Buonaparte devenu Empereur. Quel a été le motif d'une pareille mesure? L'extrait baptistaire était-il faux ou falsifié? Napoléon pour faire sa cour à Joséphine Tascher, a-t-il voulu se vieillir d'un an, et s'est-il servi de l'acte de naissance de son frère aîné [1]?

Nous ne saurions trancher la question. En l'absence de la pièce qu'il eût été si curieux de comparer avec l'acte de baptême produit à Brienne, il serait naturel d'avoir recours aux souvenirs des témoins qui assistèrent à la

[1] Josephine substitua, dit-on, de son côté, l'acte de naissance d'une de ses sœurs plus jeune qu'elle de quatre ans.

cérémonie du mariage. Mais Calmelet est mort le dernier des quatre, il y a déjà plus d'un an. Il prétendait, dit-on, que Napoléon étant pressé de partir pour l'armée d'Italie et ne pouvant faire venir assez tôt ses papiers, à cause de la difficulté des communications avec la Corse, on présenta l'acte de baptême de Joseph que quelques biographes font naître précisément le 5 février 1768. Il racontait en outre que Napoléon se fit attendre à la municipalité jusqu'à dix heures du soir, et que le maire, n'ayant pu vaincre son sommeil qui l'accablait, s'était enfin endormi. Peut-être doit-on attribuer à cet assoupissement les nombreuses irrégularités qu'offre la rédaction de l'acte de mariage, dans lequel la qualité de veuve de Beauharnais n'a pas été donnée une seule fois à la future Impératrice. Le voici textuellement.

Extrait du registre des actes de mariages de l'état civil du deuxième arrondissement, pour l'an IV.

Du dix-neuvième jour du mois de ventôse de l'an IV de la République.

Acte de mariage de Napolione Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de vingt-huit ans, né à Ajaccio, département de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin ; fils de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolini. Et de Marie-Joseph-Rose Tascher, âgée de vingt-huit ans, née à l'île Martinique, dans les îles du Vent ; domiciliée à Paris, rue Chantereine ; fille de Joseph Gaspard de Tascher, capitaine des dragons et de Rose Claire Desvergers de Lanois, son épouse.

Moi, Charles François Leclercq, officier public de l'état civil du deuxième arrondissement du canton de Paris,

après avoir fait lecture, présence des parties et témoins : 1° De l'acte de naissance de Napolione Buonaparte, qui constate qu'il est né le 5 février mil sept cent soixante huit, de légitime mariage de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolini ; 2° L'acte de naissance de Marie-Joseph Rose de Tascher, qui constate qu'elle est née le vingt-trois juin mil sept cent soixante-sept, de légitime mariage de Joseph-Gaspard de Tascher et de Rose-Claire Desvergers de Sanois ; vu l'extrait de décès d'Alexandre-François-Marie Beauharnais, qui constate qu'il est décédé le cinq thermidor an II ; marié à Marie-Joseph-Rose de Tascher, vu l'extrait des publications dudit mariage duement affiché le temps prescrit par la loi, sans opposition et après aussi que Napolione Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher, ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé à haute voix que Napolione Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher sont unis en mariage, et ce, en présence des témoins majeurs ci-après nommés, savoir : Paul Barras, membre du directoire exécutif, domicilié Palais du Luxembourg ; Jean Lemarois, aide-de-camp, capitaine, domicilié rue des Capucines ; Jean Lambert Talien, membre du corps législatif, domicilié à Chaillot ; Etienne-Jacques-Jérôme Calmelet, homme de loi, domicilié rue de la Place Vendôme, 207, qui tous ont signé avec les parties et moi après lecture.

Signé au registre. Napolione Bonaparte ; M. J. R. Tallien ; P. Barras ; J. Lemarois jeune ; Calmelet et Leclercq maire.

(*Revue historique de la noblesse.*)

Généalogie des Beauharnais et des Leuchtenberg.

La maison de Beauharnais, originaire d'Orléans, seigneur de Miramion et de la Chaussée, marié par contrat du 20 janvier 1390 avec Marguerite de Bourges. C'est à lui que remonte la généalogie de cette maison, imprimée en 1764 dans l'*Armorial général de France* de d'Hosier. Elle était alors représenté par deux frères : François et Claude. Ce dernier, chef d'escadre des armées navales, obtint du roi, par lettres patentes du mois de juin 1750, l'érection de la châtellenie des Roches-Baritaud en comté. Sa femme, connue dans le monde littéraire sous le nom de comtesse Fanny Beauharnais, est morte en 1813 à l'âge de soixante-quinze ans. Leur fils, Claude II comte des Roches-Baritaud créé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, mourut en 1819. Il avait épousé la fille du marquis de Marnezia-Lezay, député de la noblesse aux états-généraux, dont il ne laissa qu'une fille, dernier rejeton de la troisième branche de sa maison, aujourd'hui grande duchesse douairière de Bade.

François de Beauharnais, frère aîné de Claude Ier, obtint du roi, au mois de juillet 1756, des lettres patentes dûment enregistrées, portant érection en marquisat de la châtellenie de la Ferté-Aurain, sous le nom de la Ferté-Beauharnais. Il était alors chef d'escadre des armées navales et gouverneur des îles de la Guadeloupe, Marie-Ga-

lande, etc. Il eut deux fils : François, marquis de Beauharnais, l'aîné, député aux états-généraux en 1789, ambassadeur de France en Italie et en Espagne sous l'Empire, lieutenant-général sous la Restauration, n'a laissé que deux filles : 1° Émilie-Louise de Beauharnais mariée en 1802 au comte de la Valette, dont elle sauva la vie en se substituant à lui dans la prison la veille du jour où il devait être exécuté ; 2° Hortense-Louise-Françoise marquise de Beauharnais, dame chanoinesse du chapitre royal de Munich en 1812.

Alexandre, vicomte de Beauharnais, frère puîné du marquis, fut député de la noblesse de Blois aux états-généraux de 1789, et devint victime du tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794. Il avait épousé Marie-Rose-*Joséphine* Tascher de la Pagerie, née à la Martinique le 24 juin 1763, remariée, le 8 mars 1796 à Napoléon Bonaparte, depuis Empereur des Français, et morte à la Malmaison, le 29 mai 1814. De ce mariage, il laissait deux enfants : 1° Eugène-Rose de Beauharnais, né en 1780; 2° *Hortense* de Beauharnais, née le 10 avril 1783, mariée le 3 janvier 1802 avec Louis Bonaparte, depuis roi de Hollande. Elle prit en 1815 le titre de duchesse de Saint-Leu, et mourut le 3 octobre 1837, en Suisse où elle s'était retirée.

Eugène-Rose de Beauharnais, fils adoptif de Napoléon Bonaparte, vice-roi d'Italie, prince de Venise et grand-duc héréditaire de Francfort, se retira, par suite des malheurs qui signalèrent les dernières années du règne de Napoléon, dans les états de son beau-père, le roi Maximilien de Bavière.

En 1817, le roi conféra à son gendre, avec le titre de duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstaedt, celui d'altesse royale, déclara sa maison la première maison princière de la monarchie bavaroise, et lui assigna le rang immédiatement après les princes de la famille royale. En même temps, il céda au prince la principauté d'Eichstaedt moyennant une somme de cinq millions de francs. Cette acquisition était le résultat d'un engagement qu'avaient pris les souverains coalisés par le traité du 11 avril 1814, de former au prince un établissement aussitôt que les circonstances le permettraient.

Le prince conserva ses dotations en Italie, ainsi que ses propriétés particulières en France et en Amérique.

L'acte royal qui a conféré au feu prince Eugène les titres de duc de Leuchtenberg et de prince d'Eichstaedt, statue que tous les honneurs, droits et priviléges attachés à ces deux titres appartiendront à perpétuité à sa maison, il statue en même temps que le titre d'altesse sérénissime sera porté par tous ses descendants, que le titre de duc le sera seulement par le fils aîné dans l'ordre de primogéniture, et que les autres enfants porteront les titres de princes et de princesses de Leuchtenberg et d'Eichstaedt. Par un autre acte royal, en date de 1818, le duc de Leuchtenberg et ses descendants, par ordre de primogéniture, sont déclarés premiers pairs héréditaires de la couronne de Bavière. Le prince Eugène mourut à Munich le 24 septembre 1824. Depuis sa majorité, son fils, le duc Auguste, a rétrocédé à la couronne de Bavière la juridiction et les droits seigneuriaux fonciers de la principauté d'Eichstaedt, et en réservant tous les

autres droits et toutes les autres prérogatives accordés à sa maison. Il épousa, le 1er décembre 1834, par procuration, et le 27 janvier 1835, en personne, la reine de Portugal, dona Maria, et prit le titre de prince de Portugal ainsi que la dignité de pair et de général en chef des forces du royaume ; il mourut le 28 mars 1835.

Leuchtenberg.

Maximilien-Joseph-Eugène-Auguste-Napoléon, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstaedt, né le 2 octobre 1817, succède à son frère le duc Auguste, le 28 mars 1835, sous tutelle maternelle ; major-général au service de Russie, chef du régiment des hussards de Lhiew, colonel-propriétaire du 6e régiment des chevau-légers de la Bavière, a reçu, depuis son mariage, le titre d'altesse impériale ; marié le 14 juillet 1839 à Marie-Nicolaiewna, grande duchesse, princesse de Leuchtenberg et princesse d'Eichstaedt.

De ce mariage :

Alexandra-Maximilianwna, grande duchesse, princesse de Leuchtenberg, née le 9 avril 1840; par un ukase l'Empereur de Russie lui a donné le titre d'altesse impériale.

Marie-Maximilianoffia, grande duchesse, princesse de Leuchtenberg, née le 6 octobre 1841, titrée altesse impériale.

Sœurs du Duc.

Joséphine-Maximilienne-Eugénie, née le 14 mars 1807, mariée, le 19 juin 1823, à Oscar, prince royal de Suède.

Eugénie-Napoléon, née le 23 décembre 1808, mariée, le 22 mai 1826, à Frédéric, prince régnant d'Hohenzollern-Heehingen.

Amélie, née le 31 juillet 1812, mariée à don Pedro, Empereur du Brésil, veuve depuis le 24 septembre 1834.

Théodelinde-Louis-Eugénie-Napoléone, née le 13 avril 1814, mariée, le 8 février 1841, à Guillaume, comte de Wurtemberg.

Belle-sœur.

Dona Maria II da Gloria, reine de Portugal, mariée, le 26 janvier 1835, au duc de Leuchtenberg, veuve le 28 mars 1835.

Mère.

Auguste-Amélie, duchesse douairière, née le 21 juin 1788, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière, mariée, le 13 janvier 1806, au prince Eugène, veuve le 21 février 1824.

Roches-Baritaud.

Cette branche s'est éteinte dans les mâles le 10 janvier 1819, dans la personne de Claude, comte de Beauharnais, pair de France.

Fille du dernier comte.

Stéphanie-Louise-Adrienne, grande duchesse douairière de Bade, née 28 août 1789, mariée 8 avril 1806, veuve du grand duc Charles-Louis-Frédéric depuis le 8 décembre 1808. *Résidence :* Manheim.

Armes. — *D'argent à la fasce de sable, surmontée de trois merlettes de même.*

Devise. — *Autre ne sers.*

(*Annuaire de la Gloire et de la Noblesse de France*, par M. Borel d'Hauterive.)

Tascher.

Tascher (de), ancienne famille noble, originaire de Châteauneuf en Chimerais, confirmée dans sa noblesse par ordonnance de M. Boucher d'Orças, conseiller d'état, commissaire pour le réglement des tailles en la généralité d'Orléans, en faveur d'*Isaac de Tascher* et par un autre arrêt de maintenir pour *François de Tascher*, rendu à Orléans, le 30 juillet 1667, par M. de Machault, conseiller d'état nommé pour la vérification de la noblesse; et par une autre ordonnance du 12 mars 1667, de Bernard Hector de Marle, chevalier seigneur de Versigny, commissaire envoyé pour la recherche de la noblesse dans la généralité d'Alençon sur la présentation des titres qui en fut faite par *Réné de Tascher*, sieur de Marcilly de la paroisse de Cetton, élection de Mortagne : par *François de Tascher*, sieur de Vauçay, paroisse de la Perrière ; par *Samuel*, seigneur de Beaulieu, paroisse de Bellême ; par *Louis*, seigneur de Boisguillaume, de la paroisse de Châteauneuf; et par *Jacques de Tascher*, sieur de Lormarin, paroisse de Moussonvillier, tous frères et proches parents et sortant de la même tige. Ce qui est aussi confirmé par un certificat de M. de Clairambault, généalogiste de l'ordre du roi, du 4 août 1700, chargé de la vérification des titres, en vertu des arrêts du conseil d'état, des années 1683 et 1699.

Nous ajouterons encore à ces preuves, les recherches

déjà faites par Pierre d'Hozier de la Garde, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui examina tous les titres et contrats de la famille de Tascher, pour entrer dans l'Ordre de Malte et qui donna son certificat le 10 janvier 1631, comme elle était en possession de la noblesse, et de si longtemps qu'il n'était mémoire du contraire, et qu'un des siens était en droit de faire ses preuves pour son entrée dans ledit ordre.

Cette famille noble *de Tascher* remonte à Guillaume *de Tascher*, vivant en 1406, qualifié écuyer dans une quittance qu'il donna au sujet de Villette-les-Bois et de Fontaine. En 1455 il rendit aveu pour sa terre des Bréméant et aussi un autre aveu en 1462, pour celle de Romchais, que Jeanne de Chaumont, son épouse lui porta en mariage et de laquelle il eut : 1° Imbert qui fut auteur de la première branche. 2° Et *Pierre de Tascher* auteur de la seconde branche, rapporté après la postérité de son aîné, et de plusieurs autres qui ne nous sont pas connues.

Première branche.

Imbert de Tascher, fils aîné de Guillaume et de Jeanne de Chaumont, écuyer, seigneur de Romphais et de Bréméant, épouse Marie Dubois dont vinrent : 1° Jean, qui suit. 2° Autre Jean dit le jeune. 3° César. 4° Roberte de Tascher, mariée à Étienne de Baune.

Jean de Tascher, écuyer seigneur de Romphais et de

Malassise, épouse demoiselle Jeanne de Megardon dont il eut : — 1° *Charles* qui suit; — 2° *Guillaume;* — et 3° *Claude de Tascher.*

Charles de Tascher, écuyer, seigneur de Malassise, se maria avec Isabelle Desloger dont il eut : — 1° *Vincent*, seigneur de Malassise, dont on ignore la postérité : — 2° *Vincent* qui suit ; — et 3° *Baptiste de Tascher.*

Vincent de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie, épousa Louise de Racine, dont il eut : — 1° *Isaac*, qui suit ; — et 2° *Marin de Tascher*, tué à la bataille de *Saint-Quentin* en 1657.

Isaac de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie se maria avec demoiselle Louise de Phéline, dont il n'eut que *Pierre de Tascher* qui suit.

Pierre de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie se maria avec damoiselle Jeanne de Ronsard. Il en eut : 1° *François* qui suit ; 2° *Jean;* et 3° *Jacques de Tascher.* Les deux derniers morts au service, l'un à Turin, l'autre à Bergues.

François de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie, commandant en 1674 la noblesse du baillage de Blois et d'Étampes, se maria avec demoiselle *Petronelle Arnoude*, dont il eut *Gaspard de Tascher.*

Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur de la Pagerie, épouse: 1° demoiselle Edmée-Henriette-Madeleine du Plessis-Savonnière ; et 2° demoiselle Anne-Marguerite Bodin de Boisrenard.

Du premier lit vinrent :

— 1° *Gaspard Joseph*, qui suit ; — 2° Agathe.

Et du second lit :

— 3° Marie-Stanislas de Tascher de la Pagerie, abbé et vicomte d'Abbeville, et plusieurs filles dont deux ont été reçues à Saint-Cyr, sur leurs preuves de noblesse.

Gaspard-Joseph de Tascher, chevalier, seigneur de la Pagerie, passa à la Martinique, s'y maria en 1734 avec Marie-Françoise Boureau de la Chevalerie, dont il a eu : — 1° *Joseph-Gaspard* qui suit ; — 2° *Robert-Marguerite*, rapporté après la postérité de son aîné; —3° *Marie-Ephémie-Desirée de Tascher*, mariée en 1759 à Alexis-Michel-Auguste de Renaudin, chevalier, major des milices de Saint-Louis, d'une famille ancienne et militaire, ayant eu sous Louis XIII un lieutenant-général des armées ; 4° Marie-*Paule*, mariée, en 1759, à Louis-Julien Lejeune-Dagué, ancien mousquetaire et chevalier de Saint-Louis ; et 5° Marie-Françoise-Rose de *Tascher*.

Joseph-Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur de la Pagerie, page de Madame la Dauphine en 1752, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, a épousé à la Martinique, le 8 novembre 1761, demoiselle Rose-Claire de Vergée de Sanois, dont il n'a eu que deux filles, savoir : 1° Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, née le 24 juin 1763, mariée 1°, le 13 décembre 1779, avec Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais alors capitaine au régiment de Saxe, depuis général en chef de l'armée du Rhin, et ministre de la guerre en 1793, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794 ; 2° mariée en secondes noces, le 8 mars 1796, avec *Napoléon Bonaparte*.

Elle fut couronnée Impératrice en 1804, séparée en 1810, et mourut à la Malmaison le 29 mai 1814.

De son premier mari, elle a laissé *Eugène de Beauharnais*, prince, duc de Leuchtemberg et d'Eichstaedt, mort à Munich, le 20 février, père de plusieurs enfants. (*Voir* la généalogie des Beauharnais Leuchtemberg.)

Et Hortense-Eugénie, née à Paris le 10 avril 1783, mariée, le 3 février 1802, à Louis-Napoléon, roi de Hollande, morte le 5 octobre 1837 à Arenberg, canton de Thurgovie. (*Voir* la famille Napoléon Bonaparte.)

2° La seconde fille de Joseph-Gaspard de Tascher, sœur de l'Impératrice, fut Marie-Françoise de Tascher de la Pagerie, née le 3 septembre 1766, morte sans alliance.

Robert-Marguerite, baron de Tascher, second fils de Gaspard-Joseph et de Marie-Françoise Boureau de la Chevalerie, fut page de madame la Dauphine en 1754, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Brest, commandant des ports et rades de la Martinique ; il mourut en 1806, et fut enterré dans une chapelle de l'église de Rueil, où Joséphine lui érigea un monument de marbre blanc. (*Voir* le chapitre Église.) Du mariage qu'il contracta à la Martinique en 1770 avec demoiselle Leroux de la Chapelle sont sortis :

1° Robert-Gaspard de Tascher de la Pagerie, né le 7 février 1773.

2° Louis-Robert, né le 28 octobre 1776.

3° Aimé-Calixte, né le 13 mars 1778.

4° Charles-Robert-Anne-Rose, baron de Tascher, né le 24 avril 1780.

5° Marie-Louise-Marguerite, née le 24 mai 1771.

6° Stéphanie de Tascher de la Pagerie, élevée au rang de princesse, et mariée, le 1er février 1808, avec Prosper-Louis, prince, duc d'Aremberg. Ce mariage a été annulé par jugement du tribunal civil du département de la Seine, le 29 août 1816; par sentence de l'officialité de Paris, le 27 mars 1817; enfin par bulle du pape Pie VII, le 21 août 1818.

Du mariage de Charles-Robert-Anne-Rose, baron de Tascher de la Pagerie, lieutenant-colonel, ancien chef d'escadron des grenadiers de la Garde, avec Céline Soudan de Rivecourt, le 11 juillet 1807, sont nés :

1° Jean-Henri, né le 8 octobre 1809.

2° Jean-Baptiste-Eugène, né le 11 décembre 1810.

3° Marie-Louise-Amélie, dame d'honneur du chapitre de Sainte-Anne de Munich, née le 10 février 1813, mariée, à Paris, le 11 février 1839, à George de Barillon.

4° Joséphine-Stéphanie-Caroline, née le 7 avril 1815, morte le 5 février 1824.

5° Charles-Marie, né le 14 février 1817, sous-lieutenant au 7me des cuirassiers.

6° Louis-Sainte-Rose-Léonce, né le 20 mai 1819.

7° Marie-Joséphine-Clémence, née le 12 sept. 1821.

8° Joseph-Robert-Émile, sous-lieutenant au régiment de marine, né 12 octobre 1823.

9° Léon-Félicité Théobald, né le 25 décembre 1825.

10° Louis-Marie-Robert-Jules, né le 29 juillet 1829.

Du mariage de :

Louis-Robert, comte de Tascher de la Pagerie, général au service de Bavière, avec la princesse de la Leyen, en 1810, sont nés :

1° Eugène, né en 1813, mort sans alliance.

2° Charles, né le 13 août 1811, chambellan du roi de Bavière.

3° Stéphanie et Hortense, sœurs jumelles, nées le 26 janvier 1814.

4° Anna, née le 31 janvier 1816.

5° Sophie, née le 3 mars 1821.

Seconde branche.

Pierre de Tascher, second fils de Guillaume et de Suzanne de Chaumont, épouse demoiselle Robine Courtalen, dont vient :

Esprit de Tascher, écuyer, seigneur de la Hallière, se marie avec demoiselle Rencé de Maneeau, d'où sont sortis :

1° Gillet, chef d'une branche en Guienne, et d'où sort N. de Tascher, lieutenant au régiment de Flandre, en 1784.

2° Et Jacques de Tascher.

Jacques de Tascher, écuyer, sieur de Beaulieu, qui se maria avec demoiselle Charlotte de la Bretonnière dont : *Samuel de Tascher*, qui suit ;

Samuel de Tascher, premier du nom, lequel embrassa la religion prétendue réformée et se maria, en 1609, avec demoiselle Charlotte-Marie Pomet, dont est sorti : *Samuel de Tascher*, qui suit :

Samuel de Tascher, deuxième du nom, écuyer, sieur de

Beaulieu, qui se maria avec demoiselle Marie de Chartier, dont naquit Samuel de Tascher qui suit :

Samuel de Tascher, troisième du nom, seigneur de *Pouvray*, se convertit à la religion catholique, marié avec demoiselle Suzanne de Cosne, dont : — 1° *Pierre-Louis* qui suit ; — 2° Autre *Louis-Pierre*, curé d'Avézé, au diocèse du Mans ; — Et 3° Alexandre de Tascher, mort chevalier de Saint-Louis.

Pierre-Louis de Tascher, seigneur de Pouvray et de la Salle, épousa, en 1714, demoiselle Brigitte le Breton, dont sont nés : — 1° *Pierre-Alexandre* qui suit ; — 2° *Louis-Samuel*, né en 1724, prêtre, prieur de Gaubuge, docteur en Sorbonne, aumônier de S. A. S. monseigneur le duc de Penthièvre, mort en 1782 ; — 3° Alexis-François, né en 1728, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, en 1763, et lieutenant de MM. les maréchaux de France à Bellême ; — Et 4° Suzanne de Tascher, qui vit sans alliance (1784).

Pierre-Alexandre de Tascher, chevalier, seigneur de Pouvray et de la Salle, lieutenant de MM. les maréchaux de France à Chartres et ensuite à Bellême, mort en 1767 ; il avait épousé : 1°, en 1741, demoiselle Louise Recoquillé, 2°, en 1752, Philibert de Turin.

Du premier lit sont issus :

1° Pierre-Jean-Alexandre qui suit ; 2° Charles François, dont nous nous parlons après la postérité de son aîné.

Et du second lit :

Louis-François-Philibert, né en 1754, élevé à l'école royale militaire, et lieutenant au régiment de Saintonge, infanterie.

Et Philibert-Louis Alexandre de Tascher, né en 1762.

De Tascher (Pierre-Jean-Alexandre-Louis), né en 1745, entra au service en 1758, et combattit en 1759 à la bataille de Berghen, gagnée, le 13 avril, sur le duc de Brunswick. Il quitta le service en 1785 avec le grade de premier capitaine au régiment de Penthièvre, Dragons, et la croix de l'ordre de Saint-Louis. En 1793, il se mit à la tête d'un corps de volontaires à cheval de la ville d'Orléans, pour contenir les agitateurs venus de la capitale dans le but d'exercer une criminelle influence sur la haute cour-nationale. Il devint sénateur le 22 octobre 1804, comte de l'Empire et officier de la Légion-d'honneur. Le 15 décembre 1809, il présida le collége électoral de la Dordogne, fut créé pair de France, le 4 juin 1814, et ne siégea point dans la chambre des *Cent-Jours*. Le comte de Tascher est décédé en son château de Prouvay le 3 septembre 1822; il avait épousé, en 1777, Catherine-Flore Bigot : de ce mariage sont issus entre autres enfants :

1° Pierre-François Léon de *Tascher*, né en 1778, mort en bas âge.

2° Jean-Samuel-Ferdinand, comte de *Tascher*, pair de France, né à Orléans le 29 décembre 1779.

3° Henri[1], comte de *Tascher*, qui entra au ser-

[1] Monsieur Henry de Tascher refusa, par amour pour mademoiselle Clary, toutes les belles alliances que Napoléon voulut lui faire contracter. Il eut de son mariage avec mademoiselle Clary, une seule fille : Josephine Tascher de la Pagerie née en 1816 mariée le 11 mars 1838 à Alexandre Baron de Montbrun. Marcel Clary, sa mère, peut être proposée comme un modèle de fidélité et d'amour conjugal. Veuve à vingt ans, elle ne voulut jamais se remarier, et dédaigna tous les avantages qu'elle pouvait trouver à la cour de sa tante la reine de Suède.

vice le 11 avril 1803, et fut attaché à l'état-major général de l'armée; il devint chef de bataillon le 12 février 1807; passé à l'armée d'Espagne, il se distingua dans le mois de novembre 1808, à la bataille d'Espinosa et au combat de Saint-Vincent. Le roi Joseph le nomma son aide-de-camp avec le grade de colonel; il fut promu à celui de général de brigade le 17 février, et créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

4° Deux autres fils de Pierre-Jean-Alexandre ont péri dans la campagne de Moscou.

5° N. de Tascher, né 1797, qui a servi dans les volontaires royaux en 1815,

6° Marie-Charlotte-Aline de Tascher, née à Orléans le 21 juillet 1782, mariée le 23 décembre 1805, avec Anaclet Henri de Cardevac, marquis d'Havrincourt, officier supérieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X.

Pierre-Alexandre de Tascher, chevalier-seigneur de Pouvray et de la Salle, lieutenant des maréchaux de France à Chartres, puis à Bellême, décédé en 1767, avait épousé 1° en 1741, Louise Recoquillé; 2° en 1752, Philiberte de Turin.

Du premier lit sont provenus :

1° Pierre-Jean-Alexandre, comte de Tascher, pair de France, dont on a parlé plus haut.

2° Charles-François, dont l'article suit :

3° Philibert-Louis-Alexandre, chevalier de Tascher, député au corps législatif.

En 1810, il a épousé mademoiselle Bailly de Montaruy, dont il a eu Charles-Alexandre-Amédée de Tascher, auditeur au Conseil d'Etat, le 12 février 1809, nommé maire de la ville du Mans en 1812.

La famille des Tascher est ancienne et bien alliée. Guillaume de Tascher, écuyer, seigneur de Rhomphais et de Brémeant vivant en 1406 et 1455, est le premier depuis lequel la filiation est littéralement suivie. Au delà, son ancienneté se prouve par une série d'actes et de discussions insérés dans les cartulaires de le Tage de Saint-Mesmin et de Saint Euverte à Orléans, dont le plus ancien est une charte du Roi Louis le Jeune, datée de Chateauneuf sur Loire, en l'année 1166 : charte par laquelle le monarque accorde à Nicolas Tascher la permission d'établir sur les murs d'Orléans telle construction qu'il jugera lui être nécessaire. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnances de Messieurs de Marle et Machault dans les généralités d'Alençon et d'Orléans des 12 mars et 30 juillet 1667, et a fait ses preuves devant Clairambaut, généalogiste des ordres du roi, le 4 août 1750.

Acte d'inhumation de Joséphine.

Le 2 juin a été inhumée dans l'église de cette paroisse, par l'autorisation du ministre de l'Intérieur, l'impératrice Joséphine, née Marie-Joséphine-Rose de Tascher de la Pagerie, le 24 juin 1763; mariée le 8 mars 1796 à Napoléon Buonaparte, sacrée et couronnée impératrice le 2 décembre 1804, décédée dans son palais de Malmaison de cette paroisse le 29 mai dernier, à midi. Laquelle inhumation a été faite en la présence de moi, curé, soussigné par Mgr. Louis Mathieu de Barral, archevêque de Tours, premier aumonier de feue S. M. l'impératrice Joséphine en la présence des soussignés.

Signé Pierre-Louis de Busset, ancien maréchal-de-camp, d'un des membres de la municipalité, adjoint au maire de la commune; Brochier, curé.

(*Extrait des registres de la paroisse de Rueil.*)

Acte du dépôt du corps de la reine Hortense duchesse de St. Leu.

Le 19 novembre 1837, d'après l'autorisation du Gouvernement, a été déposé, par M. le comte Tascher de la Pagerie, général-major chambellan de S. M. le roi de Bavière, membre de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne de Fer du royaume d'Italie, grand'croix de l'ordre militaire de l'Épée de Suède, officier de l'ordre de l'Étoile du sud du Brésil, un cercueil contenant les dépouilles mortelles de Hortense-Eugénie de Beauharnais, reine de Hollande, duchesse de Saint-Leu, née à Paris le 10 avril 1783, fille du premier lit de Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, impératrice des Français et de Vincent-Alexandre de Beauharnais, belle-fille et belle-sœur de Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, marié à Paris le 3 janvier 1802, à Louis Napoléon, roi de Hollande, proclamée reine le 14 mai 1806, et décédée en son château d'Aremberg, canton de Turgovie, le 5 octobre 1837, à cinq heures du matin; ledit cercueil a été placé dans une chapelle, ledit jour 19 novembre 1837, en attendant qu'il pût être mis dans un caveau.

Signé : le comte Tascher de la Pagerie, Mauguin, Laffitte, Martner, curé de Rueil.

(*Extrait des registres de la paroisse de Rueil.*)

Acte d'inhumation de la reine Hortense.

Le 9 janvier 1838, le cercueil déposé le 29 novembre 1837, suivant l'acte de dépôt en date dudit jour 19 novembre, dans l'église paroissiale de Rueil, par M. le comte Tascher de la Pagerie, général-major, chambellan de S. M. le roi de Bavière, membre de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer du royaume d'Italie, grand'-croix de l'ordre militaire de l'Épée de Suède, officier de l'ordre du Sud du Brésil.

Ledit cercueil, contenant les dépouilles mortelles de Hortense-Eugénie de Beauharnais, reine de Hollande, duchesse de Saint-Leu, née à Paris le 10 avril 1783, fille du premier lit de Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, Impératrice des Français et du vicomte Alexandre de Beauharnais, belle-fille et belle-sœur de Napoléon 1er, Empereur des Français, roi d'Italie, mariée à Paris, le 3 janvier 1802, à Louis Napoléon, roi de Hollande, proclamée reine le 24 mai 1806, et décédée en son château d'Arenberg, canton de Thurgovie, le 5 octobre 1837, à 5 heures du matin, a été placé dans le caveau de famille construit en conformité de la transaction passée entre ledit sieur comte Tascher de la Pagerie et la fabrique le 12 décembre dernier, creusé dans la chapelle dite de Buzenval, à la gauche du sanctuaire, et ayant son entrée dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Le tout fait en présence dudit comte Tascher de la Pagerie, de M. le lieutenant-général François, marquis de Beauharnais, ancien ambassadeur de France, grand'-croix des Ordres d'Autriche et d'Espagne, de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier des Ordres de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, oncle de la reine. M. le maréchal comte Clausel, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, etc., etc.; M. Jacques Laffitte, banquier, ex-député; M. Mauguin, avocat, député, etc.; M. le baron Félix Desportes, ex-préfet de l'Empire, etc.; M. Rotanger, maire, etc.

Signé : le marquis de Beauharnais, le comte Tascher de la Pagerie, le comte Charles Tascher de la Pagerie, Félix Desportes, Mauguin et Laffitte, Martner, curé de Rueil.

(*Extrait des registres de la paroisse de Rueil.*)

VARIÉTÉS.

VARIÉTÉS.

Introduction aux Variétés.

Nous avons réuni dans ce chapitre, sous le titre de *Variétés*, plusieurs pièces qu'il nous aurait été bien difficile de faire entrer dans le texte. La plupart de ces morceaux sont inédits. Les autres sont tirés d'ouvrages très-rares, et qu'on ne trouve que dans les bibliothèques publiques.

Par le grand nombre de ces variétés, l'accessoire, il est vrai, l'emporte sur le principal, mais nous avons pensé qu'il était plus agréable de lire séparément des pièces qui n'ont entr'elles aucun rapport, que de les trouver cousues grossièrement dans le corps de l'ouvrage.

Lettre de Richelieu au comte de Cramail.

Si Richelieu savait punir ; il savait aussi récompenser et relever le prix des récompenses qu'il accordait, par des éloges ingénieux.

Dans les mémoires d'Aubery nous trouvons une lettre écrite au comte de Cramail après le combat de Veillant : nous la transcrivons ici tout à la fois comme pièce historique et comme curiosité littéraire.

Monsieur le comte.

Moins de lignes que vous n'avez reçu de coups d'épée vous témoigneront la joie que j'ai que les ennemis aient donné plus de besogne à votre tailleur que d'emploi à votre chirurgien. Je prie Dieu qu'en pareille rencontre vous ayez toujours plus à dépenser en étoffes qu'en onguent, et que pour l'avantage des services du Roi et la gloire de ceux qui en ont tant acquis dans cette occasion, il s'en trouve souvent de pareille. Entre lesquelles j'en souhaite quelqu'une propre à vous témoigner que je suis, etc.

(*Vie de Richelieu.*)

Un souper chez le cardinal de Richelieu.

La sévérité de ce ministre tout-puissant a donné naissance à une foule de contes et de traditions populaires toutes plus absurdes les unes que les autres. De ce nombre nous mettons l'anecdote suivante que nous rapportons ici, comme pouvant intéresser sous le rapport littéraire, mais que, nous le répétons, nous croyons sans fondement. Nous ajoutons à la suite de cet article une note sur les oubliettes de Rueil, autre conte inventé par la haine et les préjugés.

M. Dumont, petit fabricant de la rue Saint-Denis, reçut un jour une lettre datée de Rueil, où le cardinal avait une maison de campagne. Cette lettre contenait une invitation à souper pour le lendemain chez son Éminence.

M. Dumont ne pouvant en croire ses yeux, relit deux ou trois fois la lettre, regarde la suscription et finit par s'assurer que la lettre lui est réellement adressée. Confondu au dernier point, il appelle sa femme et ses deux filles, pour leur faire part de sa bonne fortune : qu'on juge de la joie et de l'orgueil des trois mercières !

Vers les quatre heures, monté sur sa mule, il s'achemine vers Rueil. Il avait à peine passé la barrière, que les nuages s'amassent vers l'horizon, et qu'un tonnerre sourd annonce l'approche d'un violent orage. Le fabri-

cant ayant négligé de se pourvoir d'un manteau, fit doubler le pas à sa mule, mais l'orage allait plus vite que sa monture ; les éclairs se succédaient avec une effrayante rapidité et la pluie tomba par torrents. Monsieur Dumont assailli par la tempête, mit pour la première fois sa mule au galop : et hors d'état de continuer sa route, il s'arrêta dans la première hotellerie de Nanterre. Il mit pied à terre, fit conduire sa mule à l'écurie, et se réfugia dans une salle basse où les servantes de l'auberge allumèrent un grand feu pour sécher les vêtements du malencontreux voyageur.

Tandis qu'il procédait à cette opération en occupant un coin du foyer, la porte s'ouvrit et un second voyageur aussi trempé que le fabricant, vint s'emparer de l'autre coin. Les deux voyageurs gardèrent pendant quelque temps le silence. M. Dumont le rompit le premier en s'écriant : Quel temps détestable !

— Il est fort vilain en effet, répondit l'inconnu ; mais ce n'est qu'une pluie d'orage, qui, je l'espère, aura peu de durée.

— Je le desire bien vivement, poursuivit le fabricant, car une affaire majeure m'appelle à Rueil.

Le second voyageur se tut.

— Écoutez, poursuivit Dumont, l'orage au lieu de s'apaiser, augmente. Les coups de tonnerre ébranlent la maison ; la pluie redouble, et cependant il faut que je parte.

— Monsieur, dit alors l'inconnu, pour se remettre en route, permettez-moi de vous dire qu'il faut des raisons bien grandes.

— Aussi les miennes sont d'une nature... Au reste je n'en fais point un mystère ; je suis attendu ce soir à souper chez le cardinal de Richelieu.

— Ah ! je conçois qu'il est difficile de ne point se rendre à une pareille invitation : mais vous avez encore du chemin à faire, et comment pourrez-vous vous présenter chez son Éminence dans l'état où vous êtes.

— Son Éminence me saura peut-être gré de mon empressement.

— Si je ne craignais d'être indiscret, je vous demanderais si vous avez déjà eu quelques relations avec le cardinal.

— Aucune. J'avouerai même que rien ne pouvait me faire prévoir la faveur que je reçois.

— Le cardinal est fort jaloux de son autorité ; il n'aime pas qu'on juge les actes de son ministère ; il suffit quelquefois d'un seul mot pour éveiller ses soupçons : réfléchissez bien : n'avez-vous donné au cardinal aucun sujet de se plaindre de vous ?

— Je ne le pense pas : uniquement occupé de ma profession, je ne m'occupe point de ce qu'ils appellent la politique : cependant je crois, devant deux ou trois personnes seulement, avoir blâmé la mort du duc de Montmorency, et vous auriez fait comme moi ; car mon grand'père était maître-d'hôtel dans cette illustre maison.

— Monsieur, vous avez la figure d'un honnête homme : vous m'inspirez de l'intérêt ; n'allez point à Rueil.

— Ne point aller à Rueil ! Je pars à l'instant en dépit de l'orage.

— Un mot encore, car votre position me touche infini-

ment : vous croyez donc être attendu à Rueil pour souper avec son Éminence ? Détrompez-vous ; en effet elle vous attend , mais pour vous pendre.

— Ah ! que dites-vous ? c'est impossible.

— Je vous le répète , pour vous pendre.

Ici , Dumont, glacé d'épouvante, se rapproche de l'inconnu. — Au nom du ciel ! comment pouvez-vous le savoir ?

— J'en suis certain.

— Qu'ai-je donc pu faire pour mériter un pareil sort ?

— C'est pourtant celui qu'on vous destine, et je peux vous l'assurer : car c'est moi qui suis chargé de vous pendre.

Le fabricant le visage pâle et défait, recule de trois pas : Eh ! qui donc êtes-vous ? Monsieur.

— Le bourreau de Paris, mandé par son Éminence, pour vous expédier, songez que je vous rends un grand service, et que la moindre indiscrétion de votre part pourrait me perdre.

Le fabricant remonte sur sa mule sans s'inquiéter cette fois de l'orage qui le mouillait jusqu'aux os , et rentra dans Paris : mais au lieu de se rendre dans sa maison, il alla demander asile à un ancien ami qu'il instruisit de son aventure. On parvint avec de l'argent à lui procurer un faux passeport , et bien déguisé il partit pour Calais et s'embarqua pour l'Angleterre. Il y resta jusqu'à la mort du cardinal qui eut lieu deux ans après.

Baour-Lormian.



Muller del et lith

Imp Lemercier, à Pa[illegible]

GRANDE ALLÉE DE LA GROTTE

Jardins de Richelieu à Rueil

Jardins de Richelieu.

De toutes les grandes propriétés sur lesquelles le vandalisme et le lucre cupide se sont rués, il n'en est point où ils aient si bien réussi à effacer tout vestige d'une grandeur qui les humiliait, que le parc et le château du Cardinal.

Ces jardins célèbres, si vantés par les auteurs contemporains, chantés par les poètes, enviés par le grand Roi, qui voulut en faire l'acquisition, sont un triste exemple du peu de stabilité de l'œuvre des hommes. De tant de merveilles, il n'existe plus rien que les restes d'une grotte en rocailles, que l'on voit dans les jardins de M. Bréant, propriétaire actuel, du terrain *ubi Troja fuit*, et un petit étang, qui doit être celui où se trouvait le pavillon du conseil secret.

On peut voir par les vues ci-jointes des anciens jardins du cardinal, qu'ils étaient dignes de l'estime qu'en faisait Louis XIV. Il envoya Le Nôtre à Rueil pour les étudier et les reproduire en grand dans les jardins de Versailles. Dans la collection des vues du parc de Richelieu, au cabinet des estampes à la Bibliothèque royale, nous retrouvons le tapis vert, la grande avenue, le canal, plusieurs des diverses pièces d'eau, et surtout trait pour trait l'arc de triomphe du Carrousel et la cascade de Saint-Cloud.

Nous avons dit ailleurs que ce fut à Rueil que l'on planta les premiers marronniers d'Inde introduits en France. Dans les jardins du cardinal, existait une allée de ces beaux arbres que plusieurs habitants de Rueil se rappellent encore avoir vu les restes... Il y en avait un surtout, qui fut abattu en 1780, et que cinq personnes avaient de la peine à embrasser les bras étendus. Ceux qui entouraient la pièce d'eau au dessus de la grotte, se nommaient les *Cardinaux*. Ils avaient alors plus de deux cents ans d'existence.

Malgré les travaux et les recherches éclairées de M. Bréant, le propriétaire actuel de l'emplacement où s'élevait la villa et d'une partie des jardins, il est presque impossible de reconstruire un plan, de reconnaître la situation des bâtiments divers, des pièces d'eau dont nous trouvons les dessins à la bibliothèque royale. Il est fâcheux pour l'artiste et l'historien que M. Bréant n'ait pas été le possesseur immédiat de cette vaste propriété, après la mort de Masséna. A cette époque, il y avait encore quelques restes remarquables qui auraient conduit sur la trace du plan primitif.

Des grottes de rocailles dans le goût italien, ne furent détruites qu'en 1835. Quelques pièces d'eau après avoir été dépouillées de leurs plombs furent comblées et le terrain fut nivelé.

Les gravures que nous avons retrouvées, et les renseignements puisés dans les auteurs contemporains, nous autorisent à croire que la façade principale du château était tournée vers Fouilleuse au sud-est. Devant cette façade s'étendait le parterre italien dont nous donnons ici



Muller del et lith

Imp Lemercier a Paris

ARC DE TRIOMPHE ET ORANGERIE

le dessin. Au bout de l'avenue qui termine ce parterre, se serait trouvée la grand cascade, adossée à la colline, au dessus de laquelle se trouvait le grand réservoir. Devant la façade du nord-ouest tournée vers Rueil, s'étendait la pièce d'eau entourée des marronniers dits les CARDINAUX.

La grande grotte de rocailles était située à l'un des angles du parc, près du bois Préau et une immense avenue de platanes y conduisait. A l'autre extrémité de cette avenue, se trouvait la pièce d'eau appelée *le gouffre*.

Il est probable que le chemin public, actuellement le *chemin du château*, n'existait pas alors, et que les murs actuels ne sont pas ceux de l'époque, car le château se serait trouvé trop près de la voie publique.

Au reste, nulle trace des emplacements qu'occupaient les pièces du *dragon*, *du chasseur*, etc., etc. Il paraît évident que la grande pièce d'eau dont nous donnons ici le dessin, était celle dans le milieu de laquelle s'élevait le pavillon des conseils secrets du Cardinal.

On ne trouve aucune trace de l'arc de triomphe qu'une gravure indique comme la principale entrée de la villa du côté de Rueil. L'arc de triomphe du Carrousel en donne une idée parfaite ; on dirait que son dessin a été calqué sur la gravure d'Israël Sylvestre.

Les restes découverts dans les fouilles faites par M. Bréant sont :

1° Une grotte en rocailles, autrefois voûtée, environ de 18 mètres de circonférence ; quatre niches à plein cintre garnies de coquillages en renfermant trois plus petites où l'on voit encore les plombs conducteurs d

plusieurs petits jets d'eau. Quatre autres niches carrées renfermaient des bancs de pierre.

Le sol de la grotte est en mosaïque vénitienne. La voûte était à plein cintre à larges arêtes très-saillantes. Autour de la grotte se trouve un souterrain formant double enceinte. L'entrée est un portique à plein cintre, construit de larges pierres alternativement vermiculées et polies. De chaque côté du portique, on voyait deux mascarons versant de l'eau. Le sol de cette grotte est environ à 4 mètres au dessous du sol actuel des jardins. Les eaux de la pièce d'eau principale viennent se verser avec bruit dans la grotte et la remplissent à 1 mètre de profondeur.

Tous les travaux des jardins du Cardinal étaient dans le genre italien, et semblables en tout à ce que nous avons vu dans les villas de Pamphili, Mathœi, etc., aux environs de Rome. Le parterre dont nous avons donné le dessin se retrouve encore dans ces villas, avec ses dessins de fleurs et d'animaux composés de sables de diverses couleurs bordés de buis et ratissés avec soin tous les jours.

2° Une pièce d'eau de 12 mètres de circonférence garnie de dalles et de plusieurs assises de pierre destinées évidemment à porter des groupes et des jets d'eau.

Ce bassin était recouvert d'un remblais de 1 mètre 40 c. et probablement était un des petits bassins du parterre.

3° Un acquéduc amenant les eaux de la montagne et passant sous la route dite du château.

Enfin en divers endroits du jardin, plusieurs pierres cintrées qui sont évidemment des restes d'anciens bassins.

M. Bréant a fait une découverte précieuse qui prou



Imp Lemercier à Paris

VUE DE LA GRANDE PIÈCE D'EAU

verait que l'ancien château de chasse des rois de France se trouvait autrefois sur le même emplacement que celui de Richelieu. Sous les fondations de l'ancien château, il a trouvé un chapiteau doré qui paraît de l'époque dont nous parlons.

De toutes les belles plantations des jardins de Richelieu, il ne reste plus maintenant qu'un marronier près de la porte d'entrée, et quelques rejetons de deux des célèbres arbres dits les *cardinaux*.

De tant de groupes de statues, on ne voit plus qu'une Minerve de pierre que l'on dit avoir été sculptée sur le modèle d'une des belles dames venant à cette époque à la Villa. Un mot des vers suivants gravés sur deux des faces du piédestal et que l'on y voit encore, semblerait indiquer que l'original était une des Guises.

1re Face de gauche.

Les cœurs et les esprits de ses traits sont émus,
L'amour respectueux la craint et la caresse;
Préparez votre encens, c'est Guise ou Vénus
Sous les habits de la Sagesse.

2me Face de droite.

La sagesse autrefois, sous le nom de Sophie,
Avait été des Grecs et des Romains servie;

Mais bientôt les mortels formèrent d'autres vœux,
Et livrés aux plaisirs, la bannirent d'entre eux
Le ciel nous a rendu cet aimable déesse.
Elle donna son nom à cet heureux séjour,
Et veut bien, par pitié pour l'humaine faiblesse,
Prêter à la vertu les grâces de l'amour.

On trouve encore un grand vase dans le centre du petit bois en face du pavillon.

Les seuls meubles provenant du château de Richelieu et qui soient connus maintenant, sont : 1° la table magnifique en bois sculpté et doré que l'on voit au Louvre dans la salle des dessins ; elle est recouverte d'un marbre vert dans lequel on a encastré une fort belle mosaïque. 2° Un dessus de porte peint par *Vouet* et représentant la France portant à la main le portrait de Louis XIII, et entouré des Génies des sciences et des arts. Ce tableau peint sur panneau, est à Rueil.

3° Un tapis des Gobelins de 3 mètres 53 c. de hauteur sur 2 mètres 25 c. de largeur, représentant Antoine et Cléopâtre. Il est entouré d'une bordure de fleurs d'un dessin et d'un coloris admirable. Ce tapis se trouve aussi à Rueil, dans la même maison que le tableau de *Vouet*.

Oubliettes de Rueil.

On a beaucoup parlé des prétendues oubliettes qui se trouvaient à Rueil au château du cardinal, et tout cela sur la foi de Dulaure; car il est le seul auteur qui en parle. On n'a jamais trouvé et on ne trouve nulle trace de ces oubliettes à Rueil. Richelieu, d'ailleurs, n'était pas homme à frapper dans l'ombre ; il attaquait ses ennemis à découvert, en plein jour, quelque puissants qu'ils pussent être. Celui qui faisait arrêter le maréchal de Marillac à la tête de son armée n'avait que faire d'oubliettes.

Exécution du maréchal de Marillac.

Le maréchal ignorait encore que son procès fût jugé. Le dimanche au soir, Des Ruaux vint lui dire qu'il venait de recevoir un ordre de le faire partir lundi au matin, 10 mai, et de le mener dans le lieu qui lui serait marqué. « Vous m'aviez dit, reprit le maréchal, que je serais jugé demain ; puisqu'il faut partir, que deviendront mes juges, où s'assembleront-ils? Est-ce à Vincennes ou à la Bastille que vous me conduisez? » Des Ruaux se contenta de lui répondre qu'il croyait que ce serait en effet à la Bastille ou à Vincennes.

Le lendemain, jour du départ, le maréchal se leva de grand matin; il entendit la messe, et lorsque Des Ruaux entra dans sa chambre, il le trouva qu'il écrivait son testament. On le fit partir sur les sept heures du matin dans le carrosse du chevalier du guet ; jusque là il avait toujours été mené dans un carrosse du roi. Il s'aperçut de ce changement, et dit : « Voilà qui va mal pour moi ! » Trois gardes du corps entrèrent avec lui dans le carrosse dont on abattit les portières. La veille, le roi avait envoyé à Rueil sa compagnie de chevau-légers, pour accompagner le prisonnier avec les troupes qui le gardaient ordinairement. Le sieur Des Ruaux suivait le carrosse à cheval; on lui avait donné un pouvoir spécial pour commander

toute l'escorte ; elle fut encore augmentée au Roule de trois compagnies des gardes. Pendant tout le voyage, le maréchal s'occupait à réciter des prières. Il arriva sur les dix heures du matin à la porte de l'Hôtel-de-Ville. La place était déjà pleine de monde : le maréchal entendant un bruit confus, pria un de ses gardes de lui dire s'il y avait un échafaud dressé : le garde lui répondit qu'il n'y en avait point. On le conduisit dans une des chambres [1] de l'Hôtel-de-Ville, éloignée de la place de Grève. Le chevalier du guet, le prévôt des marchands, les échevins et lieutenants civil et criminel, et le procureur du roi du Châtelet y entrèrent avec lui.

« Messieurs, leur dit-il, c'est une chose étrange que l'on m'ait poursuivi comme on l'a fait. Il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de bois, de pierre et de chaux ; il n'y a pas dans tout cela de quoi fouetter un laquais. Il y a quarante ans que je sers deux rois, j'ai suivi continuellement le premier, et me suis trouvé près de lui en plusieurs siéges et combats, à pied et à cheval. Je porte sur mon corps des marques honorables de mon courage et de ma fidélité : on les verra quand je serai dépouillé. J'ai servi le roi, son fils, en plusieurs occasions importantes et périlleuses ; j'ai commandé ses armées, et il a témoigné plusieurs fois publiquement qu'il était satisfait de mes services ; il m'a honoré du bâton de maré-

[1] Laquelle chambre est au fond dudit hôtel, qui était tapissée. Au bout d'icelle est une table, et sur elle, une croix de cristal où était un crucifix d'or, et un petit tableau qui était attaché à ladite tapisserie au milieu de ladite table.

chal de France ; je sais bien que j'en suis redevable à sa bonté : mais je puis dire aussi que de longs services avaient précédé cette marque de sa reconnaissance. Depuis quarante ans que je sers, je me suis plutôt appauvri qu'enrichi des biens de la fortune, et je ne crains pas d'avancer qu'il s'en faut de beaucoup que j'aie à présent autant de bien, que j'en avais lorsque j'entrai au service. Accablé de dettes et de nécessités, quelle apparence que l'on puisse me convaincre du crime de péculat ! Péculat! bon Dieu ! péculat ! »

Des Ruaux interrompit son discours, en lui disant : « Monsieur, j'ai ordre et commandement du roi de vous laisser ici entre les mains du chevalier du guet. — Voilà un horrible échange, reprit le maréchal ; mais puisque c'est la volonté du roi, il faut obéir, sa volonté soit faite. » Alors Des Ruaux, s'adressant aux gardes du corps, leur dit à haute voix : « Gardes du roi, retirez-vous, vous n'avez plus que faire ici. » Ils s'approchèrent du maréchal et lui firent une profonde révérence. La plupart avaient les larmes aux yeux, et le cœur si serré de tristesse qu'ils ne purent pas prononcer une seule parole. « Adieu, mes compagnons, leur dit le maréchal, je vous remercie du soin et de la peine que vous avez prise pour moi. »

A l'instant, on fit entrer le sieur Tillotte, greffier de la commission, pour lui lire son arrêt. Le chevalier du guet lui dit que c'était la coutume d'entendre cette lecture à genoux; il s'y mit sans aucune résistance devant une petite table, sur laquelle on avait mis un petit crucifix. Le greffier lut d'abord le préambule de l'arrêt, où toutes les pièces du procès étaient énoncées, et entre autres, différentes

commissions expédiées pour lui donner des juges; les arrêts du conseil rendus à Château-Thierri et à Metz, pour casser les arrêts du parlement de Paris et de la chambre de Verdun. Après avoir écouté les titres de toutes les pièces avec beaucoup d'attention, il interrompit le greffier en disant : « Il serait de l'honneur du roi qu'on n'eût pas fait mention de toutes ces pièces, vu les injustices et les violences qui ont eu lieu en conséquence.»

Lorsqu'on vint à cet endroit de l'arrêt, où il était dit : Tout considéré, ladite chambre a déclaré et déclare ledit Marillac atteint et convaincu desdits crimes de péculat, concussion, levées de desniers, exactions, faussetés et suppositions, foule et oppression faite sur les sujets du roi : — « Cela est faux, dit-il, je ne le fis jamais. Un homme de ma qualité accusé de péculat. » Et à l'endroit où il était dit qu'on prendrait cent mille livres sur ses biens, pour les employer à la restitution de ce qu'il avait enlevé: — «Mon bien ne les vaut pas, s'écria-t-il, et on aura bien de la peine à les trouver. » Il se leva ensuite, après avoir adoré la croix, en disant : « Mon Dieu, je vous résigne mon âme, mon corps est sacrifié. »

Le sieur Des Ruaux s'étant ensuite approché pour lui demander le bâton de maréchal de France : « Monsieur, je ne l'ai pas ici ; vous savez bien, qu'il y a tantôt dix-huit mois, que je n'ai rien eu que vous n'eussiez su ; je vois bien que c'est une cérémonie qu'il faut observer : le roi me le donna et m'en mit le pouvoir entre les mains, les ayant teintes du sang de ses ennemis, je le lui rends aujourd'hui d'une façon bien plus sanglante.» Des Ruaux se retira. On fit entrer l'exécuteur qui ôta au maréchal

son chapeau et son manteau, et qui voulut le lier. « Je voudrais bien ne l'être pas, dit-il, il me semble que l'on n'a pas coutume de lier les gens de ma condition. » Le chevalier du guet lui répondit qu'il le serait, et qu'il avait dans sa poche un ordre par écrit où il était marque qu'il devait l'être. Quand le bourreau lui eut liéles mains, il dit en se regardant : « J'avoue, messieurs, que quand je me considère dans cet état, je me fais presque pitié à moi-même : je ne sais si je n'en fais point aux autres. »

On alla chercher deux docteurs de Sorbonne et deux pères Feuillants qui s'étaient rendus dès le matin à l'Hôtel de-Ville, pour l'assister à la mort. Ces docteurs avaient été mandés par le chevalier du guet ; c'était la famille du maréchal qui avait envoyé les Feuillants. Il se confessa au père Eustache de Saint-Paul ; il signa son testament et voulut le remettre à son confesseur : mais le chevalier du guet lui dit qu'il fallait absolument le donner au sieur Fillotte, greffier de la commission, et le maréchal fut obligé d'y consentir. Il avait demandé qu'on en fît la lecture en présence de tous les assistants, et le chevalier du guet s'y opposa, parce que, disait-il, ce testament devait d'abord être porté au roi, et qu'il ne pouvait avoir de valeur que par le consentement de Sa Majesté.

A trois heures, l'exécuteur vint couper les cheveux au maréchal, qui sortit ensuite pour aller au supplice, les mains liées et tenant un crucifix. Ayant rencontré le greffier, il le chargea de dire à ses juges qu'il se recommandait à eux et qu'il les suppliait de lui pardonner tous les déplaisirs qu'il pouvait leur avoir causés pendant le cours de son procès. Lorsqu'il fut arrivé sur le perron de

l'Hôtel-de-Ville, on lui fit une seconde lecture de son arrêt.

L'échafaud était placé auprès du dernier degré du perron de l'Hôtel-de-Ville. Le chevalier du guet avait averti le maréchal de cette position, qu'il prétendait lui faire valoir comme une grande grâce, en lui disant que le roi avait voulu par là lui éviter la confusion d'être conduit dans une charrette. Il répondit au sieur Testu qu'il remerciait le roi de cette grâce, et de beaucoup d'autres qu'il avait reçues de S. M.; assurez-la, dit-il, que je meurs son très-humble serviteur, et que je lui demande pardon, non-seulement des veritables déplaisirs que je peux lui avoir causés pendant ma vie, mais encore de tous les mécontentements qu'il croit avoir reçus de moi, par les fautes que mes ennemis m'ont imputées.

Une compagnie des gardes suisses et trois compagnies des gardes françaises étaient rangées dans la place de Grève, où la curiosité avait attiré un peuple innombrable. Il y eut telle fenêtre qui fut louée jusqu'à huit pistoles. Le maréchal monta sur l'échafaud, où l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup, sur les quatre heures et demie du soir. Sa tête étant tombée à terre, fut relevée par les soldats, qui la jetèrent sur l'echafaud; elle fut mise ensuite avec le corps dans une carrosse de deuil, et porté dans la rue Chapon, chez madame de Marillac, sa nièce. Il avait demandé d'être enterré aux Feuillants, auprès de sa femme qui était morte le 14 septembre de l'année précédente, et dont il portait encore le deuil lorsqu'il fut exécute. Sa fin tragique exita l'indignation des uns et la compassion des autres. Le public ne fut pas persuadé

que les malversations dont on l'accusait méritassent une peine aussi rigoureuse, et plusieurs en doutent encore aujourd'hui. L'on remarqua qu'il ne pouvait les commettre sans avoir un grand nombre de complices qui lui prêtaient leur nom, et qu'aucun d'eux ne fut poursuivi. Il semble qu'on ne voulut immoler qu'une seule victime à la sévérité des lois, ce qui ferait croire qu'elle n'avait été véritablement sacrifiée qu'à la haine et à la vengeance du premier ministre.

On prétend que le cardinal de Richelieu lui-même, ayant appris qu'il venait d'être condamné à mort, ne put s'empêcher de dire : Il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières que d'autres n'ont pas ; je ne me serais jamais imaginé qu'il y eût à condamner à mort le maréchal de Marillac. Peut-être le dit-il pour rejeter sur les juges l'odieux de cette condamnation. Dans son testament, il parle de la mort du maréchal de Marillac comme d'une punition également juste et nécessaire. Cependant le discours dont il s'agit est rapporté dans la plupart des mémoires du temps; et, quelques années après la mort du cardinal de Richelieu, le maréchal de la Motte-Houdancourt, que l'on voulait faire juger par des commissaires, osa le citer dans un de ses factums, comme un fait constant et connu de toute la cour ; mais quelle apparence que le cardinal ait fait un semblable reproche à ces commissaires, pour un arrêt si conforme à son opinion et à ses desirs ?

Le bruit s'étant répandu parmi le peuple que le maréchal était mort comme un saint, plus de quarante mille personnes accoururent chez sa nièce qui leur fit distribuer

des linges trempés dans son sang et quelques morceaux des cordes avec lesquelles on l'avait lié et qui furent toutes effilées.

Le maréchal de Marillac mourut âgé de soixante ans moins deux mois, et il fut enterré, comme il l'avait désiré, auprès de sa femme, dans une église de la chapelle des Feuillants. Avant la révolution, l'on voyait encore son buste avec cette inscription : *sorte funesto clarus.*

Le cardinal et M. Olier de St.-Sulpice.

Le cardinal de Richelieu, sachant que les solitaires d'Issy fondés par M. Olier étaient mal logés, et voulant être pour quelque chose dans leur établissement, donna ordre à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, de les aller trouver de sa part, de leur témoigner l'estime qu'il faisait de leur mérite, d'ajouter qu'il était extrêmement édifié de leur retraite ; mais que, sachant combien ils étaient mal logés, il leur offrait son château, pour y faire leurs exercices dans la solitude et avec une entière liberté, promettan d'appuyer leurs desseins de tout son crédit et de l'autorité du roi qui leur était assurée. M. Olier et ses confrères ne se rendirent pas aux offres généreuses du cardinal.

(*Vie de M. Olier.*)

Offre faite au Poussin.

M. de Noyers, conseiller du roi, surintendant de ses bâtiments, écrivait, en 1639, de Rueil, au célèbre Poussin : « Qu'il desirait vivement lui faire quitter Rome pour Paris..... Qu'il lui offrait, au nom du roi, mille écus de gages par chacun an, un logement commode dans la maison du roi, soit au Louvre, soit à Fontainebleau, à son choix.... que je vous ferai meubler honnêtement pour la première fois que vous y logerez. »

Le Poussin n'accepta pas la proposition.

(*Vie du Poussin.*)

Statuts de l'Académie Française signés par le cardinal de Richelieu, à Rueil.

On sait que l'Académie Française a été fondée sous les auspices de Richelieu. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de l'Académie Française :*

« Il ne restait plus que deux choses pour l'établissement

de ce corps ; l'une de faire autoriser ses statuts par le cardinal, suivant le pouvoir que les lettres patentes lui en donnent.

La première fut fort aisée : la seconde, au contraire, accompagnée de beaucoup de difficultés et de longueurs.

Pour faire autoriser les statuts au cardinal, qui était alors *à Rueil*, on lui députa les trois officiers (de l'Académie) avec M. Boisrobert. J'ai ouï dire à M. Conrart, qui était de cette députation, comme officier, qu'il n'avait jamais ouï mieux parler que fit le cardinal en cette rencontre, etc.

Statue de Louis XIV.

Nous lisons dans le *Mercure de France de* 1695, au mois d'octobre que Louis XIV s'était proposé de venir voir le château de Rueil cette année, et que le duc de Richelieu voulait y donnner une fête brillante pour le recevoir ; mais que le plus *agréable régal* de la fête devant être le modèle de la statue équestre de ce prince, et comme il fallait du temps pour transporter et mettre en état une figure d'un caractère le plus extraordinaire qui eût ja-

mais été, le départ de S. M. pour Chambort rompit toutes les mesures de ce duc.

Ce fut au dessus de la grotte du parc qu'on éleva la statue équestre dont nous venons de parler; le cheval ne portait que sur les deux pieds de derrière, et elle était dans un équilibre si juste, que d'un doigt on la faisait mouvoir.

L'inscription latine qui devait l'accompagner commençait ainsi : *Ludovico Magno, Ludovici Justi filio,* etc., et finissait par ces mots : *Armandus Richelii Dux : Armandi Cardinalis hœres, et ejus pro gloria principis æmulator hoc obsequium amoris perenne monumentum venerabundus posuit M DC LXXXV.* On composa aussi alors ces vers, sur la fin desquels le sieur Gobert, sculpteur, n'est pas oublié.

O vous qu'un desir curieux
Amène dans ces lieux
Qui délassaient Armand de ses profondes veilles,
Apprenez, en voyant de si rares merveilles
Que si Louis-le-Grand charme votre regard,
Par son admirable figure,
Un chef-d'œuvre de la nature
Ne demandait pas moins qu'un chef-d'œuvre de l'art.

(*Mercure de France* 1695.)

Extrait d'un manuscrit inedit, intitulé *Mémoires sur Madame de Maintenon par une religieuse de St.-Cyr.*

Nous avons parlé page 116 de la maison fondée à Rueil par madame de Maintenon pour l'éducation des demoiselles nobles que leurs familles n'avaient pas le moyen de faire élever. Nous donnons ici l'extrait suivant, pour montrer que madame de Maintenon, si défigurée par des historiens remplis de préjugés, si peu connue jusqu'à présent sous son veritable jour, s'occupait non-seulement de l'éducation de la jeune noblesse pauvre, mais qu'elle étendait aussi ses soins et sa sollicitude sur les enfants du peuple. Rien ne peut donner une plus haute idée des vertus et du caractère de cette femme célèbre que la narration simple et naïve de cette religieuse, témoin de ses actes de charité... Si l'on se contentait de juger madame de Maintenon par les pamphlets de ses ennemis, par les historiens qui n'ont parlé d'elle que d'après de dégoûtantes diatribes, on ne devrait voir en elle qu'une femme ambitieuse et hypocrite ayant gravi les degrés du trône à l'aide de fausses vertus; une espèce de Tartufe en longues coiffes qui s'était emparée de l'esprit d'un Orgon royal et le dirigeait dans tous ses actes.

Mais si l'on fouille plus avant, si l'on consulte les correspondances de son temps, si l'on examine sans préjugés ses œuvres, ses fondations diverses, la sagesse des règles

qu'elle avait établies elle-même pour la direction de ces enfants qu'elle appelait ses filles, on verra en elle la femme forte de l'Écriture, une âme éminemment chrétienne, pénétrée de la plus sublime des vertus, la charité, s'oubliant elle-même pour ne penser qu'aux autres, calme et digne dans ses rapports avec ses amis et ses ennemis : on est presque étonné qu'une telle femme ne soit pas de naissance royale; tout en elle est empreint d'une telle noblesse, dans ses écrits, dans ses paroles, dans ses actions, qu'on est confondu de retrouver dans la campagne du grand roi, la veuve de Scarron, orpheline élevée par la charité de M. de Villette. On l'accuse d'ingratitude envers Mme de Montespan, on lui attribue la révocation de l'édit de Nantes, mais rien ne prouve que les accusations soient fondées : ce dernier fait est même très-peu probable de la part d'une femme qui elle-même avait été calviniste; après tout, qu'on lui fasse une large part des erreurs humaines, elle n'en a pas moins des titres nombreux et solides à l'estime et au respect des gens de bien. Laissons aux folliculaires, aux écrivains qui traduisent l'histoire en romans, et peignent les personnages du grand siècle aussi mesquinement qu'ils peuvent les comprendre, laissons-leur la triste besogne de couvrir de bave et d'écume ces nobles caractères du grand siècle si dénigrés par l'ignorance et l'esprit de parti, et ne voyons dans Françoise d'Aubigné que la protectrice des gens de lettres, la fondatrice de Saint-Cyr, la femme chrétienne d'une inépuisable bienfaisance, animée des meilleures intentions, digne du trône où elle avait droit de s'asseoir et qu'elle ne voulut cependant occuper que *derrière le rideau*. Jugeons-la

comme la jugeait un des grands hommes de son siècle, Pierre-le-Grand, qui ne voulut pas quitter Paris sans voir la veuve de Saint-Cyr.

Nous ne donnons certainement pas l'extrait suivant comme un modèle de style. Mais, cependant avec toute sa simplicité, il n'est pas sans mérite, et il serait à desirer que beaucoup de nos bas bleus modernes eussent le bon esprit d'écrire ainsi ; elles nous donneraient alors une meilleure idée de leur aptitude aux devoirs domestiques que par les omelettes soufflées littéraires qu'elles nous servent trop souvent.

Ce qui a donné occasion à la fondation de Saint-Cyr.

Pour prendre les choses dès leur origine, je dis que madame de Maintenon, avant d'être à la cour, faisoit sa demeure ordinaire à Paris, et qu'elle y avoit plusieurs amis, qui se tenoient heureux de l'avoir en leur compagnie. C'étoient tous gens de mérite et d'une qualité distinguée, entre lesquels étoient M. de Mornai, marquis de Montchevreuil, et madame sa femme. Je ne parlerai point des autres dont il sera fait mention ailleurs, ne prétendant écrire que ce qui s'est fait à mon sujet. Ceux-ci donc lui étoient si unis qu'ils s'en séparoient le moins qu'ils pouvoient, et même lorsqu'ils alloient à Montchevreuil, leur maison de campagne, ils l'engageoient à venir avec eux où elle les y alloit trouver. Cette maison étoit située dans le Vexin, près Magni. Ce fut là qu'une

religieuse ursuline, nommée madame de Brinon, eut l'honneur d'être connue d'elle. Elle étoit fille, à ce que j'ai ouï dire, d'un président de Rouen. Ses parents la firent religieuse sans trop consulter son inclination, qui n'y étoit guère portée ; mais, s'y voyant engagée, elle se conforma de bonne grâce à cette destination, et fit, comme on dit, de nécessité vertu. Quelques années après sa profession, son couvent, qui étoit de l'ordre de Sainte-Ursule, se trouvant obéré, les religieuses furent contraintes de se séparer ; Madame de Brinon se vit obligée, comme les autres, de retourner chez ses parents. Madame sa mère, qui étoit veuve alors, la garda quelques années. Durant ce temps-là, elle faisoit des visites aux environs, et surtout à Montchevreuil, quand les maîtres y étoient, où elle demeuroit quelquefois quinze jours, trois semaines et même davantage. M. de Montchevreuil goûtoit fort son esprit, et la piété les unit étroitement. Madame de Maintenon la goûta aussi beaucoup, se plaisant en sa conversation, où elle trouvoit de l'esprit et de l'agrément ; mais ce qui la lui rendit plus estimable, ce fut le zèle qu'elle lui remarqua pour exercer son vœu d'instruire ; car voulant le mettre en pratique, quoiqu'elle ne fût plus dans son couvent, elle trouva moyen de satisfaire à son obligation autant que cela se pouvoit, en faisant souvent le catéchisme aux domestiques de la maison de Montchevreuil et autres gens du lieu. Madame de Maintenon qui, dès ce temps-là, quoiqu'elle fût jeune, faisoit beaucoup de cas de la vertu, et l'estimoit tellement qu'elle n'en pouvoit voir des traits dans une personne sans concevoir bien de l'inclination pour elle, se sentit prévenue en faveur

de cette religieuse, et lui donna beaucoup de marques d'amitié ; mais cela n'alla pas plus loin alors, et elles se séparèrent fort contentes l'une de l'autre. Madame de Brinon retourna chez madame sa mère, où, quelques temps après, elle la perdit par la mort, ce qui l'obligea de se retirer dans un couvent avec une très-modique pension. Ce couvent s'appeloit Saint-Leu, proche Saint-Prix, à deux lieues de Pontoise, où elle demeura deux ou trois ans. Elle trouva dans cette maison une madame de Saint-Pierre, religieuse ursuline de Rouen, et qui, pour des raisons que je ne sais pas, s'y étoit aussi retirée. Elles lièrent ensemble une étroite amitié; mais ce couvent étant, comme le premier, proche de sa ruine, il fallut aussi en sortir; et, ne sachant pas trop que faire, leurs moyens étant très-médiocres, une des amies de madame de Brinon lui conseilla de s'établir en quelque lieu peu éloigné de celui où elle se trouvoit, d'y louer une maison, et d'y élever des pensionnaires. Elle donna dans cette proposition, et se retira d'abord à Auvers avec madame de Saint-Pierre, sa bonne amie. Elles eurent bientôt, par le moyen de leurs amies, quelques petites filles, dont les pensions leur aidoient à subsister ; elles furent aussi secourues par les présents des gens de connoissance. Mais tout cela ne satisfaisant pas suffisamment à leur indigence, elles quittèrent Auvers pour aller à Montmorency, où elles espéroient être mieux. Cependant, après y avoir été quelque temps, voyant que leur application et leur travail leur fournissoient à peine le nécessaire, madame de Brinon se détermina à chercher le moyen de se pourvoir plus avantageusement. Elle crut le

trouver dans la bonté du cœur de madame de Maintenon, qu'elle savoit être à la cour en état de lui faire du bien; car elle avoit entretenu quelque commerce de lettres avec elle depuis leur séparation, ce qui l'encouragea à la venir chercher à Saint-Germain, où le roi faisoit alors sa demeure, et où cette dame étoit déjà en considération auprès de lui. Elle reçut madame de Brinon parfaitement bien, qui, profitant de ce bon acceuil, lui raconta ses malheurs et l'obligation où elle étoit de vivre en particulier, n'ayant pas de quoi se mettre en pension dans un couvent, ce qui lui avoit fait prendre des pensionnaires pour lui aider à subsister. Madame de Maintenon fut touchée de ce récit, la loua fort du parti qu'elle avoit pris d'employer ses talents d'une manière utile au prochain plutôt que de demeurer oisive et à charge à ses amis; et comme madame de Maintenon avoit toujours aimé la jeunesse et compté pour la meilleure de toutes les œuvres de lui faire donner une bonne éducation, elle l'exhorta à continuer cet exercice, lui promit de la secourir, et lui donna mille assurances de sa bonne volonté, qui, en elle, étoit toujours efficace, pour peu que les choses se pussent faire. Madame de Brinon s'en retourna bien contente et pleine d'espérance, ce qui réjouit beaucoup madame de Saint-Pierre, sa compagne, et peu de temps après elles virent remplir leur attente; car madame de Maintenon pourvut libéralement à leurs besoins, et leur donna plusieurs enfants qu'elle faisoit élever charitablement en différentes maisons, et leur paya des pensions plus fortes qu'elle n'auroit fait ailleurs afin qu'ils fussent bien et que ces dames y trouvassent leur

compte. Elles entrèrent si parfaitement dans ses intentions, par les soins qu'elles prirent de ces enfants et la bonne éducation qu'elles leur donnèrent, surtout madame de Brinon, qui se faisoit un devoir de religion et de reconnoissance d'être utile à cette jeunesse, que madame de Maintenon en fut très-contente. Comme sa coutume étoit de suivre toutes ses bonnes œuvres, elle alloit de temps en temps à Montmorency pour voir par elle-même les progrès de ses pensionnaires, dont elle revenoit toujours charmée, en sorte que même elle voulut en accroître le nombre. Mais le plaisir qu'elle prenoit à voir cultiver ces jeunes plantes sous ses yeux lui donna envie de les rapprocher d'elle afin de pouvoir les visiter plus facilement; elle en fit la proposition à madame de Brinon qui y consentit fort volontiers; et elles convinrent de les transférer à Rueil, ce qui se fit sur la fin de l'année 1682. Madame de Maintenon loua là une maison assez spacieuse et commode pour les loger, la meubla, y fit établir une chapelle, leur donna un aumônier et toutes les autres choses nécessaires pour le spirituel et le temporel, après quoi elle remplit cette maison de plusieurs pensionnaires, qui y étoient nourries et élevées à ses dépens; elle fit venir aussi des personnes sages et entendues pour aider madame de Brinon dans ce travail, qui, de son côté, appela deux religieuses qu'elle connoissoit, et qui étoient du même couvent que le sien, par conséquent errantes et sans demeure fixe; elles étoient sœurs, et s'appeloient Dubosc et d'Angien, d'une famille noble de Normandie : c'étoient deux saintes filles. Elles vinrent donc à Rueil, avec l'agrément de ma-

dame de Maintenon, et s'y appliquèrent à l'instruction des pensionnaires, quoiqu'elles n'eussent pas de grands talents pour cela ; mais elles s'y donnoient de si bonne foi et avec tant de zèle qu'elles se rendirent très-respectables par leurs vertus et le bon exemple qu'on en recevoit. Elles étoient très-capables d'exciter au bien ceux avec qui elles vivoient. Madame de Maintenon leur payoit pension et à toutes les autres personnes qu'elle avoit attirées à Rueil pour être auprès des pensionnaires et leur tenir lieu de maîtresses ; outre cela, elle faisoit souvent à la maison des présents considérables en meubles, linge, ornements d'autels, argent et choses semblables ; mais sa charité n'en demeura pas là ; comme elle étoit fort étendue, et qu'elle la portoit à la pratique d'une piété droite et solide, elle se crut obligée d'assister particulièrement les pauvres de ses terres ; c'est pourquoi, ne se contentant pas des aumônes qu'elle leur faisoit, elle rassembla plusieurs de leurs filles, qu'elle mit dans le bas de la maison de Rueil, séparées de l'appartement des pensionnaires ; leur donna des maîtresses pour les instruire, et madame de Brinon avoit inspection sur leur conduite. Ces filles portoient un habit de serge bleue, et étoient nourries et entretenues par madame de Maintenon, qui, voulant les tenir dans leur état, ne vouloit pas qu'elles eussent rien qui ne fût conforme ; ainsi leur linge, et le reste qui étoit de leur entretien, étoit grossier, mais propre et uniforme ; leur travail le plus ordinaire étoit de filer, de tricoter, de coudre du linge, etc. ; elles rendoient aussi service à la maison. Madame de Maintenon fit encore, à Maintenon, une communauté de petits garçons, à

peu près semblable à celle des filles bleues de Rueil, et pour les mêmes fins, le tout à ses dépens ; mais cette petite communauté ne dura guère, parce que l'on trouva que la vie sédentaire et réglée qu'on faisoit observer à ces enfants en faisoit plutôt des paresseux et des lâches que des gens de fatigue et de peine, tels que le doivent être ces sortes de personnes destinées aux gros travaux. Ils ne faisoient que des bas, et, du reste, apprenaient un peu à lire et leur catéchisme, étoient vêtus et nourris bien mieux que chez eux, suivoient un ordre de journée, toutes choses qui ne les rendoient pas, comme j'ai dit, assez forts et robustes, ce qui obligea de les supprimer ; mais, madame de Maintenon les assista d'une autre manière ; car elle a toujours eu grand soin des gens de ses terres.

Pour revenir à la maison de Rueil, elle y alloit dès qu'elle pouvoit se dérober à la cour, et s'occupoit à suivre les pensionnaires dans leurs exercices afin de mieux juger de leur avancement, et d'y contribuer par sa présence et par ses instructions, car son zèle la portoit à leur en faire ; elle assistoit à ceux de madame de Brinon, qu'elle goûtoit fort ; elle alloit aussi voir ses petites paysannes, qu'on appeloit filles bleues, qui se tenoient la plupart du temps, en hiver, dans une étable à vaches, pour se mettre à l'abri du froid, comme cela se pratique assez souvent dans les campagnes parmi les pauvres gens, madame de Maintenon ne voulant pas qu'elle fussent élevées dans un autre esprit que celui qui leur convenoit. Elle passoit quelquefois des temps considérables dans cette étable, leur faisoit le catéchisme, s'in-

formoit à leur maîtresse de leur conduite, non-seulement en général, mais de chacune en particulier. Sa vue étoit d'en faire de bonnes chrétiennes et d'honnêtes filles, qu'elle comptoit placer quand elles seroient en état de servir, ou de les établir par mariages ou autrement, selon leur condition. Elle nous a dit plusieurs fois que, quand elle se trouvoit seule avec ces pauvres filles, elle sentoit au dedans d'elle-même une vraie joie intérieure en pensant à l'innocence de leur vie ; elle les voyoit silencieuses, occupées à leurs ouvrages, instruites de leur religion, et retirées, pour la plupart, de l'oisiveté et des occasions où elles auroient pu courir risque de se perdre. Ces réflexions la frappoient encore bien davantage à l'égard de ses pensionnaires ; c'est ce qui l'excitoit à en rassembler le plus qu'elle pouvoit sous la conduite de madame de Brinon. Cet établissement de Rueil subsista jusqu'en février 1684, c'est-à-dire environ deux ans. Madame de Maintenon en étoit si contente qu'elle eût voulu pouvoir y aller plus souvent, ce qui lui fit naître la pensée de le rapprocher encore plus près d'elle. Il s'en présenta une occasion assez favorable, car l'agrandissement du petit parc de Versailles et la clôture du grand, qui se firent dans ce temps-là ayant rendu beaucoup de fermes et de maisons qui s'y trouvèrent renfermées comme inutiles au roi, qui avoit commencé d'en rembourser les propriétaires, madame de Maintenon lui proposa de lui en prêter une pour sa petite communauté de Rueil, qu'elle ne regardoit alors que comme une chose passagère qui ne subsisteroit qu'autant qu'elle seroit en état de la soutenir, et tout au plus durant sa vie,

comptant toujours pour beaucoup d'avoir déchargé, pendant plusieurs années, un bon nombre de familles de quelques-uns de leurs enfants, et tiré plusieurs filles des dangers où leur mauvaise fortune et le défaut d'instruction les auroit pu exposer. C'étoit une de ses grandes dévotions d'aider à conserver l'innocence des jeunes personnes de notre sexe. Dès qu'elle voyoit une fille un peu jolie, agréable et bien faite, sans bien et sans appui, elle s'en chargeoit, ou y pourvoyoit d'une autre manière.

Translation de la maison de Rueil à Noisy.

Madame de Maintenon, dont l'élévation et le crédit étoient alors au plus haut point, n'eut pas de peine à obtenir du roi la maison qu'elle desiroit. Il lui offrit le château de Noisy ; mais sa modestie étoit si grande qu'elle fit d'abord difficulté de l'accepter, disant que cette maison étoit trop belle, et que la moindre ferme suffiroit. Le roi insista sur Noisy, et, pour la mieux engager à prendre ce château, il lui dit que cela lui feroit plaisir parce qu'il alloit tomber en ruine ; alors elle acquiesça ; et le roi ordonna aussitôt qu'on y fit les réparations nécessaires et les ajustements convenables à l'usage qu'on en vouloit faire. On rompit la plus grande partie des dedans pour y trouver de grandes pièces propres à y faire des classes, des dortoirs, un réfectoire, une infirmerie, une chapelle, etc. Tout cela fut fait en quatre mois, et

coûta plus de dix mille écus au roi. Pendant que ces ouvrages se faisoient, madame de Maintenon continuoit ses visites et ses bienfaits à Rueil ; elle alloit aussi quelquefois à Noisy voir si tout avançoit ; elle y menoit madame de Brinon, afin qu'elle pût donner ses avis, auxquels elle déféroit beaucoup. Lorsque tout fut achevé, le roi voulut encore donner les gros meubles, comme tables, armoires, chaises, lits, bancs et choses semblables qu'on n'avoit pas à Rueil en si grande étendue et quantité, qu'ils ne devinrent nécessaires. Dès qu'on eût disposé et mis toutes choses en ordre, madame de Maintenon fit venir à Noisy sa communauté de Rueil. Ce fut le lendemain de la Purification, de l'année 1684, qu'on commença à déménager ; et, afin de le faire plus promptement, on prit ce qu'il y avoit de voitures en attente à Versailles ; madame de Maintenon donna son carrosse, en emprunta à quelques-uns de ses amis, partagea tout ce qu'elle avoit d'officiers et de domestiques entre Rueil et Noisy, les uns pour présider au départ et les autres pour recevoir à Noisy ce qui venoit de Rueil, d'autres accompagnoient le convoi. Il y avoit aussi des suisses qui servoient à charger et à décharger les voitures. La marche fut disposée en cette sorte : le corps de sainte Candide, qui avoit été donné à madame de Maintenon par le pape Innocent XI, et qu'elle avoit fait mettre dans la chapelle de Rueil pour y être vénéré, venoit le premier, en carrosse, accompagné de l'aumônier, revêtu du surplis et de l'étole, mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, avec les deux religieuses dont j'ai parlé, suivoient dans un autre carrosse, ensuite venoient les principales pensionnaires

dans ce qui restoit de carrosses, et étoient suivies de chariots et de charrettes, chargés de lits et des autres meubles, avec le reste des pensionnaires, qui étoient des petites filles, qu'on enveloppa dans des couvertures à cause du froid, qui est ordinairement assez rigoureux au mois de février, et qui l'étoit fort cette année-là. M. Manceau, maître-d'hôtel de madame de Maintenon, dont il sera souvent parlé dans ces Mémoires, étoit à Noisy pour faire mettre tout en ordre à mesure qu'on arrivoit : c'étoit un homme intelligent et de mérite, dans la sagesse duquel madame de Maintenon se reposoit. La première chose que l'on fit, dès qu'on fut arrivé à Noisy, fut de porter la relique de sainte Candide, avec beaucoup de décence, dans la chapelle qu'on avoit préparée; ensuite toute la troupe se répandit dans la maison, où l'on trouva grand feu et des tables couvertes des rafraîchissements nécessaires; les filles bleues vinrent après, et furent logées, avec leur maîtresse, dans un pavillon au pied du château, où elles observèrent les mêmes règles qu'à Rueil.

La maison de Noisy avoit été belle ; elle l'étoit encore assez. Elle consistoit en un grand corps de logis qui contenoit bien des chambres et de grandes pièces, tant en haut qu'en bas, quatre pavillons détachés ou isolés, qui faisoient face au château, deux sur le devant et deux sur le derrière, deux autres pavillons au bas de l'avant-cour; et la maison du suisse étoit au milieu, à côté de laquelle il y avoit une grande porte cochère; ce suisse la gardoit afin qu'il n'entrât ni ne sortît personne sans la permission de madame de Brinon, ce qui s'observoit fort

exactement. Outre cela, on établit aussi à la porte du château une personne du dedans à qui le suisse venoit annoncer ceux qui demandoient à voir quelqu'un de la maison, et cette personne l'alloit dire à madame de Brinon, qui accordoit ou refusoit, selon qu'elle le jugeoit à propos. Quand c'étoient des visites, on alloit les recevoir dans un beau vestibule où il y avoit des bancs pour s'asseoir, car il n'y avoit point de parloir. Comme on passoit et repassoit souvent dans ce vestibule pour aller où on avoit affaire, cela tenoit lieu d'accompagnantes. Madame de Brinon recevoit ses visites chez elle, dans sa chambre ; comme ce n'étoit pas une clôture que la maison, elle faisoit entrer qui elle vouloit.

Il y avoit aussi à Noisy un bois à peu près comme celui-ci [1], même il me semble qu'il étoit plus grand ; des allées bien percées, qui faisoient de belles promenades, et deux jardins où l'on n'alloit guère, parce qu'ils étoient plus pour l'utilité que pour la beauté : l'un étoit potager, et il y avoit dans l'autre beaucoup d'arbres fruitiers. On y voyoit une belle grotte, revêtue de coquillages, et où plusieurs figures tirées de la fable étoient représentées.

[1] Celui de Saint-Cyr.

Des carrosses de Rueil chez la du Barry.

Marie-Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry qui, de courtisane, était devenue *quasi reine*, avait quitté Versailles depuis plusieurs jours, quand empira le roi Louis XV. Ce prince, s'étant rappelé les scènes de 1744, à Metz, contre la duchesse de Châteauroux, avait de lui-même fait donner à madame du Barry l'ordre de s'éloigner, et il avait prié le duc d'Aiguillon de la recevoir. Elle s'était donc retirée à Rueil chez ce ministre qu'elle avait elle-même porté au ministère de la guerre par ses intrigues. Plusieurs seigneurs allèrent la voir ; la malignité avait alors observé les douze ou quinze voitures qui stationnaient à la porte, et longtemps à la cour de Louis XVI, ce souvenir fut un titre de défaveur pour ces courtisans de la disgrâce, longtemps on les montra du doigt en disant : « *C'était un des carrosses de Rueil.* »

La du Barry resta chez le duc d'Aiguillon jusqu'à l'avénement de Louis XVI au trône.

Elle habita alors le pavillon qu'elle avait fait bâtir sur le versant nord-est de la colline de Louvecienne, au dessus de la machine de Marly. Elle y resta jusqu'à son arrestation amenée par la trahison d'un de ses domestiques.

La du Barry avait un goût particulier pour les porcelaines de Saxe, de Sèvres et du Japon. Ce qu'elle possédait

en ce genre était admirable. Tout fut disséminé dans les villages des environs, après sa mort, et pendant long-temps ce fut une mine que vinrent exploiter les marchands de bric-à-brac. Maintenant cette porcelaine est devenue plus rare, et nous ne connaissons plus dans les environs qu'un magnifique déjeuner du Japon, dont les peintures sont admirables.

(*Anecdote traditionnelle.*)

Lettre écrite de Rueil à Louis XVIII, par Bonaparte premier Consul

Bonaparte, 1er Consul de la République.

Rueil, le 30 Fructidor, an 8 de la République.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

Vous ne devez plus souhaiter votre retour en France. Il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres.....

Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France.. .. L'histoire vous en tiendra compte.

Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille. Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite.

Bonaparte.

La lettre suivante, de la même date et écrite par Lebrun à Louis XVIII, prouve que le premier consul et Lebrun s'étaient entendus sur la réponse à faire à la proposition de rétablir la branche aînée sur le trône.

Monsieur,

Vous rendez justice à mes sentiments et à mes principes, servir ma patrie fut toujours le plus cher de mes vœux comme le premier de mes devoirs ; c'est pour aider à la sauver que j'ai accepté la place que j'occupe, mais il faut vous le dire, si je vous vois le courage de l'entendre, ce n'est pas en lui rendant un roi qu'on peut la sauver aujourd'hui : si j'eusse pensé autrement, vous seriez sur le trône, ou je serais dans la retraite. Les circonstances vous condamnent à la vie privée, mais soyez bien sûr que le premier consul a la vertu aussi bien que le courage d'un héros, et que sa jouissance la plus douce sera de donner des consolations à vos malheurs. Pour moi, Monsieur, je conserverai toujours pour votre personne les sentiments que me permettent les intérêts de la patrie [1].

[1] Ces deux lettres copiées sur les originaux authentiques appartenaient à M. Brogue d'Auch, qui les avait communiquées à M. le Sous-Préfet d'Auch le dix juin 1837, celui-ci au ministre de l'Instruction publique, qui les avait envoyées au conservateur de la bibliothèque avec la proposition du propriétaire qui en demandait dix mille francs.

La Malmaison sous l'empire.

Nous avons déjà parlé de la Malmaison, toutefois, nous croyons nécessaire d'ajouter ici quelques détails qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage.

Joséphine fit l'acquisition de la Malmaison avant son mariage avec Bonaparte. C'est à tort que l'on a prétendu que le général en chef de l'armée d'Égypte, avant de s'embarquer pour les rives du Nil, avait témoigné le desir de se trouver à son retour possesseur d'une maison de campagne, et que, docile aux instructions qu'elle avait reçues, Josephine, après avoir hésité longtemps entre Ris et la Malmaison, le décida pour ce dernier séjour.

Plus tard à son retour de la seconde campagne d'Italie, Bonaparte fit restaurer et agrandir le château en conservant son ancienne forme, ses défauts et ses avantages. Ici, nous trouvons encore une erreur à réfuter. Bonaparte n'acheta pas de château voisin comme le prétend un auteur contemporain pour l'englober dans le parc de la Malmaison.

La bibliothèque fut construite d'après les dessins et sous la direction de M. Percier, architecte. Dans le centre de la serre chaude dont nous avons déjà parlé, se trouvait un vaste salon dont l'ouverture était ornée de deux belles colonnes de marbre, brèche violette de 12 pieds de hauteur avec chapitaux et bases dorées que M Alexandre

Lenoir avait promis à Josephine, qui l'avait nommé conservateur honoraire de ses antiquités.

On voyait aussi à la Malmaison une collection de vases grecs peints et une suite de bronzes antiques, provenant des découvertes faites à Herculanum et à Pompeia. Au nombre de ces antiques remarquables, que Joséphine avait reçus du roi de Naples, pendant que son mari était en Italie, se trouvaient dix tableaux grecs peints sur un enduit de ciment recouvert de stuc, représentant les neuf Muses, et Apollon Musagète. Ces différents objets d'art ont été transportés au musée du Louvre. Quant à la fontaine construite avec une colonne de granit antique de quatorze pieds de haut, que M. Lenoir avait fait venir de Metz, et que l'on voyait devant les serres, elle n'existe plus. « Sur un rocher d'où l'eau paraissait sortir, continue M. Alexandre Lenoir à qui nous empruntons ces détails, je fis construire un temple dans le goût antique dont le porche était orné de huit colonnes ioniques de marbre rouge, de huit pieds de haut, l'une et l'autre provenant du musée des Petits-Augustins. Je procurai aussi un saint François, en habit de capucin, par Germain Pilon, pour être placé dans une grotte, ainsi qu'un bas-relief funéraire, sculpté en marbre par Girardon, afin qu'il y eût dans le parc un tombeau suivant l'ordonnance d'un jardin anglais. Ce n'est pas tout, une grande pièce d'eau, dessinée en forme de miroir, était au sommet d'une colline à la gauche du parc. Je l'ornai de deux colonnes rostrales de 14 pieds, sculptées en marbre sarancolin, provenant du château de Richelieu en Poitou ; au centre, je plaçai une statue colossale

de Neptune, par Puget, achetée à la vente de l'amateur Donjeux. Je fis venir de Metz la façade d'une chapelle gothique des grands Carmes, de 36 pieds de haut, sculptée à jour et d'une légèreté extraordinaire; elle devait être placée sur le penchant d'une autre colline légèrement boisée, située près du château : elle aurait été vue de la bibliothèque. — Pendant le séjour du général Bonaparte en Égypte, je fis placer à la porte du château donnant sur le parc et en tête du pont-levis, deux obélisques de 14 pieds, en marbre rouge de Givet, ornés d'hiéroglyphes dorés, que je m'étais procurés du château de Richelieu, où ils me furent vendus avec d'autres antiquités, par M. Bontron, qui en est encore le propriétaire. C'est une surprise que madame Bonaparte et moi avions l'intention de procurer au général à son retour en France. Le château de la Malmaison n'éprouva aucun changement dans sa construction ; l'intérieur seul fut restauré, La façade extérieure donnant sur la cour fut décorée d'une suite de statues en marbre, d'après l'antique; venant de la destruction du parc de Marly, vendu, ainsi que le château, à un nommé Audrianne. J'ornai le péristyle et l'antichambre de bustes en marbre et en bronze. M. Charles Percier fit décorer la salle du conseil avec des trophées de guerre, et il fit peindre dans la salle à manger des figures allégoriques sur un fond de stuc, par Laffitte. Dans le salon qui précède cette pièce on voyait le beau portrait de l'impératrice Joséphine sur un sopha de velours jaune, et celui de la reine Hortense avec ses enfants, par Gérard. (Ce tableau se trouve maintenant à Munich, et la copie en tapisserie qui en avait été

faite par les Gobelins est à Rome chez madame Salvage de Faverolles.) Dans le salon de réception étaient deux magnifiques tableaux, figurant des sujets d'Ossian, l'un par Girodet, et l'autre par Gérard : tous deux ont été gravés. Quand l'Empereur était à la Malmaison, on dressait des tables dans toutes les pièces de l'appartement, on plaçait dessus des cartes de géographie, qu'il consultait en traversant les pièces, ses mains derrière le dos selon sa coutume. — L'impératrice demanda à M. Berthaud, moins habile architecte qu'homme intelligent dans la distribution d'un jardin à la manière anglaise, de lui construire un théâtre et une galerie pour les tableaux précieux qu'elle possédait. Cette galerie spacieuse renfermait entre autres deux magnifiques tableaux de Paul Patter, la *Ferme d'Amsterdam*, connue sous le nom de la *Vache qui pisse*, la *Chasse que les hommes font aux animaux*, et au centre dans le même tableau la *Représaille des animaux exercée sur l'homme;* les *Quatre heures du jour*, par Claude Lorrain; une *Entrée de forêt*, par Berghen, et l'*Arquebuse*, de David Teniers, tableau très-remarquable par le nombre des figures et leur proportion d'environ 15 pouces. A la mort de cette princesse, ces tableaux, une *Danseuse* et un *Pâris*, sculptés en marbre blanc par Canova, ont été vendus à l'empereur de Russie, 800,000 francs. En peintures modernes, on voyait un très-beau tableau de M. Granet, le *Peintre français*, *Stella dans la prison de l'Inquisition de Rome*, la *Mort de Raphaël*, par M. Bergeret; des *Nymphes*, par madame Mayer, un *Pacha qui fait peindre sa maîtresse*, par Carle Vanloo, et une *Vue de la salle du XIII*[e] *siècle*, ou *musée des mo-*

numents français, chef-d'œuvre de M. Bouton. On conçoit que ce séjour enchanté devait plaire à une femme aussi gracieuse et aussi instruite que l'était Joséphine ; il plaisait infiniment aussi à l'Empereur ; il y passa quelques temps à son retour de l'île d'Elbe et après son abdication. L'Impératrice aimait les tableaux et par dessus tout les plantes et les fleurs. Elle avait des tulipes et des jacinthes doubles de Hollande de la plus grande beauté. Un jour de printemps que je me trouvais avec elle dans les jardins, elle s'arrêta devant les plants des tulipes et des jacinthes, qui étaient prêtes à fleurir ; les larmes lui vinrent aux yeux, et elle me dit : « Je suis malheureuse, mon ami, voilà deux ans que je suis privée de les voir en fleur. Bonaparte m'appelle toujours auprès de lui dans ce moment-là. »

L'empereur était en Allemagne. Le jour où fut signé son divorce, elle m'avait donné rendez-vous aux Tuileries, à neuf heures du matin.

Après avoir été prévenu de mon arrivée, elle me fit dire : « Dites-lui qu'il m'attende jusqu'à ce que je puisse le recevoir. » Il était six heures du soir lorsque je la vis. En me recevant elle s'exprima ainsi : « Eh bien ! mon ami, c'est une affaire finie, mon divorce est prononcé !... Je m'y soumets, puisque l'Empereur dit que c'est pour le bonheur de la France ; je ne puis vous retenir plus longtemps ; il a la cruauté d'exiger que je tienne le cercle ce soir. Je me retire à la Malmaison où je me livrerai tranquillement à mon goût pour les sciences et les arts : vous y viendrez n'est-ce pas? Voyez, l'on fait déjà mes paquets ; venez demain à dix heures, je vous

conterai tout. » Je lui baisai la main et me retirai.

Bonaparte qui avait aimé Joséphine, ne put l'oublier : après son mariage avec Marie-Louise, il vint souvent la voir.

Pendant le séjour des alliés à Paris, l'auguste Joséphine conçut le projet de donner une fête à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, dans l'intention de se ménager ces deux puissances pour ses enfants. J'allai la voir : c'était le dimanche qui a précédé celui de sa mort. Je la trouvai indisposée; mais comme elle était extrêmement courageuse, elle me retint, me parla de son projet, et à ce sujet me fit quelques confidences sur les arrangements qu'elle avait à prendre. En effet, le mardi suivant, elle reçut l'empereur de Russie, lui fit présent d'un camée antique d'un très-grand prix, et ouvrit le bal avec lui. Après avoir dansé, ils passèrent tous deux dans le parc où ils se promenèrent longtemps. Joséphine y gagna du froid ; l'humidité qu'elle avait éprouvée augmenta sa disposition catarrhale ; elle se mit au lit le jeudi suivant, le jour où elle était attendue aux Tuileries pour être présentée à Louis XVIII. Sa visite n'eut pas lieu, je le sus le même jour d'un huissier que je vis au château. Enfin cette bonne et admirable princesse, aussi gracieuse par son esprit que par tout le charme de sa personne, expira le dimanche suivant d'une angine gangreneuse.

Napoléon, à ses derniers moments, était encore tout Empereur; ce qui le préoccupe, c'est la guerre, c'est la France.

Joséphine, à ses dermiers instants, n'était toujours que l'épouse de Napoléon, ses dernières pensées, ses derniè-

res paroles sont pour lui : *L'île d'Elbe! Napoléon!* voilà ses derniers mots.

Nous savons, par les mémoires de Constant, que le premier Consul passait, à la Malmaison, tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires qu'il appelait *son collier de misère.*

C'était surtout la veille de chaque décadi que le château s'apprêtait pour le plaisir et pour les fêtes. Nous lisons le passage suivant dans la Revue de l'Empire. (N° *du* 1er *décembre* 1843.)

— « Ce jour-là Bonaparte arrivait exactement, mais tard ; il y avait alors quelques heures d'une attente inquiète ; on savait que les ennemis du premier Consul, toujours prêts pour les coups de main, n'avaient pas renoncé au projet de l'enlever sur le chemin de la Malmaison.

L'insuccès de leurs premières tentatives ne les décourageait point, et leur acharnement croissait avec les obstacles. Joséphine avait toujours soin d'envoyer au devant de Bonaparte des domestiques armés ; souvent même elle les suivait avec les habitués du château, qui tous auraient donné leur sang pour elle et pour lui. Bonaparte accueillait ces renforts et ces corps de réserve avec un sourire moqueur et quelques railleries bienveillantes. » La route s'achevait sans qu'on eût rencontré, disait-il un soir, ni Don Quichotte ni ses moulins. — Fort bien, reprit quelqu'un ; mais deux précautions valent mieux qu'une : prudence est mère de sûreté ; tant va la cruche à l'eau.... — Parbleu ! voilà Sancho, s'écria Bonaparte ; je le reconnais à ses proverbes ! Hâtons-nous, car son maître

ne doit pas être loin. » Et il entra en riant au château.

Parfois aussi ces témoignages de crainte l'indisposaient contre Joséphine, et alors il cherchait l'occasion de les tourner en ridicule. Un soir qu'elle n'avait pu aller à la rencontre de Bonaparte, elle le vit tout à coup entrer chez elle avec une étrange précipitation : c'était une entrée à la Talma. Après avoir lancé autour de lui des regards qu'il s'efforçait de rendre significatifs, il se jeta dans un fauteuil, et respirant avec bruit. « Parbleu s'écria-t-il nous l'avons échappé belle! Qu'est-ce donc, mon ami? reprit Joséphine; qu'est-il arrivé, parle, tu me fais peur! — Il est arrivé, ma chère, continua froidement Bonaparte, que deux secondes plus tard... et... — Et... quoi donc.... un complot! une attaque, tu étais poursuivi, on en voulait à tes jours! Mon Dieu cela ne finira-t-il point! toujours des ennemis! des assassins!... Bonaparte, je te l'ai dit souvent, tu ne veux pas m'entendre, cette route est semée de périls? Tu as vu l'autre jour ces ornières qu'on avait creusées pendant la nuit... Ils espéraient que ta voiture verserait là, et peu s'en est fallu que leur espoir ne s'accomplît! Il ne faut plus venir si tard; tu me le jures!... Tu ne me réponds pas... — Et comment veux-tu que je te réponde? où placerai-je un mot? Tu m'accables de paroles; j'attends mon tour... — Eh bien! explique-toi. Vois, je suis calme maintenant; j'écoute. Tu disais que deux secondes plus tard et... — Et nous aurions reçu.... car nous sommes venus à cheval... — Quelques coups d'armes à feu, n'est-ce pas? — Va! parle! chère amie. Décidément tu en as pour le reste de tes jours... — Mais enfin. — Nous au-

rions reçu l'averse qui tombe en ce moment. » Et, en effet il pleuvait à torrents.

Dépité de cette mystification, Joséphine prit ce petit air boudeur qui lui allait si bien. Bonaparte ne fit pas d'abord semblant de s'en apercevoir ; il était aise que sa femme réfléchît quelques instants sur la petite leçon qu'il venait de lui donner à l'endroit des inquiétudes auxquelles elle se livrait, selon lui avec trop de prédilection, puis, quand il crut que l'enseignement avait profité, il se leva sur la pointe du pied, s'avança d'un pas de loup derrière Joséphine, la prit par le bout de l'oreille gauche, la força de tourner vers lui sa gracieuse figure, et, lui donnant deux tapes sur la joue, il lui dit : « N'aie donc pas peur, *ma grosse bête !*... est-ce qu'ils *oseraient.* » C'était en style familier, cet autre mot qu'il répéta plus tard : Le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu.

Un jour advint pourtant que les inquiétudes de Joséphine furent sérieusement justifiés ; une nouvelle conspiration était organisée contre le premier Consul ; les conjurés devaient, à l'aide d'un travestissement, se mêler à l'escorte qui accompagnait Bonaparte sur le chemin de la Malmaison, et attenter à ses jours. Leur point de ralliement était aux carrières de Nanterre. Cette fois encore leur complot échoua ; mais ils ne s'étaient point bornés à ce projet, ils avaient lié des intelligences avec les ouvriers du château ; le soir même on trouva sur le bureau du premier Consul une tabatière semblable à celle dont il se servait; on crut d'abord qu'elle lui appartenait, et que son valet de chambre l'avait oublié ; mais la sollicitude

de Joséphine était trop éveillée pour qu'elle s'endormît aisément, elle s'empara de la boîte, fit analyser le tabac ; il était empoisonné.

Cependant la Malmaison s'embellissait chaque jour : déjà elle possédait une galerie de peinture et de sculpture ; un cabinet d'antiques, une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, un jardin botanique : tout cela était l'œuvre de Joséphine. La part de Bonaparte consistait principalement à augmenter les dépendances du château ; c'était un pré, une vigne, une prairie, qui, ajoutés au domaine, l'arrondissaient d'autant.

Puis venaient les fêtes dont le souvenir a survécu aux splendeurs de la Malmaison ; puis les parties de barres, auxquelles chacun prenait une si vive part, et surtout le premier consul, qui trouvait dans cet exercice ses premiers souvenirs de Brienne, et quelque folle image de ses immortelles batailles.

Les deux camps sont formés : voici d'un côté Bonaparte, Lauriston, Rapp, Eugène, et les demoiselles Auguié, dont l'une épousa plus tard le maréchal Ney; de l'autre côté Joséphine, Hortense, cette autre perle de la Malmaison, Jérôme, madame Caroline Murat, Isabey, Didelot, de Luçay. La lutte est engagée ; bientôt deux files de prisonniers se déroulent de part et d'autre : mais le nombre est égal, la victoire indécise : c'est le moment de frapper le grand coup, la garde va donner, Bonaparte s'élance, avec quelle vigueur, quelle impétuosité ! Hortense est poursuivie, elle s'épuise en détours, en ruses de guerre, mais la voilà perdue.... Quand le premier Consul, rencontrant sous ses pieds une racine cachée dans l'herbe, s'étend tout de

son long sur le champ de bataille. Un cri s'élève, mais Bonaparte se relève avec de grands éclats de rire et se livre aux vainqueurs. Les chutes imprévues l'arrêtaient presque toujours au milieu du triomphe, et devenaient une source de plaisanteries aussi bruyantes qu'inoffensives.

Venait alors l'échange des prisonniers, de là, grande querelle, il fallait deux ennemis pour le rachat du Premier Consul, et trois au moins pour Hortense, dont l'intrépidité connaissait peu de bornes.

Ces différences constituaient, à proprement parler, toute l'aristocratie de la Malmaison.

Quand on avait repris haleine, on se réunissait fraternellement, vainqueurs et vaincus, autour d'une collation champêtre, et, après quelques heures de repos on passait au théâtre où l'on jouait la comédie sous la direction de Michat. Les principales pièces du répertoire étaient : *Le barbier de Séville*, *le Dépit amoureux*, *la Gageure imprévue*, etc. Bonaparte ne prenait point de rôle; il composait, avec Rapp, Jérôme, Isabey, Didelot, et les convives du jour, l'auditoire dont la critique s'endormait rarement et s'exhalait en plaisanteries quelquefois personnelles mais toujours accueillies avec le respect dû au public souverain.

Une promenade de l'Impératrice Joséphine

C'était au mois de juin 1806, l'impératrice Joséphine, qui était alors à la Malmaison, eut un matin la fantaisie de faire seule une promenade dans la campagne ; une demi-heure après elle se dirigeait, en calèche découverte, vers Saint-Germain. A peu de distance du Pecq, sa voiture rencontre une carriole d'osier roulant au trot pesant d'un cheval de labour. Aux cris de *gare ! gare !* répétés par Dargens, l'un des valets de pied de l'Impératrice, le paysan assis dans sa carriole répond par un sourire narquois, et il continue à cheminer sur le milieu de la chaussée. Sur l'ordre exprès de Joséphine, Dulac, son cocher, prend le débord, mais si juste ou plutôt si adroitement, que du même temps qu'il détourne, il accroche la carriole et la renverse sens dessus dessous. Joséphine, effrayée, tire le cordon et ordonne d'arrêter, puis elle met pied à terre. Au même instant, le paysan, qui malgré la violence de la culbute n'avait eu aucun mal, sortait de sa carriole et s'avançait vers la calèche.

— N'êtes-vous pas blessé ? s'écria l'Impératrice. «Voire ! il ne manquerait plus que ça, répondit insolemment le paysan ; si ça continue, ces gueux de parvenus marcheront bientôt sur le ventre à tous les honnêtes gens. Je gage que celle-ci est au moins la personnière d'un fournisseur.

Le cocher, qui avait entendu ces paroles, faisait déjà siffler son fouet au dessus de sa tête dans l'intention d'administrer à ce rustre une correction sévère et bien méritée. De son côté, le valet de pied s'était élancé vers l'insolent campagnard, et l'ayant saisi par la cravate il le fit de vive force mettre à genoux dans la poussière ; mais grâce à un signe impérieux de Joséphine, cette scène de violence n'alla pas plus loin. Cette excellente femme voulut même que l'on aidât à relever la carriole, puis elle remonta en voiture et s'éloigna.

Bientôt on fut en vue du Pecq ; l'Impératrice jeta en passant, les yeux sur une jolie métairie nommé *Bois-Joli*, et qu'elle avait remarquée plusieurs fois à cause de son heureuse situation et du riant aspect qu'elle offrait. Cette fois, il lui parut qu'il s'y passait quelque chose d'étrange ; une douzaine d'individus au visage sinistre, entouraient plusieurs charettes chargées de gerbes ; les chevaux, les vaches, les ânes, étaient parquetés pêle-mêle dans la cour, on voyait tous les meubles épars sur le gazon. Une femme, jeune encore et entourée de six enfants, paraissait absorbée dans la plus profonde douleur ; seule, une vieille femme, paraissant être la grand'mère semblait résignée, et roulait un chapelet entre ses doigts, tandis que les deux plus jeunes enfants, assis sur des matelas empilés, jouaient avec un dogue accoutumé à leurs naïves caresses. La bonne Joséphine, émue jusqu'aux larmes par ce spectacle, descendit aussitôt de voiture, elle entra dans la métairie, et tel était l'accablement de la famille, que l'arrivée de cette dame inconnue fut à peine remarquée; l'Impératrice s'adressa à la grand'-

mère, et lui demanda quel malheur était arrivé dans l'habitation.

Hélas! répondit la bonne femme; tout ce qui nous arrive aujourd'hui est bien un peu de la faute de mon fils Richard, qui ne veut rien faire comme les autres; Dieu merci, pourtant, c'est un bon sujet, mais il s'est laissé enjôler par des savants, et ça l'a perdu.

— Et comment, dit l'Impératrice, des savants ont-il pu perdre votre fils?

— Oh! ça n'est pas malin, allez. Un jour il en vient un ici, nommé Parmentier, celui qui a inventé les pommes de terre. — Mon cher Richard, dit-il, voici une bonne découverte; on est maintenant certain que la betterave, dans nos climats, contient plus de sucre cristallisable que la canne à sucre dans nos colonies.

— Est-ce possible? dit Richard.

— Si possible, répondit l'inventeur des pommes de terre, qu'il ne tiendra qu'à vous d'avoir d'ici à quelques années une sucrerie sur votre propriété; il ne faudra pour cela que mettre la moitié de vos terres en betteraves.

— Et l'usine? fit Richard.

— Je m'en charge... c'est-à-dire que c'est l'Empereur qui s'en chargera. Là dessus, Richard se lance, il met en betteraves la moitié de son bien; l'Empereur donne des fonds pour l'usine; ça paraissait superbe. Mais voilà qu'au bout de six mois, Napoléon s'en va batailler je ne sais où comme un turbulent et un tapageur qu'il est; il oublie Richard et ne lui envoie plus rien. Pourtant nous faisions du sucre; mais les bons ouvriers manquaient, et ce sucre nous coûtait plus cher que nous

ne le vendions. Richard disait toujours; Attendons : Napoléon qui n'oublie rien, se souviendra de moi et il m'aidera de nouveau. En attendant, il faisait des dettes; il empruntait à gros intérêts et il engageait son bien. Puis les échéances sont venues, il n'a pas pu payer, et ce méchant homme de Grevin, son plus fort créancier, s'est mis à nous poursuivre à boulets rouges, si bien qu'aujourd'hui tout ce que nous possédons va être vendu.

— Et où est donc votre brave fils, demanda l'Impératrice encore plus vivement émue par le récit.

— Il est allé à Paris où il avait espoir de se procurer de quoi satisfaire ces bandes d'huissiers qui se sont abattus sur notre maison comme des corbeaux sur un cimetière ; mais s'il avait trouvé ce qu'il est allé chercher, il serait de retour maintenant, et dans tous les cas il arrivera trop tard, car j'aperçois Grevin qui vient surement presser les huissiers d'en finir. »

Comme la bonne femme achevait ces paroles, un homme entrait effectivement dans la cour.

L'Impératrice tourna la tête, et ne fut pas peu surprise de reconnaître l'homme qui l'avait si grossièrement insultée sur la route.

— Eh bien ! dit Grevin en ricanant, il paraît que ce n'est pas tout sucre que de semer des betteraves.... Ah ! ça, est-ce que nous n'en finissons pas aujourd'hui ? Il me semble qu'il est bien l'heure de faire partir tout ça pour Saint-Germain ; on vend mieux et plus cher le matin que le soir.

Tandis que cet homme parlait, la moins jeune des trois grandes filles qui entouraient leur mère, et qui

était d'une beauté remarquable, regardait d'un air inquiet la route de Paris. Tout à coup un rayon de joie illumina le visage de cette jolie fille. L'Impératrice porta ses regards dans la même direction et elle aperçut un paysan de bonne mine et d'une taille vigoureuse qui avançait rapidement à travers les blés et les herbages ; c'était Lombard, le fiancé de la jolie fille. Il arriva tout essoufflé, tenant un sac de toile bleu, qu'il jeta aux pieds de la femme Richard.

« Voilà tout ! s'écria-t-il, en poussant un gros soupir ; il y a là dedans sept cent trente francs ; ce n'est guère; mais voilà tout ce que j'ai. Reste à savoir si le brigand se contentera de cet à-compte.

— Je le prends toujours, mon garçon, dit Grevin en se baissant pour ramasser le sac ; nous verrons après. »

Mais au même instant Lombard mit le pied sur le sac, en même temps que d'un poignet vigoureux il saisissait Grevin au collet et l'obligeait à se relever : « J'ai apporté cela pour sauver Richard et sa famille, dit-il ; si cette somme ne fait que suspendre sa ruine sans l'empêcher, je la garde, elle trouvera son emploi. »

Tout cela s'était passé si vite que Joséphine n'avait pu prendre la parole ; mais enfin se tournant vers la famille éplorée, elle dit :

—Mes amis, Richard est un honnête homme et un bon citoyen ; à ce double titre je le prends sous ma protection et je réponds de toutes ses dettes.

« Ta, ta, ta ! fit Grevin, je ne donne pas là dedans, moi : repondre n'est pas payer, et des paroles ne valent pas de l'argent.

— Prenez garde, dit Joséphine, dont le visage s'anima légèrement, vous pourriez payer cher votre insolence !

— Tiens, reprit Grevin en se tournant vers l'Impératrice, c'est la particulière qui m'a fait verser..... pas fâché de la rencontre ; faudra nous entendre pour les dommages-intérêts. »

En ce moment un homme parut ; il s'avança rapidement, puis il s'arrêta tout à coup comme frappé de stupeur : il venait de reconnaître l'Impératrice.

— Approchez, mon cher Richard, lui dit Joséphine qui, à la joie qui avait brillée sur tous les visages, devinait que ce devait être le chef de la famille, approchez, l'Empereur n'a pu s'occuper dans ces derniers temps de votre louable entreprise ; mais il ne vous a pas oublié, et vous avez eu tort de ne pas lui faire connaître votre facheuse position..... Maintenant tout est fini, vous n'avez plus de dettes.

— Ah ! Madame, répondit l'honnête homme en tombant aux pieds de l'Impératrice, il y a longtemps que je sais que partout où pénètre Votre Majesté il n'y a plus de malheureux.

— C'est l'Impératrice..... *Vive l'Impératrice !* s'écria en chœur la famille.

Et tous vinrent se prosterner et embrasser ses genoux.

— L'Impératrice! disait Grevin en tournant les talons et en faisant signe aux huissiers de le suivre ; qu'est-ce qui aurait jamais cru ça; Bonaparte est capable de me faire fusiller.

Et il disparut sans que Joséphine prît la peine de le rassurer.

Dès le lendemain, Napoléon instruit par l'Impératrice de ce qui s'était passé envoyait 10,000 f. à Richard. De son côté, Joséphine voulut doter la fille aînée de ce brave homme, qui épousa Lombard, et tous deux obtinrent un emploi lucratif à la Malmaison.

« C'est singulier, disait Joséphine en rentrant au château une heure après cet événement, mes pressentiments ne me trompent jamais : j'étais sortie ce matin avec l'assurance que je trouverais l'occasion de faire des heureux. »

Anecdote traditionnelle.

Le Prince Eugène apprenti menuisier.

On sait assez généralement qu'Eugène de Beauharnais, fils de Joséphine, fut mis en apprentissage chez un menuisier peu de temps après la mort de M. de Beauharnais, son père. Mais ce qu'on ignore, c'est que ce fut à Croissy, près du château que sa mère devait habiter comme Impératrice, qu'Eugène fit son apprentissage. Le maître menuisier chez lequel il entra se nommait *Cochard*. Dès

les premières années du séjour de l'Impératrice à la Malmaison, tous les amis du père Cochard l'engageaient à se présenter au château, mais toujours le brave homme s'y refusa. « Ils doivent savoir ce qu'ils ont à faire, répondit-il toujours, ce n'est pas à moi à le leur rappeler.» Il est mort il y a peu d'années, sans un souvenir de son ancien apprenti.

Il est probable que ce ne fut pas le défaut de ressources qui fit prendre à Joséphine le parti de faire apprendre un métier à son fils ; mais que ce fut uniquement pour le mettre à l'abri des dangers auxquels son nom pouvait l'exposer à cette époque. Toujours est-il qu'Eugène ne resta dans son atelier que pendant la Terreur, et qu'il en sortit dès que sa mère fréquenta de nouveau le monde. On sait que ce fut à l'occasion de la réclamation faite par Eugène de l'épée de son père, que Joséphine eut ses premières relations avec Bonaparte.

Anecdote traditionnelle.

Hortense de Beauharnais était aussi en apprentissage chez une marchande de modes de Paris, comme nous le dit une lettre de Joséphine à madame Fanny de Beauharnais sa tante, mais elle y resta moins longtemps que son frère dans l'atelier de menuiserie de Croissy. En comparant les dates, il paraîtrait que Joséphine prit le parti de mettre ses deux enfants en apprentissage à la suite d'un interrogatoire que fit subir chez elle à Eugène et à Hortense, un membre du comité, qu'elle ne nomme pas, et qui lui fit craindre qu'ils ne fussent arrêtés comme leur père.

Dépenses de Joséphine.

Les dépenses de Joséphine étaient peu calculées. Nous avons entre les mains quelques lettres que Napoléon lui écrivait à la Malmaison après son divorce.

Il lui donnait souvent des leçons d'économie. On peut en juger par la lettre suivante :

A l'Impératrice Joséphine, à Malmaison.

Trianon, 15 août 1813

J'ai reçu ta lettre. Je vois avec plaisir que tu es en bonne santé. Je suis pour quelques jours à Trianon. Je compte aller à Compiègne. Ma santé est fort bonne.

Mets de l'ordre dans tes affaires : ne dépense que 1,500,000 francs, et mets de côté tous les ans autant; cela fera une réserve de 15,000,000 en dix ans, pour tes petits enfants; il est doux de pouvoir leur donner quelque chose et de leur être utile. Au lieu de cela l'on me dit que tu as des dettes, cela serait bien vilain.

Occupe-toi de tes affaires, et ne donne pas à qui en

veut prendre. Si tu veux me plaire, fais que je sache que tu as un gros trésor. Juge combien j'aurais mauvaise opinion de toi, si je te savais endettée avec 3,000,000 de revenu.

Adieu, mon amie, porte-toi bien,

NAPOLÉON.

Une anecdote de peu d'importance prouve combien Joséphine connaissait peu la valeur de l'argent. Se promenant un jour en calèche dans les bois de la Malmaison, son cocher écrasa par mégarde un porc élevé par un des gardes de la propriété. A la vue du chagrin de la femme du garde, Joséphine appelle son intendant, et lui recommande de donner 25 louis pour le prix du porc écrasé, ce que se garda bien de faire l'intendant, qui se contenta de le payer à sa juste valeur.

Peu de temps après, le garde fit des réclamations, et ce ne fut que sur de vives représentations de quelques personnes de la suite de l'Impératrice et d'après les explications qui lui furent données sur le prix réel de l'animal, qu'elle approuva ce qu'avait fait l'intendant.

(*Anecdote communiquée par un témoin oculaire.*)

Cabinet de l'Empereur à la Malmaison.

Le château de la Malmaison n'est point grand, tout y est sacrifié au rez-de-chaussée, qui, sans y être magnifique, est cependant fort convenable pour un prince. Napoléon y avait un appartement commode, et il restait en outre plusieurs pièces très-bien distribuées pour de brillantes réceptions ; le vestibule, le billard, le salon, la salle à manger sont charmants ; et la galerie était sans aucun doute une des plus belles choses qu'on pût voir lorsqu'elle était pleine de superbes tableaux et de statues admirables de Canova.

L'Impératrice avait conservé pour l'Empereur, même après le divorce, un attachement qui tenait du culte ; elle n'avait point permis que l'on dérangeât une chaise du logement occupé par lui ; et au lieu de l'habiter, elle avait préféré être fort mal logée au premier. Tout était resté exactement dans le même état où l'Empereur l'avait laissé. Un livre d'histoire était posé sur son bureau, marqué à la page où il s'était arrêté ; la plume dont il se servait, conservait l'encre qui, une minute plus tard, pouvait dicter des lois à l'Europe ; une mappemonde, sur laquelle il montrait aux confidents de ses projets les pays qu'il voulait conquérir, portait les marques de quelques mouvements d'impatience, occasionnés peut-être par les observations qui lui étaient faites.

Joséphine seule s'était chargée du soin d'ôter la poussière qui souillait ce qu'elle appelait *ses reliques*, et rarement elle donnait la permission d'entrer dans son sanctuaire.

Le lit romain de Napoléon était sans rideaux ; des armes étaient suspendues aux murailles, et quelques pièces de l'habillement d'un homme se trouvaient éparses sur les meubles ; il semblait qu'il fût prêt à entrer dans cette chambre d'où il s'était banni pour toujours.

(*Mémoires sur Joséphine. Tom*. 1. p. 408.)

Appartement de Joséphine.

Le rez-de-chaussée, d'une extrême magnificence, (*ceci se contredit avec ce qui précède*) contenait une foule de tables de mosaïques de Florence, de pendules en lapis et en agate ; des bronzes d'un travail précieux et des porcelaines de Sèvres, données par l'Empereur. Le meuble du salon était en tapisserie ; c'était l'ouvrage de l'Impératrice ; le fond en soie blanche, et le double J. enlacé en roses pompons ; quand il y avait peu de monde, on le couvrait de housses de gros de Naples gris. L'appartement de

Joséphine était d'une simplicité extrême, drapé de mousseline blanche. Il est vrai que la toilette d'or offerte par la ville de Paris, était comme le cachet de la personne qui l'habitait ; rien n'eût été digne de rivaliser avec la richesse de ce meuble ; aussi était-il là tout à fait isolé. Plusieurs fois Joséphine voulut l'envoyer à la vice-reine, le prince Eugène s'y opposa devant moi. C'était un don personnel qu'elle avait reçu à l'époque du sacre. Lors du divorce, Napoléon le lui envoya, ainsi que le déjeuner d'or et plusieurs autres choses d'une grande valeur, qu'elle avait négligé d'emporter.

(*Edit. id. Tom.* I. p. 410.)

Visites de l'empereur de Russie à l'impératrice Joséphine.

Joséphine, avec son aplomb et sa grâce accoutumés, exprima à S. M. combien elle était flattée de sa visite. Alexandre répondit que c'était un hommage qu'il était heureux de lui rendre. « Je brûlais du desir de vous voir, madame : depuis que je suis en France, je n'ai entendu que bénir votre nom. Dans les chaumières comme dans les châteaux, j'ai recueilli des détails sur votre angélique bonté ; et je me fais un plaisir d'apporter à votre majesté les bénédictions dont je me suis chargée pour elle. »

M. H. voyant que LL. MM. s'éloignaient pour causer plus librement se mit encore plus à l'écart. La conversation devint sérieuse autant que l'on en pouvait juger par l'expression des visages ; et au bout de quelques instants, LL. MM. passèrent au jardin. Pendant qu'elles y étaient, la reine Hortense arriva en toute hâte de Paris, elle fut rejoindre sa mère, et elles se promenèrent assez longtemps avec l'empereur, qui donnait le bras à toutes deux.

L'Impératrice devait être présentée au roi quelque temps après. Le prince Eugène avait été parfaitement reçu. Louis XVIII l'avait embrassé : et l'on disait dans le monde qu'il lui avait dit qu'il le nommerait Maréchal de France ; que la paix allait être faite ; mais que, dans l'occasion, on emploierait avec confiance le prince dont la conduite pouvait être citée comme l'exemple de l'armée, et qui serait surnommé le *Bayard du Siècle.*

La reine Hortense avait été aussi fort bien accueillie ; et les honneurs de son rang lui étaient continués.

(*Mémoires sur Joséphine.*)

Maladie et mort de Joséphine.

Ce fut en revenant de Saint-Leu-Taverny, le jour où la reine Hortense avait donné un grand dîner aux souverains, que Joséphine éprouva un malaise universel en rentrant chez elle ; son médecin ordinaire, M. Horeau, crut devoir prendre quelques précautions, il lui donna de l'émétique et la purgea. L'Impératrice se sentant un instant soulagée, reprit ses habitudes ordinaires, mais il était facile de s'apercevoir qu'elle souffrait.

L'empereur Alexandre alla voir l'Impératrice le 10 mai, et dîna à la Malmaison. Elle resta dans le salon malgré des souffrances réelles qu'elle cherchait à combattre. On fit une partie de barres après le dîner sur la belle pelouse qui est devant le palais ; elle essaya d'y prendre part ; mais ses forces la trahirent, et elle fut contrainte de s'asseoir. Sa figure altérée fut remarquée ; on lui fit mille questions auxquelles elle répondit en souriant ; elle assura qu'un peu de repos la remettrait ; on se retira, espérant qu'en effet elle serait mieux le lendemain.

Le jour suivant, cherchant à calmer les inquiétudes que faisait naître son état, elle voulut faire sa promenade accoutumée, mais elle se trouva complètement mal, et fut ramenée dans sa chambre dans un état de faiblesse fort alarmant. La journée ne fut pas bonne. Elle eut plusieurs évanouissements : la nuit fut plus mauvaise encore, une

sorte de délire s'était déjà emparé d'elle ; fortement agitée, elle parlait beaucoup, bien que son médecin le lui eût défendu expressément.

Le 24 mai (c'était un vendredi) elle éprouva en s'éveillant un cuisant mal de gorge. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre étaient attendus ce jour-là à la Malmaison, où ils devaient dîner. M. Horeau trouvant un peu de fièvre à S. M. lui ordonna de rester dans son lit, et d'éviter le plus petit froid, d'autant qu'ayant été purgée, il pouvait être d'un vrai danger de prendre l'air. Voyant que l'Impératrice ne paraissait pas disposée à suivre ses avis, il crut devoir prévenir madame d'Arberg, qui essaya d'obtenir que S. M. ne se levât pas. Tout fut inutile ; elle voulut s'habiller comme à l'ordinaire, et descendre faire les honneurs aux souverains alliés. Elle se mit à table, assista au cercle ; mais enfin ses maux augmentant, elle fut forcée de se retirer et de charger la reine Hortense de la remplacer.

Dès ce moment, sa maladie prit un caractère extrêmement sérieux. Le lendemain, 25 mai, l'empereur Alexandre lui fit une visite, et la trouvant fort changée depuis la veille, il lui proposa de lui envoyer son médecin particulier, ce qu'elle refusa, de crainte de désobliger M. Horeau, dans lequel elle avait une grande confiance. Il avait été près de l'Empereur, médecin par quartier. Depuis le divorce il était attaché à l'Impératrice qui estimait son talent et son caractère.

Il avait l'habitude de ne la voir que le matin. Dès que sa consultation était faite il partait pour Paris. N'ayant qu'une fort petite chambre à Boispréau, il ne restait ja-

mais : ainsi c'est une grande injustice de l'avoir accusé de négligence dans cette fatale journée du 25.

Il avait voulu rester à la Malmaison, mais l'Impératrice, craignant qu'il ne l'empêchât de se lever comme elle en avait l'intention, le pressa de partir pour Paris comme de coutume. Son état n'avait rien qui pût inquiéter; il céda et partit.

Le soir on envoya chercher le docteur de Rueil, qui fut effrayé du danger de l'Impératrice, dont l'imprudence avait des suites si funestes. Il jugea nécessaire d'appliquer immédiatement vingt-cinq sangsues derrière le col et entre les deux épaules. Il ne crut pas devoir prendre sur lui un remède si violent, il se contenta de l'indiquer, on envoya chercher M. Horeau à Paris ; on fut quelque temps sans le trouver ; enfin il arriva : il fut désespéré en trouvant S. M. dans une situation qu'il pensa ne laisser que bien peu d'espoir. Elle avait toute sa connaissance, mais ne parlait que difficilement. Ses yeux interrogeaient ceux de M. Horeau qui faisait des efforts inutiles pour cacher son profond chagrin. Elle lui serra la main, pour lui faire comprendre qu'elle connaissait son état, et elle eut dans cet affreux moment, tout le courage que l'on devait attendre de son caractère.

M. Horeau s'entretint avec M. Lamoureux (le médecin qui avait été appelé) : ce dernier dit qu'il avait pensé qu'une application de sangsues eût pu sauver l'Impératrice ; qu'il n'avait pas osé employer ce remède sans être approuvé par le médecin ordinaire de S. M. « Eh ! Monsieur, s'écria-t-il, dans un cas pareil, il ne fallait pas m'attendre : deux heures perdues sont mortelles. »

On posa un vesicatoire entre les deux épaules, et les sinapismes aux pieds, mais, hélas! il était trop tard. Et les progrès de ce mal affreux étaient aussi rapides qu'effrayants.

Cette femme angélique, craignant toujours d'affliger ceux qu'elle aimait, ne se plaignait point, prenait tous les remèdes ordonnés, et par des regards doux et tendres, cherchait à rassurer toutes les personnes qui l'entouraient.

Elle apprit que le célèbre peintre de fleurs, *Redouté*, dont elle admirait le talent, était à la Malmaison, où il venait dessiner deux belles plantes de la serre. Elle fit signe qu'elle voulait le voir. Dès qu'il parut, elle lui tendit la main, puis le repoussa doucement, en lui disant qu'elle avait peur que sa maladie pût se gagner. « La semaine prochaine, dit-elle, j'espère aller vous voir travailler à un chef-d'œuvre nouveau. »

Dans la nuit du 27 au 28, elle eut un sommeil léthargique qui dura cinq heures. A dix heures du matin, M. Bourdois arriva. Il jugea comme M. Horeau qu'il n'y avait plus de ressources. Il crut devoir prévenir la reine Hortense et le vice-roi, qui, effrayés de la promptitude des ravages qui s'opéraient sur ce visage adoré qu'ils contemplait avec un effroi toujours croissant, la firent préparer à recevoir les derniers sacrements, et envoyèrent chercher le curé de Rueil pour l'administrer. Il n'était pas pas chez lui, et ce fut le gouverneur des jeunes princes de Hollande, qui était prêtre (mais qui depuis longtemps n'exerçait plus), qui la confessa. Elle répondit avec beaucoup de peine, ~~coup~~ sa langue devenant de plus en plus embarrassée; mais sa figure ne perdit rien de son calme ni de sa bonté.

L'empereur Alexandre arriva à la Malmaison ; à sa vue, Joséphine sembla se trouver mieux, et le regarda avec gratitude. Le prince Eugène, à genoux près de son lit, recevait la bénédiction de sa mère, ainsi que la reine Hortense. Ils ne purent ni l'un ni l'autre, adresser un mot à l'empereur, leurs sanglots exprimant leur douleur. « Au moins, dit Joséphine d'une voix expirante, je mourrai regrettée ; j'ai toujours desiré le bonheur de la France ; j'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour y contribuer ; et je puis vous dire avec vérité, à vous tous qui êtes présents à mes derniers moments, que la première femme de Napoléon n'a jamais fait verser une larme. » Ce furent les dernières paroles qu'elle prononça, et le lendemain, 29 mai 1814, à onze heures et demie, tous ses maux étaient finis! et ceux de sa famille sans remèdes ni consolations !....

Joséphine mourut de ce que les médecins appelaient autrefois *esquinancie gangreneuse*, et nomment aujourd'hui *angine*.

Convoi de Joséphine.

Le corps de Joséphine, placé sur un lit de parade dans un petit salon qui précédait la chambre où elle est morte, avait été entouré de cierges nombreux. Un autel richement décoré avait été élevé à la droite de la porte d'entrée, et entouré de chaises et de fauteuils. Ce salon était drapé de noir, mais sans chiffre ni écusson. Deux desservants, appartenant à des villages voisins, le curé de Rueil et quatre valets de chambre gardaient le corps de Joséphine dont le visage avait été recouvert d'un mouchoir de batiste.

Depuis ce jour fatal de la mort de l'Impératrice jusqu'au 2 Juin, que devait avoir lieu l'enterrement, plus de vingt mille personnes revirent Joséphine pour la dernière fois. Je ne parle pas de quelques centaines de curieux qui *profitèrent de l'occasion* pour venir visiter la Malmaison : ceux-ci après avoir salué le lit de parade demandaient où était située la *grande serre*, et allaient en riant agacer les animaux étrangers. Un beaucoup plus grand nombre venait sangloter autour du corps ou prier en s'agenouillant. Ensuite ils visitaient avec recueillement ces berceaux que Joséphine avait plantés; ces champs qu'elle avait ensemencés; les arbustes qu'elle avait arrosés de ses mains délicates. Partout on admirait son ouvrage, et l'on semblait cher-

cher ce qui pouvait ajouter aux regrets que chacun éprouvait. Les jeunes filles attirées dans ce lieu de douleur, pleuraient beaucoup ; elles savaient que plusieurs de leurs compagnes avaient dû à l'Impératrice de voir aplanies des difficultés élevées par l'intérêt pour empêcher un heureux mariage. Les vieillards gémissaient en pensant qu'ils perdaient les pensions qui leur procuraient quelques petites douceurs ; les mères versaient des larmes en songeant aux fils que la bienfaisance de Joséphine leur avait rendus, soit en les rachetant de la conscription, soit en les faisant réformer, soit enfin en obtenant leur congé. On s'abordait sans se connaître pour se raconter mutuellement ce qui honorait la mémoire de Joséphine. Rien ne rapproche comme la douleur : ainsi plusieurs ennemis se réconcilièrent, dans ce jour solennel où tout était oublié, hors les bontés de celle que l'on pleurait ; ils s'abordèrent pour parler d'elle, et son souvenir amena plus d'un raccommodement. Etait-il possible de s'en vouloir près de la tombe de celle qui eut tant à pardonner ? Ainsi son souvenir suffisait pour opérer ce que sa présence eut pu faire. Le lent tintement des cloches de toutes les paroisses environnantes appelait les fidèles à aller aux pieds des autels déposer l'hommage de leur reconnaissance.

A midi, les funérailles eurent lieu avec la plus grande pompe, dans la modeste et petite église du village de Rueil, paroisse de la Malmaison.

Les coins du drap mortuaire étaient portés par le grand-duc de Bade (époux de la grande-duchesse Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'Impératrice), le marquis de Beauharnais, ancien ambassadeur, beau-frère de S.M., le comte

de Tascher, son neveu, et je crois, le comte de Beauharnais, chevalier d'honneur de Marie-Louise.

Le cortége sortit par la grille d'entrée de la Malmaison, et suivit la grande route jusqu'à Rueil. Le général Sacken, représentant l'empereur de Russie, et l'adjudant-général du roi de Prusse, remplaçant son souverain, se rendirent à pied à la tête du convoi, ainsi qu'un grand nombre de princes étrangers, de maréchaux, de généraux et d'officiers français. Les bannières des différentes confréries de la paroisse et vingt jeunes filles vêtues de blanc, chantant des cantiques, faisaient partie du cortége, dont la haie était formée par des hussards russes, et des gardes nationaux. Deux mille pauvres de tout âge fermaient sa marche.

Le général Sacken fut chargé de la part de son maître, d'annoncer aux parents de l'Impératrice, réunis à la Malmaison, qu'affecté trop profondément de la mort de S. M., il voulait consacrer les trente-six heures qu'il avait encore à rester à Paris à *l'excellent prince Eugène* et à sa sœur. Il ne les quitta en effet que pour retourner dans ses États. On compte plus de quatre mille habitants des communes voisines qui s'étaient assemblés pour rendre un dernier hommage à la mémoire d'une princesse qui avait si bien mérité le titre de *mère des pauvres et des affligés*. M. de Barral, archevêque de Tours, son premier aumônier assisté de MM. les évêques d'Évreux et de Versailles, célébra la messe ; après l'évangile il prononça une courte mais touchante oraison funèbre.

Le corps de Joséphine, placé dans un cercueil de plomb, renfermé dans une caisse de bois fut ensuite déposé

provisoirement dans une partie du cimetière où se trouvaient les corps des cent trois personnes qui avaient été écrasées dans la rue Royale, en revenant du feu d'artifice, tiré sur la place Louis XV, à l'occasion du mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette.

En arrivant au cimetière, la reine Hortense, qui était constamment restée dans une des chapelles de l'église de Rueil, se précipita sur la tombe de sa mère où elle demeura quelque temps comme absorbée. On fut obligé de l'arracher de ce funeste lieu. La cérémonie ne fut terminée qu'à cinq heures du soir.

Toute la maison de l'illustre défunte fondait en larmes, et plusieurs étrangers qui se trouvaient présents, et qui cependant ne l'avaient connue que depuis la restauration, mêlèrent leurs pleurs à celles de toutes les personnes heureuses ou consolées par elle.

Dernière visite à la Malmaison.

Depuis quatorze ans je desirais et craignais également de revoir la Malmaison. Plusieurs fois j'avais dû y aller ; toujours cette course avait été dérangée par ma volonté, qui chancelait dès qu'il fallait me décider à parcourir ce séjour favori de Joséphine. Je prévoyais tout ce que j'éprouverais en y entrant ; et, par une faiblesse que je me reprochais comme un tort envers sa mémoires, je tremblais de me retrouver là, où j'étais certain de ne plus avoir que de douloureux souvenirs ! Apprenant que ce beau domaine venait d'être vendu partiellement, et que probablement bientôt tout ce que j'avais admiré serait changé ou détruit, je pris enfin le parti de m'y rendre ; c'était encore un douloureux adieu que j'allais faire.

Je partis seul de Paris avec le cœur horriblement serré ; il m'eût été odieux de parcourir la Malmaison avec des indifférents qui n'eussent pu comprendre aucune de mes impressions.

Arrivé à la grille, un homme à jambes de bois vint m'ouvrir. Je commençai dès ce moment à remarquer la différence qui allait me frapper à chaque pas entre ce qui avait été et ce qui était. Au lieu des nombreux grenadiers de la garde impériale en grande tenue, que j'étais habitué à voir dans ce pavillon ; il n'y avait plus alors

qu'un vieil invalide ; comme si un reste de cette brillante armée devait seul garder les ruines du palais impérial!.....

En avançant à pied dans l'avenue qui conduit au château, je cherchai malgré moi, dans les prairies qui la bordent, ces troupeaux que j'y avais admirés tant de fois, et qui fuyant au bruit des voitures qui se pressaient, animaient ce paysage, maintenant si triste et si désert. Parvenu dans la cour je fus presque étonné de n'apercevoir qu'un concierge mal vêtu assis sur un banc dégradé, fumant sa pipe tranquillement, en attendant les voyageurs qui devaient le dédommager de l'ennui qu'il semblait éprouver. Où donc étaient les équipages entassés, les valets dorés qui obstruaient le passage ? Qu'était devenue cette foule empressée de contempler les traits de la souveraine? Pouvant à peine parler, je demandai au concierge de me faire voir les appartements. « Oh ! Monsieur, me répondit-il, ce ne sera pas long, il n'y a plus rien.— Quoi rien ? m'écriai-je d'un ton si affligé, que cet homme en fut étonné. — *Rien*, prononça-t-il tristement. » Je le suivis sans proférer une parole, je vis qu'il avait eu raison.

Tous les meubles étaient enlevés, et quelques chaises d'un vieux lampas sale et déchiré, étaient placées de loin en loin dans le salon, beaucoup plus, je crois, pour reposer les visiteurs que pour parer une pièce dans laquelle ils n'eussent jamais dû entrer : c'était remplacer la magnificence par une misère que l'on était surpris de trouver là. Mon émotion augmentait et devenait de plus en plus pénible; elle fut extrême en entrant dans cette galerie, jadis si pleine de chefs-d'œuvre. Au chagrin que j'éprouvais en voyant abandonnée cette demeure qui, peu

d'années auparavant, était un modèle de goût et d'élégance, se joignait celui de penser que tous ces tableaux se trouvaient perdus pour la France [1]. Les superbes statues de Canova étaient aussi parties! Cependant leurs places étaient encore marquées par la différence de couleur du magnifique parquet de marqueterie. Un cygne noir empaillé, plein de poussière, dont toutes les plumes se détachaient au moindre mouvement, était le seul ornement de cette immense salle, où se remarquait encore le fauteuil de velours de Sa Majesté. L'appartement de Napoléon n'avait pas été respecté davantage. Je me tournai promptement du côté où se trouvait le portrait de Joséphine peint par Gérard, hélas! il avait aussi disparu!

» Ce beau portrait est à Munich. Le plus ressemblant que je connaisse de l'impératrice Joséphine, appartient à madame la duchesse de Rovigo. Il est peint par M. Massot de Genève, dont j'ai eu l'occasion de louer l'agréable talent.

» J'entrai dans la bibliothèque. Le bureau était couvert de livres; et j'appris que l'on faisait un catalogue très-exact, parce que quelques jours après, on devait vendre publiquement tous ces ouvrages. Il est tout naturel que la vente de la Malmaison ait eu lieu, puisque les héritiers sont mineurs. Ce que je conçois moins, c'est que quelque particulier riche ne se soit pas rendu acquéreur unique de cette bibliothèque qui dans quelques années serait une collection d'un très-grand prix. On peut en juger par ce-

[1] La plupart ont été, dit-on, achetés par des étrangers, les autres envoyés à la reine Hortense et à la duchesse de Leuchtenberg.

lui que l'on met déjà à tout ce qui a appartenu à un homme, que l'on pouvait certainement ne pas aimer, mais qu'il est impossible de ne pas admirer, comme le génie le plus extraordinaire que puisse offrir l'histoire. Je découvris dans un coin un modèle de la cathédrale de Strasbourg en filigrane d'argent. Il était cassé en plusieurs endroits; les alliés s'étaient amusés à en emporter quelques morceaux. Ils avaient aussi imaginé de couper fort proprement le tapis neuf du billard. Pouvant prendre des choses d'une plus grande valeur, il est heureux que ces messieurs se soient bornés à ces aimables espiègleries.

» Nous montâmes dans la chambre où Joséphine avait rendu le dernier soupir. Je ne saurais dire ce que j'ai regardé, car mes yeux obscurcis de larmes, ne pouvaient rien voir de ce qui m'entourait dans cet appartement. Il m'était impossible, sans passer pour folle, de pleurer tout à mon aise, en approchant de cette place où fut un lit de mort, qui eût dû être consacré par quelque signe de deuil. Je sortis donc vite, et me précipitai dans le jardin espérant que l'air me remettrait, et que j'y serais moins affligée, entourée d'une verdure semblable à celle que j'admirais lorsque j'habitais la Malmaison. Les arbres grandis devaient être plus beaux que dans le temps que je regrettais; ainsi la nature allait me dédommager de tout ce que je venais de souffrir. Ce fut donc avec avidité que je parcourus ce parc, que je m'imaginais devoir être embelli. Je ne le reconnus pas; les arbustes rares qui s'y trouvaient à chaque pas avaient été vendus sur pied; à la place d'un bel ombrage de rhododendrums, je ne trouvai plus

qu'un trou profond, plein de mauvaises herbes; au lieu de ces jolis massifs de fleurs, je voyais de hautes luzernes; des eaux vertes et croupissantes exhalaient une odeur infecte: enfin je fus contrainte de préférer encore le château au parc, car du moins les murs étaient tels que je les avais laissés! jamais destruction ne fut si prompte et si complète.

» Il existe en France un grand nombre d'hommes honorables, qui ne rougissent pas d'avouer leur reconnaissance pour Napoléon, qui les enrichit et les associa à sa gloire dont ils furent dignes, puisqu'ils s'en souviennent; comment n'ont-ils pas eu l'idée d'acheter la Malmaison, afin d'y fonder une maison d'orphelines! C'eût été ennoblir encore un lieu plein de grands souvenirs : les conserver, en y ajoutant tout ce que la bienfaisance a de touchant, était une manière noble et délicate de préserver la Malmaison d'une ruine totale (qui sera peut-être hâtée par la cupidité de quelque acquéreur de la bande noire) et de rendre un hommage durable à Joséphine dont le nom ne peut qu'être cher à la France [1].

[1] Ces réflexions de Mlle *** nous avaient donné l'idée d'une proposition faite en 1839 au gouvernement. C'était d'acherter la Malmaison à la mort de M. Haguerman, et d'en faire une maison d'honorables invalides pour les vieux officiers supérieurs n'ayant pas de fortune. L'exécution de ce projet eût fait honneur au ministère de cette époque, et eût été une source de prospérité pour Rueil.

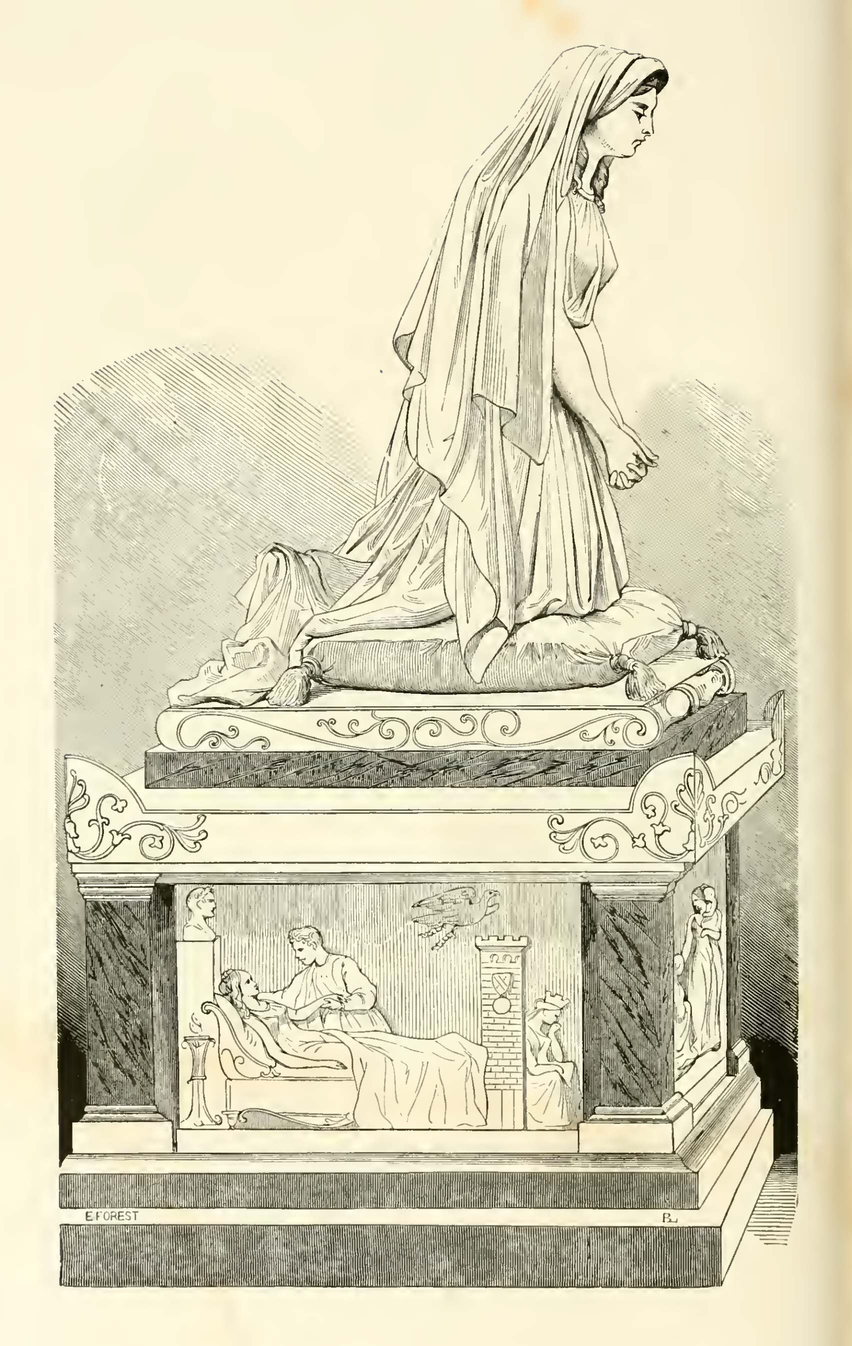
En 1841, il fut question du projet d'acheter la Malmaison pour le duc de Nemours. Plus tard, comme on sait, la reine régente d'Espagne en fit l'acquisition.

(*Note de l'auteur*).

» Après avoir visité pour la dernière fois la fameuse serre chaude, je m'éloignai pour toujours de ce lieu ; ayant été beaucoup plus peinée encore que je ne m'y étais attendue. Je croyais en arrivant que je trouverais partout des traces du respect et de la vénération que l'on devait à Sa Majesté ; au lieu de cela, il semblait qu'une bonne fée, après avoir embelli cette délicieuse retraite, avait voulu en la quittant, emporter avec elle tout ce qu'elle offrait d'agrément, et je répétai douloureusement avec mon guide : *Maintenant, plus rien, rien.* »

(*Mémoires de Mlle* ***.)

Il ne faudrait cependant pas s'en rapporter entièrement à ce que disent les journaux et quelques auteurs contemporains. La Malmaison n'est plus, il est vrai, ce qu'elle était sous Joséphine; mais elle n'est pas non plus morcelée, détruite et renversée comme on l'a dit. Il n'y a de démembré que ce que l'Empereur avait acheté pour l'ajouter au parc. La propriété du reste, est encore, pour l'étendue, telle que madame de Beauharnais l'avait achetée. Quelques changements ont eu lieu dans l'intérieur du château, dans les jardins : les objets d'art ont disparu ; mais pour quiconque a vu la Malmaison sous Joséphine, il y reste encore bien des souvenirs.



STATUE DE LA REINE HORTENSE.

Tombeau de la reine Hortense.

Malgré toutes nos démarches, nous n'avons pu nous procurer le dessin du monument qui doit être élevé à la reine Hortense dans le milieu de la chapelle où reposent ses restes mortels. Ce mausolée qui devrait être placé depuis quatre ans, avait été confié, en 1839, au sculpteur Bartolini de Florence; et ce n'est qu'à lui seul qu'on doit imputer le retard, et non comme l'ont fait quelques écrivains, au prince Louis, ou aux personnes chargées de ses affaires. Le monument proposé se compose d'un piédestal de marbre de diverses couleurs, portant sur chacune de ses quatre faces un médaillon ; sur le premier sont sculptées en bas-relief les armes d'Hortense ; sur le second est représentée la Charité, d'après une petite médaille frappée en son honneur ; le troisième et le quatrième offrent les divers attributs des arts libéraux, cultivés avec tant de succès par la reine Hortense. Sur le piédestal s'élève la statue de la reine. Elle est représentée à genoux, les mains croisées, dans l'attitude de la résignation. Presque tout le corps est enveloppé dans un voile.

On nous fait espérer que ce monument sera mis en place dans les premiers mois de cette année (1845).

(*Note communiquée par madame Salvage de Faverolles, chargée de faire élever le monument.*)

Nous donnons ici quelques vers écrits par un inconnu dans l'intérieur d'une couronne d'immortelles déposée sur le tombeau d'Hortense.

Un français plein de cœur, un serviteur fidèle,
Chérissant ta mémoire et rempli d'un saint zèle,
Dépose une couronne au pied de ton cercueil.
O triste anniversaire! Oh! qu'il est grand ce deuil!
Captif en son pays, dans sa douleur amère,
Ton fils ne peut ici venir pleurer sa mère!
Dieu puissant qui nous vois, daigne veiller sur lui,
Adoucis son malheur et deviens son appui.

Visites au tombeau de Joséphine.

Une réflexion se présente naturellement à la pensée de quiconque assiste au service célébré tous les ans, dans l'église de Rueil, le 29 mai, pour le repos de l'âme de l'impératrice Joséphine. Quelle puissance d'oubli le temps n'apporte-t-il pas avec lui ! Trente ans à peine se sont écoulés depuis la mort de Joséphine; et de tant d'individus qu'elle a protégés et enrichis, quelques-uns seulement viennent unir leurs prières à celles de l'Église; parmi tant de jeunes filles qu'elle a fait élever, qu'elle a dotées, une seule vient s'agenouiller sur sa tombe. Quelle confiance peuvent avoir les rois dans la religion des souvenirs?

Il est vrai que depuis dix ans la mort a fauché bien des gloires de l'Empire : plusieurs des protégés de la bonne Joséphine sont maintenant retenus au logis par leurs infirmités ; mais il en est encore beaucoup auxquels rien n'empêcherait de venir lui rendre un dernier devoir religieux, et ceux-là; *chose toute naturelle*, ce sont précisément ceux qui ont reçu d'elle les plus grands bienfaits. Nous ne les nommerons pas cependant ; car nous taisons le nom de la seule femme fidèle à son souvenir ; de cette pieuse orpheline élevée par Joséphine, et qui tous les ans vient encore prélever sur sa modeste fortune l'offrande d'un service pour sa protectrice, le 19 mars, jour de sa

fête. Si la fidélité se voile, couvrons aussi les cœurs ingrats du manteau de l'oubli.

Tant de bienfaits n'ont trouvé que des ingrats, tant de grâces, de bonté touchante, de douceur angélique n'ont pu vaincre l'indifférence et l'égoïsme des personnages, devenus illustres plus tard, pour lesquels Joséphine intercédait auprès de son époux dans le temps de sa toute-puissance. Ils ne trouvent pas un moment pour les venir saluer dans la noble femme à qui ils devaient la vie!

En revanche les étrangers arrivent chaque année par milliers à Rueil, pour y visiter la dernière demeure de la bonne Impératrice, qu'ils ne connaissent que par l'histoire. L'église de Rueil est aujourd'hui une des curiosités que l'on se propose de visiter dans un voyage à Paris. Parmi les étrangers qui font annuellement le pieux pèlerinage, les Anglais se distinguent par leur nombre et leur empressement. En général c'est une chose curieuse que cet engouement dont nos voisins d'outre-mer se sont pris pour Napoléon, pour sa famille et pour les moindres reliques impériales; on ne sait si c'est chez eux une manie de plus, ou si poussés par une espèce de remords instinctif ils veulent protester par cette conduite, qui leur fait honneur du reste, contre la cruauté déloyale avec laquelle leur gouvernement a traité le prisonnier de Sainte-Hélène.

On peut évaluer à deux ou trois mille le nombre des personnes qui ont visité le tombeau de Joséphine pendant la dernière exposition des produits de l'industrie.

Introduction du marronnier d'Inde, du camélia et de plusieurs autres plantes exotiques en France

Ce fut à Rueil que furent plantés les premiers marronniers d'Inde qui parurent en France. Ils avaient été envoyés à M. Waldow, résident de l'électeur de Cologne qui avait à Rueil une assez belle maison de campagne dont parle Piganiol de la Force. Ce fut M. Waldow qui fit présent à Louis XIV des premiers marronniers qui parurent à Marly.

Les serres de l'Impératrice reçurent pendant plusieurs années les plantes exotiques apportées par les voyageurs et les marins français, et les répandaient ensuite parmi les amateurs d'horticulture. On cite entre autres le camélia, plusieurs espèces de bruyères, le catalpa, etc.

Nous avons parlé page 127, de l'erreur générale sur l'hortensia.

On trouve à Rueil plusieurs amateurs éclairés d'horticulture. Le dahlia y a donné de belles variétés, entre autres *la coquette de Rueil*.

Pension de M. Mathias.

En **1840**, M. Mathias, maître de pension expérimenté, est venu établir à Rueil une institution qui depuis a fait d'étonnants progrès. Nous avons visité ce bel établissement, et nous trouvons qu'il n'y a rien d'exagéré dans les éloges qu'on lui donne.

Il fait vraiment honneur à son digne chef, qui ne recule devant aucun sacrifice pour procurer à ses élèves les mêmes avantages que tout bon père voudrait assurer à ses enfants.

Des dortoirs vastes, bien aérés, chauffés en hiver, distribués en trois compartiments pour les grands, les moyens et les petits élèves, tous surveillés par des maîtres ; une cour spacieuse pour les récréations qui sont courtes et fréquentes ; un hangar où les élèves trouvent un abri dans les mauvais temps, et sont séparés comme dans les dortoirs ; la nourriture de la famille, les soins vigilants et maternels de madame Mathias et des dames qu'elle s'est adjointes pour la propreté des élèves ; la gymnastique si propre à développer leurs forces ; enfin les visites hebdomadaires d'un habile médecin de la faculté de Paris, tout contribue à entretenir dans cette maison une santé si florissante que l'infirmerie y est devenue pour ainsi dire inutile.

Un ecclésiastique vient chaque semaine faire à tous les élèves réunis des conférences religieuses dans lesquelles il s'applique à faire connaître aux élèves, leurs devoirs envers Dieu, envers la société, envers eux-mêmes.

L'enseignement embrasse jusqu'à la troisième, les études universitaires combinées avec les langues vivantes allemande, anglaise et italienne ; l'histoire, la géographie et les sciences mathématiques. Les élèves qui se destinent au commerce et à l'industrie y trouvent des études spéciales.

Les nombreux succès que cette maison a obtenus, sont de sûrs garants de la bonne direction des études.

Déjà plusieurs élèves ont été reçus avec honneur et distinction dans diverses écoles du gouvernement.

Un professeur de droit y fait un cours de code de commerce pour ceux qui veulent embrasser cette carrière. Un laboratoire de chimie et un cabinet de physique sont à la disposition des élèves les plus avancés et leur rendent la science plus facile au moyen de manipulations et d'expériences multipliées. Enfin, M. Mathias veille constamment à s'adjoindre pour chaque faculté des professeurs spéciaux. Ce qui fait que d'après l'examen scrupuleux que nous avons fait de cette institution sous les rapports religieux, intellectuel et hygiénique, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que cette sage et prévoyante administration a déjà contribué puissamment à assurer la stabilité et le succès d'une maison digne des suffrages de tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse ; nous pouvons ajouter même que cette institution, par la spécialité et la direction de ses études,

ne craint pas de rivale dans les environs de Paris.

On peut voir dans le chapitre de cet ouvrage qui traite des moyens de transport, qu'ils sont prompts. faciles et économiques de Paris à Rueil. Outre le chemin de fer de Saint-Germain qui a une station à Rueil, on trouve des voitures spéciales pour les personnes qui craignent les chemins de fer, et qui partent toutes les deux heures.

LA RÉPUBLIQUE DES CHATS.

PEINTURE DU CONSEIL COMMUNAL DE RUEIL EN 18....

CONTE.

J'ai lu, dans certaine chronique,
Qu'autrefois la nation des chats
Avait élu trois magistrats,
Pour gouverner la république,
(C'était l'élite du pays),
Tous trois parfaitement unis.
Le premier, grave personnage,
Était chéri dans le canton :
C'était un chat prudent et sage ;

C'était, en un mot, un Caton.
Quoique faible de caractère,
Aimant le bien, sachant le faire,
N'ayant, comme on dit, rien à lui.
Mais d'une confiance extrême,
Et faisant mal avec autrui
Ce qu'il aurait mieux fait lui-même.
Le second, qui se tenait coi,
Avait pourtant de sages vues ;
Et, s'il commettait des bévues,
C'était toujours de bonne foi.
Le troisième, un peu plus malin,
Était un chat de bonne mine,
D'un caractère assez benin,
Gras et fourré comme une hermine.

Tel était le Triumvirat
Destiné par la Providence
A gouverner le peuple chat.
Jamais de mésintelligence ;
Chacun d'eux, selon son talent,

Remplissait au mieux son office.
Rodilard était président,
Gaspard avait pris la justice,
Et Raton, le plus vigilant,
S'était chargé de la police.
Devant ce petit tribunal,
Mainte cause était appelée
Et fort éloquemment plaidée.
Gaspard, avocat général,
Résumait l'affaire à merveille;
On allait aux opinions,
En se chuchotant à l'oreille;
Ensuite les conclusions.

Pendant ce temps, l'honorable assistance
Bâillait, attendant la sentence.
Puis, le président prononçait;
Puis, le public applaudissait:
Puis, au milieu de la tempête,
On criait silence à tue-tête.
A cet ordre on obéissait,

Chacun s'en allait à la file,
Content ou non, d'un air doux et docile.

Ce n'est pas tout : nos magistrats,
Pour traiter les grandes affaires,
Avaient choisi parmi les chats
Vingt et un des plus débonnaires.
C'était un conseil permanent,
On se réunissait souvent ;
Survenait-il la moindre chose ?
Incontinent, par lettre close,
Le conseil était invité
A se former en comité.
Toutefois, je suis véridique,
Et, je ne le dis qu'à regret,
Rarement, selon la chronique,
Le conseil était au complet.
L'un s'absentait pour maladie,
Un autre pour planter ses choux.
De peur de perdre quelques sous,
Chacun jouait la comédie.

Après avoir bien attendu,
Et s'être longtemps morfondu,
Le président, d'impatience,
A la fin ouvrait la séance;
Posait l'état de la question
Avec ordre et précision.
Un membre, parlant sur l'affaire,
Ouvrait un avis salutaire.
Un autre, pour contrarier,
Se mettait à déraisonner.
Et bientôt, changeant de matière,
A l'occasion du grand chemin,
Grisgris parlait de son jardin,
Et Ratonnet du cimetière.
Ici deux chats se disputaient;
Deux autres plus loin miaulaient;
C'était un bruit, un tintamarre,
A se croire dans le Tartare.

Cependant l'heure s'avançait,
Rien encor ne se décidait.

Le chef de notre aréopage
Tâchait d'apaiser le tapage :
Mais , à force de criailler,
On commençait à s'ennuyer.
Un chat fuyait à la sourdine ,
Son camarade le suivait ;
Un autre , sentant la cuisine ,
Tout doucement déménageait.
Chacun ainsi disparaissant ,
Le bureau se trouvait vacant ,
Et la séance était levée ,
Mais non l'affaire terminée.

Un certain jour, Jean-Nicolas Mouchot ,
Rusé matou , sous un faux air d'idiot ,
Vint se plaindre au conseil avec bruit et tapage.
Il s'agissait d'un morceau de fromage ,
Que Minette , la femme à Grisgris le Miauleux,
Avait pris à Mouchot surnommé le Plaideux.
Mouchot avait éborgné la femelle.
Il était très-peu clerc, et se croyait le droit

De se faire justice en griffant bien la belle.
Le Miauleux s'était plaint ; mais Mouchot plus adroit
Entama le procès et s'en vint à la chambre [1],
Consulter sur le cas notre intègre Gaspard.
Notre juge l'écoute, et le prenant à part,
Comme fait d'un conseil tout honorable membre
Lui montre dans la loi l'article positif
Qui condamne et punit le chat un peu trop vif
Qui se fait justice à lui-même.
Mouchot d'effroi pâlit, et devint blême.
Se rassurant, néanmoins le sournois,
A l'insu de Gaspard arrache en tapinois,
De l'omnicolore volume
La feuille où se trouvait cet article fatal,
Qui doit le condamner devant le tribunal,
Selon lui, contre la coutume.

Vient le jour du procès, la cause est appelée ;
Et quelques faux témoins prétendent que Mouchot

[1] C'est ainsi que l'on nomme au village dans la banlieue de Paris, la salle où siégent le maire et les adjoints pour juger les querelles, les rixes et autres différends populaires. *C'est un gas ben connu à la chambre.*

N'a donné à Minette une atroce râclée,
Qu'à son corps défendant, par suite d'un complot
Ourdi par les Miauleux pour manger sa pâtée.
Minette, à les entendre, en voleuse effrontée,
Pillait pour ses enfants, pillait pour son époux ;
On en dit tant, que Mouchot fut absous.

Je ne comprends plus rien au texte de la loi,
Dit Gaspard à Mouchot, en certaine soirée,
La loi te condamnait. — Je l' savions, sur ma foi,
Mais j'étions à l'abri : je l'avions déchirée.

Émeute de Rueil

Il paraît que de tout temps les vignerons de Rueil ont tenu à vendre leur récolte de vin chez eux, en l'annonçant par des branches de pin, de buis ou tout autre bouchon pendu au dessus de leur porte, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

En 1598, le parlement de Paris porta un édit quï ordonnait aux habitants de Rueil de conduire leur vin à la place de Grève, à Paris, et leur interdisait entièrement la faculté de le vendre chez eux. La maréchaussée de Paris fut envoyée à Rueil pour faire exécuter cet édit, et, de là, l'émeute décrite en vers macaroniques, en 1599, par Frey, sous le pseudonyme de Samon Faillyona. Le recueil de pièces macaroniques, d'où nous avons tiré ce morceau de haute poésie, se trouve à la Bibliothèque royale, à la réserve.

Cette pièce est une des meilleures du genre, et les amateurs de la belle latinité la liront avec plaisir.

Nous n'avons pu trouver quel est le personnage auquel l'auteur dédie son œuvre. Cependant, d'après un des derniers vers du poème, où nous voyons les archers repoussés et battus se réfugier dans la maison du sénateur Lainé, ce devait être quelque chose comme le bailli

ou maire de l'endroit, homme célèbre, du reste, *ad potandum vinum*, un vrai précipice à vin, qui faisait concurrence avec les tonneaux et les foudres de Rueil, comme nous l'indiquent quelques autres vers.

RECITUS VERITABILIS

SUPER TERRIBILI ESMEUTA

PAYSANORUM DE RUELLIO.

Auctore SAMON FAILLYONA,

Jano Cœcilio FREY.

NOBILISSIMO CONSULTISSIMOQUE SENATORI

LAYNAYO.

Rustica barbaricis describo versibus arma,
    Nempe, quod agrestes carmen agreste decet.
Hæc cape, Lainœe, augusti pars magna senatûs:
    Nil potuit melius rus tibi ferre meum.

ESMEUTA RUELLICA.

Archeros pistoliferos, furiamque manantum,
Et grandem esmeutam, quæ inopinum facta Ruellæ est,
Toxinumque alto troublantem corda clochero
Totius populi, quodque est miserabile dictu,
Troublantem parvos incinctæ in ventre parentis,
Ac prestres omnes, hardito carmine dicam.

Musæ nudipedes, seu vos ad littora Chatou
Gardetis vaccas, seu dejeunetis in agris,
Seu potius vos nocturno brandone Lenaci
Bouchonnare juvat vites, grappasque volare,
Dicite, cur animis tantæ vigneronibus iræ?

Mos fuit ancienus de toto tempore semper
Gardatus (veluti mundusque bonæque racontant

Gentes, quique suæ jam sunt in limine fossæ
Viellardi), in pagis circum villam situatis,
In maisone sua cueillitum vendere vinum.
Nullus facheuso muyos menare chemino
Debuit ad Grevam : sed lætus spontè Ruellam
Mercator veniens, bellâque bonâque monetâ
Cuvâ vendangis achetabat vina peractis.
Heu! bonum ubi est tempus, cum spes dulcissima nutrix
Agricolis falsum nolebat jouere bondum !
Sed Parlamentum, quo non parlantius ullum,
Terque renommatum consilierisque jugisque,
Ut villæ audivit rationes atque raportos,
Indommagaret mos hic quod granditer ipsam,
Marchantesque alios, qui in Grevâ vendere debent.
Partibus auditis, costumam cassat, et omnes
Debotat, contra vellent quicunque venire.
Hoc pendente, petit burgos inhonesta vicinos
Pauperies, orphelinos tardamque senectam,
Et vefuas nigrâ portantes veste devillum
Atque famem macies jouis, oculisque cavatis
Menans secum, omnesque ruas clamoribus implens.

« O grandis pietas ! tot tantosque esse volores,
Pro affamatos post nos, post nostra valores,
Qui velut horrendis inrageati oribus ursi,
Nos veluti tendros mangeant crudeliter agnos,
Nos soli ferimus paisumque æstumque diei.
Ipsi mignones garnitæ in sedibus aulæ
Entretenunt garças, bastonantesque laquaijos,
Chicanant mundum, pillant et cuncta sacageant.
Hoc unum miseris restabat vendere vinum
In pressore, ipsi nobis ante ora parentum.
Heu ! vitam nobis nostrisque infantibus otant ! »

Taliter hurlantis tactus pusietate Lenacus,
Creditum ter maximum habens in corte Lenacus,
Paupere pro mundo cunctos implorat amicos,
Et viride, et siccum, et totos santos Paradisi,
Demonstrans vive foulati incommoda peupli,
Pertasque insignes et non reparabile damnum.

Cuncta nihil : nec unum servirunt omnia clavum,
Curia nam penitus nullâ esbranlabilis arte est.
Firmaque demorat, ceu durus, curia, roccus.

Hoc pendente, malum quo non est grandius ullum,
Credulitate poteris, et seditione clabaudans,
Spargit inauditos mendax discordia bruitos;
Nam cantat veluti cives, primusque LENACUS
Nil aïdent, sed se moquentque gabentque
Et de facto habeant miseris contraria corda,
Et quod sollicitent nulla façone processum;
Et dedignentur solum UNO assistere moto.

His igitur plainctis mens est ægrita manantum.
Sicuti cum Siri Janni chambriera saladam
Per minimum depluchatis accommodat herbes:
Omnia piccanti parat et facit ægra vinegro.
Non aliter controvatis Discordia dictis,
Aegrivit fallax biberonæ corda Ruellæ.

Et quid demandas, paucorum raza virorum?
Quid pensas tu? LENACO librare guerram?
Illius num tu veluti poscribere vites
Ex mottà et paleà structis bouchonibus audes?
Scalato brandonatas resinisque volatas?

Arrachare cepos et abandonnare cuique
Vignam quæ hebraeum toties ebriavit OTHONEM ?

Nec mora, foudroyans, sacrâ excommunio voce
Jettatur, simul in magnâ querimonia missâ.
Eglisamque novo spouvantavêre periclo :
Ingressique chorum, venerandâ ubi veste sacerdos
Dicturus Missam fuerat, populoque frequenti,
Imprudemmenter meslârunt sacra prophanis,
Terribili minitando oculo, fieroque regardo,
Effroyabiliter commençavêre criare,
Jam proclametur, jamque excommunio passet
In cunctos penitus vignerones atque rebelles.

Extemplo esmeutæ signum toxinus ab altâ
Turre strepens, rauco cassatæ murmure clochæ,
Tin-tan-tin iterans, *don don don don*que sonabat.
Extemplo effroyati animi, quivis maisone relictâ,
Indomiti accurrunt, magno simul omne tumultu
Troublatur querulo vulgus, jeunessaque bravans
Effera, grisonique senes, pleurosaque femma,

Et trepidæ matres embrassavêre puellas,
Multa reprochantes ægris grossisque parolis :
« Vos-ne, canes, nostris ausos succedere tectis ?
Et vastare sacris benedictas prestribus aras ?
Unius ob vignæ grappas iramque Lenaci ?
Sed qua se nigro nigriores dæmone credunt,
Cum sunt à reliquo sejuncti corpore Eglisæ,
Hinc minitabundi monitum empeschare secundum
Entreprenant, potiusque pretrum detrudere chesa,
Quam repetita eadem sacro sententia prono
Dicatur celebri assemblæ festoque dimanchæ.
Ast indignati mens irritata Lenaci
Empeschamentis pariter vult ire devantum.

Villâ in Parisiâ brava est compagnia fratum
Papilloniadum, docta escrimare scienter
Poignardis, hallabardis, spadisque duabus,
Archerosque inter longe celeberrima totos,
Non est prævostus blæsarum audacior illis.
Prævostusque Islac non hardimenter ut ipsi
Invadit malfaisantes, non guetus ita ensem

Igne reluisantem, pistoletosque tirabit :
Nullus amorçatis sic mousquetat harquebuziis,
Indomptabiliter tantâ quoque nemo vitessâ
Plurima larronum brigantumque acta coërcet.
Hìc cane abatuto simul ut venêre Ruellam,
Louangem vero grandem grandemque butinum
Gagnatis, quando armati domptatis inermes;
At nostræ vignæ vestris sunt proïa laquayis,
Nec unum dicemus motum, et moriemur inulti ?
Nos, durante liguâ, contra defendimus hostem :
Jamque revestiti nos gueusi impunè tuabunt !
Non ità ; per carnem, testam, sanguinemque sacratum
Non ita ; per totos centum millena diablos ! »

Sic super Archeros sese jettantque ruuntque,
Et jam saxa volant frondis excussa manuque ;
Saxa frequens animosarum quæ turba puellarum
Aggerit, et plenis tablieris gesta ministrat.
Non ità crebra crepat super altis gresla tuillis
Ut cracat in dorsis volitantum gresla pierarum.
Nec minus interea tornans archerica bridam

Squada furit, diro et criat ore : Tuate ! tuate !
Et tirat adversum carabinas cominus hostem.

Ast vigneronii acies bene serrato agmine facto,
Objicit occlusam portis et mœnibus urbem,
Fuyantesque fugat jamjam , fugitque vicissim.
Nec mora , nec requies , donec domus ipsa Lenaci
Archeros capiens , serruris cuncta verouillat.

Hic novus insurgit saxis , velut ariete crebro ,
Injectis horror , pierrarum branslat acervo
Porta ruinantum , tremit alto vertice murmur.

Et nisi nox solito citius venuta fuisset ,
Atque appaisâsset sanglantem sola furorem ,
Omnia de fundo in cumulum perduta fuissent.

TRADUCTION TRÈS-LIBRE

DU

RECITUS VERITABILIS.

Avec notes et gloses.

DÉDICACE.

Ma muse agreste chante un agreste combat ;
Pour la guerre champêtre il faut un ton rustique :
Layné, membre influent d'un illustre sénat,
Accepte cet écrit héroïco-tragique !

ÉMEUTE DE RUEIL.

Pour chanter les exploits des manants de Rueil,
Je n'emboucherai point la trompette guerrière;
Le cornet à bouquin d'un ton moins solennel
Nous dira les hauts faits de plus d'une commère
Les appels du tocsin, l'attaque des archers
Et l'émeute grondant, s'amassant dans la rue,
Fuyant avec effroi les coups des pistoliers
D'enfants et de vieillards une troupe éperdue.

O muses en sabots, qui gardez les cochons
Dans les prés de Chatou, sur les bords de la Seine,
Dites-nous quel esprit, quel démon plein de haine
Put verser tant de fiel au cœur des vignerons.

On dit que, de tout temps, existe un vieil usage,
Qui s'est, dans tout Rueil, conservé d'âge en âge,

Au lieu de s'embêter à conduire aux marchands
Le vin de sa récolte, on le vend aux gourmands
Qui viennent s'infiltrer, à six sous la bouteille,
Un jus qui le dispute en saveur à l'oseille.
Dans une salle basse, on établit des bancs,
On suspend un bouchon pour annoncer la vente ;
On est marchand de vin, sans brevet ni patente.
Bref, on pourrait ouvrir de petits tapis francs.

Mais, au seizième siècle, injustice notoire !
Le parlement rendit édit contradictoire
Qui cassait la coutume, et voulait qu'à Paris
Les vins fussent menés et livrés aux commis.
Quelle pitié ! mon Dieu ! faut-il que la justice
Vienne encor se mêler de notre bénéfice ?
Nous, qui portons du jour le poids et les chaleurs
Faudra-t-il obéir à des juges voleurs ?....

Lors, le bailli Layné, mu par tant de misère,
Layné, dont le crédit peut tout au ministère ;
Va, vient, se met en quatre, implore ses amis,

S'en prend au sec, au vert, aux saints du paradis,
Il peint habilement les maux de sa commune
Et d'un peuple opprimé la touchante infortune.
Mais, bast ! c'était panser une jambe de bois,
Car, ferme comme un roc, le parlement narquois,
Les témoins entendus, sentence prononcée,
Détache les archers de la maréchaussée.

A l'instant la nouvelle aigrit tous les esprits :
On fait sur ces guerriers de monstrueux récits,
Ils mangent les enfants mis en capilotade,
Ils pillent les maisons, mettent le feu partout,
Ils lâchent les tonneaux, quand ils ont bu rasade....
A croire les *on dit*, ce sont de vrais grigoux.

Quand de messire Jean, la servante Germaine
Assaisonne à grands flots le pourpier, la romaine,
Les saupoudre de sel, met du poivre à foison,
Et fait de la salade un atroce poison,
Le vinaigre n'est pas plus mordant, plus acide
Que le bruit qui circule en cette foule avide.

La discorde s'abat avec tous ses serpents
Sur l'ivrogne Rueil et sur ses habitants.

Hélas ! ce n'est pas tout, et quel autre déboire !..
Bientôt, vient de Paris, un ordre au bon curé
Un ordre affreux, écrit sur beau papier timbré,
C'était de fulminer au prône un monitoire.
Jour néfaste ! où chacun se voit excommunier,
Séparé de l'église, indigne de prier.

Le dimanche suivant, le curé monte en chaire
Annonce avec regret, d'un air tout débonnaire
Qu'on veut excommunier tous ceux des habitants
Qui de l'édit porté ne seront pas contents.
Qu'il aurait du regret, ainsi que son vicaire,
D'être l'exécuteur d'un ordre aussi sévère,
Qu'il vaudrait beaucoup mieux se soumettre, obéir,
Et dispenser ainsi leur pasteur de sévir.

Cependant de Paris arrive une escouade
D'archers du parlement, de hardis pistoliers

De suisses, de Reiters et de hallebardiers,
Des braves à trois poils, tout prêts pour l'escalade.
Mêlant imprudemment le profane au sacré,
Ils entrent dans l'église et forcent le curé
Qui tremblait en parlant à son cher auditoire,
De lire aux assistants le fatal monitoire,
Excommuniant Rueil et tous les vignerons.

A l'instant, vous eussiez entendu les jurons,
Les menaces, les cris de toute l'assemblée.
Tout à coup dans les airs, on entend le tocsin
Don, don, don, don, don, don, faire un appel aux armes;
Ce bruit répand partout les craintes, les alarmes.
Chacun sort de chez soi, car les sons de l'airain
Appellent sur la place une foule tremblante;
Les vieux aux cheveux blancs, la fillette riante,
La vieille au chef branlant, le gamin tout crotté,
La commère au bon bec plein de malignité.
Ah! vilains chiens, dit l'une, ah! c'est donc notre église
Qu'il faudra pour théâtre à votre vaillantise!
Pour de si beaux exploits, quels seront vos lauriers?
S'en prendre à not' curé! quels courageux guerriers!

Irons-nous donc, gredins, nous mettre à la besogne
Et récolter du vin pour vous rougir la trogne ?
Il nous faut donc mourir sans nous être vengés !
Et nous ne dirions mot !.. Merci ! bien obligés !
Nous avons défendu dans le temps de la ligue
Nos foyers, nos enfants ; et dans ce temps de paix
Des gueux en uniforme, en nous faisant la figue,
Nous dévaliseront !.... non, morbleu, non, jamais !....
Par les cornes du diable, et sa tête et sa queue,
Nous vous ferons bien voir ce qu'est la banlieue.

Sur les archers alors la foule se ruant,
Les chasse de l'église; et Roi, *le chat-huant,*
Connu par ses exploits dans plus d'une bataille,
Roi, distingué surtout par son énorme taille
Vous saisit par les pieds un des maudits soudards,
En fait un moulinet, tape sur les fuyards,
Et beugle en vrai taureau : *Hardis, d'ssus c'te canaille!*
Chacun fait sa partie, et gamins et marmaille,
Jupons et tabliers sont remplis de cailloux,
Les pierres tombent dru sur tous les tourlouroux,

La grêle en tourbillons sur la tuile et l'ardoise,
La tempête et le vent font un moins grand fracas
Que celui qu'on entend sur le dos des soldats
Se sauvant comme on dit, revenant de Pontoise.

L'escadron tourne bride et s'enfuit tout penaud;
Il trouve que le vin qu'on lui sert est trop chaud.
Alors, serrant les rangs, et lui donnant la chasse,
Les hardis vignerons tombent sur sa carcasse
Et ne lui laissent pas le temps de respirer.
Enfin, chez le bailli, courant d'un pas agile
La troupe entre en désordre et trouve un sûr asile,
Car Layné les enferme et fait tout verouiller.

La nuit vint à tomber, terminant la battue.
Et ce fut très-heureux pour la troupe vaincue;
Car tous nos villageois enflés de leur succès
Voulaient tout mettre à feu, sans juges ni procès.
Démolir la maison, pendre toute la bande
Et puis, sur les débris danser la sarabande.

NOTES ET GLOSES

DU

RECITUS VERITABILIS.

(Page 321.) Layné, membre influent d'un illustre Sénat.

Politesse de l'auteur pour désigner le chef du conseil de la commune.

(Page 323.) Des manants de Rueil.

Les habitants de Rueil auraient tort de s'offenser du mot de *manants*. Il signifie *originaires du lieu*, et n'a commencé à devenir injurieux que vers la fin du 17e siècle.

(Page 323.) Les coups des pistoliers.

Cavaliers adroits à tirer le pistolet. On disait aussi *pistoler*, tuer à coups de pistolet.

(Dict. de Trévoux.)

(Page 323.) O muses en sabots, etc.

Traduction raffinée du *Musæ nudipedes*, Muses va-nuds-pieds, du

texte latin. Ce qui excuse le traducteur c'est le progrès qui perce partout. On trouverait maintenant peu de vachères marchant nuds-pieds aux environs de Paris.

(Page 324.) A conduire aux marchands.

Autrefois, on devait mener à la Grève de Paris les vins à vendre. Plusieurs ordonnances de police avaient été portées à cet effet. (Traité de la Police, de De La Marre.)

La Grève était alors marché public.

(Page 324.) Et livrés aux commis.

Non les Commis de l'octroi, mais à ceux des facteurs de la Grève, de la Halle-aux-vins.

(Page 325.) Ce sont de vrais grigoux.

Grigou, gueux, gredin, misérable.
(Dict. de Trévoux.)

(Page 326.) Sur l'ivrogne Rueil, etc.

Nous en demandons bien pardon aux Ruellois, mais nous ne pouvons démentir l'histoire, et les faits sont là, *c'est imprimé dans les livres*, comme disent les bonnes gens; et il paraît que dès 1598, Rueil jouissait déjà de la réputation de bien absorber les liquides, *Biberonæ Ruellæ*, dit positivement le texte de l'original de 1598.

(Page 326.) Au prône, un monitoire.

Autrefois, en certains cas, comme pour découvrir l'auteur d'un délit, pour obliger les fidèles à venir déposer ce qu'ils savaient sur certains faits, on lisait au prône une ordonnance émanée de l'autorité ecclésiastique, dans laquelle on enjoignait, sous peine d'excommunication, à tous les fidèles de révéler ce qu'ils savaient sur le délit dénoncé, et même aux coupables de venir s'en déclarer les auteurs ou les complices. Cet avertissement, *moni, torium*, était répété en chaire, pendant trois dimanches, consécutifs; si après la première ou la seconde publication, aucun résultat n'avait été obtenu, dans quelques diocèses de France et de l'étranger, l'excommunica-

tion était lancée à la suite des trois monitoires, avec un appareil solennel. Le célébrant montait en chaire, un cierge de cire jaune à la main, lisait l'excommunication portée et brisait le cierge sur le bord de la chaire, comme image de la séparation de l'Église de l'âme du coupable éteinte à la grâce.

Selon la jurisprudence française, les *monitoires* ne s'obtenaient qu'en vertu de permissions des juges laïques. C'est ce qui fait intervenir ici le parlement dans l'émeute de Rueil.

Depuis le concordat de 1802, les *monitoires* n'ont plus lieu en France.

(Page 327.) De Reîters, etc.

Nous écrivons Reiters, selon l'orthographe allemande : ce sont les Reîtres, cavaliers allemands venus en France durant la régence de Catherine de Médicis. C'était un corps de troupes que le roi de Navarre avait appelées au secours des Calvinistes. Ils étaient au nombre de 35,000 hommes.

(Page 328.) Roi, *le chat-huant.*

L'usage de Rueil, et de presque de toutes les communes de la banlieue, est de donner un sobriquet à chacun des habitants. Les enfants de *l'homme célèbre* dont nous parlons ici, n'ont rien pu nous apprendre sur le sobriquet qu'il portait.

TABLE ANALYTIQUE.

APPENDICE.

APPENDICE.

LA STATUE DE LA REINE HORTENSE.

La statue de la reine Hortense, qui a été commencée il y a quatre ans, vient enfin d'arriver : elle est, comme on sait, de Bartolini de Florence, qui passe pour un des premiers sculpteurs actuels de l'Italie.

Ce nouveau monument funèbre, qui n'est pas une œuvre parfaite de tout point, tant s'en faut, n'en sera pas moins le plus bel ornement de l'église de Rueil, destinée, comme nous l'avons dit, à être le Saint-Denis de la famille impériale.

La statue a été placée dans la chapelle qui appartenait aux seigneurs de Busenval et qui a été achetée par le prince Louis.

C'est par les soins de M. de Lussy que la chapelle a été restaurée et décorée. Nous n'avons que des éloges à donner aux travaux exécutés d'après les dessins et sous la direction de l'habile architecte : il a tiré tout le parti possible des dispositions qu'offrait la localité, pour la mettre en rapport avec sa nouvelle destination.

22.

Le pavé se compose d'un compartiment de marbre noir et blanc. Les parois sont de granit noir à la hauteur de 1m 90. Le reste des murs est revêtu de stuc, granit rouge, jusqu'à la voûte, peinte en bleu et parsemée d'étoiles d'or.

La chapelle est éclairée par deux vitraux, provenant de la manufacture de M. Laurent, rue de Ménilmontant. Ils ont été dessinés par M. de Lussy. On y voit les armes de la reine : deux aigles en or sur champ d'azur, deux lions en or sortant de l'onde, sur champ de gueules. Au centre de l'écu se trouve le chiffre de la reine. Les armoiries sont surmontées de la couronne royale et enveloppées du manteau royal. Au-dessus de la couronne luit une étoile et au-dessus de l'étoile ondoie un ruban, avec l'inscription suivante (vitrail de l'est) :

« *Moins connue, moins troublée.* »

Un autre ruban, à la partie inférieure du même vitrail, porte ces mots pour légende :

« *Mieux connue, mieux aimée.* »

L'une des deux inscriptions du vitrail du nord est en français, et l'autre en hollandais. Nous les transcrivons ici, en faisant observer que la légende hollandaise est la traduction des paroles françaises :

« *Fais ce que dois, advienne que pourra.* »
« *Doe well en zie niet om.* »

Une branche d'Hortensia et, au-dessous, une croix

latine en verre blanc dépoli, complètent la décoration des vitraux.

L'aire de la chapelle a 3^{m} 35 en long et en large. Le piédestal de la statue est en marbre de Carrare, avec quatre piliers en marbre rouge. Sa longueur est de 1^{m} 12 sur 0^{m}60 de large. Le soubassement, qui est en marbre Sainte-Anne, a une longueur de 1^{m} 24, sur 1^{m} de large. La hauteur de la chapelle est de 8^{m}.

La statue qui est d'un travail achevé, d'une délicatesse infinie dans les détails, et dont le premier aspect impressionne vivement, offre de graves défauts. L'œuvre nous semble manquée dans sa conception primitive : on dirait que l'artiste ne s'est pas bien rendu compte de l'attitude dans laquelle il voulait représenter la reine, du moins sous le rapport matériel. Cette attitude, il n'y a pas à s'y tromper, est bien celle de la souffrance et de la résignation ; tout le corps est affaissé, toute cette frêle et gracieuse nature s'incline sous la main du Seigneur ; mais cette attitude est-elle possible? Le corps peut-il se soutenir ainsi avec ces épaules penchées en avant, ces deux bras pendants et cette tête qui surplombe, et qui semble sur le point de se détacher du tronc, comme une rose flétrie de sa tige? Et puis la partie inférieure du corps est comme écrasée ou plutôt elle est écourtée. Ainsi les jambes ne sont pas ou tout au moins ne paraissent pas assez longues : ce n'est peut-être qu'un effet d'optique, les genoux étant enfoncés dans les coussins ; en tout cas, c'est un inconvénient fâcheux qui fait tort à l'ensemble.

Quant à la tête, c'est la partie capitale de l'œuvre, soit dit sans calembour : elle nous paraît admirable.

Rien ne rappelle ici cette fraîcheur toute parée et toute éclatante, cette grâce coquette et mondaine qui donne au monument de Joséphine comme un air de fête. Quoique la reine Hortense soit morte à cinquante ans passés, l'artiste la fait revivre dans toute la fleur de la beauté; mais cette beauté est d'un style sévère, elle est rêveuse, solennelle et comme voilée d'une douleur religieuse : les terribles mystères de la tombe ont jeté leur ombre sur ces traits magnifiques. Il y a là une poésie vraiment chrétienne, qui ravit et attriste tout à la fois comme une musique funèbre.

Le coussin sur lequel repose la statue, est supporté par une dalle en marbre; on y a gravé trois mots latins :

Fortuna. Infortuna. Fortuna.

Nous disons : *trois mots latins,* quoique dans le fait il n'y en ait que deux, *infortuna* étant un barbarisme.

Le piédestal est décoré de bas-reliefs sur trois de ses faces. Celui de gauche, qui est tourné du côté de la chapelle de la sainte Vierge, représente la reine au lit de mort, recevant les consolations de son fils. La face opposée au chœur offre les armes de la reine, avec l'inscription suivante :

A LA REINE HORTENSE,

SON FILS

NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE,

NÉE LE 10 AVRIL 1783,

DÉCÉDÉE LE 5 OCTOBRE 1837.

Des deux autres bas-reliefs, celui qui se trouve sur la face antérieure, du côté du chœur, représente la Charité faisant l'aumône à un vieillard.

Sur l'autre on voit un guerrier et une femme avec des ailes, tenant une couronne suspendue au-dessus d'un aigle ; figures allégoriques représentant la Guerre et la Victoire.

Ces bas-reliefs, ainsi que la statue et les accessoires, sont soigneusement et finement travaillés ; le visage surtout et les deux bras, entièrement nus, ont un moelleux, une souplesse qui dénotent une merveilleuse prestesse de ciseau.

Somme toute, si en France il y a des hommes qui auraient pu faire mieux peut-être, l'Italie ne possède pas actuellement de sculpteur qui aurait fait aussi bien.

Comme il a été dit page 106, la statue avait d'abord été confiée au talent du célèbre sculpteur David ; mais le roi Louis, faisant les frais d'une partie du monument, exigea qu'il fût exécuté par Bartolini.

LA MALMAISON.

La Malmaison a été plus heureuse que le château du cardinal : elle a échappé à la bande noire ; mais il a fallu une souveraine étrangère pour sauver l'ancienne résidence impériale. Ainsi va le monde ; elle avait été ravagée autrefois par des hordes de brigands venues de l'étranger.

Grâce soit rendue à Votre Majesté, noble reine ! car non-seulement vous avez conservé à la France le

château de son grand empereur, mais de plus, vous respectez ses souvenirs : vous ne changez rien à la disposition des appartements, qui ont conservé jusqu'à leurs noms. Vous n'avez rien enlevé de ce qui s'y trouvait, vous n'avez fait que soutenir, appuyer ce qui tombait, ou remplacer ce qui avait disparu : tout y est encore plein de l'empereur, comme aux meilleurs jours. Grâce soit donc rendue à Votre Majesté qui a fait preuve en ceci de tact et de bon goût, et qui a montré une âme élevée et une haute intelligence ; car il est beau d'honorer le puissant qui est tombé! L'éclat dont vous entourez la mémoire de l'homme qui jadis fit tant de mal à votre pays, rejaillira quelque jour sur celle de Votre Majesté.

Celui qui est admis à visiter ces lieux, qui sont tout un poème, à peine a franchi la grille d'entrée, qu'il a sous les yeux un exemple frappant de l'esprit qui a dirigé les restaurations faites à la Malmaison par la reine Marie-Christine. Un vaste parterre se déroule depuis cette grille jusqu'à la cour d'honneur du château : les plates-bandes, plantées de giroffiers, de géraniums et bordées de violettes et de buis, se dessinent de manière à former les compartiments de l'étoile de la Légion-d'Honneur, avec le chiffre de Napoléon au centre : elle se termine par une large plate-bande plantée de rosiers du Bengale. Au milieu de cette douce et riante végétation s'élève la statue du terrible donneur de batailles, en face de l'entrée principale du château. C'est une idée fort heureuse, ce nous semble, quoiqu'il y ait dans cette décoration quelque chose de profondément triste.

Le père La Fayette sert de guide aux étrangers qui

visitent le château. C'est un des anciens serviteurs de Joséphine; il a passé au service de tous les acquéreurs qui ont succédé à l'impératrice; c'est un meuble inhérent à la propriété. Le père La Fayette a vu naître la Malmaison, ou du moins il l'a vue croître, grandir, s'embellir et s'enrichir; puis il l'a vue décroître et se relever encore et tomber de nouveau; il a vu des embarras de roi dans ces salons, plus tard des Anglais et des Prussiens en briser les meubles et des Cosaques se faire des pantalons avec le drap des billards; aujourd'hui c'est pour lui une bonne fortune que d'y voir un étranger.

L'aspect général du château est resté à peu près le même (V. p. 123, etc.). La grande porte d'entrée ouvre sur un péristyle soutenu par quatre colonnes en stuc, au milieu une jolie statue de Canova en marbre de Carrare : un jeune enfant agenouillé, les yeux levés au ciel et les mains jointes, dans l'attitude de la prière. On nous a assuré que c'est le petit roi de Rome priant pour le salut de la France, et cette idée nous a si vivement touché, que nous n'avons pas le courage d'en douter.

Sur la gauche du péristyle le rez-de-chaussée contient la salle à manger, la salle du conseil et la bibliothèque. Le mobilier et les dispositions de ces pièces sont à peu près les mêmes que du temps de l'Empire, si ce n'est qu'on a placé dans la dernière un billard, qui n'y restera pas. La salle du conseil est comme autrefois en forme de tente : elle est tendue du même coutil, et sur les panneaux on voit encore les mêmes trophées d'armes. Les meubles actuels ont été placés par la reine.

C'est à la bibliothèque que se trouve un des plus curieux souvenirs de Napoléon. A la place où il avait son bureau, le parquet a été usé par le frottement de ses pieds : on sait que c'était un rude travailleur. Une planchette est entièrement brisée : c'est sans doute la trace d'un de ces mouvements de colère auxquels il se laissait aller en recevant quelque nouvelle qui contrariait ses projets.

A droite du péristyle est d'abord un petit salon d'été. On y voit le portrait du premier consul par Isabey. Nous y avons surtout remarqué une lithographie offrant les portraits de plusieurs officiers et généraux morts pour la cause de la reine, entre autres celui du vaillant et infortuné don Diégo Léon. La lithographie porte cette courte inscription :

« *Virtus, fides, fatum.* »

Puis vient le *salon doré :* les lambris de cette pièce vraiment magnifique ont été peints par Redouté. La cheminée en marbre blanc est un présent du pape Pie VII : elle est ornée de mosaïques en pierres dures de la manufacture de Florence et de trois médaillons mosaïques romaines. Des amateurs et connaisseurs estiment que cette cheminée vaut à elle seule autant que la propriété de la Malmaison. Au centre du salon est placée une table circulaire en porcelaine de Sèvres, donnée par Louis-Philippe à la reine Marie-Christine. Les peintures représentent *Boabdil* quittant Grenade à la suite d'une capitulation : tout autour sont des médaillons camées représentant la série des califes.

En sortant de ce salon, on traverse une petite pièce,

où il n'y a de remarquable qu'un fort beau tableau, attribué au Titien : *l'amour profane* et *l'amour divin.*

De là on passe dans le salon de musique, reste de l'ancienne galerie de Joséphine, dont les deux tiers ont été démolis par le banquier Aggermann. C'est là que se trouvait la riche collection de tableaux, vendue 800,000 francs à l'empereur Alexandre. On n'y voit plus maintenant que quelques portraits et quelques tableaux qui nous ont paru fort remarquables.

Deux portes en glaces conduisent de cette pièce par deux ponts jetés sur le fossé, l'un dans le parc, l'autre à la tribune de la reine dans sa chapelle.

La chapelle de Joséphine, qui se trouvait à l'extrémité de la galerie dont nous venons de parler, fut détruite en 1837. Le nouvel édifice, qui est sur le point d'être terminé, est dans le style ogival, d'après les dessins de M. Surreda. Le sanctuaire est éclairé par cinq fenêtres en vitraux de couleurs : au milieu, la sainte Vierge, derrière le maître-autel : sur la droite de la sainte Vierge, sainte Isabelle et saint Augustin : à gauche sainte Christine et saint Ferdinand.

Une rosace fort belle, au-dessus du portail, montre les détails des armes d'Espagne et de celles du duc de Riançarès. Outre le maître-autel, il y a un autel de la sainte Vierge, sur lequel sera placée une statue, copie exacte de la célèbre Vierge de Valence, qui est en si grande vénération dans toute l'Espagne. C'est en face de cet autel que se trouve la tribune de la reine. La chapelle n'a point de sacristie, ce qui est un inconvénient, le célébrant étant obligé de revêtir les ornements sacerdotaux derrière le maître-autel. La chapelle est

peinte et dorée à l'intérieur dans le goût du XIIIe siècle. Quatre tableaux peints à l'huile, que l'on suspendra aux murs de la nef, achèveront la décoration de l'intérieur. Trois de ces tableaux sont de M. Goriot, peintre espagnol : la *Vierge à la chaise*, *Adam et Ève ou le péché* et la *Résurrection*. Nous n'avons pu déchiffrer le nom du peintre auquel on doit le quatrième : l'*Institution du scapulaire*.

Parmi les cinq vitraux du sanctuaire, il y en a quatre de M. Maréchal, de Metz.

A l'extérieur la petite église offre un aspect gracieux : les sculptures et autres ornementations sont bien dans le goût de l'époque gothique. Un ange de la résurrection, en bronze, surmonte l'édifice du côté de l'abside : sur la façade, un ange sculpté en pierre, avec un encensoir, se tient debout en avant du campanile qui supporte la cloche. Le bas-relief de la façade, au-dessus du portail, montre la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux : de chaque côté, un ange agenouillé avec un encensoir à la main. Ce bas-relief de M. Sornet est bien conçu, et l'exécution laisse peu de chose à désirer.

Le premier étage n'offre rien de saillant : l'ameublement en est fort modeste, mais élégant et de bon goût.

Avant d'entrer dans le parc, faisons un tour dans le potager. Près d'une allée vous y voyez une colonne de pierre sculptée en forme de balustre : c'est là que Napoléon monta en voiture pour quitter la France, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante :

DERNIER PAS DE NAPOLÉON
PARTANT POUR ROCHEFORT,
LE 29 JUIN 1815,
A QUATRE HEURES APRÈS MIDI.

Ce monument est devenu pour les Polonais le but d'un pèlerinage. On les voit arriver par troupes nombreuses, et se prosterner avec un pieux recueillement devant le dernier pas du héros.

Si, en traversant le parc, nous passons d'abord devant la porte du château qui y conduit, nous voyons les deux obélisques en marbre rouge, dont il a été question page 255. A côté de ces obélisques, qui reposent chacun sur quatre boulets de canon, on aperçoit deux centaures en bronze.

Nous longeons maintenant la petite rivière qui traverse le parc et qui sort de l'étang de S. Cucuphat; nous arrivons au temple de l'Amour, édifice assez mesquin, avec un portique supporté par huit colonnes en marbre rouge d'une grande beauté. La statue de l'Amour en marbre de Carrare est style *pompadour :* il y a force bouquets et guirlandes de roses; c'est un peu maniéré, mais l'ensemble offre un aspect charmant : les traits du terrible enfant respirent une espièglerie, une mutinerie impérieuse et un peu méchante, tout à fait en harmonie avec ces deux vers si connus de Voltaire, qui sont gravés sur le piédestal :

« Qui que tu sois, voici ton maître,
Il l'est, le fut ou le doit être. »

C'est dans ce temple que Delille a composé une partie de son poème des *Jardins.*

Si nous tournons à gauche, une superbe allée de marronniers nous conduit à une grande pièce d'eau dessinée en forme de miroir, dont nous avons parlé page 254. Les deux colonnes rostrales et la statue colossale de Neptune s'y voient encore. Le cygne qui habite le bassin a été donné à la reine par le duc d'Orléans peu de jours avant sa mort.

Auprès de cette pièce d'eau s'élève un chalet, construit également par M. Surreda. Les frises portent les chiffres de Napoléon, de Joséphine et les armes de la reine d'Espagne : on y lit les deux dates 1793 et 1842. D'un groupe de rochers, au fond du chalet, jaillit une eau limpide. La reine y vient quelquefois déjeuner.

Le long du mur de clôture du côté du sud-est, règne une superbe treille à l'italienne, plantée de chèvrefeuille et de vigne, qui a près d'un quart de lieue de long. Elle conduit à la maison du garde, dont un bon bourgeois de Paris se contenterait volontiers pour habitation de campagne. Cette maison est construite dans la partie la plus élevée du parc, d'où l'on jouit d'une vue admirable, embrassant un horizon de six à huit lieues : on voit onze villes et villages.

L'élégant pavillon auquel étaient adossées autrefois les magnifiques serres de Joséphine, porte maintenant le nom de *petit château.*

Au nord-ouest de ce bâtiment se dessine une vaste pièce d'eau, ombragée d'arbres magnifiques et à laquelle il ne manque, comme aspect pittoresque, qu'un léger bâtiment bien gréé portant le pavillon de la reine.

Les nouvelles serres et orangeries, sans avoir l'importance de celles de l'impératrice, sont de bon goût, parfaitement établies et entretenues avec soin.

De distance en distance on trouve dans les allées du parc des copies en bronze de quelques antiques : la Diane à la biche, l'Apollon de Belvédère, l'Amour adolescent.

Sur la droite de la cour d'honneur, en se dirigeant vers la grille de sortie, on voit l'allée de tilleuls dite *promenade solitaire* de l'Empereur. C'était sa promenade habituelle, parce qu'elle se trouve à proximité de la bibliothèque et de la salle du conseil. Il s'y faisait souvent apporter à manger, et l'on dit que Joséphine, voulant lui causer une agréable surprise, fit construire en une seule nuit le petit pavillon qui s'élève à l'extrémité. On nous a assuré que l'intention de la reine est de le faire restaurer et embellir.

Au bout de notre pérégrination nous trouvons, pour nous ouvrir la grille, un vieux débris de la domesticité de l'impératrice, le père *François,* tremblant sur ses bases et conservant à peine assez de mémoire pour vous donner quelques souvenirs des beaux temps de la Malmaison.

SECOND ERRATA.

Page 6, ligne 14, au lieu de *nouveautés*, lisez : *variations*.
Page 17, ligne 12, au lieu de *causes*, lisez : *chartes*.
Page 26, dans la note, ligne 2, au lieu de *que*, lisez : *ce que*.
Page 29, ligne 19, au lieu de *n'y*, lisez : *ne*.
Page 37, au lieu de *dé*, lisez : *de*.
Page 218, ligne 4, au lieu de *que*, lisez : *dont*.
Page 219, ligne 23, au lieu de *de son dessin*, lisez : *le dessin en*.
Page 295, ligne 17, *effacez : ceux-là*.

TABLE ANALYTIQUE.

23

TABLE ANALYTIQUE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

Z.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

RUEIL DU TEMPS DE RICHELIEU.

LIVRE TROISIÈME.

RUEIL MODERNE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

VARIÉTÉS.

